



RAPPORT FINAL

Février 2019

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Coordination, recherche, rédaction, révision et concertation

Jessica Leclerc, chargée de projet

Comité technique

Rose-Marie Dumas, aménagiste et agente à la vie syndicale, Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches

Renée-Anique Francoeur, agente aux communications, MRC des Etchemins

Jean-François Guay, aménagiste, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Yvon Lacombe, aménagiste, MRC des Etchemins

Jérôme Lapointe, directeur de l'aménagement forestier, Association des propriétaires de boisés de la Beauce

Comité directeur

Luce Bisson, productrice agricole, administratrice à l'UPA des Etchemins

Carole Bouffard, conseillère en développement régional, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Richard Couët, préfet de la MRC des Etchemins, maire de Saint-Prospère

Réjean Lacasse, administrateur, Association des propriétaires de boisés de la Beauce

Yvon Lacombe, aménagiste, MRC des Etchemins

Marielle Lemieux, maire de Saint-Magloire

Hector Provençal, maire de Sainte-Rose-de-Watford

André Poulin, producteur agricole, représentant des fermes de petite taille l'UPA des Etchemins

Cartographie

David Bisier, technicien en géomatique, MRC des Etchemins

Images

À moins d'indication contraire, les images présentées dans ce rapport sont issues de la banque d'images Pixabay, libres de droit et sans attribution requise.

Crédit photo page couverture : Yvon Lacombe

Note au lecteur

L'utilisation du genre masculin dans le présent document a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire. À des fins pratiques, les noms des municipalités ont été abrégés dans la présentation des graphiques. Les abréviations se retrouvent en page xiii.

© MRC des Etchemins, 2018

Ce rapport a pu être mis en œuvre grâce à l'aide financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dans le cadre de l'entente Canada-Québec *Cultivons l'avenir 2*.

REMERCIEMENTS

À toutes les personnes et organisations, pour leur contribution à différents moments du projet, et plus spécifiquement aux personnes suivantes :

Mathieu Baillargeon

Yoland Bédard

Catherine Bergeron

Jessie Breton

Pascale Dupont

Louise Gagnon

Mathieu Gaudette

Joëlle Gendron

Marilyn Laflamme

Justin Lamare

Martin Larivière

Claudette Morin

Jean-François Morin

Daniel Racine

Corinne Tardif-Paradis

TABLE DES MATIÈRES

Équipe de réalisation.....	iii
Remerciements	iii
Table des matières.....	iv
Liste des cartes.....	vii
Liste des figures.....	vii
Liste des graphiques	ix
Liste des tableaux.....	x
Liste des acronymes, sigles et abréviations	xiii
Avant-propos	15
1. Mise en contexte	16
1.1 Calendrier de réalisation	16
PORTRAIT.....	18
2. Territoire de la MRC des Etchemins	19
2.1 Situation géographique	19
2.2 Historique	19
2.3 Portrait socio-économique.....	21
2.4 Composantes physiques	29
2.5 Éléments d'intérêt territorial	41
3. Occupation du territoire	44
3.1 Utilisation du sol	44
4. Les activités agricoles	53
4.1 Caractéristiques des exploitations agricoles	53
4.2 Profil des exploitants.....	57
4.3 Revenus générés	58
4.4 Production animale.....	61

4.5	Production végétale.....	68
4.6	Le « Bio »	79
4.7	Investissements et rentabilité	80
4.8	Emplois créés.....	80
4.9	Relève agricole.....	80
4.10	Valeur foncière des bâtiments et terres agricoles	81
5.	Multifonctionnalité de l'agriculture	84
5.1	Paysages et préservation du patrimoine.....	84
5.2	Dynamisation du milieu et impacts économiques.....	84
5.3	Impacts socioculturels et sur la santé	85
6.	Secteurs secondaire et tertiaire	86
6.1	Transformation des produits agroalimentaires et forestiers	86
6.2	Commercialisation des produits agroalimentaires et forestiers	87
6.3	Commerces et services spécialisés	89
6.4	Les marchés, la demande.....	90
7.	Enjeux.....	92
7.1	Enjeux économiques	92
7.2	Enjeux sociaux	95
7.3	Enjeux environnementaux	96
8.	Projets agricoles novateurs	101
8.1	Dans la MRC des Etchemins	101
8.2	Ailleurs.....	101
9.	Soutien aux entreprises	103
9.1	Soutien technique et financier	103
9.2	Formation	106
10.	Cadre législatif et de planification	108
10.1	Aménagement et occupation du territoire	108
10.2	Agriculture et agroalimentaire	109
10.3	Système national de la gestion de l'offre.....	110
10.4	Environnement et protection animale.....	111
10.5	Syndicats et associations	112

10.6	Forêts	112
10.7	Documents de planification récents et actuels aux échelles locale et territoriale	113
11.	Activités de concertation	118
11.1	Sondages	118
11.2	Café AGROcitoyen	130
11.3	Exercice de réflexion	132
11.4	Forum du PDZA	132
DIAGNOSTIC.....		133
12.	Diagnostic de l'agriculture et de l'agroforesterie sur territoire de la MRC des Etchemins	134
12.1	Contexte méthodologique	134
12.2	Diagnostic et enjeux prioritaires	135
VISION.....		143
13.	Cap 2035 !	144
13.1	Mise en contexte	144
13.2	Principes porteurs et énoncé de vision	144
PLAN D'ACTION.....		145
14.	Actions à réaliser au cours des cinq prochaines années	146
14.1	Orientations stratégiques	146
14.2	Plan d'action 2019-2023	146
14.3	Mesures de suivi	172
Bibliographie.....		176
Annexe 1. Sondage destiné aux producteurs		184
Annexe 2. Sondage destiné aux citoyens.....		189
Annexe 3. Résultats du Café AGROcitoyen		193
Annexe 4. Exercice de réflexion		200
Annexe 5. Résolution d'adoption du PDZA		201

LISTE DES CARTES

Carte 1. Localisation de la MRC des Etchemins	20
Carte 2. Répartition de la population dans les municipalités de la MRC des Etchemins, 2016	22
Carte 3. Principales caractéristiques physiques de la MRC des Etchemins	30
Carte 4. Drainage des sols de la MRC des Etchemins	32
Carte 5. Potentiel agricole et classes des sols de la MRC des Etchemins	33
Carte 6. Bassins versants de la MRC des Etchemins	35
Carte 7. Milieux humides potentiels de la MRC des Etchemins	38
Carte 8. Couverture forestière de la MRC des Etchemins	40
Carte 9. Zone agricole permanente et affectations du territoire de la MRC des Etchemins, 2018	45
Carte 10. Tenure des terres de la MRC des Etchemins.....	48
Carte 11. Possibilités de constructions résidentielles dans la MRC des Etchemins, 2018.....	50
Carte 12. Répartition des EAE par catégorie de production et revenus agricoles par municipalité, MRC des Etchemins, 2017	56
Carte 13. Répartition des EAE par catégorie de production en fonction des revenus générés et nombre de EAE par municipalité, MRC des Etchemins, 2017	60

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Membres du comité directeur	16
Figure 2. Membres du comité technique.....	16
Figure 3. Sainte-Germaine (Lac-Etchemin), années 19--?	19
Figure 4. Séquence de peuplement de la MRC des Etchemins	21
Figure 5. Lac Etchemin	34
Figure 6. Érablière, Sainte-Rose-de-Watford.....	39
Figure 7. Jardin Entre Ciel et Terre, Saint-Magloire.....	43
Figure 8. Patrimoine agricole, construction entre 1910-1955, Saint-Zacharie	43
Figure 9. Friche agricole	51
Figure 10. Reboisement naturel d'une friche agricole	52
Figure 11. Paysage agroforestier, Saint-Benjamin	54
Figure 12. Culture de sarrasin biologique, Sainte-Sabine	54
Figure 13. Élevage porcin	62
Figure 14. Élevage avicole	62

Figure 15. Élevage bovin.....	62
Figure 16. Élevage laitier, Sainte-Rose-de-Watford	63
Figure 17. Élevage laitier, Sainte-Rose-de-Watford	63
Figure 18. Élevage bovin, Saint-Luc-de-Bellechasse	64
Figure 19. Élevage bovin, Saint-Luc-de-Bellechasse	64
Figure 20. Élevage porcin, Saint-Isidore.....	65
Figure 21. Élevage avicole	66
Figure 22. Élevage ovin.....	67
Figure 23. Élevage d'ânes	68
Figure 24. Acériculture	70
Figure 25. Érablière et cabane à sucre familiale, Sainte-Rose-de-Watford	71
Figure 26. Érablière à tubulures, Thetford Mines	71
Figure 27. Forêt de feuillus	72
Figure 28. Culture de blé, Sainte-Justine	74
Figure 29. Champ de canola, Saint-Camille-de-Lellis.....	75
Figure 30. Culture de sarrasin vert biologique, Sainte-Sabine	76
Figure 31. Rotation des foins, Sainte-Justine	76
Figure 32. Chanvre biologique, Ferme Aquilon, Sainte-Sabine.....	77
Figure 33. Production maraîchère et ornementale, Lac-Etchemin	78
Figure 34. Production de chanvre biologique, Ferme Aquilon, Sainte-Sabine	79
Figure 35. Bâtiments agricoles, Sainte-Rose-de-Watford	82
Figure 36. Art, éducation et culture au Jardin Entre Ciel et Terre, Saint-Magloire	85
Figure 37. Récolte de bois de sciage	87
Figure 38. Paysage agroforestier, Lac-Etchemin	100
Figure 39. Jardin Entre Ciel et Terre, Saint-Magloire.....	101
Figure 40. Culture de tomates en serre, Lac-Etchemin	102
Figure 41. Élevage ovin à échelle humaine, Lac-Etchemin	102
Figure 42. Ouverture du Café AGROcitoyen, Saint-Louis-de-Gonzague, 25 avril 2018	130
Figure 43. Café AGROcitoyen, Saint-Louis-de-Gonzague, 25 avril 2018.....	131
Figure 44. Plénière du Café AGROcitoyen, Saint-Louis-de-Gonzague, 25 avril 2018	131
Figure 45. Forum du PDZA, Lac-Etchemin, 8 novembre 2018	132
Figure 46. Fresque réalisée par les participants, Forum PDZA	132
Figure 47. Établissement du diagnostic par le comité technique, 9 juillet 2018	134
Figure 48. Établissement du diagnostic par le comité technique, 9 juillet 2018	134

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1. Distribution de la population régionale et de la MRC des Etchemins, 2016	21
Graphique 2. Répartition de la population des Etchemins selon l'âge et le sexe, 2016	23
Graphique 3. Répartition de la population de la province de Québec selon l'âge et le sexe, 2016	23
Graphique 4. Évolution de la population de la MRC des Etchemins, 1981-2016	24
Graphique 5. Répartition de la population âgée entre 25 et 64 ans selon le niveau de scolarité, MRC des Etchemins, Chaudière-Appalaches et province de Québec, 2016.....	25
Graphique 6. Revenu médian annuel de la population bénéficiaire de 15 ans et plus, MRC des Etchemins, Chaudière-Appalaches et province de Québec, 2015.....	26
Graphique 7. Répartition des emplois selon le secteur d'activité, MRC des Etchemins, Chaudière-Appalaches et province de Québec, 2016.....	27
Graphique 8. Évolution des superficies cultivées dans la MRC des Etchemins, 2005, 2015 (photo-interprétation).....	51
Graphique 9. Superficie occupée et cultivée par les EAE par municipalités, MRC des Etchemins, 2017	54
Graphique 10. Superficie relative exploitée dans les municipalités de la MRC des Etchemins, 2017	54
Graphique 11. Répartition des EAE par catégorie de production selon le premier revenu déclaré dans les municipalités, MRC des Etchemins, 2017	55
Graphique 12. Répartition des EAE selon le type de production et le premier revenu déclaré, MRC des Etchemins, 2017	55
Graphique 13. Superficies occupées et cultivées totales par les fermes enregistrées, MRC des Etchemins, 2003 à 2017.....	57
Graphique 14. Âge des exploitants agricoles sur l'ensemble des fermes, MRC des Etchemins, 2016	57
Graphique 15. Nombre moyen d'heures consacrées au travail à la ferme, MRC des Etchemins, 2016	58
Graphique 16. Évolution des revenus des productions animales et végétales dans la MRC des Etchemins, 2003 à 2017.....	58
Graphique 17. Part des catégories de production selon les revenus des EAE des municipalités, MRC des Etchemins, 2017	59
Graphique 18. Répartition des types de productions selon les revenus générés par catégorie de production, MRC des Etchemins, 2017	59
Graphique 19. Répartition des EAE par classes de revenus annuels générés par rapport aux revenus agricoles totaux de la MRC des Etchemins, 2017.....	59
Graphique 20. Évolution du nombre de têtes par type de production animale, MRC des Etchemins, 2003 à 2017	61
Graphique 21. Évolution des revenus générés par type de production animale, MRC des Etchemins, 2003 à 2017	62
Graphique 22. Évolution des revenus générés par type de production végétale, MRC des Etchemins, 2003 à 2017	69
Graphique 23. Évolution des superficies cultivées par type de production végétale, MRC des Etchemins, 2003 à 2017	69
Graphique 24. Évolution du nombre d'entailles exploitées, MRC des Etchemins, 2003 à 2017.....	71
Graphique 25. Répartition de la production de toutes essences sur le territoire du plan conjoint de la Beauce.....	73
Graphique 26. Superficie des boisés et plantations forestières par municipalité, MRC des Etchemins, 2017	73
Graphique 27. Répartition des autres productions végétales selon les revenus générés, MRC des Etchemins, 2017	78
Graphique 28. Répartition des répondants selon les activités d'exploitation principale et secondaire	119

Graphique 29. Bienfaits de l'agriculture et de l'agroforesterie pour la collectivité, selon les répondants producteurs.....	120
Graphique 30. Forces et freins de l'industrie agricole et agroforestière dans Les Etchemins, selon les répondants producteurs.....	120
Graphique 31. Principaux défis ressentis au sein de la profession, selon les répondants producteurs	121
Graphique 32. Proportion des répondants pour qui l'établissement d'un marché public dans la MRC des Etchemins serait bénéfique à la vente de leurs produits	122
Graphique 33. Enjeux à prioriser pour la MRC des Etchemins pour assurer le développement de ses activités agricoles et agroforestières pour les 15 à 20 prochaines années, selon les répondants producteurs.....	123
Graphique 34. Principaux avantages à vivre dans la MRC des Etchemins, selon les répondants citoyens	127
Graphique 35. Principaux désavantages à vivre dans la MRC des Etchemins, selon les répondants citoyens	127
Graphique 36. Principaux bienfaits de l'agriculture et de l'agroforesterie pour la collectivité, selon les répondants citoyens.....	128
Graphique 37. Enjeux relativement à la cohabitation avec les activités agricoles et agroforestières, selon les répondants citoyens	129
Graphique 38. Propension des citoyens à payer pour des aliments biologiques et cultivés localement	129
Graphique 39. Enjeux à prioriser pour la MRC des Etchemins pour assurer le développement de ses activités agricoles et agroforestières pour les 15 à 20 prochaines années, selon les répondants citoyens et producteurs.....	129

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Échéancier de réalisation du PDZA, MRC des Etchemins	17
Tableau 2. Perspectives démographiques pour l'ensemble des MRC de la Chaudière-Appalaches, 2011-2036	24
Tableau 3. Répartition de la population en fonction de la situation d'activité, MRC des Etchemins, Chaudière-Appalaches et province de Québec, 2016.....	25
Tableau 4. Revenu médian annuel de la population bénéficiaire de 15 ans et plus, municipalités de la MRC des Etchemins, 2015	26
Tableau 5. Indice de vitalité économique des MRC de la Chaudière-Appalaches.....	27
Tableau 6. Classification écologique de la MRC des Etchemins.....	29
Tableau 7. Données climatiques pour les unités de paysages régionaux de Saint-Cyprien, de Lac Etchemin et de Lac Saint-François.....	29
Tableau 8. Superficie occupée par les classes des sols de la MRC des Etchemins	31
Tableau 9. Municipalités localisées intégralement ou en partie dans les bassins versants de la rivière Chaudière, de la rivière Etchemin et du fleuve Saint-Jean.....	34
Tableau 10. Lacs et cours d'eau inclus dans l'affectation villégiature du schéma d'aménagement et de développement, MRC des Etchemins	36
Tableau 11. Sites d'intérêt écologique sur le territoire de la MRC des Etchemins	41
Tableau 12. Éléments d'intérêt territorial dans la MRC des Etchemins.....	42
Tableau 13. Répartition des trois affectations principales de la MRC des Etchemins par rapport à la zone agricole.....	46
Tableau 14. Superficies cultivées, en zone agricole permanente et en affectation forestière, MRC des Etchemins, 2015 (photo-interprétation).....	46
Tableau 15. Résidences secondaires dont le propriétaire habite à l'extérieur de la MRC, MRC Robert-Cliche, MRC de Bellechasse, MRC des Etchemins, 2018.....	47
Tableau 16. Nouvelles constructions de 2001 à 2016, MRC des Etchemins	49
Tableau 17. Nombre de demandes de reboisement des terres agricoles adressées au MAPAQ entre 2009 et 2017, MRC des Etchemins	51

Tableau 18. Nombre de fermes enregistrées dans la MRC des Etchemins, 2003 à 2017.....	55
Tableau 19. Nombre de EAE par type de production animale selon le premier revenu déclaré, MRC des Etchemins, 2017.....	61
Tableau 20. Caractéristiques et évolution de la production laitière, MRC des Etchemins, 2003 à 2017	63
Tableau 21. Caractéristiques et évolution de la production bovine, MRC des Etchemins, 2003 à 2017	64
Tableau 22. Caractéristiques et évolution de la production porcine, MRC des Etchemins, 2003 à 2017.....	65
Tableau 23. Caractéristiques et évolution de la production avicole, MRC des Etchemins, 2003 à 2017	66
Tableau 24. Caractéristiques et évolution de la production ovine, MRC des Etchemins, 2003 à 2017.....	67
Tableau 25. Nombre de EAE par type de production végétale selon le premier revenu déclaré, MRC des Etchemins, 2017	68
Tableau 26. Caractéristiques et évolution de la production végétale, MRC des Etchemins, 2003 à 2017.....	69
Tableau 27. Caractéristiques et évolution de la production acéricole, MRC des Etchemins, 2003 à 2017	70
Tableau 28. Caractéristiques et évolution de la production de céréales et d'oléagineux, MRC des Etchemins, 2003 à 2017	74
Tableau 29. Cultures de céréales et d'oléagineux, MRC des Etchemins, 2017.....	76
Tableau 30. Caractéristiques et évolution de l'exploitation des fourrages et des pâturages, MRC des Etchemins, 2003 à 2017.....	77
Tableau 31. Caractéristiques et évolution des autres productions végétales, MRC des Etchemins, 2003 à 2017	78
Tableau 32. Capital agricole de la MRC des Etchemins, 2015	80
Tableau 33. Ventes et relève prévue des fermes, MRC des Etchemins, 2003 à 2017	80
Tableau 34. Taux de vente moyen des terres, MRC des Etchemins, 2018	81
Tableau 35. Proportion des bâtiments agricoles dans la valeur de l'ensemble des bâtiments par municipalité, MRC des Etchemins, 2018	82
Tableau 36. Nombre de permis de construction et de rénovation agricole octroyés entre 2003 et 2016, MRC des Etchemins	83
Tableau 37. Exploitations faisant la transformation à la ferme, MRC des Etchemins, 2007, 2010, 2017	86
Tableau 38. Transformation agroalimentaire à l'extérieur de la ferme, MRC des Etchemins, 2018.....	86
Tableau 39. Usines de transformation du bois titulaires de permis d'exploitation, MRC des Etchemins, 2018	87
Tableau 40. Commerces œuvrant dans le secteur agroalimentaire (circuits longs)	88
Tableau 41. Offre agroalimentaire et touristique dans les MRC Robert-Cliche, de Bellechasse et des Etchemins, 2018	89
Tableau 42. Ratio des dépenses aux revenus selon le type d'exploitation agricole, Canada, 2015	94
Tableau 43. Caractéristiques des indices thermiques et hydriques anticipées pour la période 2041-2070 par rapport à la période 1971-2000 sur le territoire des Etchemins.....	98
Tableau 44. Analyse du territoire et des activités agricoles de la MRC des Etchemins dans un contexte de changements climatiques	99
Tableau 45. Établissements d'enseignement de niveaux primaire et secondaire dans la MRC des Etchemins, 2018	106
Tableau 46. Seuil de production hors quota et prix du quota par type de production soumis au système de la gestion de l'offre au Québec	110
Tableau 47. Exercices de planification et projets touchant à l'agriculture réalisés à l'échelle locale, MRC des Etchemins, 2014-.....	114
Tableau 48. Exercices de planification et projets touchant à l'agriculture réalisés à l'échelle territoriale, MRC des Etchemins, 2002-.....	115
Tableau 49. Actions à entreprendre par la MRC des Etchemins pour assurer le développement de ses activités agricoles et agroforestières pour les 15 à 20 prochaines années, selon les répondants producteurs et citoyens.....	124

Tableau 50. THÈME A CADRE PHYSIQUE	136
Tableau 51. THÈME B POPULATION ET OCCUPATION DU TERRITOIRE	137
Tableau 52. THÈME C CARACTÉRISTIQUES DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET AGROFORESTIÈRES	138
Tableau 53. THÈME D TRANSFORMATION ET MISE EN MARCHÉ AGROALIMENTAIRES ET FORESTIÈRES	139
Tableau 54. THÈME E MAIN D'ŒUVRE, RELÈVE AGRICOLE ET SOUTIEN AUX ENTREPRISES AGRICOLES	140
Tableau 55. THÈME F MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE	141
Tableau 56. THÈME G CONTEXTE POLITIQUE ET CADRE RÉGLEMENTAIRE	142
Tableau 57. Plan d'action 2019-2023 du PDZA de la MRC des Etchemins (résumé)	148
Tableau 58. Contenu des fiches outils des actions du PDZA	149
Tableau 59. Échéancier quinquennal proposé pour la mise en œuvre du plan d'action 2019-2023	173
Tableau 60. Mesures de soutien financier potentielles pour la mise en œuvre du PDZA	174
Tableau 61. Actions à reporter aux plans d'action ultérieurs	175

LISTE DES ACRONYMES, SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACRONYMES ET SIGLES

AAC	Agriculture et Agroalimentaire Canada	FPPQ	Fédération des producteurs de porcs du Québec
ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments	FRAQ	Fédération de la relève agricole du Québec
AJRQ	Association des Jeunes Ruraux du Québec	GA	Garantie d'approvisionnement
AMVAP	Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches	GES	Gaz à effet de serre
APBB	Association des propriétaires de boisés de la Beauce	GRQ	Groupe Relève Québec
AQPP	l'Association québécoise des producteurs en pépinière	ISQ	Institut de la statistique du Québec
ARDA	Aménagement rural et développement de l'agriculture	LARACA	La Relève agricole de la Chaudière-Appalaches
ASC	Agriculture soutenue par la communauté	LAU	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
ASRA	Assurance stabilisation des revenus agricoles	LPTAA	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
BMMB	Bureau de mise en marché des bois	LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
BDTQ	Base de données topographiques du Québec	MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
CAPÉ	Coopérative pour l'agriculture de proximité écologique	MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
CCAE	Club-conseils en agroenvironnement	MCC	Ministère de la Culture et des Communications
CEA	Centre d'éducation des adultes	MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
CISA	Centre d'innovation sociale en agriculture	MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux	MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
CLD	Centre local de développement	MRC	Municipalité régionale de comté
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec	MTQ	Ministère des Transports du Québec
CRAAQ	Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec	OAQ	Ordre des agronomes du Québec
CRÉA	Centre régional d'établissement en agriculture du Québec	OBV	Organisme de bassin versant
CSBE	Commission scolaire de la Beauce-Etchemin	OGAT	Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire
CUA	Centre universitaire des Appalaches	OGM	Organisme génétiquement modifié
CUMA	Coopérative d'utilisation de la machinerie agricole	PADÉTA	Plan d'aménagement et de développement du territoire agricole
CUMO	Coopérative d'utilisation de la main-d'œuvre agricole	PAEF	Plan agroenvironnemental de fertilisation
DEP	Diplôme d'études professionnelles	PAF	Plan d'aménagement forestier
EAE	Exploitation agricole enregistrée	PALÉE	Plan d'action local pour l'économie et l'emploi
ÉVQ	Éleveurs de volailles du Québec	PATP	Plan d'affectation du territoire public
FADQ	La Financière agricole du Québec	PCTFA	Programme de crédit de taxes foncières agricoles
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations	PDE	Plan directeur de l'eau
FDT	Fonds de développement des territoires	PDZA	Plan de développement de la zone agricole
FIHOQ	Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec	PFNL	Produits forestiers non ligneux
FIRA	Fonds d'investissement pour la relève agricole	PLQ	Producteurs de lait du Québec
FPAQ	Fédération des producteurs acéricoles du Québec	PSQ	Producteurs en serre du Québec
FPBQ	Fédération des producteurs de bovins du Québec	PVA	Produit à valeur ajoutée
FPOQ	Fédération des producteurs d'œufs du Québec		

REA	Règlement sur les exploitations agricoles
RMAAQ	Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
RPEP	Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
SAD	Schéma d'aménagement et de développement
SADC	Société d'aide au développement de la collectivité
SADF	Stratégie d'aménagement durable des forêts
SCIAN	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
SCVQ	Système centralisé de vente de quotas
SIEF	Système d'information écoforestier
SISCA	Solidarité et Inclusion Sociale en Chaudière-Appalaches
SPFRQ	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
SRQ	Solidarité rurale du Québec
TACA	Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches
TPRA	Table pancanadienne de la relève agricole
TBE	Tordeuse des bourgeons de l'épinette
VTT	Véhicule tout terrain
UPA	Union des producteurs agricoles
UQTR	Université du Québec à Trois-Rivières
UTM	Unités thermiques maïs

ABRÉVIATIONS ET UNITÉS DE MESURES

cm	Centimètre
ha	Hectare
km	Kilomètre
kg	Kilogrammes
lb	Livre
m.g.	Matières grasses
mm	Millimètre
MW	Mégawatt
n.d.	Non disponible
°C	Degré Celsius
s.o.	Sans objet
vs	Versus

ABRÉVIATIONS DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DES ETCHEMINS

LAC	Lac-Etchemin
BEN	Saint-Benjamin
CAM	Saint-Camille-de-Lellis
CYP	Saint-Cyprien
AUR	Sainte-Aurélie
JUS	Sainte-Justine
ROS	Sainte-Rose-de-Watford
SAB	Sainte-Sabine
LOU	Saint-Louis-de-Gonzague
LUC	Saint-Luc-de-Bellechasse
MAG	Saint-Magloire
PRO	Saint-Prosper
ZAC	Saint-Zacharie

Faits saillants à la fin des chapitres

Bulle d'information complémentaire

AVANT-PROPOS

Depuis quelques années, les MRC sont invitées à réfléchir à la mise en valeur de leur territoire agricole et agroforestier en partenariat avec leur milieu. Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC des Etchemins est un outil mobilisateur basé sur une connaissance pointue et actualisée du territoire et construit à partir d'exercices participatifs réalisés avec les citoyens, les producteurs, les intervenants du milieu et les représentants du secteur municipal.

Les résultats présentés dans ce rapport témoignent du grand désir de dynamiser le territoire etcheminois et de l'importance de la contribution des activités agricoles et complémentaires à l'agriculture afin d'y arriver.

Richard Couët
Préfet de la MRC des Etchemins



1. Mise en contexte

Depuis plusieurs années, les municipalités régionales de comté (MRC) du Québec sont invitées à se réaliser un Plan de développement de la zone agricole (PDZA). Cet exercice de planification vise à mettre en valeur la zone agricole d'un territoire et à encourager le développement durable des activités agricoles. Tout au long de la démarche de réalisation, le PDZA met à contribution plusieurs acteurs du milieu.

1.1 CALENDRIER DE RÉALISATION

Ayant entamé sa démarche de réalisation le 22 janvier 2018, la MRC des Etchemins a devancé l'échéancier de travail qu'elle s'était assigné ([tableau 1](#)).

Les neuf rencontres du comité technique ont eu lieu les 31 janvier, 1^{er} mars, 10 avril, 11 mai, 9 juillet, 30 août, 10 octobre, 1^{er} novembre et 10 décembre 2018.

Les six rencontres du comité directeur ont eu lieu les 19 mars, 1^{er} juin, 5 juin, 4 septembre, 10 octobre 2018 et 16 janvier 2019.



Figure 1. Membres du comité directeur

De gauche à droite : Yvon Lacombe, Marielle Lemieux, Carole Bouffard, Jessica Leclerc, Réjean Lacasse, Luce Bisson, André Poulin, Richard Couët
Absent : Hector Provençal
Crédit photo : Claude Bissonnette

Bien que favorisant des liens de communication ouverts tout au long de la démarche, cette dernière a été ponctuée à plusieurs reprises d'activités de concertation avec le milieu. Dans un premier temps, des sondages ont circulé durant le mois de mars 2018. Le 26 avril 2018 s'est tenu le Café

AGROcitoyen, visant à entendre les perceptions des citoyens, producteurs et élus quant à leur territoire agricole et à son futur souhaité. Ensuite, en septembre 2018 s'est offert un exercice de réflexion en ligne par lequel les citoyens ont pu prendre connaissance des enjeux prioritaires pour l'agriculture et l'agroforesterie des Etchemins et proposer des actions conséquentes à ces derniers. Finalement, le 7 novembre 2018 s'est tenu le Forum du PDZA, où 74 personnes ont participé et ont identifié les actions à entreprendre pour les cinq prochaines années. Le chapitre 11 présente en détails les différentes activités de concertation qui sont advenues tout au long de la démarche.

Nous avons également entretenu la préoccupation d'informer le plus possible la population sur l'avancement de la démarche. Ainsi, six entrevues radiophoniques ont été diffusées sur les ondes régionales et plus de 5 communiqués et articles ont été publiés dans les médias locaux. Finalement, des suivis par courriel ont régulièrement été faits auprès des personnes intéressées envers le PDZA, les invitant à consulter les mises à jour au fur et à mesure de la progression de l'exercice.

C'est avec enthousiasme que le présent rapport a été adopté par le Conseil des maires de la MRC des Etchemins le 20 février 2019. La résolution d'adoption se trouve en [Annexe 5](#).



Figure 2. Membres du comité technique

De gauche à droite : Yvon Lacombe, Yoland Bédard, Jessica Leclerc, Jérôme Lapointe, Jean-François Guay, Rose-Marie Dumas
Crédit photo : Jean-François Morin

Tableau 1. Échéancier de réalisation du PDZA, MRC des Etchemins

Étapes	Acteurs	Activités	2018												2019
			J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J
Démarrage	Conseil MRC	Élaborer le plan de travail													
		Mobiliser des partenaires													
		Former les comités													
		Annoncer le début de l'élaboration du PDZA													
Portrait	Comité technique, citoyens	Faire l'inventaire des informations et des données													
		Récolter et traiter les données													
		Faire une enquête auprès des citoyens et producteurs													
		Consultation publique: le Café AGROcitoyen													
		Rédiger le portrait													
Diagnostic	Comités. technique et directeur	Déterminer les FFOM													
		Valider le diagnostic auprès des partenaires													
		Présenter le rapport d'étape													
Énoncé de vision	Comités technique et directeur, citoyens	Identifier les grands axes de développement													
		Proposer un énoncé de vision													
		Identifier les actions conséquentes aux axes de dév.													
		Forum : valider + choisir ensemble les actions													
Plan d'action	Comités tech. et directeur, conseil MRC	Élaborer un plan d'action													
		Adopter le plan d'action													
		Présenter le rapport final													
Bilan et mise en œuvre	Comités. tech. et directeur	Faire un bilan de la démarche													
	Comité de suivi	Mettre en œuvre le plan d'action, effectuer le suivi													

PORTAIT



2. Territoire de la MRC des Etchemins

2.1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE

La MRC des Etchemins se situe dans la partie sud de la région administrative de la Chaudière-Appalaches, laquelle comprend 10 territoires – 9 municipalités régionales de comté (MRC) ainsi que la ville de Lévis. Voisine des MRC de Robert-Cliche et de Beauce-Sartigan au sud-ouest, de Bellechasse au nord-ouest et de Montmagny au nord, elle partage également sa frontière sud avec l'état du Maine aux États-Unis (carte 1). La MRC, qui couvre 1808,2 km², compte 13 municipalités. La plus petite municipalité, Sainte-Sabine, occupe 67,6 km², alors que la plus vaste, Saint-Camille-de-Lellis, couvre 251 km² de superficie terrestre (MAMOT, 2017). Les principales routes parcourant le territoire sont la route 277, amenant jusqu'à la ville de Lévis, la route 204, traversant la MRC selon un axe est-ouest, ainsi que la route 276, menant quant à elle à l'autoroute 73 (carte 1).

2.2 HISTORIQUE

Bien que le territoire n'en ait pas gardé de traces, la toponymie etcheminoise rappelle le passage des **Abénaquis** au temps jadis, bien avant la colonisation européenne. En effet, la MRC emprunte son nom à la nation amérindienne des Etchemins, laquelle s'apparente étroitement à celle des Abénaquis. Lac-Etchemin, nom de la municipalité la plus peuplée de la MRC, peut être traduit de la langue abénaquise tel que « les hommes, les êtres humains » (Commission de Toponymie du Québec, 2018). Les Etchemins, peuples nomades également connus sous le nom de Malécites, vivaient essentiellement de chasse et de pêche et établissaient leurs camps temporaires le long des cours d'eau.

Ce n'est qu'au milieu du 19^e siècle qu'a débuté l'occupation euro-qubécoise dans Les Etchemins, ce qui semble tardif si on la compare à la colonisation des territoires contigus à la rivière Chaudière ou au fleuve Saint-Laurent. Le défrichement des terres s'est effectué selon le système des cantons caractéristique du régime anglais alors en place, avant d'être peu à peu

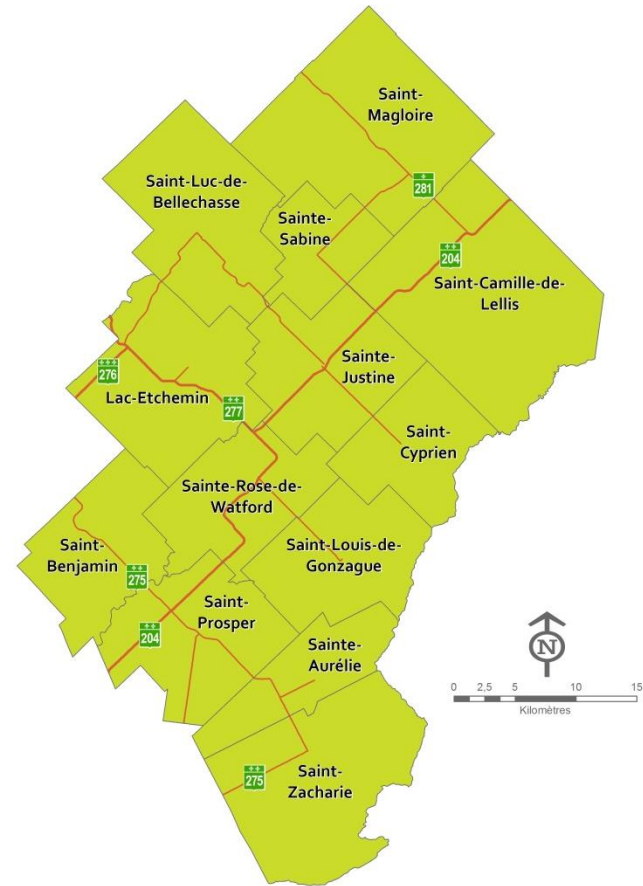
reconstitué par les arpenteurs, à l'intérieur des onze cantons, selon le système du rang seigneurial. Les premières familles se sont installées en périphérie du lac Etchemin vers 1840, après quoi les autres municipalités ont été fondées par la poursuite du peuplement jusqu'au début des années 1900 (Société du Patrimoine de Sainte-Justine, 1991) (figure 4).

Ce sont les exploitations agricoles et forestières qui ont amorcé le développement économique de la région. L'industrie laitière et ses activités de transformation ont d'une part contribué à l'intensification du développement et ont favorisé au début du 20^e siècle la formation de mouvements coopératifs. L'industrie forestière a d'autre part permis le démarrage de plusieurs entreprises artisanales. **L'exploitation de l'érable à sucre s'est rapidement affirmé comme moteur économique pour la région,** de même que l'industrie touristique (Société du Patrimoine de Sainte-Justine, 1991). Historiquement, les gens qui vivaient de l'agriculture obtenaient souvent un revenu supplémentaire avec la coupe de bois et l'agriculture à temps partiel était très répandue (L. Bisson, communication personnelle, 1^{er} juin 2018).



Figure 1. Sainte-Germaine (Lac-Etchemin), années 19--?

Source : BANQ, 2018



Sources: MRC des Etchemins; © Gouvernement du Québec

Carte 1. Localisation de la MRC des Etchemins

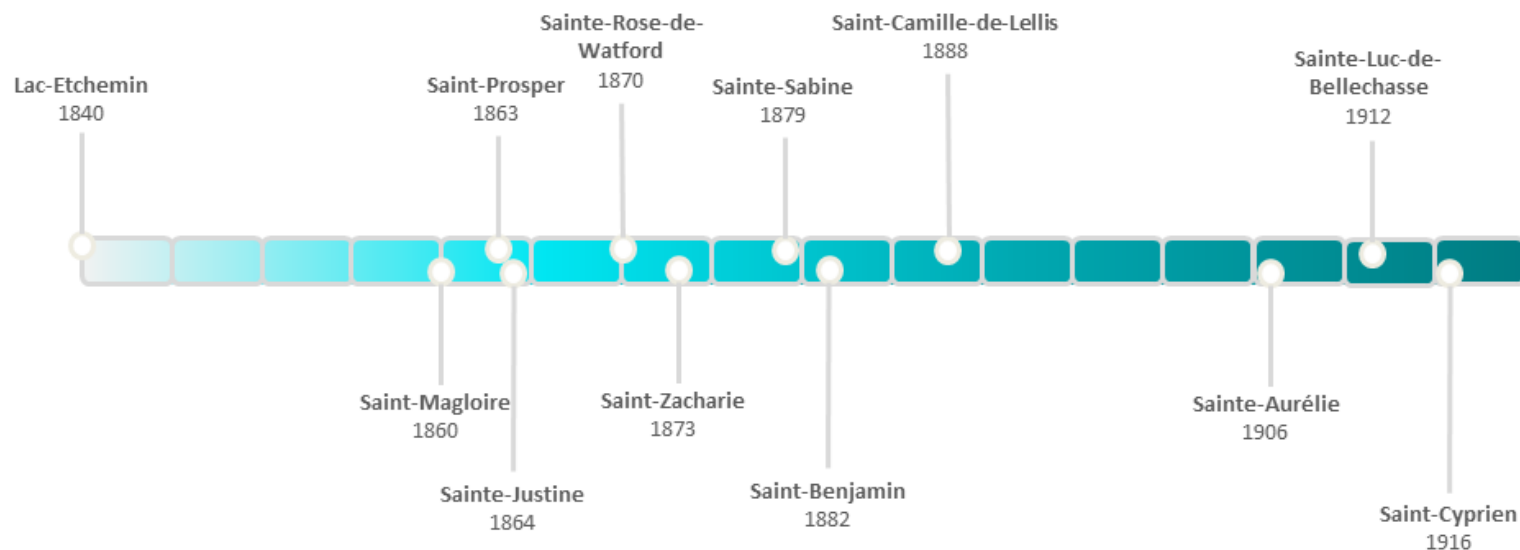


Figure 2. Séquence de peuplement de la MRC des Etchemins

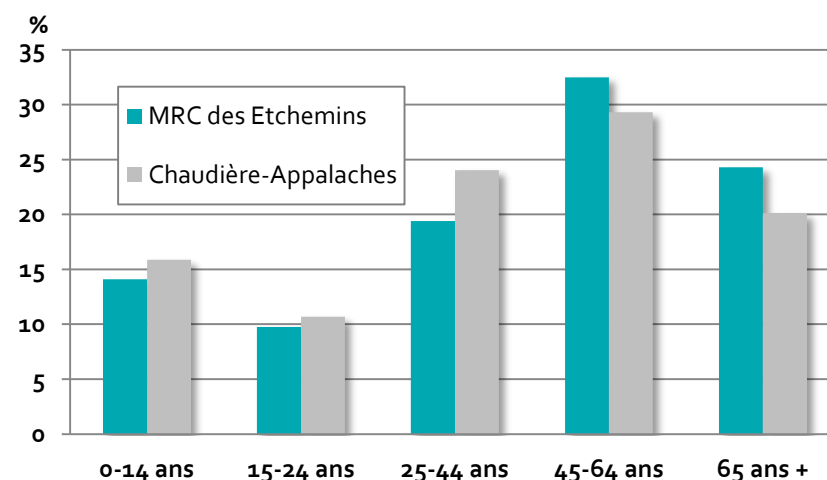
2.3 PORTRAIT SOCIO-ÉCONOMIQUE

2.3.1 Démographie

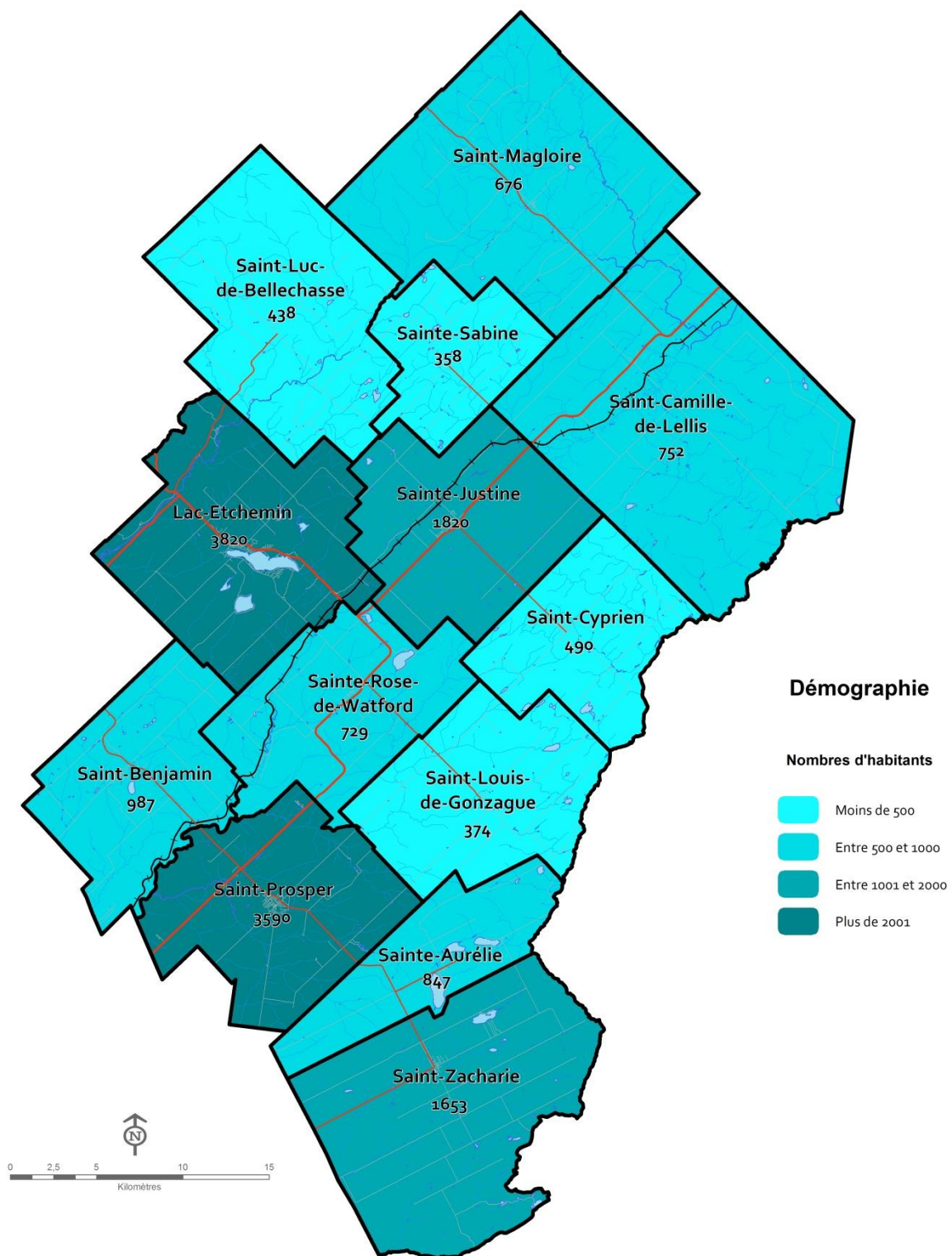
La population des Etchemins est évaluée à **16 862 habitants** et est inégalement répartie sur le territoire ([carte 2](#)) (Statistique Canada, 2017). Ainsi, la densité de la population varie entre 26,9 habitants/km² (Saint-Prospér) et 2,7 habitants/km² (Saint-Luc-de-Bellechasse). La **densité moyenne de 9,3 habitants/km²** dans Les Etchemins est bien en-deça des 28,2 habitants/km² retrouvés en territoire régional (ISQ, 2017). On observe toutefois une **variabilité démographique saisonnière positive de l'ordre de 9 %**, due au fait qu'une proportion importante des habitations secondaires dans la MRC appartiennent à des propriétaires dont l'habitation principale est extérieure au territoire (voir 3.1.3.1).

En comparant la distribution de la population etcheminoise à celle de la Chaudière-Appalaches, on assiste à une inversion de l'importance relative des tranches d'âge 25-44 ans et des 65 ans et plus ([graphique 1](#)).

Graphique 1. Distribution de la population régionale et de la MRC des Etchemins, 2016



Source : ISQ, 2017

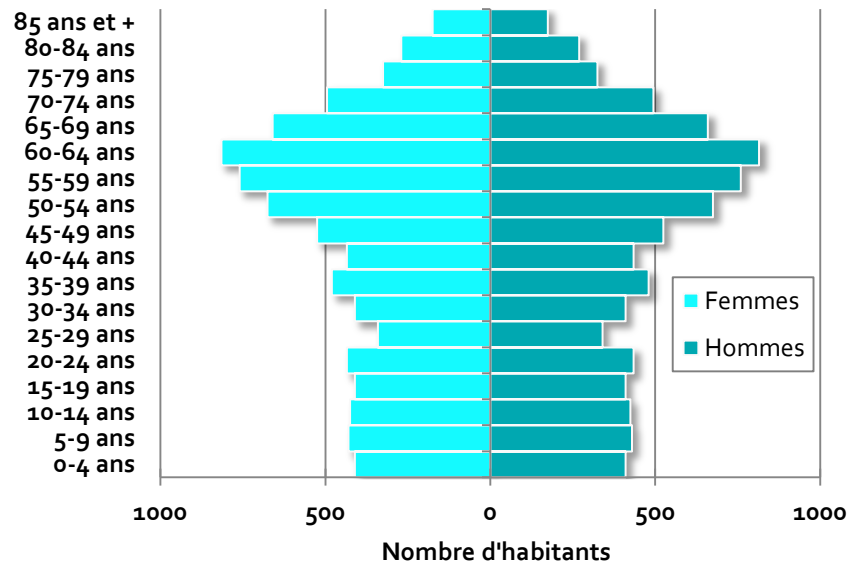


Sources: MRC des Etchemins; Statistique Canada, 2017; © Gouvernement du Québec



Carte 2. Répartition de la population dans les municipalités de la MRC des Etchemins, 2016

Graphique 2. Répartition de la population des Etchemins selon l'âge et le sexe, 2016

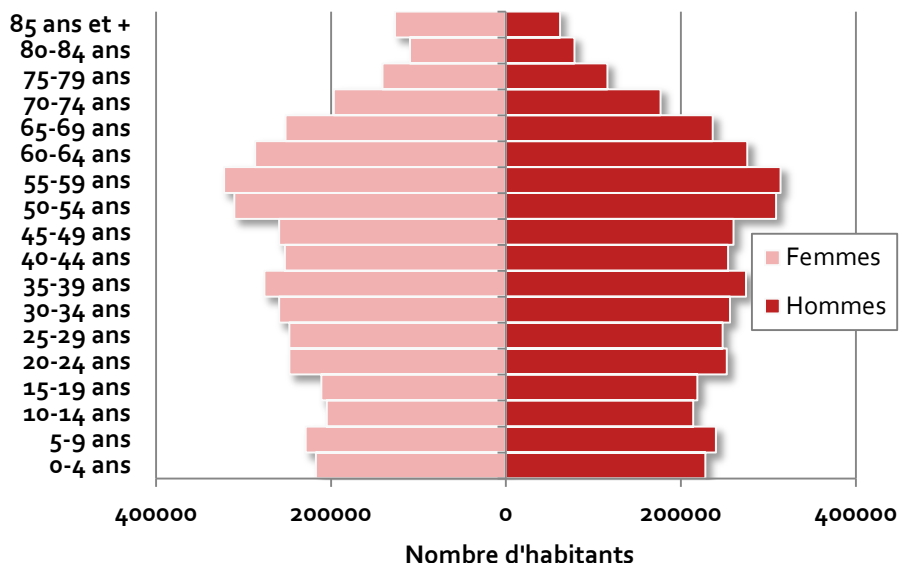


Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016

La répartition de la population selon l'âge et le sexe dans la MRC des Etchemins ne suit pas exactement la tendance nationale ([graphiques 2 et 3](#)). En effet, bien que toutes deux montrent une prédominance de la cohorte âgée entre 50 et 69 ans – ce qui correspond à la génération des baby-boomers – la ceinture et le pied de la pyramide se démarquent substantiellement, avec un nombre de jeunes personnes beaucoup plus faible pour la MRC. L'**âge médian de la population de la MRC (50,5 ans)** est effectivement plus élevé qu'à l'échelle régionale (44,5 ans) et provinciale (42,1 ans) (ISQ, 2017).

Depuis les 35 dernières années, la MRC des Etchemins connaît une perte du nombre de ses habitants ([graphique 4](#)). La tendance se maintient pour les années à venir. En effet, alors que les perspectives démographiques pour 2011-2036 sont généralement positives pour la Chaudière-Appalaches, la MRC projette le **taux d'accroissement de la population le plus faible de la région, à -9 %** ([tableau 2](#)).

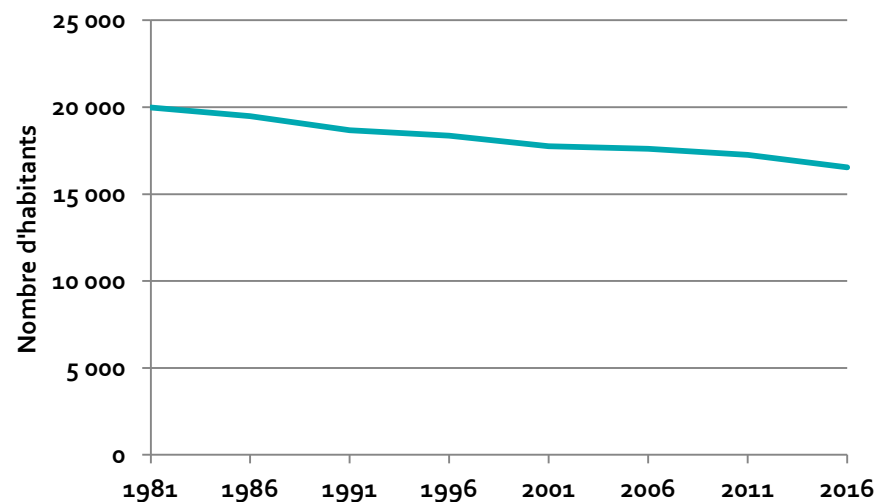
Graphique 3. Répartition de la population de la province de Québec selon l'âge et le sexe, 2016



Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016

Ainsi, pour la quasi-totalité des municipalités des Etchemins, la tendance du nombre d'habitants est à la baisse. Entre 2001 et 2016, les municipalités ayant en proportion perdu le plus d'habitants sont Saint-Zacharie (-21,3 %), Saint-Camille-le-Lellis (-17,1 %) et Saint-Louis-de-Gonzague (-14,4 %). Saint-Benjamin est la seule municipalité à afficher un accroissement positif, situé à 15,4 % pour la même période. Cette hausse peut être attribuée au développement résidentiel du fief de Cumberland, né de l'étalement urbain de Saint-Georges.

Graphique 4. Évolution de la population de la MRC des Etchemins, 1981-2016



Source : Statistique Canada, Recensements de la population de 1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2006, 2011 et 2016

Tableau 2. Perspectives démographiques pour l'ensemble des MRC de la Chaudière-Appalaches, 2011-2036

MRC	Taux d'accroissement de la population (%)
Lotbinière	22,6
Nouvelle-Beauce	22,5
Bellechasse	16,7
Lévis	14,0
Beauce-Sartigan	4,8
Robert-Cliche	0,6
Montmagny	-4,6
Les Appalaches	-5,7
L'Islet	-8,4
Les Etchemins	-9,0
Chaudière-Appalaches	8,8

Source : ISQ, 2017

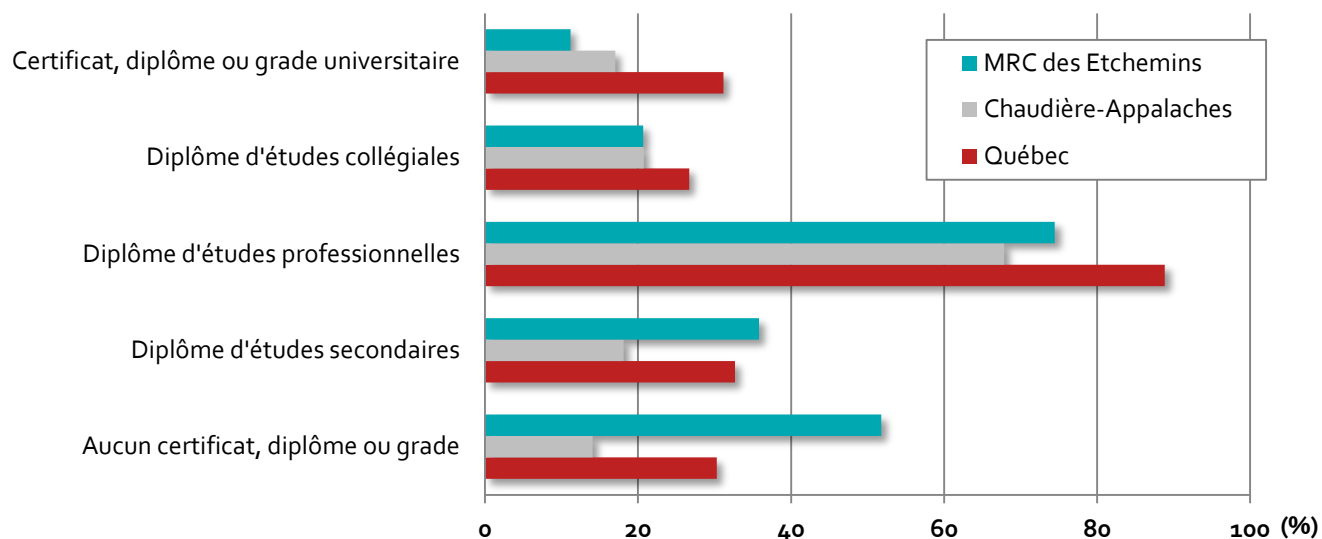
2.3.2 Scolarité

La MRC des Etchemins affiche un **faible taux de scolarisation** (graphique 5). Plus de la moitié de la population âgée entre 25 et 64 ans a un niveau de scolarité inférieur au diplôme d'études secondaires, contrairement à 14,1% pour la région de la Chaudière-Appalaches et à 30,3 % pour l'ensemble de la province. Par ailleurs, alors que peu d'habitants de la MRC détiennent un diplôme de niveau universitaire (11,1 % des habitants âgés entre 25 et 64 ans, contrairement à 31,1 % pour la province), ceux détenant un diplôme d'études professionnelles sont en importance un peu plus élevée qu'à l'échelle régionale (74,4 % comparativement à 67,8 %). Ces faits sont probablement influencés par l'offre en formation professionnelle, technique et universitaire limitée sur le territoire (voir 9.2.2).

Selon le dernier recensement s'intéressant aux données d'alphabétisation, **42,9 % des adultes de 16 ans et plus se situent au niveau 1** sur l'échelle de la littéracie en moyenne dans Les Etchemins (Statistique Canada, 2007). Ce niveau est le plus faible et correspond à de très faibles compétences (ISQ, 2003). Cette proportion est variable selon les municipalités (34,6 % à Lac-Etchemin et 51,9 % à Sainte-Sabine), mais s'avère dans tous les cas bien inférieure à la moyenne provinciale (22 %) (ISQ, 2003).

Le terme « littéracie » se rapporte à la lecture de textes écrits et ne concerne ni la compréhension ou la production orale, ni la production de textes écrits. Il n'y a donc pas de mesure de ces aspects.

Graphique 5. Répartition de la population âgée entre 25 et 64 ans selon le niveau de scolarité, MRC des Etchemins, Chaudière-Appalaches et province de Québec, 2016



Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016

2.3.3 Activité et emploi

La MRC des Etchemins présente un taux de chômage supérieur et des taux d'emploi et d'activité significativement inférieurs aux moyennes québécoise et régionale (**tableau 3**). Les taux d'emploi et d'activité pour la MRC des Etchemins reflètent ainsi la structure démographique de la région et met en lumière l'importance relative des personnes âgées (**graphique 2**).

Le taux d'emploi correspond au nombre de personnes en emploi par rapport à la population âgée de 15 ans et plus. Le taux d'activité s'intéresse au nombre de personnes en emploi ou au chômage par rapport à la population de 15 ans et plus. Le taux de chômage est le rapport entre les personnes au chômage et la population active (15 ans et plus soit en emploi, soit au chômage) (Emploi Québec, 2017).

Tableau 3. Répartition de la population en fonction de la situation d'activité, MRC des Etchemins, Chaudière-Appalaches et province de Québec, 2016

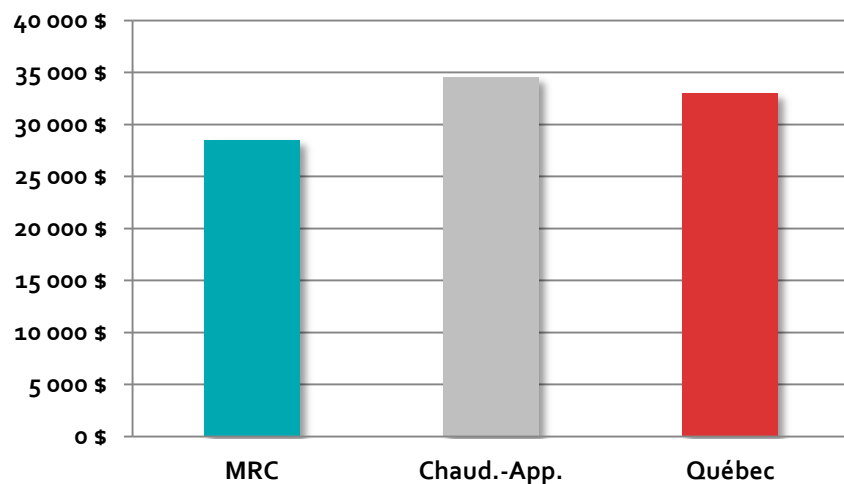
	MRC des Etchemins (2016)	Chaudière-Appalaches (2018)	Québec (2018)
Taux de chômage	6,3 %	2,7 %	5,3 %
Taux d'emploi	52,7 %	63,5 %	61,4 %
Taux d'activité	56,2 %	65,3 %	64,8 %

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016; ISQ, 2018

2.3.4 Revenus

Le **revenu médian annuel** de la population âgée de 15 ans et plus dans Les Etchemins est considérablement **inférieur à celui de la région (-17,5 %) et de la province (-13,5 %) (graphique 6).**

Graphique 6. Revenu médian annuel de la population bénéficiaire de 15 ans et plus, MRC des Etchemins, Chaudière-Appalaches et province de Québec, 2015



Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016

L'écart avec la moyenne provinciale, quoique toujours négatif, est cependant plus ou moins prononcé sur le territoire. D'une part, les revenus médians à Sainte-Sabine et Saint-Prosper sont moins de 6 % inférieurs à ceux de la province. D'autre part, l'écart atteint plus de 29 % dans les municipalités de Saint-Luc-de-Bellechasse, Saint-Camille-de-Lellis et Saint-Magloire (tableau 4). Par ailleurs, les transferts gouvernementaux composent à 22,4 % le revenu total des ménages dans Les Etchemins, contrairement à 15,6 % à l'échelle provinciale et 16,8 % à l'échelle régionale (Statistique Canada, Recensement de la population de 2016). Quant à lui, le taux de faible revenu des familles se situait en 2014 à 4,6 % dans la MRC, contre 3,8 % dans Chaudière-Appalaches (ISQ, 2018).

Tableau 4. Revenu médian annuel de la population bénéficiaire de 15 ans et plus, municipalités de la MRC des Etchemins, 2015

Municipalités	Revenu total médian (\$)	Écart provincial (%)
Saint-Luc-de-Bellechasse	21 760	-34,0
Saint-Camille-de-Lellis	22 464	-31,9
Saint-Magloire	23 360	-29,2
Saint-Louis-de-Gonzague	25 440	-22,9
Saint-Zacharie	26 534	-19,5
Sainte-Rose-de-Watford	27 136	-17,7
Saint-Cyprien	27 840	-15,6
Sainte-Aurélie	28 480	-13,6
Saint-Benjamin	29 248	-11,3
Lac-Etchemin	30 551	-7,4
Sainte-Justine	30 624	-7,1
Saint-Prosper	31 072	-5,8
Sainte-Sabine	32 981	0,0
MRC des Etchemins	28 527	-13,5
Province de Québec	32 975	s.o.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016

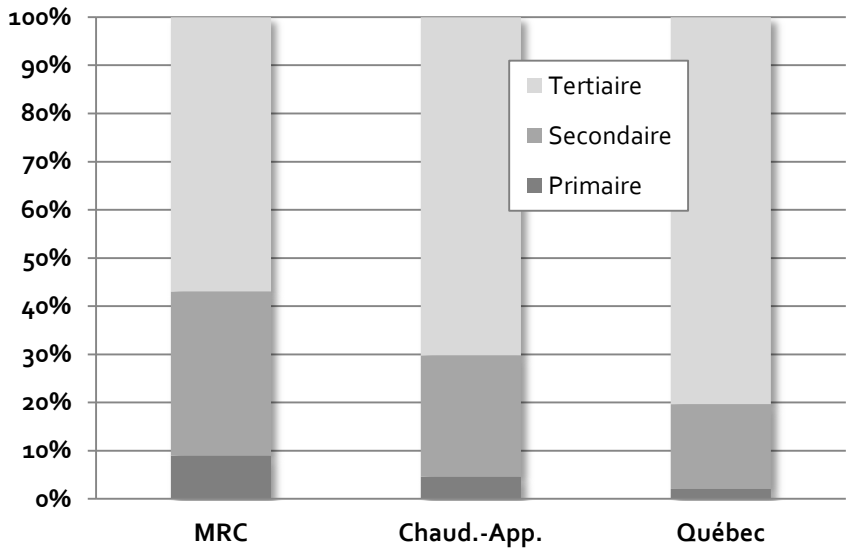
Contrairement au revenu moyen qui peut être affecté par les valeurs extrêmes, le calcul du revenu médian permet de refléter plus justement le portrait économique de la population. Il signifie que la moitié de la population gagne moins que cette somme, et que l'autre moitié gagne plus.

2.3.5 Structure économique

La structure économique du territoire des Etchemins reflète son caractère rural. Ainsi, le **secteur d'activité primaire**, qui regroupe principalement les activités agricoles et forestières, **occupe 9 % des travailleurs de la MRC**, contre 4,6 % dans Chaudière-Appalaches et 2,1 % pour l'ensemble de la province (graphique 7). Le secteur manufacturier (secondaire) occupe

également une place importante, regroupant 34,1 % des emplois. Il en découle un secteur tertiaire (56,9 %) beaucoup moins développé qu’il ne l’est à l’échelle régionale (70,2 %) ou provinciale (80,3 %). Ces tendances comparatives sont partagées par l’ensemble des municipalités.

Graphique 7. Répartition des emplois selon le secteur d'activité, MRC des Etchemins, Chaudière-Appalaches et province de Québec, 2016



Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016

Or, Saint-Cyprien et Sainte-Sabine se démarquent quant au poids qu’occupe le secteur primaire dans la structure économique, respectivement de 24,5 % et 20 %. De plus, les résidents de Saint-Luc (67,4 % des emplois) et Lac-Etchemin (67,1 % des emplois) sont ceux qui travaillent le plus au sein du secteur tertiaire. Saint-Prosper et Sainte-Justine, considérés comme des pôles de services, avec Lac-Etchemin, affichent quant à eux des taux de 57,8 % et 56,7 % des emplois associés au secteur tertiaire.

2.3.6 Vitalité des territoires

Selon l’indice de vitalité économique produit par l’Institut de la statistique du Québec (ISQ) en 2014, la MRC occupe la dernière place dans la région (tableau 5). Seules trois des 13 municipalités de la MRC affiche un indice de vitalité

positif (Sainte-Justine, Saint-Prosper et Sainte-Rose-de-Watford). C’est ainsi dire que **la grande majorité du territoire de la MRC accuse d’un retard en matière de vitalité économique** par rapport aux 1098 localités québécoises pour lesquelles le calcul a été fait. Quatre municipalités affichent un indice inférieur à -10,5 et sont de ce fait les plus dévitalisées de la MRC, à savoir Saint-Cyprien, Saint-Luc-de-Bellechasse, Saint-Camille-de-Lellis et Saint-Magloire (ISQ, 2014). Ces municipalités ne profitent pas de la proximité du réseau régional et regroupent par ailleurs la majorité des terres de juridiction publique (carte 10).

Tableau 5. Indice de vitalité économique des MRC de la Chaudière-Appalaches

MRC	Indice de vitalité économique
La Nouvelle-Beauce	13,3
Lévis	12,5
Bellechasse	8,6
Lotbinière	8,2
Beauce-Sartigan	3,2
Robert-Cliche	2,1
L’Islet	-3,1
Montmagny	-3,3
Les Appalaches	-5,0
Les Etchemins	-7,3

Source : ISQ, 2014

L’Institut régional de santé publique du Québec a de son côté calculé un indice de défavorisation matérielle et sociale pour chacune des municipalités (2011-2016), lesquels s’accordent essentiellement avec les résultats obtenus par l’ISQ. En effet, toutes les municipalités de la MRC, lorsque comparées aux 236 communautés locales de la Chaudière-Appalaches, se retrouvent dans les quintiles inférieurs du point de vue de la défavorisation matérielle (soit les plus défavorisées). Toutefois, le calcul de l’indice de défavorisation sociale est plus optimiste et qualifie Saint-Cyprien comme étant très favorisé (1^{er} quintile) et Saint-Prosper, Saint-Benjamin, Sainte-Justine et Saint-Luc-de-Bellechasse comme étant favorisés, toujours en comparaison régionale.

L'indice de vitalité économique représente la moyenne géométrique des variables normalisées de trois indicateurs, à savoir 1) le taux de travailleurs des 25 à 64 ans, 2) le revenu total médian des 18 ans et plus et 3) le taux d'accroissement annuel moyen de la population sur cinq ans (ISQ, 2014).

2.3.7 Sécurité alimentaire

« Un désert alimentaire est un territoire dans lequel les résidences sont jugées trop éloignées des points de vente offrant des aliments sains et nutritifs, et dans lequel une grande proportion de citoyens vit en situation de défavorisation matérielle » (Lebel, 2015). En milieu rural, l'accessibilité physique à un commerce pose problème s'il se situe à plus de 16 kilomètres de distance (Lebel, 2015).

40,4 % des résidences de la MRC sont situées à plus de 16 km d'une offre alimentaire avantageuse, et **32,3 % sont situées dans un désert alimentaire potentiel**. À titre comparatif, 8,1 % de la population rurale de la Chaudière-Appalaches habite un secteur qualifié de désert alimentaire (Coop Carbone, 2018a). Dans Les Etchemins, la distance médiane au plus proche commerce est de 14,4 km, alors que celles retrouvées dans les MRC de Robert-Cliche et de Beauce-Sartigan sont respectivement de 3,2 km et de 2,2 km. Les déserts alimentaires potentiels se retrouvent dans toutes les municipalités de la MRC à l'exception de Lac-Etchemin et de Saint-Benjamin (Lebel, 2015).

Le droit à l'alimentation n'est pas explicitement mentionné dans les principes de l'État. De ce fait, la « responsabilité » à faire respecter ce droit relève des organismes philanthropiques de banques alimentaires et de cuisines collectives. Dans Les Etchemins, *L'Essentiel des Etchemins* est l'organisme d'aide à la communauté en matière de sécurité alimentaire. On y trouve un comptoir alimentaire et des cuisines collectives y sont organisées. De plus, les organismes *L'Éveil* et *Nouvel Essor* offrent des dépannages alimentaires destinés aux clientèles aux prises avec des problèmes de santé mentale ainsi qu'aux personnes handicapées, âgées et seules. Finalement, une soupe populaire ouvrira ses portes en mai 2018. Des repas à prix modiques seront offerts dans un lieu de rassemblement permettant de socialiser.

Le droit à l'alimentation reconnaît 1) le droit de se procurer des aliments de qualité et en quantité suffisante à un prix abordable, quel que soit son revenu; 2) le droit de se procurer des aliments facilement, c'est-à-dire à distance de marche ou à distance raisonnable en transport en commun et 3) le droit à des aliments culturellement acceptables (Jean Ziegler, cité dans Lamarche, 2018).

- **Historiquement**, les exploitations agricoles et forestières ont amorcé le **développement économique** des Etchemins et l'**acériculture** s'est rapidement affirmé comme **moteur économique**;
- La MRC des Etchemins a une **faible densité de population**. Les projections démographiques pour 2011-2036 sont estimées à **-9 %**;
- La structure de **population vieillissante** se manifeste par un **taux d'emploi plus faible** qu'aux échelles régionales et provinciales;
- Les niveaux de **scolarité** et de **littéracie** dans Les Etchemins sont **inférieurs** aux moyennes régionales et provinciales, tout comme le **revenu médian**;
- La structure économique des Etchemins se démarque par des **secteurs d'activité primaire et secondaire** en proportion importante;
- La MRC présente un **indice de vitalité économique faible** et **32 %** des résidences de la MRC sont situées dans un **désert alimentaire potentiel**.

2.4 COMPOSANTES PHYSIQUES

2.4.1 Classification écologique du territoire

Le **tableau 6** présente les différents éléments de la classification écologique du territoire de la MRC.

Tableau 6. Classification écologique de la MRC des Etchemins

Zone de végétation	Tempérée nordique
Sous-zone de végétation	Forêt décidue
Domaine bioclimatique	Érablière à bouleau jaune
Sous-domaine bioclimatique	Érablière à bouleau jaune de l'Est
Région écologique	Coteaux des basses Appalaches
Sous-région écologique	Coteaux du lac Etchemin
Unités de paysages régionaux	Saint-Cyprien (35), Lac Etchemin (34), Lac Saint-François (31)

Source : MFFP, 2017

Trois unités de paysages régionaux composent le territoire des Etchemins, lesquels sont définies par « l'organisation récurrente des principaux facteurs écologiques permanents du milieu et de la végétation » (Portail Québec, 2018). L'unité de paysage la plus importante, Saint-Cyprien, occupe 916 km² soit plus de la moitié de la superficie de la MRC, suivie par l'unité de paysage Lac Etchemin (679 km²) et l'unité de paysage Lac Saint-François (227 km²) [estimation des superficies faite à partir de la carte interactive (MFFP, 2017)].

2.4.2 Climat

Le territoire etcheminois est soumis à un climat froid et humide. Les normales climatiques calculées entre 1981 et 2010 indiquent une température moyenne variant entre 24,2 °C (en juillet) et -18,4 °C (en janvier). Il tombe en moyenne 1193 millimètres en précipitations, dont 74,1 % est sous forme de pluie. Toutefois, le relief vallonné amène une variabilité parfois considérable des données d'une municipalité à l'autre, générant notamment des sommets de précipitations (MDDELCC, 2018a). Somme toute, les données climatiques caractéristiques des trois unités de paysages régionaux présentes sur le territoire de la MRC convergent en plusieurs points (**tableau 7**). Or les

conditions climatiques seront appelées à changer au cours des prochaines années, ce qui aura un impact sur les cultures (voir 7.3.5).

Tableau 7. Données climatiques pour les unités de paysages régionaux de Saint-Cyprien, de Lac Etchemin et de Lac Saint-François

Température annuelle moyenne (°C)	2,5 à 5,0
Degrés-jours de croissance (°C)	2 200 à 2 800
Longueur de la saison de croissance (jours)	160 à 180
Indice d'aridité	100 à 125
Précipitation annuelle moyenne (mm)	1 000 à 1 100
Couvert neigeux (cm)	250 à 400
Fraction nivale (%)	25 à 35
Unités thermiques maïs (UTM)	2 081 à 2 335

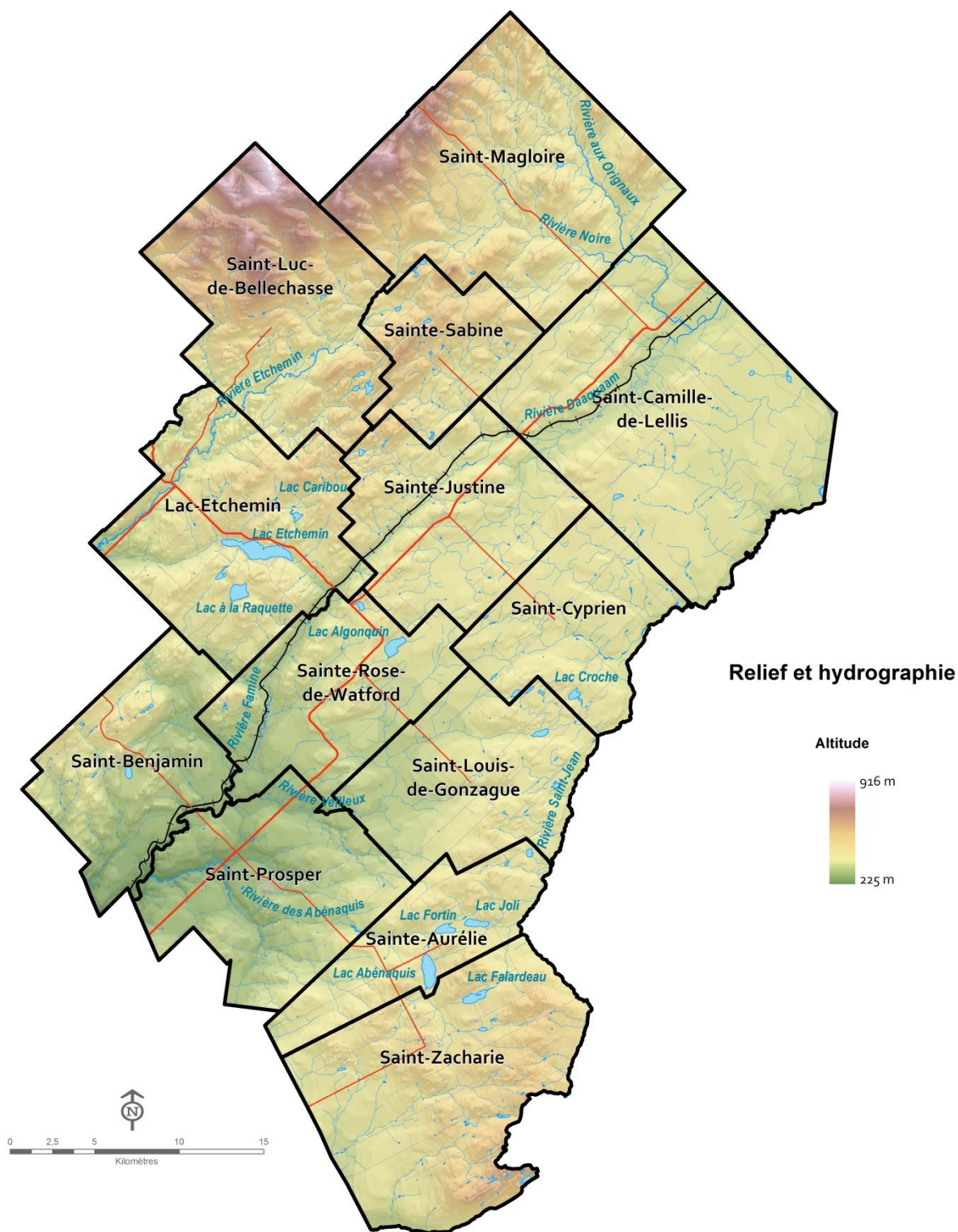
Source : Robitaille & Saucier, 1998; CRAAQ, 2018

L'indice d'aridité est le nombre annuel moyen de mois où l'on observe des déficits hydriques dans les sols, multiplié par 100.

Par ailleurs, les vents, généralement de l'ouest, procurent un potentiel éolien dans les municipalités à haut relief telles que Saint-Luc-de-Bellechasse et Saint-Magloire. Le projet éolien du Massif du Sud, présent sur le territoire de ces deux municipalités ainsi que dans Bellechasse, est en exploitation depuis janvier 2013 (MERN, 2018). Les 75 éoliennes installées offrent une puissance de 150 mégawatts (MW), ce qui équivaut à l'énergie produite par 1 500 moteurs automobiles (Clean Energy Authority, 2018).

2.4.3 Géomorphologie

La MRC des Etchemins se situe dans la province naturelle des Appalaches. Marqué au nord par une ligne de crêtes qui suit un axe est-ouest, le territoire dénombre plusieurs collines et montagnes dont le plus haut sommet culmine à environ 800 mètres (**carte 3**). Le secteur du Massif du Sud chevauche les municipalités de Saint-Luc-de-Bellechasse, Sainte-Magloire, de même que Saint-Philémon (Bellechasse). L'assise rocheuse du territoire est de nature sédimentaire et métamorphique et principalement composée de schistes ardoisiers, de grès et de shales (MERN, 2010; Robitaille & Saucier, 1998).



Sources: MRC des Etchemins; © Gouvernement du Québec



Carte 3. Principales caractéristiques physiques de la MRC des Etchemins

2.4.4 Pédologie, drainage et potentiel agricole

Les sols de la MRC sont majoritairement issus de dépôts de till d'épaisseur variable sur l'ensemble du territoire. Du fait de leur origine glaciaire, ils sont principalement de type loam, soient composés de sable (moins de 52 %), de limon (de 7 % à 27 %) et d'argile. On retrouve les loams à granulométrie plus grossière (loam sableux) sur les territoires de Sainte-Sabine et de Saint-Magloire (MAPAQ, 2018a). Offrant généralement un bon drainage (carte 4), ces sols sont associés à un bon potentiel forestier (MERN, 2010). Des recouvrements ponctuels de sols organiques de petites surfaces sont par ailleurs dispersés sur le territoire (MAPAQ, 2018a).

Sur l'ensemble du territoire, la classe de régime hydrique mésique est en proportion de 50,1 %, la classe subhydrique à 28,3 % et la classe hydrique à 19,8 %. La quantité d'eau disponible dans le sol pour la végétation est ainsi variable, quoique jamais en déficience pendant la saison de croissance (Robitaille & Saucier, 1998).

Les classes de régime hydrique : 1) xérique : caractérisé par une déficience en eau survenant régulièrement pendant la période de croissance; 2) mésique : qui ne montre ni déficience en eau ni excès d'eau pendant la majeure partie de la saison de croissance; 3) subhydrique : bien alimenté en eau avec de brèves périodes d'excès d'humidité au sol; 4) hydrique : où le sol est saturé d'eau pendant la majeure partie de la saison de croissance (Robitaille & Saucier, 1998).

Selon le potentiel ARDA (Aménagement rural et développement de l'agriculture), on trouve dans Les Etchemins très peu de sols classés 3. Les sols de classe 4 sont surtout concentrés au sud de la MRC et occupent une proportion importante des territoires municipaux de Saint-Prosper et de Saint-Louis-de-Gonzague. **Les sols de classes 5 et 6 occupent la plus grande part de la superficie terrestre (carte 5; tableau 8).** Présentant des facteurs limitatifs considérables restreignant la gamme des cultures et souvent leur rendement, ces sols peuvent toutefois bénéficier de travaux d'amélioration tels que le débroussaillage, l'encensement, la fertilisation des terres et la

régularisation de l'humidité. De façon générale, les sols de classe 4, 5 et 6 ne sont pas propices à la production en continue de grandes cultures, mais **conviennent à la culture de plantes fourragères vivaces et présentent un potentiel pour les cultures horticoles telles que les bleuets, les fruits de verger ou autres cultures semblables, de même que pour la sylviculture** (Institut de recherche et de développement en agroenvironnement, 2013; MRC des Etchemins, 2011). Dans une moindre importance, on trouve des sols organiques. Ces derniers sont généralement concentrés dans des zones à fortes pente ou aux sommets des collines.

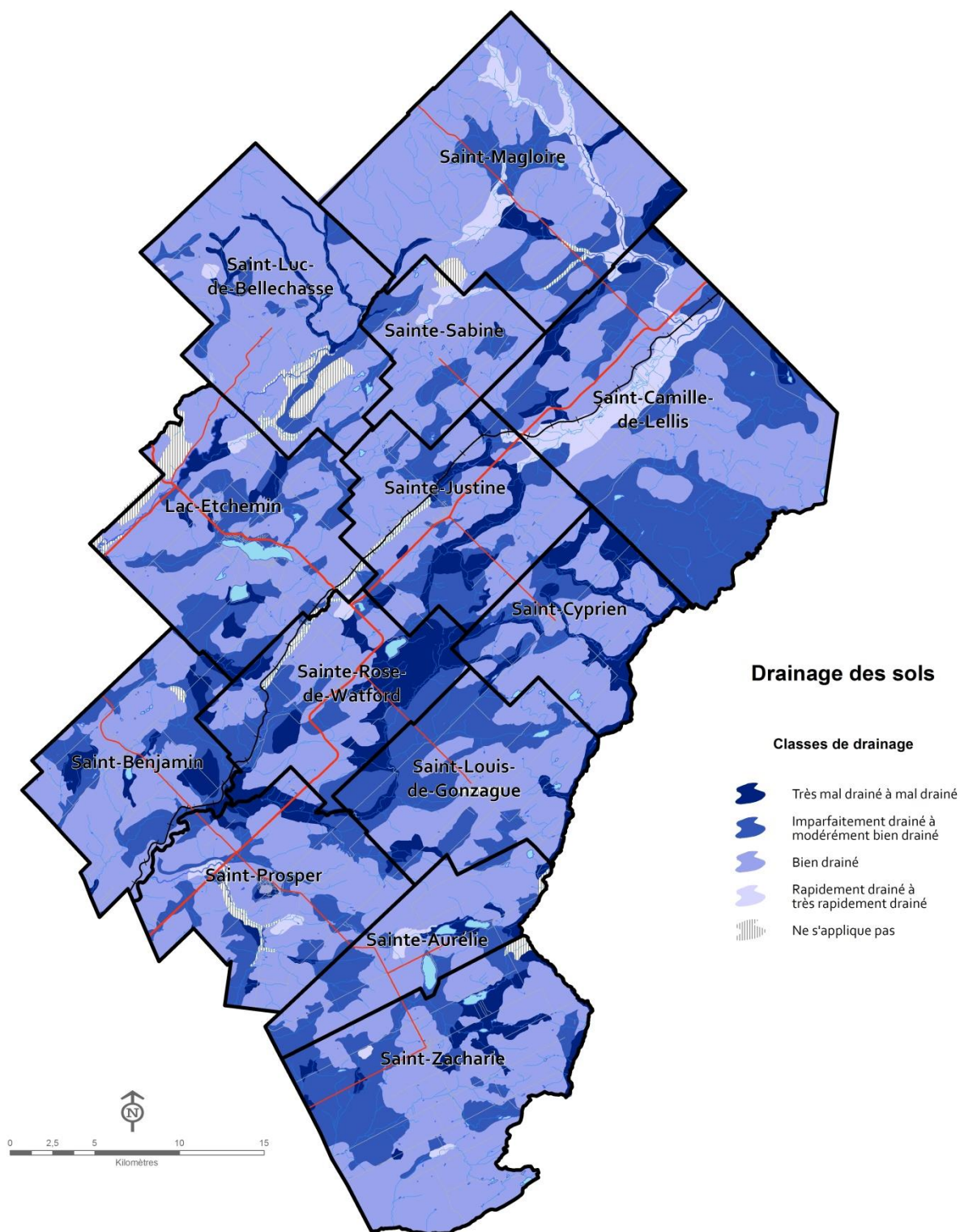
Une étude de préféabilité visant la diversification des cultures dans Les Etchemins a été menée en 2001 par le Centre local de développement (CLD) en collaboration avec la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) et le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) (Leclerc, 2001). Parmi les cultures qui se sont démarquées par leur intérêt du point de vue cultural, on compte la citrouille, la gourgane, le bleuet semi-cultivé, le lin textile, plusieurs plantes médicinales (agripaume, camomille, molène, ortie, sauge, échinacée, etc.), le tournesol et le triticales. En effet, **les caractéristiques climatiques et pédologiques sur le territoire des Etchemins constituent des avantages majeurs et des opportunités pour plusieurs cultures.**

Tableau 8. Superficie occupée par les classes des sols de la MRC des Etchemins

Classes des sols	Superficie relative (%)
3 et 4	21
5 et 6	43
7 et 8	35
Organique	1

Source : MRC des Etchemins, 2018

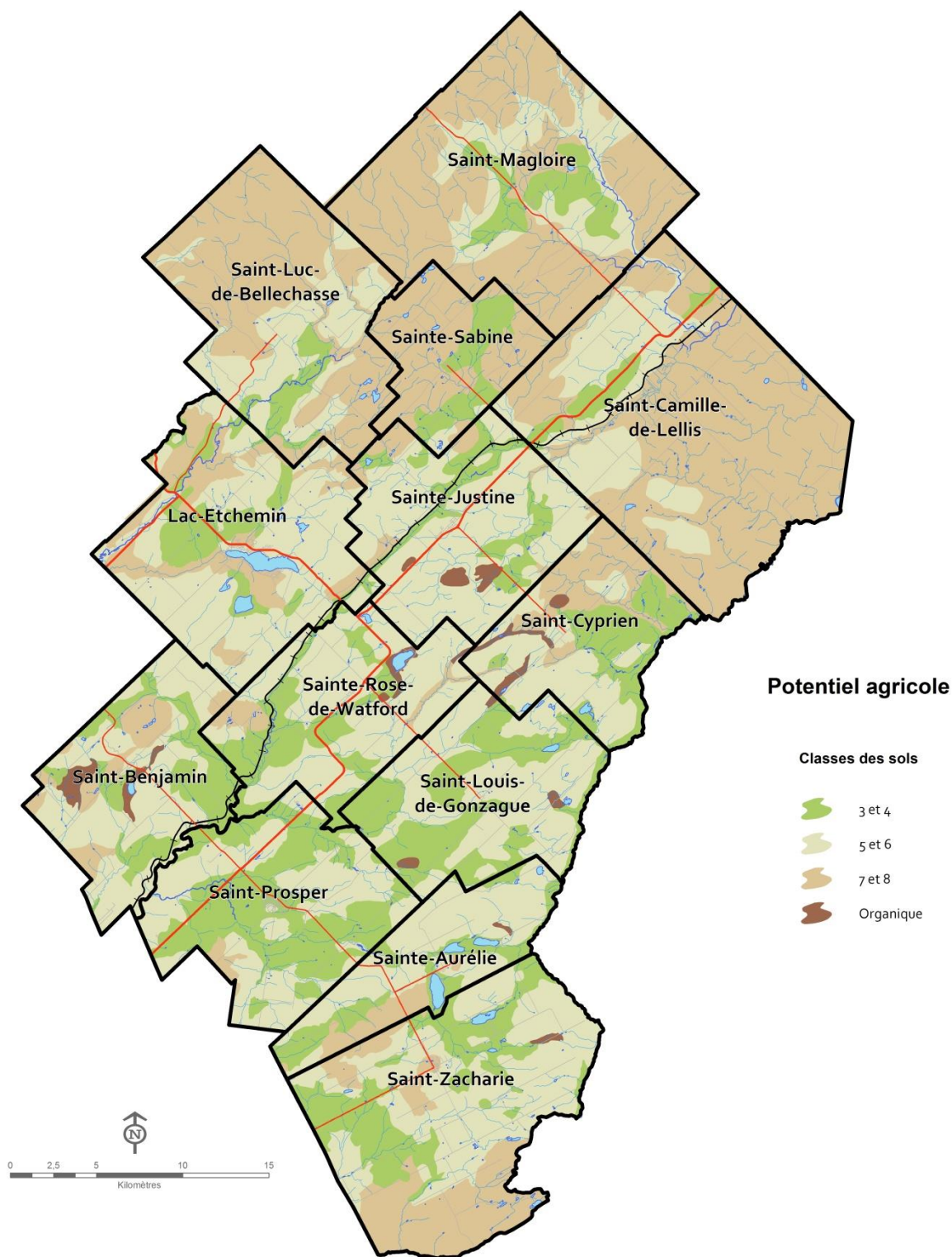
On observe une corrélation entre le potentiel agricole, la qualité du drainage et le relief (cartes 3, 4 et 5). En général, les sols les mieux drainés correspondent aux fortes pentes et aux classes de potentiel 7 et 8. Inversement, les sols aux meilleurs potentiels agricoles démontrent un drainage variable, parfois imparfait, parfois bon.



Sources: MRC des Etchemins; © Gouvernement du Québec



Carte 4. Drainage des sols de la MRC des Etchemins



Sources: MRC des Etchemins; © Gouvernement du Québec



Carte 5. Potentiel agricole et classes des sols de la MRC des Etchemins

2.4.5 Hydrographie

2.4.5.1 Réseau hydrographique

Située dans la région hydrographique du Saint-Laurent sud-est, le réseau hydrographique de la MRC des Etchemins se subdivise en **quatre bassins versants** et autant de zones de gestion intégrée de l'eau, soit celle de la rivière Chaudière, du fleuve Saint-Jean, de la rivière Etchemin et de la rivière du Sud (**carte 6**). Ces bassins versants s'étendent respectivement sur 42,1 %, 41,1 %, 17 % et 0,6 % du territoire (MRC des Etchemins, 2006) (**tableau 9**). La gestion intégrée et concertée de l'eau dans chaque bassin versant est assurée par les organismes de bassin versants (OBV) respectifs. Somme toute, l'eau représente environ 1 % des unités de paysages régionaux composant le territoire de la MRC (Robitaille & Saucier, 1998).

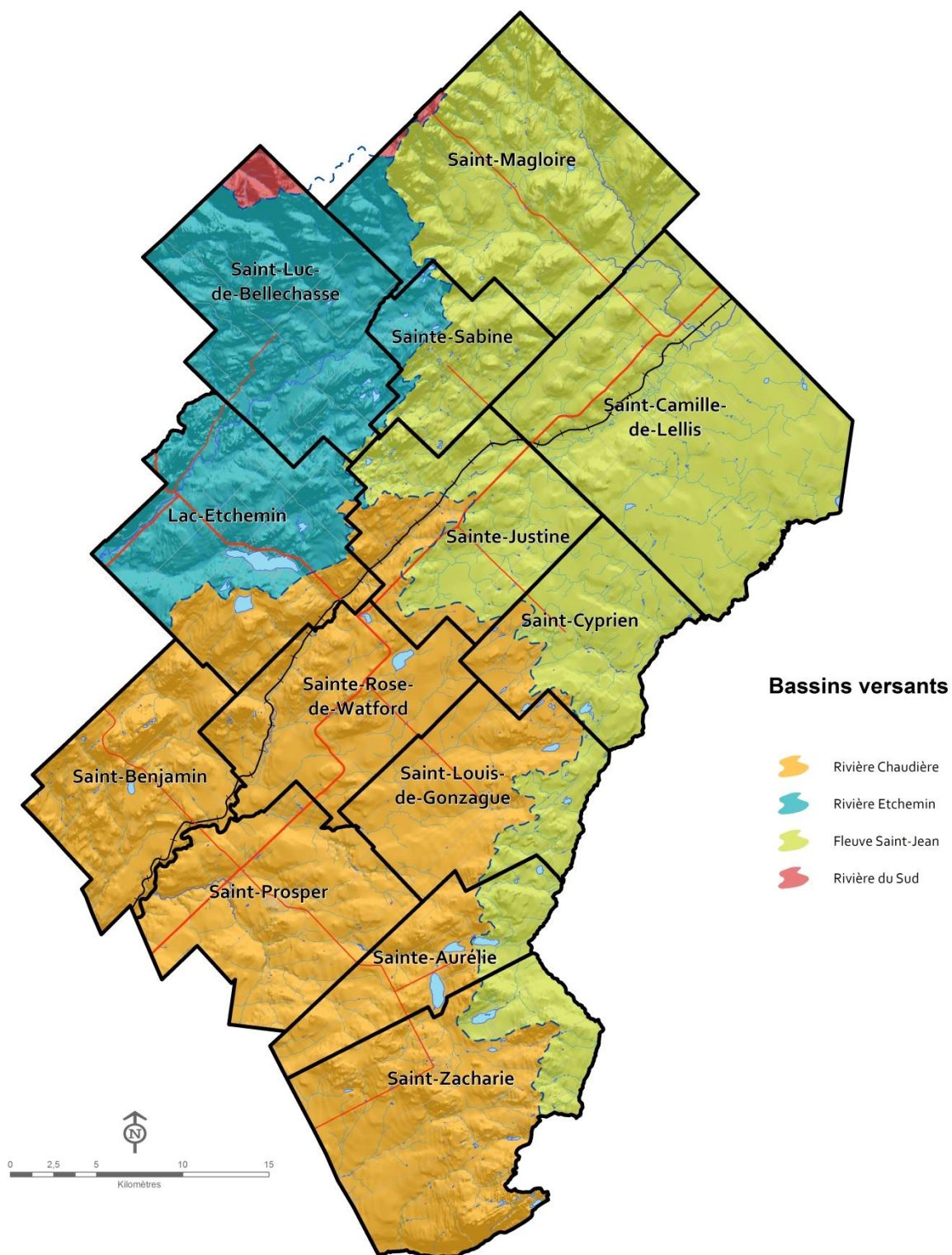
Tableau 9. Municipalités localisées intégralement ou en partie dans les bassins versants de la rivière Chaudière, de la rivière Etchemin et du fleuve Saint-Jean

Municipalités	Bassins versants			
	Rivière Chaudière	Rivière Etchemin	Fleuve Saint-Jean	Rivière du Sud
Lac-Etchemin	x	x	x	
Saint-Benjamin	x			
Saint-Camille-de-Lellis			x	
Saint-Cyprien	x		x	
Sainte-Aurélie	x		x	
Sainte-Justine	x		x	
Sainte-Rose-de-Watford	x			
Sainte-Sabine		x	x	
Saint-Louis-de-Gonzague	x		x	
Saint-Luc-de-Bellechasse		x	x	x
Saint-Magloire		x	x	x
Saint-Prosper	x			
Saint-Zacharie	x		x	

Les rivières Etchemin et Chaudière sont désignées prioritaires selon la Politique nationale de l'eau adoptée en 2002, en ce qui a trait aux problématiques inhérentes aux ressources en eau les concernant (Regroupement des organismes de bassins versants du Québec, 2018). Alors que leurs eaux se déversent dans le grand ensemble hydrographique du fleuve Saint-Laurent, celles de la rivière Saint-Jean s'écoulent vers l'océan Atlantique. La rivière Daaquam faisant partie du bassin versant de la rivière Saint-Jean traverse quant à elle les municipalités de Sainte-Justine et de Saint-Camille-de-Lellis. Cette dernière a subi des travaux de linéarisation majeurs au cours des années soixante, dans le but d'augmenter la superficie et le drainage d'un territoire à vocation agricole devenu rapidement forestier (M. Grégoire, communication personnelle, 30 mai 2018). Or, ces transformations anthropiques sont la cause de plusieurs problèmes relatifs à la recharge de la nappe phréatique, aux embâcles et à l'aménagement du territoire (Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean, 2015) (Rousseau, Biron, & Lamoureux, 2010).



Figure 3. Lac Etchemin
Crédit photo : Jessica Leclerc



Sources: MRC des Etchemins; © Gouvernement du Québec



Carte 6. Bassins versants de la MRC des Etchemins

Les lacs et rivières contribuent de façon notable à l'économie etcheminoise en agissant comme pôle d'attraction pour la villégiature ([tableau 10](#); [carte 3](#)).

Tableau 10. Lacs et cours d'eau inclus dans l'affectation villégiature du schéma d'aménagement et de développement, MRC des Etchemins

Municipalité	Lac ou cours d'eau
Lac-Etchemin	Lac Etchemin
	Rivière Etchemin
	Les Cascades (rivière Etchemin)
	Lac Pouliot
	Lac à la Raquette
Saint-Cyprien	Lac Croche
Sainte-Aurélie	Lac Joli
Sainte-Rose-de-Watford	Lac Algonquin
Sainte-Sabine	Lac Gravel
Saint-Louis-de-Gonzague	Rivière Veilleux
Saint-Luc-de-Bellechasse	Lac Leclerc
Saint-Prosper	Lacs Pruneau
	Lac Alec
Saint-Zacharie	Lac Falardeau

Source : Compilation, MRC des Etchemins, 2018

2.4.5.2 Eau potable et eaux usées

Dans Les Etchemins, les prises d'eau se font majoritairement par puits tubulaires municipaux, ou dans une moindre mesure à partir d'une source à bassin unique ou à drain horizontaux ou encore à même le lac Etchemin. On trouve dans la majorité des municipalités des aires de protection des sites de prélèvement d'eau souterraine. Les eaux usées sont par ailleurs rejetées dans des étangs aérés et non aérés, de même que dans des étangs aérés à rétention réduite. Les eaux usées de Morissette Station à Saint-Benjamin se déversent directement dans la rivière Famine, cette dernière faisant partie du bassin versant de la rivière Chaudière (MAMOT, 2016). La vidange des installations sceptiques relève parfois des citoyens et parfois des municipalités. Elle est effectuée par cinq des neuf municipalités se situant sur le territoire du bassin versant de la rivière Chaudière (Comité de bassin de la rivière Chaudière, 2018). Parmi ces neuf, trois ont évoqué des problèmes de pollution causés par des

rejets directs dans l'environnement et des installations sans permis en zone forestière (Comité de bassin de la rivière Chaudière, 2018).

2.4.5.3 Vulnérabilité et contamination des eaux souterraines et de surface

Grâce à la capacité filtrante du sol, l'eau souterraine est généralement de meilleure qualité que l'eau de surface (Comité de bassin de la rivière Chaudière, 2014). Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC) évalue la vulnérabilité des aquifères à la contamination à l'aide de la méthode DRASTIC. Cette dernière combine les résultats de sept paramètres, à savoir 1) la profondeur de la nappe d'eau, 2) la recharge, 3) la nature de l'aquifère, 4) la texture du sol en surface, 5) la topographie, 6) la nature de la zone vadose et 7) la conductivité hydraulique de l'aquifère. Les indices obtenus peuvent varier entre 23 et 226. Plus l'indice est élevé, plus l'aquifère est vulnérable (Réseau québécois sur les eaux souterraines, 2018). **Dans Les Etchemins, l'indice varie entre 100 et 160 (vulnérabilité modérée).** La vulnérabilité est plus importante dans les vallées appalachiennes qu'autour des hauts topographiques (Institut national de recherche scientifique, Institut de recherche et de développement en agroenvironnement et Regroupement des organismes de bassins versants de la Chaudière Appalaches, 2015).

Sur le territoire de la MRC, en plus des bassins versants des rivières Chaudière et Etchemin qui sont considérés comme dégradés, le lac Joli (Sainte-Aurélie) situé dans le bassin versant du fleuve Saint-Jean est sérieusement concerné par des problèmes d'eutrophisation (Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean, 2015). Les pratiques d'épandage de lisier de porc contribuent à augmenter la teneur en phosphore des cours d'eau, lorsqu'effectué avant ou pendant une pluie (Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean, 2015). Par ailleurs, bien que peu documenté, les acides utilisés pour le nettoyage à la fin de la saison acéricole et l'absence de traitement des eaux usées contribuent potentiellement à la contamination des eaux de surface (Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean, 2015). En contrepartie, l'indice de qualité bactériologique et physicochimique (IQBP) calculé pour la rivière Etchemin à la station de Saint-Luc-de-Bellechasse indique une bonne qualité de la ressource

en eau en cet endroit. C'est donc davantage à l'embouchure de la rivière Etchemin que la qualité de ce cours d'eau est mauvaise (Conseil de bassin de la rivière Etchemin, 2014). À l'intérieur du bassin de la rivière Chaudière, le plus récent IQBP calculé à la station de Saint-Prosper, en 1990, indiquait une qualité de l'eau satisfaisante (Comité de bassin de la rivière Chaudière, 2014).

2.4.5.4 Milieux humides

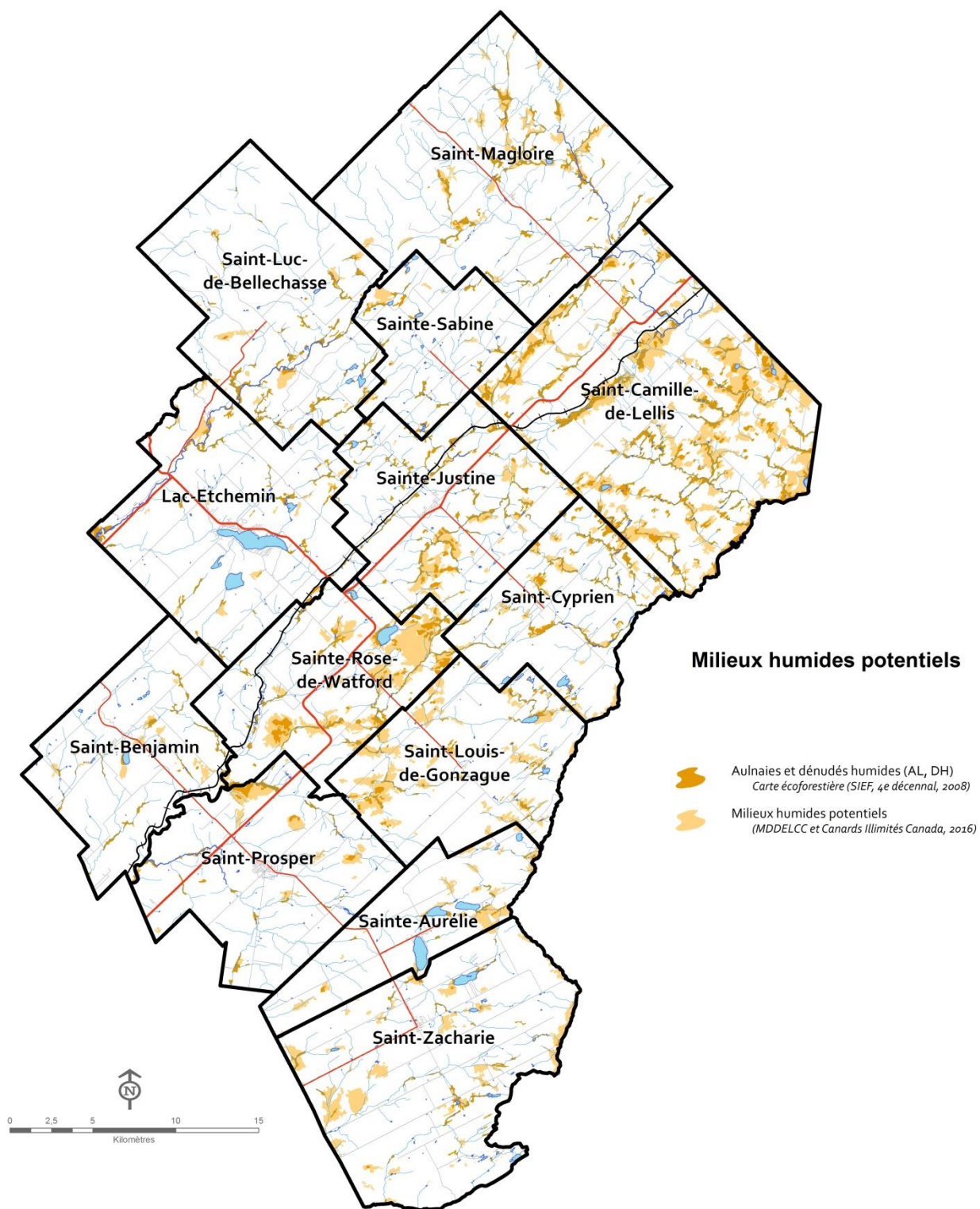
Les milieux humides sont des terres qui sont inondées ou saturées d'eau assez longtemps pour modifier la composition du sol ou de la végétation. Ces écosystèmes, qu'ils soient des étangs, des marais, des marécages ou des tourbières, sont reconnus pour les biens et services qu'ils procurent à la société et sont protégés en vertu de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques. Ils agissent naturellement comme bassins de rétention des eaux de surface et contribuent à la survie des espèces floristiques et fauniques qui s'y trouvent (MDDELCC, 2013).

À l'échelle provinciale, les milieux humides couvrent 12,5 % du territoire, et sont à près de 85 % composés de tourbières. Il existe toutefois une différence dans l'emplacement et la délimitation des milieux humides entre les produits cartographiques disponibles, et conséquemment sur l'importance relative des milieux humides sur le territoire. D'une part, selon les études du MDDELCC et de Canards Illimités Canada (2016) **11,1 %** du territoire des Etchemins est recouvert de milieux humides potentiels ([carte 7](#)). Cette donnée est obtenue à partir de compilation des unités issues du système d'information écoforestier (SIEF), des milieux humides de la base de données topographiques du Québec (BDTQ) et ceux de la base de données topographiques produite par Ressources naturelles Canada (CanVec). Les auteurs soulignent le caractère potentiel de la localisation des milieux humides représentés par cette méthodologie. En effet, le territoire des Etchemins n'a pas fait l'objet de l'étude sur les milieux humides détaillés produite par ces mêmes auteurs entre 2009 et 2017.

D'autre part, dans le schéma d'aménagement de la MRC, les milieux humides potentiels ont été cartographiés à l'aide des données de la carte écoforestière produite par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles tous les dix ans. Selon cette méthodologie, les données AL (aulnaies) et DH (sol dénudé

humide) ont été assimilées à des milieux humides potentiels. Il en résulte une proportion beaucoup plus faible de ces milieux sur le territoire, de l'ordre de **4,3 %** ([carte 7](#)) (MRC des Etchemins, 2018). Ces derniers sont présents sur tous les territoires municipaux, quoique concentrés à l'est et au centre de la MRC (Saint-Camille-de-Lellis, Sainte-Rose-de-Watford).

Les perturbations (qui ne sont pas forcément synonymes de destruction) des milieux humides sont généralement causées par les activités agricoles, sylvicoles, résidentielles et industrielles (lesquelles ne sont pas équivalentes en termes d'impact) (MDDELCC, 2013). Dans Les Etchemins, une attention particulière doit également être portée envers les activités sylvicoles et de villégiature en bordure des lacs et le déboisement des rives (MRC des Etchemins, 2006). Or le maintien de leur intégrité et de leur qualité est un atout non seulement écologique mais également économique pour le territoire, étant donné la diversité des activités qu'ils permettent (chasse, récréotourisme, etc.) et les nombreux services écologiques qu'ils accomplissent. C'est pour cela que leur conservation est notamment favorisée par l'application des mesures de protection et de mise en valeur de la forêt et celles relatives à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Qui plus est, leur intérêt ainsi que celui des milieux hydriques a valu l'adoption en juin 2017 d'une loi portant sur leur conservation. D'ici 2022, les MRC devront réaliser un plan régional visant à délimiter et caractériser les milieux humides et hydriques et ainsi s'assurer de la gestion des programmes de restauration.



Sources: MRC des Etchemins; © Gouvernement du Québec



Carte 7. Milieux humides potentiels de la MRC des Etchemins

2.4.6 Couvert forestier

85 % de la superficie terrestre de la MRC des Etchemins est sous couvert forestier, ce qui représente 7 515 lots dont la superficie est supérieure à quatre hectares et 130 923 hectares. La superficie forestière productive augmente depuis 20 ans, principalement dû au reboisement des friches agricoles. Selon les données du 4^e inventaire décennal du MRN (2003), pour l'ensemble du couvert forestier en petite propriété privée sur le territoire de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (AMVAP), les peuplements mélangés représentent 52 % du couvert forestier, suivi par les peuplements de feuillus (29,1 %) et les peuplements de résineux (22,9 %) (**carte 8**) (AMVAP, 2013).

Le territoire de l'AMVAP couvre les MRC des Etchemins, de Bellechasse, de Montmagny, de l'Islet ainsi que la ville de Lévis.



Figure 4. Érablière, Sainte-Rose-de-Watford
Crédit photo : Jessica Leclerc

Dans Les Etchemins, les principales essences d'arbres sont le sapin baumier et l'érable à sucre. Sur les 100 dernières années, l'épinette rouge, le thuya occidental et le bouleau jaune ont connu une diminution au sein des peuplements au bénéfice des feuillus (érables, bouleau à papier et peuplier faux-tremble) et du sapin (AMVAP, 2013). Les érablières présentant un potentiel acéricole en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) couvrent 7,7 % de la superficie totale de la MRC (MRC des Etchemins, 2018).

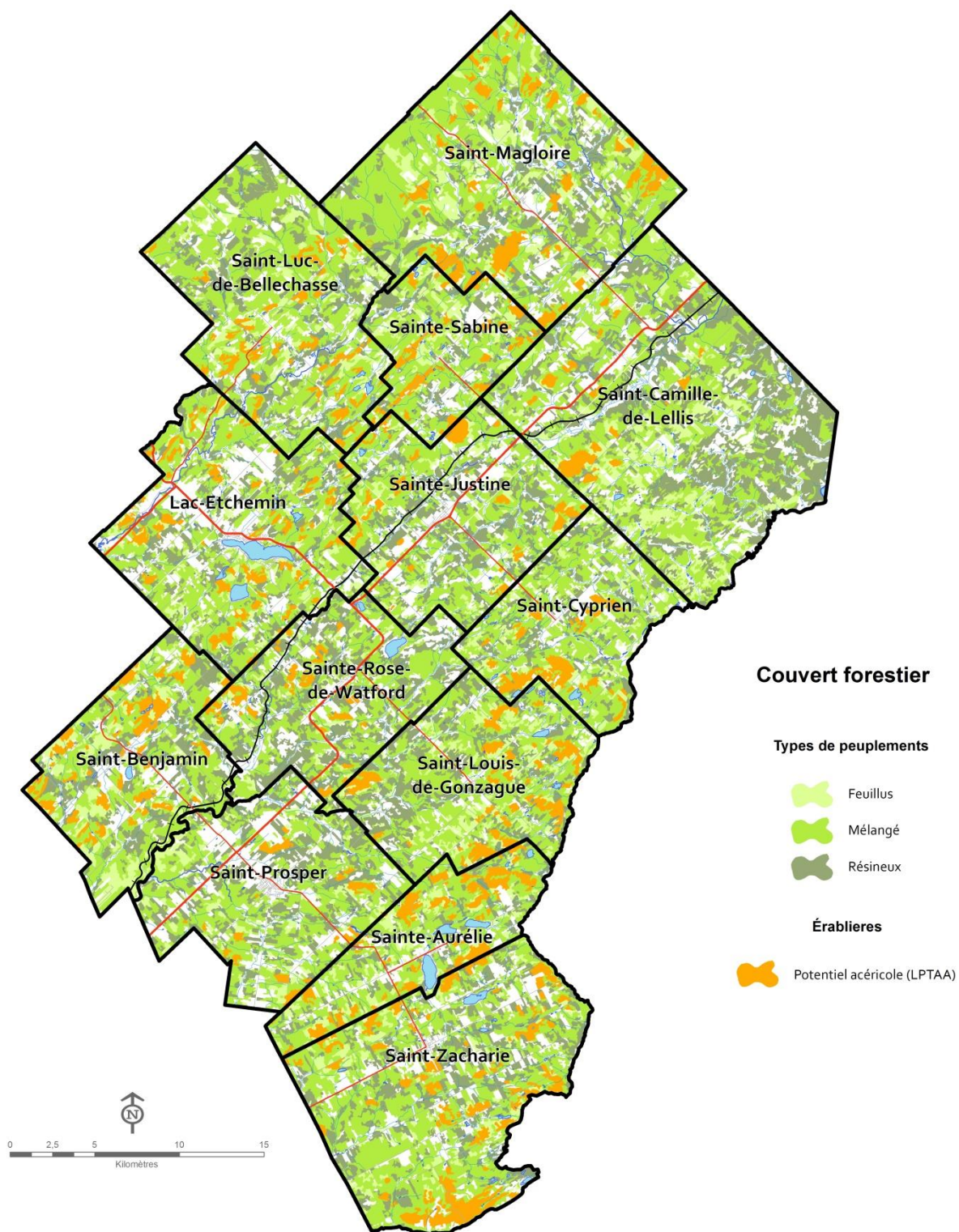
43,4 % de la superficie forestière productive (lots supérieurs à quatre hectares) et 66,8 % de la superficie forestière enregistrée est située en zone agricole permanente (AMVAP, 2013). **La quasi-totalité de la superficie forestière dans Les Etchemins est considérée comme en terrain productif**, c'est-à-dire capable de générer un volume de matière ligneuse supérieur à 30 m³/ha dans une période de temps inférieure à 120 ans (AMVAP, 2013).

0,6 % du terrain forestier privé dans Les Etchemins est situé sur des pentes fortes, soit à plus de 30 % sur une hauteur minimale de dix mètres. La coupe intensive y est interdite par le règlement régional en foresterie. Ces secteurs sont surtout concentrés sur la limite ouest de la MRC, dans les municipalités de Saint-Benjamin, Lac-Etchemin, Saint-Luc-de-Bellechasse et Saint-Magloire.

Au sens de la LPTAA, « est présumé propice à la production de sirop d'érable un peuplement forestier identifié par les codes ER [érablière à sucre], ERFI [érablière à feuillus d'essences intolérantes], ERFT [érablière à feuillus d'essences tolérantes], ERBB [érablière à bouleau blanc], ERBJ [érablière à bouleau jaune] ou ERO [érablière à sucre et/ou érable rouge] sur les cartes d'inventaire forestier du ministère des Ressources naturelles (Publications Québec, 2017a).

2.4.7 Sites d'intérêt écologique

La MRC des Etchemins dénombre plusieurs sites d'intérêt écologique (**tableau 11**). L'aire protégée la plus remarquable et la plus importante en fait de superficie est la **forêt ancienne de Saint-Camille-de-Lellis**. Il s'agit d'un peuplement vierge dominé par l'épinette rouge et l'épinette noire ayant été sérieusement affecté par des perturbations naturelles depuis plus de deux siècles. N'ayant pas été aménagé ou subi de perturbations anthropiques, cet écosystème présente des caractéristiques uniques démontrant son évolution naturelle (MERN, 2002). Les territoires d'intérêt régional identifiés par la MRC se distinguent quant à eux par la présence considérable de faune et de flore à grande valeur environnementale et dont il faut favoriser la préservation.



Sources: MRC des Etchemins; © Gouvernement du Québec



Carte 8. Couverture forestière de la MRC des Etchemins

Tableau 11. Sites d'intérêt écologique sur le territoire de la MRC des Etchemins

	Désignation	Municipalité	Superficie (ha)	Tenure
Aires protégées	Écosystème forestier exceptionnel	Saint-Camille-de-Lellis	248	publique
	Refuges biologiques (2)	Saint-Camille-de-Lellis	62,6	
Territoire d'intérêt régional écologique	Rivière Etchemin	Saint-Luc-de-Bellechasse, Lac-Etchemin	n.d.	publique
	Ravage Mont-Orignal	Lac-Etchemin	146	publique / privée
	Ravage Famine	Saint-Benjamin, Saint-Prosper	2 063	privée
	Ravage Sainte-Germaine-Station	Lac-Etchemin	438	privée
	Lacs de tête	Saint-Luc-de-Bellechasse, Sainte-Sabine	n.d.	publique
	Milieux humides potentiels	Toutes	20 082	publique / privée

Sources : MDDELCC, 2018c; MRC des Etchemins, 2006; MDDELCC; Canards Illimités Canada, 2016

2.4.8 Faune

Trois ravages du cerf de Virginie sont présents en partie ou en totalité sur le territoire de la MRC. Premièrement, le ravage de la rivière Famine, le plus grand en superficie et partagé avec la MRC de Beauce-Sartigan, est constitué de terres privées appartenant aux compagnies *Produits forestiers D.G. Ltée* et *Produits forestiers Startrees Ltée*. Deuxièmement, les terres du ravage du Mont Orignal sont partagées avec la MRC de Bellechasse et sont de tenure privée et publique (Hydro-Québec). Finalement, le ravage de Sainte-Germaine-Station est uniquement constitué de terres privées.

La MRC a pour objectif spécifique de « promouvoir le développement durable de la ressource faunique en consolidant la présence du cerf de Virginie dans les ravages et en favorisant l'adoption de bonnes pratiques sylvicoles » (MRC des Etchemins, 2006). Compte tenu l'importance du caractère privé des terres situées dans les ravages du cerf de Virginie, la conservation de ces sites relève beaucoup de l'information et de la sensibilisation faite auprès des propriétaires.

2.5 ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT TERRITORIAL

En dehors des sites d'intérêt écologique qui ont été traités à la section 2.4.7 et des cours et plans d'eau associés à la villégiature, **plusieurs éléments du paysage présentent un intérêt d'ordre historique, culturel, récréotouristique ou esthétique (tableau 12)**. On trouve dans l'inventaire du patrimoine bâti des Etchemins trois bâtiments agricoles d'intérêt (MRC des Etchemins, 2016a). Toutefois, aucun de ces derniers n'est inscrit au Registre du patrimoine culturel tenu par le ministère de la Culture et des Communications (MCC). Par ailleurs, un nombre important de circuits récréotouristiques sillonnent le territoire etcheminois. Ensemble, les réseaux motoneige, motoquad et cyclable traversent l'ensemble des municipalités de la MRC.

Tableau 12. Éléments d'intérêt territorial dans la MRC des Etchemins

Catégorie	Site	Municipalité
Historique	Éléments ponctuels	Site historique des Pères Trappistes
		Sainte-Justine
		Magasin général
		Sainte-Rose-de-Watford
		Ancien presbytère
		Saint-Camille-de-Lellis
		Vieux moulin de Metgermette-Nord
		Sainte-Aurélie
Culturel	Éléments bâtis	Vieux couvent de Saint-Magloire
		Saint-Magloire
		Secteur de l'église
		Lac-Etchemin
		Secteur de l'église
		Saint-Benjamin
		Secteur de la rue Principale
		Sainte-Justine
Récréotouristique	Sites	Secteur du carrefour en étoile
		Village des défricheurs
		Saint-Prosper
		Théâtre du Ganoué
Esthétique	Autres éléments	Moulin La Lorraine
		Lac-Etchemin
		Maison du patrimoine et Jardin Entre Ciel et Terre
		Saint-Magloire
	Camping	Camp forestier
		Saint-Luc-de-Bellechasse
		Parc régional
	Activités nautiques	Massif du Sud
		Saint-Luc-de-Bellechasse, Saint-Magloire
		Centre de ski
	Association de chasse et pêche	Station touristique Mont Orignal
		Club nautique de Lac-Etchemin
		Lac-Etchemin
	Terrains de golf	Éco-parc des Etchemins
		Association chasse et pêche Quatre-Étoiles
		Sainte-Rose-de-Watford
	Autres	Association chasse et pêche du Lac Abénaquis
		Sainte-Aurélie
		Association chasse et pêche Metgermette-Nord
	Autres éléments	Saint-Zacharie
		Lac Caribou
		Lac-Etchemin
	Autres éléments	Terrain de golf de Lac-Etchemin
		Saint-Benjamin
		Terrain de golf Le Grand Héron
	Autres éléments	Domaine des Sportifs
		Sainte-Aurélie
		Club sportif du Mont Bonnet
	Autres éléments	Sainte-Sabine
		Chutes du Diable
		Saint-Benjamin, Saint-Prosper
		Chutes à Fortier
		Saint-Prosper

Source : Compilation, MRC des Etchemins, 2018



Figure 5. Jardin Entre Ciel et Terre, Saint-Magloire

Crédit photo : Jessica Leclerc



Figure 6. Patrimoine agricole, construction entre 1910-1955, Saint-Zacharie

Crédit photo : Ghislain Fortin

- Selon les localités, le nombre de **degrés-jours de croissance** varie de **2 200 à 2 800 °C** et le nombre d'**UTM** varie de **2 081 à 2 335**;
- Les **sols**, majoritairement de classe 5 et 6 et généralement bien drainés, conviennent et représentent une **force** pour plusieurs cultures fourragères, horticoles, plantes médicinales, etc.
- Les **eaux souterraines** sont **modérément vulnérables**. À l'exception du lac Joli, les **eaux de surface** sont de **bonne qualité**, malgré le fait que les **bassins des rivières Etchemin et Chaudière** soient considérées comme **dégradés**;
- Les **milieux humides** couvrent **entre 4 % et 11 %** du territoire. Les perturbations dans Les Etchemins viennent principalement des **activités sylvicoles** et de **villégiature** en bordure des lacs;
- La MRC est à **85 %** sous **couvert forestier**, principalement composé de sapin baumier et d'érable à sucre. La superficie forestière productive est **en croissance** et est située à 43 % en zone agricole permanente.

3. Occupation du territoire

Le territoire de la MRC des Etchemins, quoique faiblement peuplé, est occupé par une variété d'utilisations et assujéti à des dispositions de différents niveaux en ce qui a trait à la planification de son développement.

La **zone agricole permanente**, soit celle décrétée par le gouvernement du Québec et ajustée suite à la rénovation cadastrale qui s'est achevée en 2016 dans Les Etchemins, représente **96 762 ha, soit 53,6 % du territoire**, couvrant quant à lui 180 632 ha (**carte 9**). Les **303 exploitations agricoles enregistrées (EAE) en 2017 au MAPAQ occupent quant à elles 33,1 % de la zone agricole et 17,8 % de l'ensemble du territoire de la MRC (CPTAQ, 2011).**

3.1 UTILISATION DU SOL

3.1.1 Affectations du sol

En vertu du Schéma d'aménagement et de développement (SAD), cinq des huit grandes affectations du territoire touchent en tout ou en partie à la zone agricole permanente, soit l'affectation agricole dynamique, l'affectation agroforestière, l'affectation forestière, l'affectation villégiature et l'affectation récréative (MRC des Etchemins, 2011).

Selon le SAD, les **trois affectations en importance (carte 9), occupant 93,9 % du territoire de la MRC ainsi que la totalité de la zone agricole**, se définissent comme suit :

- 1) **L'affectation agricole** est caractérisée par un **milieu agricole dynamique**, plus spécifiquement par :
 - Un regroupement d'exploitations agricoles importantes et variées;
 - Des entreprises dont la valeur foncière et le taux de réinvestissement sont les plus élevés;
 - Des exploitations comprenant la plus grande part des revenus agricoles et dont les plus importants revenus moyens par producteur;
 - La présence des exploitations les plus prospères faisant partie des créneaux en expansion (porc et bœuf);

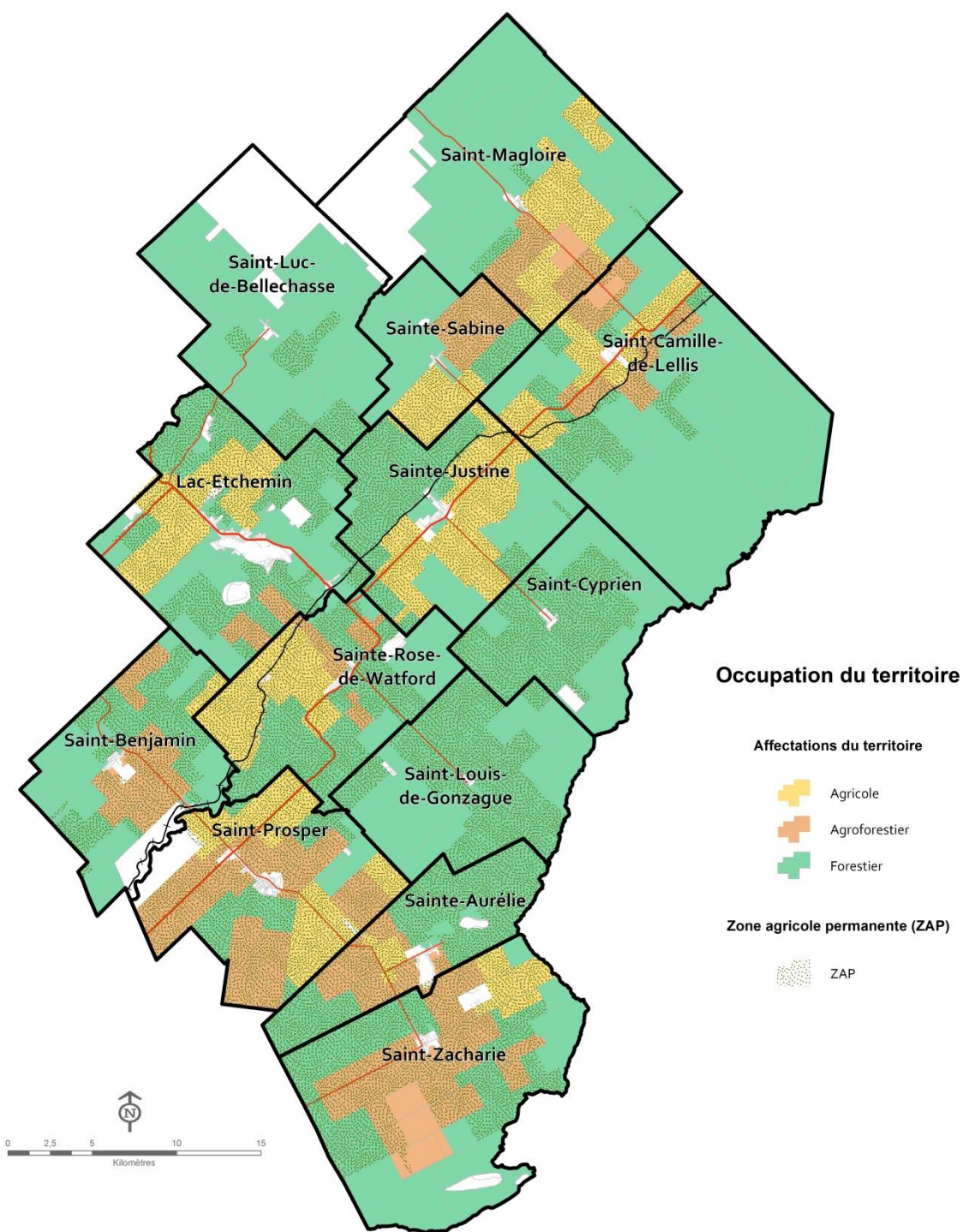
- Une prédominance des usages agricoles;
- Une concentration de terres en culture avec potentiel de développement (expansion des exploitations en place, nouveaux cheptels, nouvelles cultures);
- Une structure foncière non morcelée;
- La présence d'érablières;
- Des activités de reboisement limitées.

- 2) **L'affectation agroforestière présente de grandes superficies boisées et un nombre considérable de terres en friches où la plantation d'essences commerciales est une activité courante.** Elle se caractérise par l'**absence de concentration d'exploitations agricoles**, et plus spécifiquement par :

- Des exploitations dont les revenus agricoles sont modestes ou faibles;
- Des productions animales moins nombreuses et dispersées;
- L'absence de bâtiments d'élevage dans plusieurs grands secteurs consacrés à la culture;
- Des entreprises dont la valeur foncière est modeste et dont le taux de réinvestissement est faible ou inexistant;
- Des terres en friche et activités de reboisement plus importantes;
- La présence d'érablières;
- Un couvert forestier plus important.

- 3) **L'affectation forestière** est marquée par l'importance du prélèvement de la matière ligneuse et l'**inexistence de l'activité agricole, à l'exception de l'exploitation acéricole**. Elle comprend des terres privées et publiques dont une partie n'est pas assujéti à la LPTAA (mais plutôt régie par des plans d'affectations qui déterminent les usages et modalités d'intervention en milieu forestier), et se caractérise par :

- Un territoire boisé en quasi-totalité;
- L'absence de terres cultivées;
- Une très faible densité de population;
- L'absence d'exploitation animale;
- Une prédominance des exploitations forestière et acéricole;
- Une concentration d'exploitations acéricoles en zone agricole permanente;
- Un territoire majoritairement à l'extérieur de la zone agricole permanente.



Sources: MRC des Etchemins, © Gouvernement du Québec



Carte 9. Zone agricole permanente et affectations du territoire de la MRC des Etchemins, 2018

À l'échelle de la MRC, c'est l'affectation forestière qui domine l'occupation du sol, comptant pour 67 % de la superficie totale et 51,6 % de la zone agricole permanente. Les affectations agricole et agroforestière se partagent à peu près également le reste de la zone agricole (tableau 13). Les îlots déstructurés occupent quant à eux 0,4 % de la zone agricole (CPTAQ, 2012).

Tableau 13. Répartition des trois affectations principales de la MRC des Etchemins par rapport à la zone agricole

Affectation	Superficie (ha)	% MRC	% de la zone agricole	% situé en zone agricole
Agricole dynamique	24 334	13,5	25,1	99,9
Agroforestière	24 352	13,4	23,1	92,2
Forestière	120 992	67,0	51,6	41,3
Zone agricole permanente	96 762	53,6	100	100
Total MRC	180 632	100	100	53,6

Source : CPTAQ, 2011 ; MRC des Etchemins, 2018

Or ces trois affectations ne se distribuent pas de façon équitable sur le territoire (carte 9). En effet, les municipalités de Saint-Cyprien, Saint-Louis-de-Gonzague et Saint-Luc-de-Bellechasse ne présentent pas d'affectation agricole et agroforestière sur leur territoire. Saint-Prosper se démarque par la faible importance relative de son affectation forestière (21 % de la superficie des trois affectations) ainsi que par la forte présence de son affectation agroforestière. Finalement, c'est à Sainte-Justine que l'affectation agricole occupe la plus grande place, en proportion (38 % des trois affectations) et en superficie de la municipalité.

Une analyse par photo-interprétation des orthophotos de 2015 a permis de faire ressortir la superficie cultivée dans chacune des municipalités et de la mettre en rapport à la superficie occupée par la zone agricole puis par l'affectation agricole (tableau 14). À l'échelle de la MRC, seuls 9,1 % de la zone agricole permanente sont occupés par des terres cultivées (excluant la sylviculture). Ce rapport peut être interprété comme un indice de dynamisme agricole faible pour la MRC. Or **58,7 % des superficies cultivées se retrouvent**

en affectation agricole dynamique. Les superficies occupent prioritairement l'affectation agricole dans toutes les municipalités où cette dernière occupe une partie du territoire. À Saint-Benjamin, Saint-Zacharie, Sainte-Aurélie, Sainte-Sabine et Saint-Prosper, une part notable des terres cultivées se trouvent également en affectation agroforestière. Ainsi, d'importantes portions de la zone agricole permanente sont vouées à des affectations forestières, où sont observées des concentrations d'entreprises acéricoles.

Tableau 14. Superficies cultivées, en zone agricole permanente et en affectation forestière, MRC des Etchemins, 2015 (photo-interprétation)

Municipalités	Superficie cultivée (ha) (A)	Zone agricole permanente (ha) (B)	Utilisation agricole (A/B) (%)	Superficie cultivée en affectation agricole (%)
Lac-Etchemin	1 348	10 717	12,6	83,4
Saint-Benjamin	574	6 258	9,2	7,2
Saint-Camille-de-Lellis	913	7 176	12,7	64,1
Saint-Cyprien	157	5 572	2,8	s.o.
Sainte-Aurélie	225	7 446	3,0	51,9
Sainte-Justine	879	9 228	9,5	89,6
Sainte-Rose-de-Watford	654	9 209	7,1	73,7
Sainte-Sabine	431	3 842	11,2	53,9
Saint-Louis-de-Gonzague	50	6 697	0,7	s.o.
Saint-Luc-de-Bellechasse	51	1 926	2,6	s.o.
Saint-Magloire	631	5 035	12,5	86,0
Saint-Prosper	1 813	11 704	15,5	54,6
Saint-Zacharie	1 089	11 952	9,1	25,3
Total MRC	8 815	96 762	9,1	58,7

Source : photo-interprétation (orthophotos 2015), MRC des Etchemins, 2018

3.1.2 Tenure des terres

Dans Les Etchemins, **87,9 % du territoire est de tenure privée (carte 10)**. Cette proportion est plus faible que celle retrouvée dans la MRC de Bellechasse (95,6 %), quoique plus importante que ce qui qualifie les MRC de l'Islet (74,9 %) et de Montmagny (78,6 %) (AMVAP, 2013). Les terres publiques dans Les Etchemins sont surtout concentrées dans les municipalités de Saint-Camille-de-Lellis, Saint-Luc-de-Bellechasse, Saint-Magloire, Sainte-Rose-de-Watford et Saint-Zacharie.

3.1.3 Les fonctions urbaines

Un total de 787 résidences principales, 236 résidences secondaires et 32 commerces ou industries ont été construits sur le territoire des Etchemins entre 2001 et 2016. Les résidences principales ont été plus nombreuses à se construire dans les municipalités de Lac-Etchemin et Saint-Prospér alors que les résidences secondaires se sont davantage installées à Saint-Luc-de-Bellechasse et Saint-Zacharie (tableau 16).

83,4 % des résidences principales se sont construites en zone « blanche », c'est-à-dire non assujettie à la LPTAA. Par contre, **31,7 % des chalets ont été bâtis en zone agricole permanente**. Certains d'entre eux font partie des 29 résidences qui ont été construites dans Les Etchemins entre 2008 et 2017 dans le cadre des dispositions des décisions rendues en vertu de l'article 59 (voir 10.1). Les autres constructions ont fait l'objet de demandes individuelles à la CPTAQ (avant 2008) ou ont profité d'un droit acquis conféré à une résidence initiale.

Plus de 1200 constructions résidentielles à l'intérieur de 24 îlots déstructurés et de 1038 unités foncières vacantes sont permises dans le cadre des dispositions des décisions de la CPTAQ en vertu de l'article 59. À raison d'une construction par propriété, cela correspond à 190 constructions en affectation agroforestière et 848 constructions en affectation forestière. À ces possibilités s'ajoutent les établissements en zone blanche (carte 11).

La MRC considère la pression exercée par les nouvelles constructions sur sa zone agricole comme étant modérée (MRC des Etchemins, 2011). Bien que certaines dispositions inscrites au schéma d'aménagement limitent le

développement de nature urbaine à l'extérieur des périmètres urbains, des aires de villégiature de même qu'à l'extérieur des secteurs de développement existants, la MRC considère la villégiature comme un point d'ancrage central à son développement économique. Elle souhaite ainsi que soit facilité l'établissement de résidences secondaires sur l'ensemble de son territoire, tout en protégeant ses terres agricoles dynamiques.

3.1.3.1 Les résidences secondaires

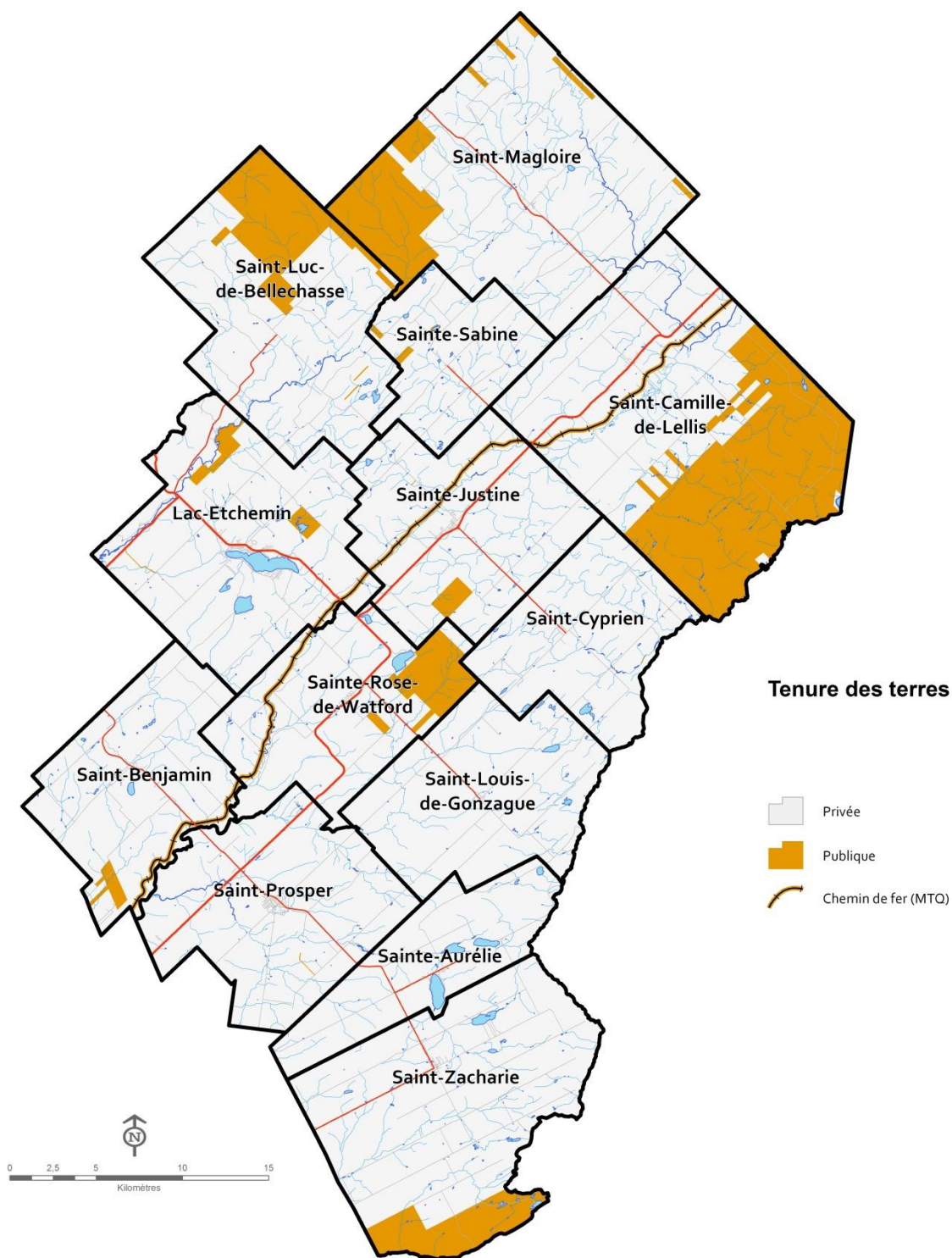
La villégiature est un phénomène en croissance dans la MRC des Etchemins et engendre une variabilité démographique considérable selon les saisons. En considérant que 757 résidences secondaires de la MRC appartiennent à un propriétaire dont la résidence principale se situe à l'extérieur du territoire, on peut extrapoler qu'environ 1500 personnes de plus habitent la MRC en saison estivale, ce qui représente une **variabilité démographique positive de l'ordre de 9%**. Le taux de résidences secondaires dont le propriétaire a sa résidence principale à l'extérieur de la MRC varie de 50 % (Sainte-Justine) à 87,9 % (Saint-Magloire) (tableau 15). Il est en moyenne plus important que dans la MRC Robert-Cliche (58,7 %) et similaire à celui dans la MRC de Bellechasse (70,4 %).

Tableau 15. Résidences secondaires dont le propriétaire habite à l'extérieur de la MRC, MRC Robert-Cliche, MRC de Bellechasse, MRC des Etchemins, 2018

	MRC Robert-Cliche	MRC de Bellechasse	MRC des Etchemins
Résidences secondaires	557	1 789	1 104
Propriétaires hors MRC	327	1 259	757
Propriétaires hors MRC (%)	58,7	70,4	68,6

Source : Compilation, Rôle d'évaluation foncière, MRC des Etchemins, MRC Robert-Cliche, MRC de Bellechasse, 2018

Note méthodologique : les résidences secondaires considérées sont les chalets ou maisons de villégiature (code 1100), les maisons mobiles (code 1211), les roulottes résidentielles (code 1212) de même que les bâtiments dont la valeur est supérieure à 25 000 \$ et situés sur des lots à bois (codes 8311, 8399 et 9220).



Sources: MRC des Etchemins; rôle d'évaluation foncière, 2018; © Gouvernement du Québec



Carte 10. Tenure des terres de la MRC des Etchemins

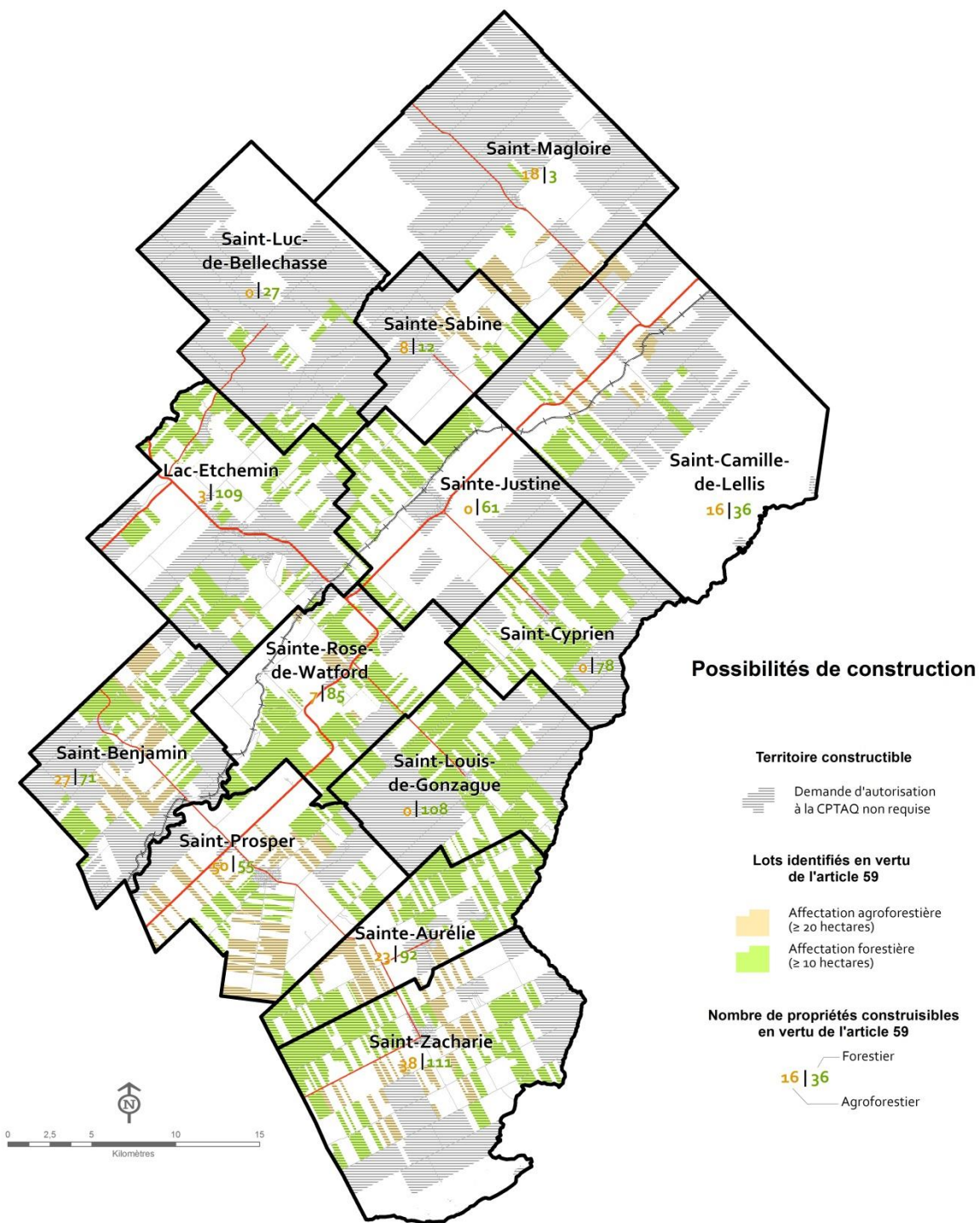
Tableau 16. Nouvelles constructions de 2001 à 2016, MRC des Etchemins

Municipalités	Rés. Permanentes			Rés. secondaires						Commerces et industries		
				Chalets			Cabanes à sucre					
	Agr.	Blanc	Total	Agr.	Blanc	Total	Agr.	Blanc	Total	Agr.	Blanc	Total
Lac-Etchemin	14	221	235	4	3	7	1	1	2	8	0	8
Sainte-Aurélie	23	42	65	8	7	15	9	0	9	0	0	0
Saint-Benjamin	8	85	93	4	6	10	3	0	3	0	1	1
Saint-Camille-de-Lellis	7	7	14	1	9	10	0	1	1	0	0	0
Saint-Cyprien	5	6	11	7	5	12	4	0	4	0	1	1
Sainte-Justine	7	57	64	6	1	7	1	0	1	1	4	5
Saint-Louis-de-Gonzague	3	4	7	4	9	13	7	0	7	1	0	1
Saint-Luc-de-Bellechasse	2	24	26	4	31	35	0	0	0	0	0	0
Saint-Magloire	5	26	31	3	23	26	0	0	0	0	3	3
Saint-Prosper	28	127	155	5	3	8	4	0	4	1	6	7
Sainte-Rose-de-Watford	22	26	48	4	6	10	1	0	1	0	0	0
Sainte-Sabine	3	9	12	1	12	13	2	0	2	1	0	1
Saint-Zacharie	4	22	26	13	23	36	0	0	0	4	1	5
TOTAL	131	656	787	64	138	202	32	2	34	16	16	32
TOTAL (%)	16,6	83,4	100,0	31,7	68,3	100,0	94,1	5,9	100,0	50,0	50,0	100,0

Agr. : zone agricole permanente / Blanc : zone non assujettie à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)

Source : Compilation à partir du rôle d'évaluation foncière, MRC des Etchemins, 2018

Note méthodologique: les cabanes à sucre et les chalets ont été identifiés et différenciés visuellement à partir du logiciel d'évaluation foncière. Une marge d'erreur s'applique.



Sources: MRC des Etchemins, rôle d'évaluation foncière 2012; © Gouvernement du Québec



Carte 11. Possibilités de constructions résidentielles dans la MRC des Etchemins, 2018

3.1.4 Friches et évolution du territoire agricole

Selon les déclarations faites par les propriétaires agricoles au MAPAQ, la MRC des Etchemins a constaté une diminution importante de la présence des friches sur son territoire entre 2010 et 2017, passant de 239 hectares à 151 hectares (-37,1 %). Cela est lié d'une part à l'augmentation du nombre de fermes en production végétale (passant de 224 à 235) et d'autre part à l'augmentation de la superficie occupée par les boisés et les plantations forestières des EAE (passant de 14 174 ha à 16 227 ha – une augmentation de 14,5 %). En effet, **75 demandes de reboisement des terres agricoles ont été adressées au MAPAQ entre 2009 et 2017**. Sur les 315,5 hectares demandés, 167 hectares ont été accordés. À l'échelle régionale, la MRC des Etchemins est la 4^e en importance du point de vue de la superficie autorisée à être reboisée durant cette période. Le nombre de demandes adressées suit toutefois une tendance à la baisse depuis 2008 (**tableau 17**) (MAPAQ, 2017a).

Tableau 17. Nombre de demandes de reboisement des terres agricoles adressées au MAPAQ entre 2009 et 2017, MRC des Etchemins

2009	13
2010	16
2011	6
2012	2
2013	12
2014	8
2015	9
2016	6
2017	3
Total	75

Source : MAPAQ, 2017a

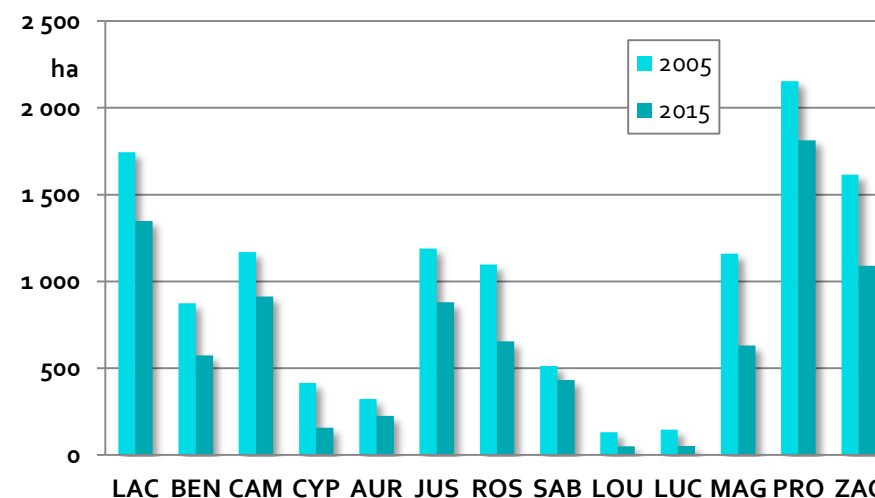


Figure 7. Friche agricole
Crédit photo : Jessica Leclerc

Une friche est une terre qui se situe « en état transitoire instable entre deux états stables, soit l'agriculture et la forêt » (Benjamin, Cogliastro, & Bouchard, 2006).

D'un autre côté, une analyse comparative par photo-interprétation de la carte écoforestière de 2005 (quatrième décennal) et des orthophotos de 2015 indique quant à elle une **réduction de la superficie cultivée (comprenant les champs et les jeunes friches) de l'ordre de 30 %, au profit des superficies boisées (graphique 8)**. Quelques fermes ont également abandonné leurs pâturages, laissant désormais les vaches à l'intérieur (L. Bisson, communication personnelle, 1^{er} juin 2018). Cette baisse généralisée est observée de façon plus importante dans les municipalités de Saint-Luc-de-Bellechasse (-65 %), Saint-Cyprien (-62 %) et Saint-Louis-de-Gonzague (-61 %).

Graphique 8. Évolution des superficies cultivées dans la MRC des Etchemins, 2005, 2015 (photo-interprétation)



Source : photo-interprétation (orthophotos 2015), MRC des Etchemins, 2018

Les analyses concernant les friches recèlent un certain degré de subjectivité. Il est difficile d'affirmer par photo-interprétation le moment exact à partir duquel une terre devient une friche, et à partir duquel une friche devient un boisé. Cette incertitude explique en partie les divergences observées entre les données provenant du MAPAQ et celles recueillies par la MRC, qui s'entendent toutefois sur l'augmentation notable des superficies boisées au cours des dernières années.



Figure 8. Reboisement naturel d'une friche agricole

Crédit photo : Yvon Lacombe

- La zone agricole permanente couvre 53 % du territoire et les 303 entreprises agricoles enregistrées occupent 33 % de la zone agricole;
- L'affectation forestière occupe la majeure partie du territoire (64 %) et de la zone agricole (52 %);
- Les affectations agricole et agroforestière sont présentes dans toutes les municipalités à l'exception de Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Cyprien et Saint-Luc-de-Bellechasse;
- Bien que 37 % des résidences secondaires construites entre 2001 et 2016 se soient établies en zone agricole, la MRC considère la pression exercée par les nouvelles constructions sur sa zone agricole comme étant modérée et souhaite que soit facilité l'établissement de nouvelles résidences sur l'ensemble de son territoire, tout en protégeant ses terres agricoles dynamiques. Plus de 1200 constructions résidentielles sont présentement autorisées dans le cadre des dispositions des décisions de l'article 59, auxquelles s'ajoutent les possibilités de construction en zone blanche;
- Entre 2010 et 2017, la superficie occupée par les boisés et les plantations forestières a beaucoup plus augmenté que celle occupée par les fermes en production végétale. L'analyse par photo-interprétation indique que plusieurs superficies cultivées ont été abandonnées au profit des friches entre 2005 et 2015.

4. Les activités agricoles

**À moins d'indication contraire, toutes les statistiques présentées dans cette section proviennent du MAPAQ (statistiques 2014, mises à jour en continu depuis et certifiées en 2017).*

Deux définitions inscrites au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) sont importantes (P-41.1) :

1° « activités agricoles » : la pratique de l'agriculture incluant le fait de laisser le sol en jachère, l'entreposage et l'utilisation sur la ferme de produits chimiques, organiques ou minéraux, de machines et de matériel agricoles à des fins agricoles.

Lorsqu'elles sont effectuées sur sa ferme par un producteur à l'égard des produits agricoles qui proviennent de son exploitation ou accessoirement de celles d'autres producteurs, les activités d'entreposage, de conditionnement, de transformation et de vente des produits agricoles sont assimilées à des activités agricoles;

2° « agriculture » : la culture du sol et des végétaux, le fait de laisser le sol sous couverture végétale ou de l'utiliser à des fins sylvicoles, l'élevage des animaux et, à ces fins, la confection, la construction ou l'utilisation de travaux, ouvrages ou bâtiments, à l'exception des immeubles servant à des fins d'habitation.

Ainsi, il va sans dire que **les activités acéricoles et sylvicoles sont parties prenantes des activités agricoles proprement dites**. Il importe également de bien distinguer les catégories de production des types de production. Ainsi, la catégorie de production animale regroupe les types de production principaux suivants : bovin laitier, bovin de boucherie, porc et volaille. À des fins d'analyse, le type de production animale « autres » regroupe l'élevage équin, ovin et tout autre type d'élevage. De son côté, la catégorie de production végétale rassemble les types de production suivants : cultures céréalières, protéagineux, cultures fourragères, sylviculture, cultures maraîchères (légumes et fruits),

abritées et d'horticulture ornementale. À des fins d'analyse, les oléagineux sont regroupés avec les céréales et le type de production végétale « autres » regroupe la production de légumes, fruits, l'horticulture ornementale et les cultures abritées.

4.1 CARACTÉRISTIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Un total de **303 entreprises** d'exploitation agricole sont actuellement enregistrées auprès du MAPAQ, soit 19 de plus qu'en 2003. Leur exploitation correspond à **32 074 hectares desquels 15 288 sont cultivés**, ce qui correspond respectivement à **17,8 % et 8,5 % du territoire**. Entre 1,1 % et 17,3 % des territoires municipaux sont en superficies cultivées ([graphique 9](#)).

La compétence en matière de normes d'enregistrement des producteurs agricoles relève du niveau provincial. En vertu de la Loi sur les producteurs agricoles (P-28), est considéré comme producteur agricole un producteur qui a 5 000\$ de revenus totaux dont minimalement 2 500\$ provenant de l'agriculture (excluant la sylviculture).

Les entreprises agricoles enregistrées (EAE) sont inégalement réparties sur le territoire ([carte 11](#)). Un plus grand nombre d'entre elles se trouvent dans les municipalités du sud et la dominance des entreprises acéricoles est observable sur l'ensemble du territoire. Il existe également une corrélation positive entre le nombre d'EAE dans une municipalité et les revenus agricoles annuels générés localement, quoique **la production animale influence à la hausse les revenus générés**.

Les plus importantes superficies occupées et cultivées par les fermes se situent dans la municipalité de Saint-Zacharie, alors que les plus faibles sont à Saint-Luc-de-Bellechasse ([graphique 9](#)). La superficie cultivée moyenne par ferme varie entre 20,2 hectares dans cette dernière municipalité et 56,2 hectares à Saint-Camille-de-Lellis. En proportion relative au territoire municipal, c'est à Sainte-Aurélie que la superficie exploitée est la plus importante ([graphique 10](#)).

Graphique 9. Superficie occupée et cultivée par les EAE par municipalités, MRC des Etchemins, 2017

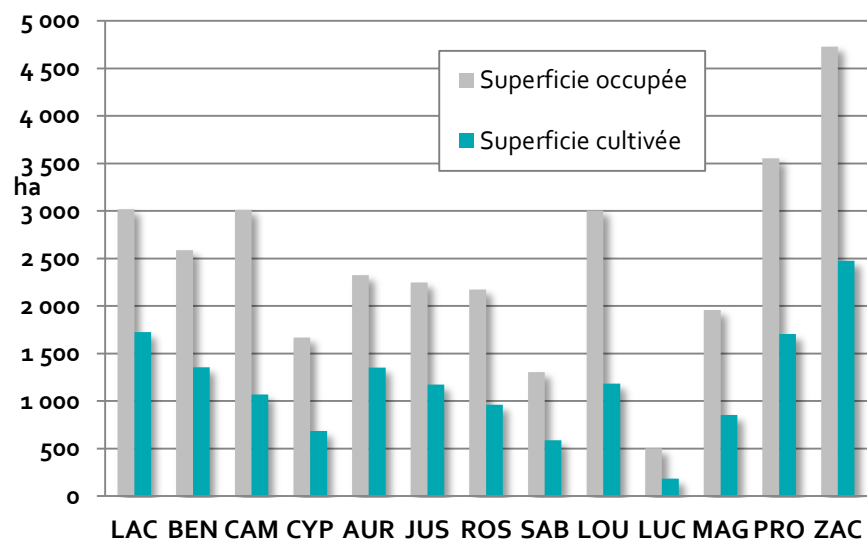


Figure 9. Paysage agroforestier, Saint-Benjamin
Crédit photo : Yvon Lacombe

Graphique 10. Superficie relative exploitée dans les municipalités de la MRC des Etchemins, 2017

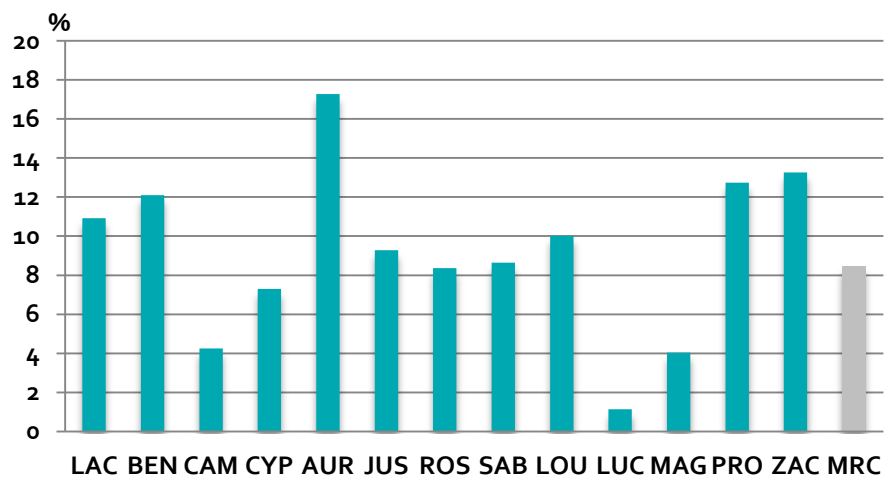
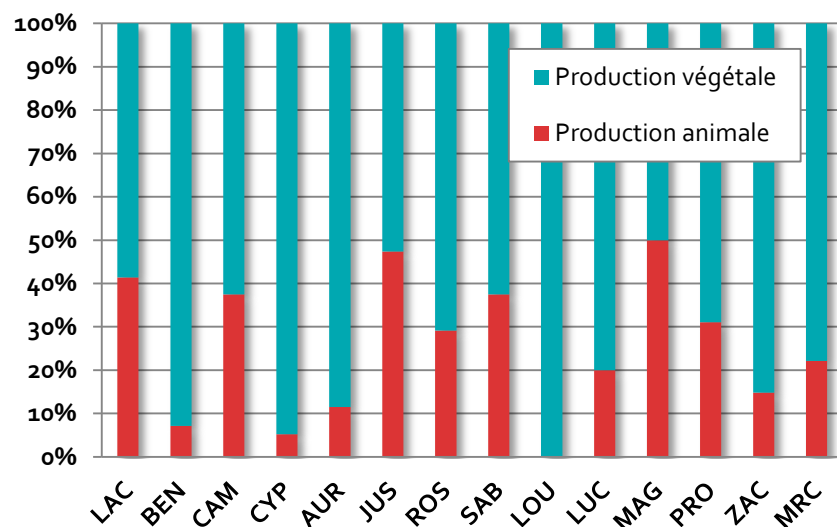


Figure 10. Culture de sarrasin biologique, Sainte-Sabine
Crédit photo : Yvon Lacombe

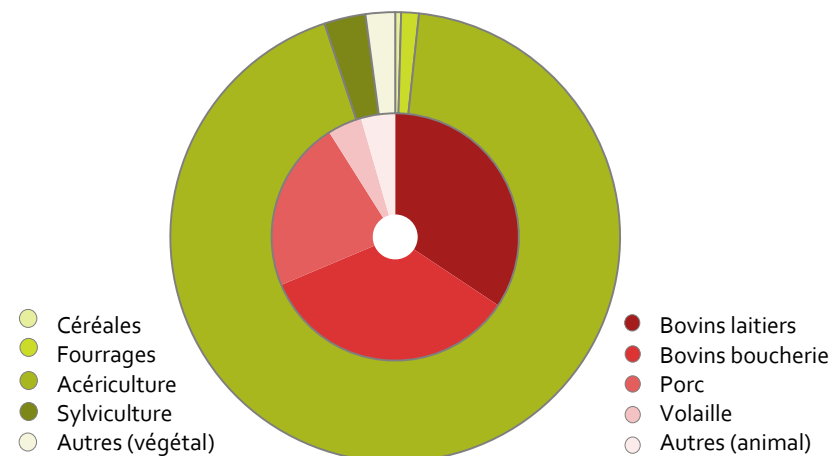
4.1.1 Catégories et types de productions

Dans Les Etchemins, on retrouve davantage de fermes dont le premier revenu est attribué à une production de catégorie végétale (graphique 11), soit 236 des 303 fermes recensées. Cela est dû à la dominance de l'acériculture sur l'ensemble du territoire (graphique 12; carte 12). De leur côté, les productions bovine (lait et viande) et porcine prédominent dans la catégorie de production animale (graphique 12).

Graphique 11. Répartition des EAE par catégorie de production selon le premier revenu déclaré dans les municipalités, MRC des Etchemins, 2017



Graphique 12. Répartition des EAE selon le type de production et le premier revenu déclaré, MRC des Etchemins, 2017

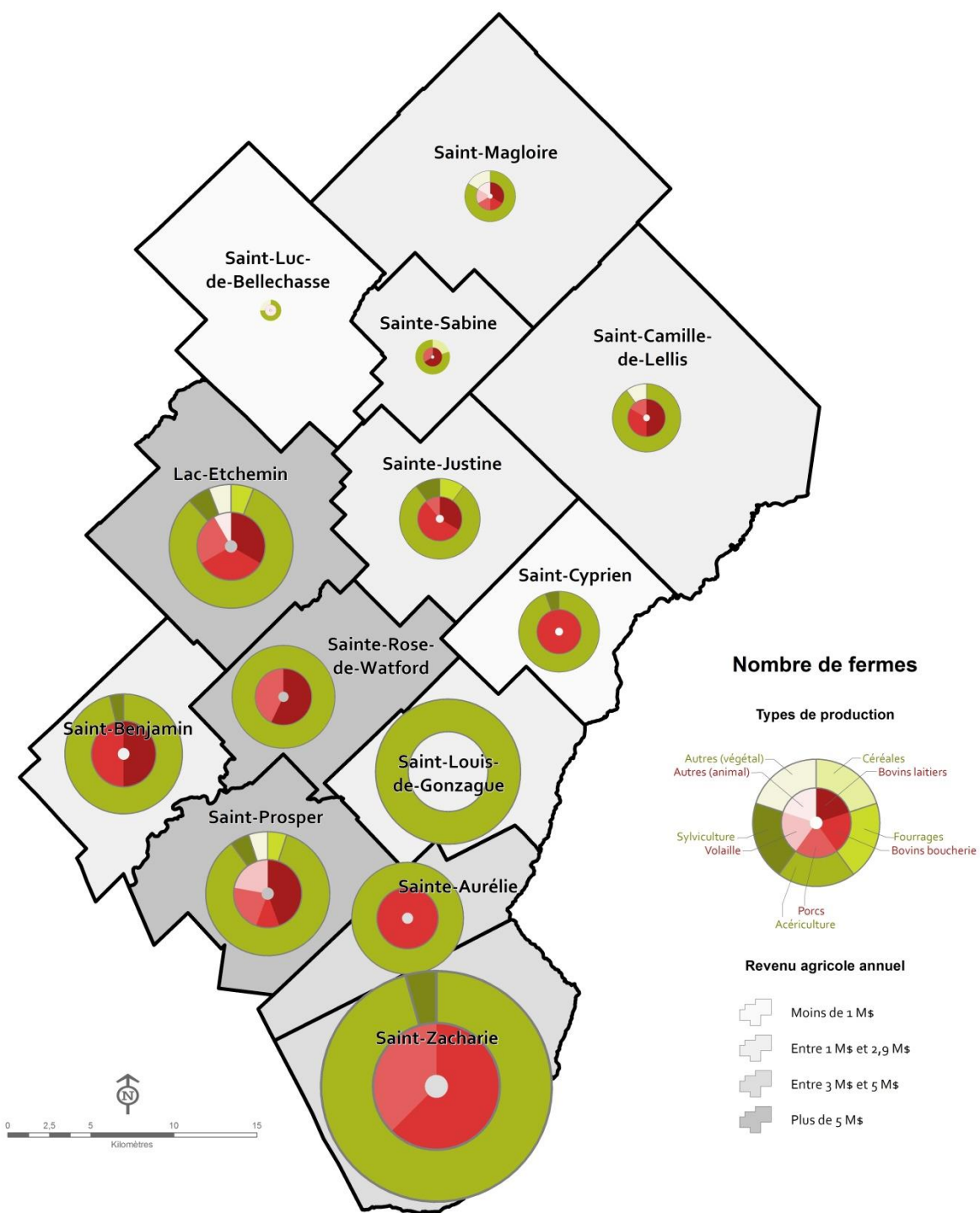


4.1.1 Évolution des superficies agricoles

Le nombre de fermes enregistrées sur le territoire des Etchemins est passé de 284 à 303 entre 2003 et 2017. S'il a toutefois connu une légère baisse entre 2010 et 2017 (tableau 18), ceci ne s'est pas manifesté en termes de superficies occupées et cultivées totales, lesquelles ont été en hausse constante pour l'ensemble des fermes enregistrées durant cette période (graphique 13). Cela est dû à l'augmentation constante des superficies occupées et exploitées moyennes par ferme, passant respectivement de 76 à 96 hectares et de 36 à 46 hectares à l'échelle de la MRC. On observe donc une légère tendance à l'extension des fermes. Les données ne montrent toutefois pas clairement le phénomène de consolidation observé dans l'industrie agricole à l'échelle canadienne (Statistique Canada, 2017a).

Tableau 18. Nombre de fermes enregistrées dans la MRC des Etchemins, 2003 à 2017

2003	2007	2010	2017
284	299	307	303

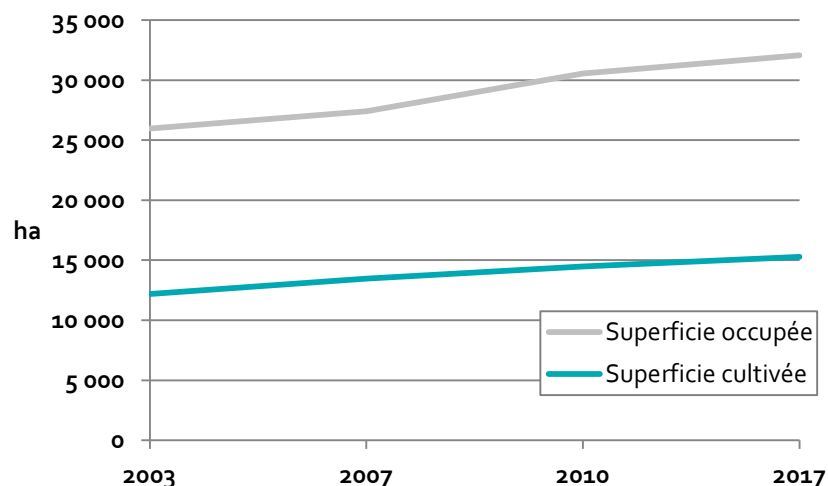


Sources: MRC des Etchemins, MAPAQ, 2017; © Gouvernement du Québec



Carte 12. Répartition des EAE par catégorie de production et revenus agricoles par municipalité, MRC des Etchemins, 2017

Graphique 13. Superficies occupées et cultivées totales par les fermes enregistrées, MRC des Etchemins, 2003 à 2017



4.1.2 Des exploitations principalement possédées

73,9 % de la superficie occupée par les fermes sont possédées, alors que **26,1 % est exploitée par un locataire**. Le taux de location a augmenté de 6 % entre 2003 et 2017. C'est par ailleurs à Sainte-Sabine que le taux de location est le plus important (39 %), tandis qu'il est le plus faible à Saint-Louis-de-Gonzague (8 %).

4.1.3 Formes juridiques

La forme juridique la plus répandue est la ferme individuelle (207 entreprises). Se trouvent également en nombre équivalent des sociétés de personnes (avec et sans contrat écrit) de même que des compagnies (corporations) familiales. Finalement, 17 entreprises ont adopté une forme de corporation non familiale (Statistique Canada, 2017a).

4.2 PROFIL DES EXPLOITANTS

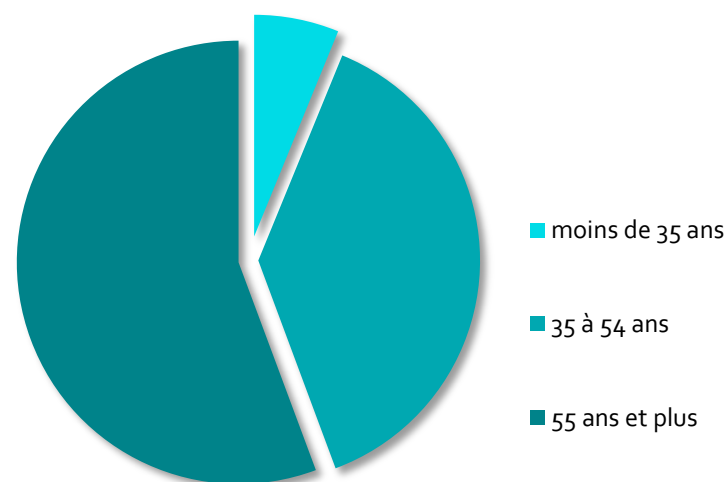
En 2016, la MRC des Etchemins compte **490 exploitants agricoles**. L'âge moyen d'un exploitant agricole est de 53,4 ans dans les fermes ayant deux exploitants ou plus et de 57,1 ans dans les fermes ayant un seul exploitant. Au

Canada, il est de 55 ans. Sur l'ensemble des fermes des Etchemins, **les travailleurs de 55 ans et plus représentent 55,7 % des exploitants** (graphique 14) (Statistique Canada, 2017a).

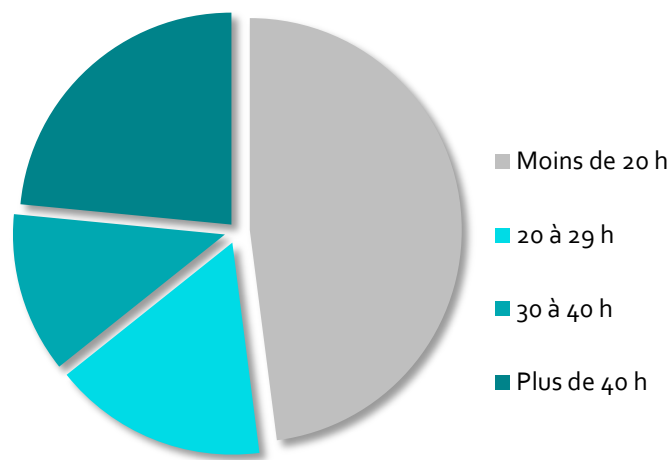
130 femmes se sont déclarées exploitantes agricoles (Statistique Canada, 2017a). Elles représentent ainsi 26,5 % des exploitants, et sont plus présentes dans les fermes comptant deux exploitants ou plus (37,5 %) que dans les fermes ayant un seul exploitant (11,9 %). À l'échelle nationale, on compte deux exploitants agricoles de sexe féminin pour cinq exploitants agricoles de sexe masculin.

Si près de **50 % des exploitants travaillent moins de 20 heures par semaine à la ferme** (graphique 15), 40,8 % de l'ensemble des exploitants ont déclaré travailler un minimum de 20 heures par semaine au sein d'un travail non agricole (Statistique Canada, 2017a). Cette donnée est toutefois influencée à la hausse par les nombreux producteurs acéricoles pour qui l'activité agricole est saisonnière.

Graphique 14. Âge des exploitants agricoles sur l'ensemble des fermes, MRC des Etchemins, 2016



Graphique 15. Nombre moyen d'heures consacrées au travail à la ferme, MRC des Etchemins, 2016

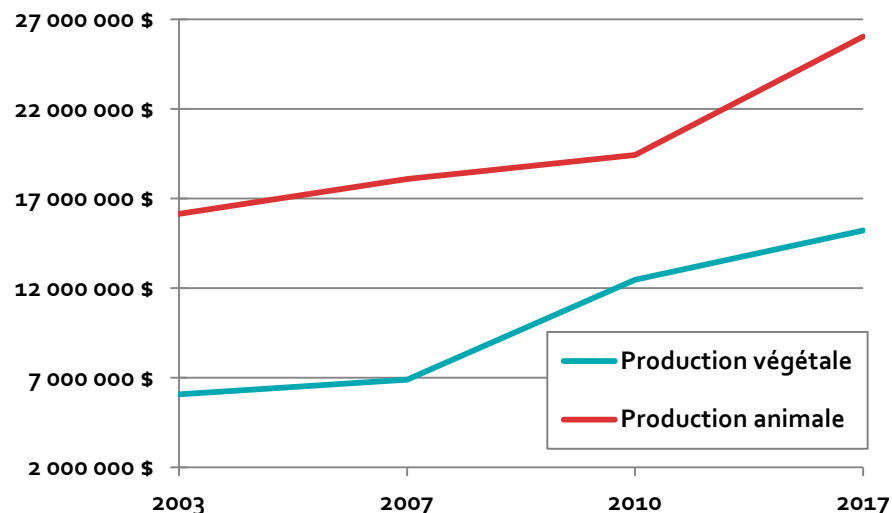


La majorité (58 %) des exploitants habitent sur la ferme. Ce taux est cependant considérablement plus faible que celui retrouvé aux échelles provinciale (76,7 %) et nationale (85,1 %) (Statistique Canada, 2017a).

4.3 REVENUS GÉNÉRÉS

Les revenus générés par les EAE s'élèvent à 41 264 334 \$ dans toute la MRC. Ces derniers ont connu une croissance de l'ordre de 78 % entre 2003 et 2017 (graphique 16), ce qui représente un **taux annuel de croissance de 5,4 %**. Toutes les municipalités ont connu une croissance de leurs revenus agricoles durant cette période, à l'exception de Sainte-Justine (-35,4 %). Alors que les revenus des productions végétales ont crû de façon très marquée entre 2007 et 2010, ceux issus de la production animale ont démontré une toute aussi forte croissance depuis 2010.

Graphique 16. Évolution des revenus des productions animales et végétales dans la MRC des Etchemins, 2003 à 2017

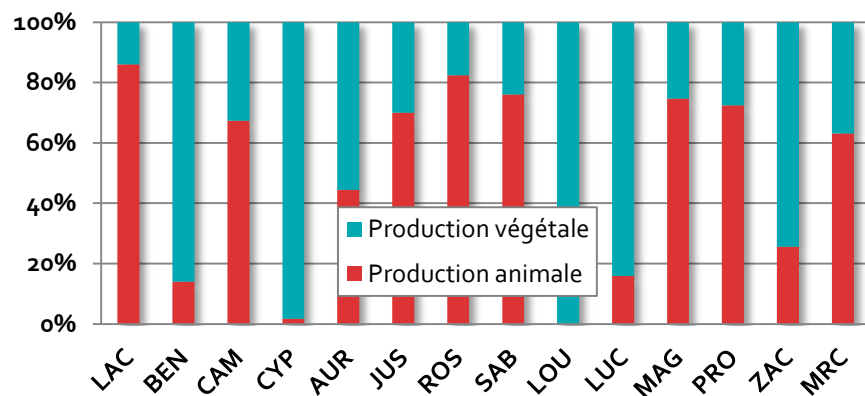


Les productions animales occupent une part importante des revenus dans la majorité des municipalités (graphique 17). Pour l'ensemble d'entre elles à l'exception de Saint-Luc-de-Bellechasse, la part des revenus générés par les productions animales est supérieure à la proportion que ces dernières représentent en nombre d'entreprises. Les productions animales (revenu annuel moyen de 388 689 \$) génèrent donc plus de revenus que les productions végétales (revenu annuel moyen de 64 480 \$). Il ne faut toutefois pas sous-estimer la hauteur des dépenses des fermes en production animale (voir 7.1.3).

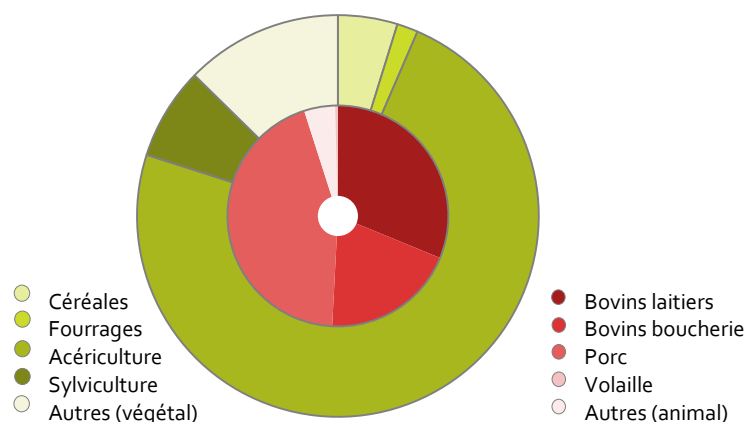
Les types de production générant le plus de revenus sont l'acériculture dans la catégorie de la production végétale (73,4 % des revenus) et la production porcine (44,2 %) pour la catégorie des productions animales (graphique 18). Le portrait est parfois différent à l'échelle locale (carte 13). Ainsi, à Saint-Prosper, ce sont les autres cultures végétales (surtout l'horticulture ornementale) qui rapportent le plus de revenus. C'est à Sainte-Rose-de-Watford et à Saint-Prosper que la production porcine rapporte en relatif le plus de revenus. Ces

deux municipalités auxquelles s'ajoute Lac-Etchemin sont celles où les revenus agricoles sont les plus importants. On observe en général une corrélation entre la hauteur des revenus agricoles annuels et le nombre de EAE, quoique les municipalités où la production animale est présente influence les revenus à la hausse.

Graphique 17. Part des catégories de production selon les revenus des EAE des municipalités, MRC des Etchemins, 2017

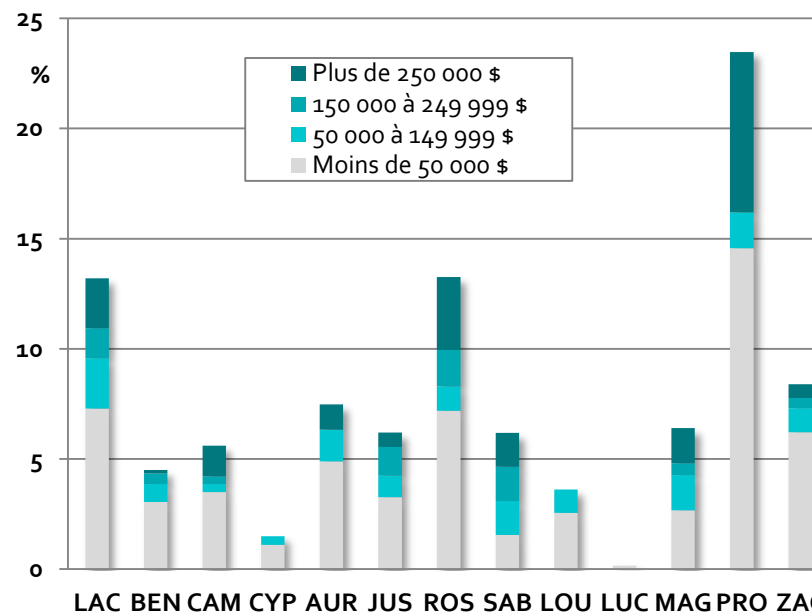


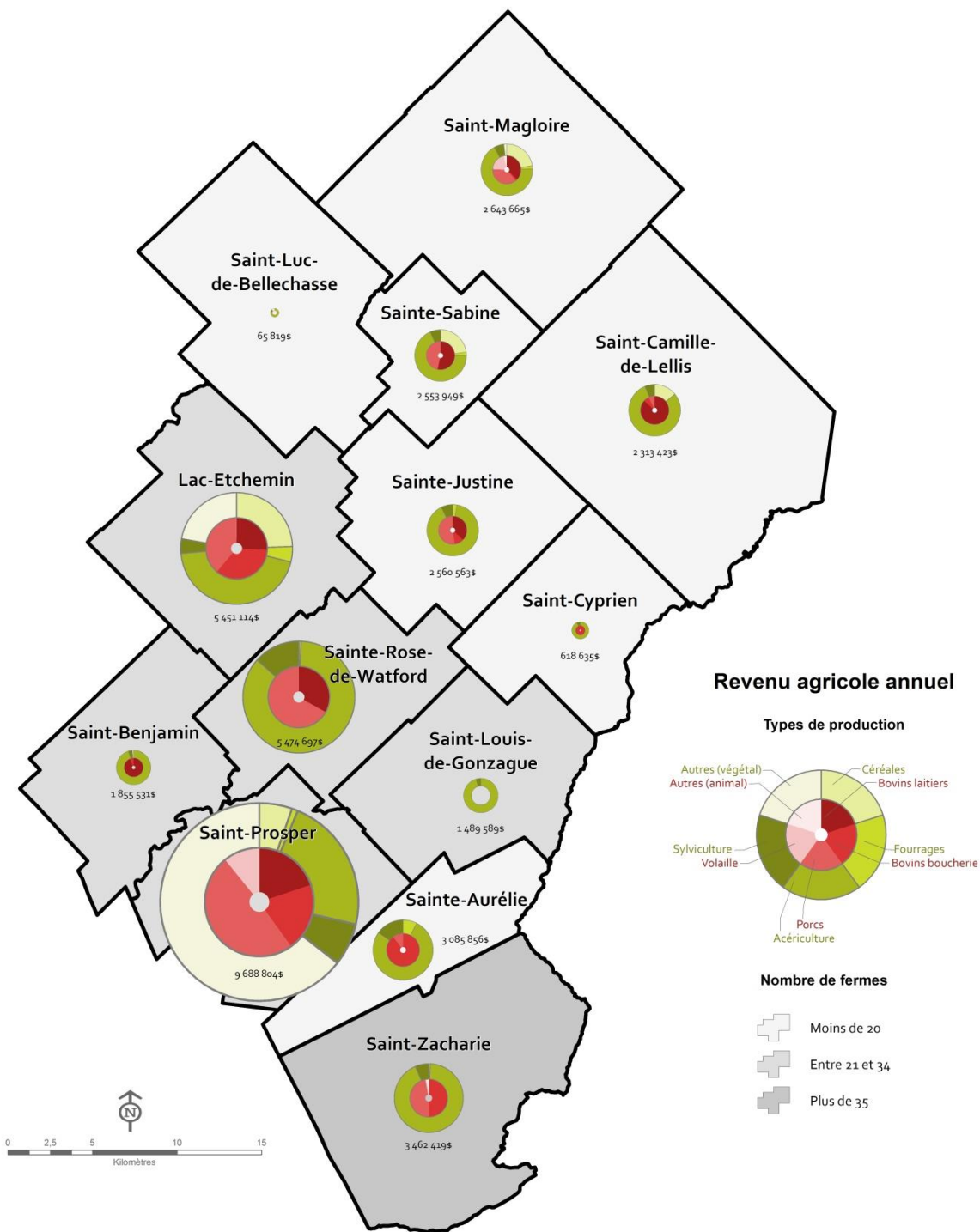
Graphique 18. Répartition des types de productions selon les revenus générés par catégorie de production, MRC des Etchemins, 2017



Par ailleurs, on retrouve à l'échelle de la MRC un plus grand nombre de petites exploitations dont les revenus sont inférieurs à 50 000\$ (63,7 %). 13,2 % des exploitations génèrent un revenu annuel supérieur à 250 000\$ (graphique 19).

Graphique 19. Répartition des EAE par classes de revenus annuels générés par rapport aux revenus agricoles totaux de la MRC des Etchemins, 2017





Sources: MRC des Etchemins, MAPAQ, 2017; © Gouvernement du Québec



Carte 13. Répartition des EAE par catégorie de production en fonction des revenus générés et nombre de EAE par municipalité, MRC des Etchemins, 2017

- On compte **19 EAE de plus qu'en 2003** et leur exploitation correspond à **18 % de la superficie du territoire**. En nombre et superficie cultivée, on observe une concentration dans les municipalités du sud de la MRC;
- On retrouve beaucoup **plus de fermes en production végétale** (78 %) mais les fermes en **production animale** totalisent **63 % des revenus agricoles** totaux;
- La **ferme individuelle** est la forme juridique la plus répandue auprès des **490 exploitants agricoles** et **26 %** de la superficie occupée par les fermes est louée;
- **55,7 %** des exploitants sont âgés de **55 ans et plus**;
- Les EAE ont généré **41 264 334 \$** en 2017 et les revenus ont connu une **croissance annuelle de 5,4 %** entre 2003 et 2017;
- **64 %** des EAE ont un **revenu inférieur à 50 000 \$**.

4.4 PRODUCTION ANIMALE

Sur les 303 exploitations enregistrées en 2017, **67 sont des exploitations d'élevage**. Les **26 042 114 \$** générés par cette catégorie de production représentent **63,1 % des revenus agricoles totaux**. La catégorie de production animale regroupe les productions laitière, bovine, porcine, avicole, caprine, ovine, et équine, de même que de petits élevages marginaux.

Selon le premier revenu déclaré, on trouve un nombre égal d'exploitations laitière et bovine (incluant les veaux lourds) dans Les Etchemins (**tableau 19**). Le nombre de têtes est toutefois beaucoup plus important pour les productions porcines et avicoles. Ces deux derniers types de production ont d'ailleurs connu une croissance notable entre 2003 et 2017 (**graphique 20**). La légère croissance de la catégorie « autres » est attribuable à l'augmentation de la production ovine, surtout dans la municipalité de Saint-Magloire. Les exploitations de la plupart des types de production animale ont connu une croissance de leurs revenus durant cette période (**graphique 21**).

Graphique 20. Évolution du nombre de têtes par type de production animale, MRC des Etchemins, 2003 à 2017

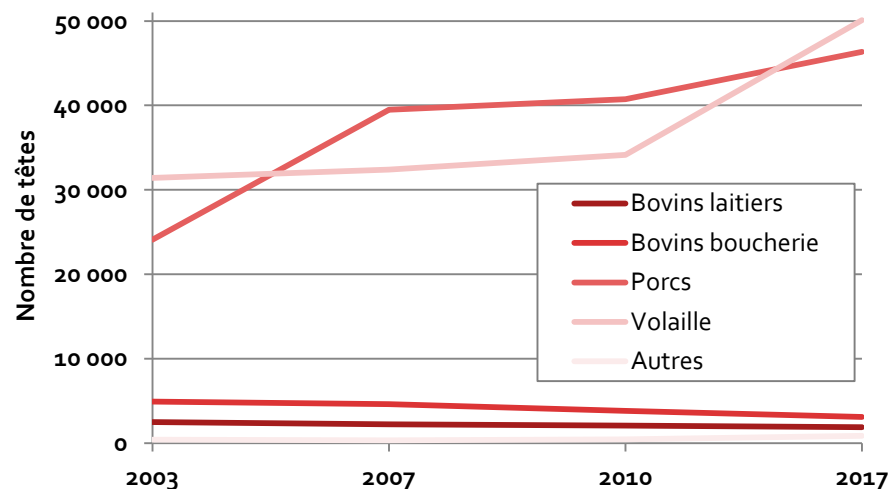


Tableau 19. Nombre de EAE par type de production animale selon le premier revenu déclaré, MRC des Etchemins, 2017

Bovins laitiers	Bovins boucherie	Porcs	Volaille	Autres
23	23	15	3	3

Graphique 21. Évolution des revenus générés par type de production animale, MRC des Etchemins, 2003 à 2017

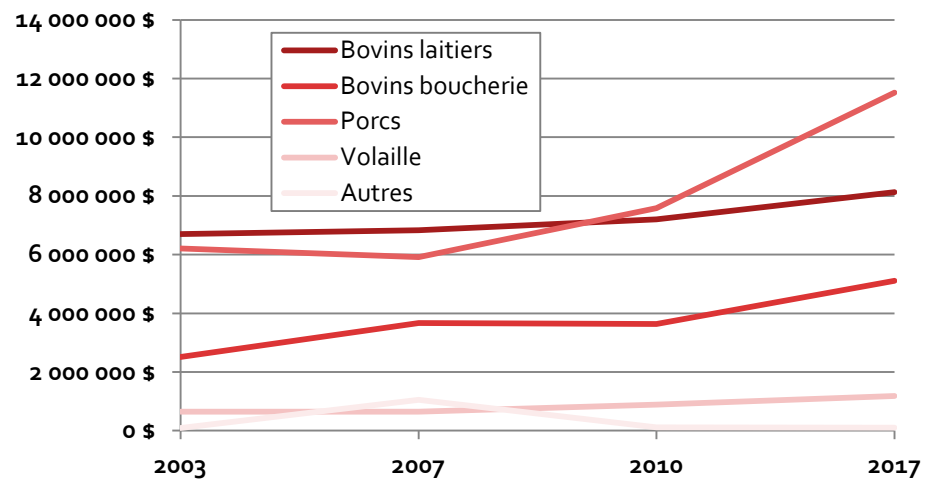


Figure 12. Élevage avicole

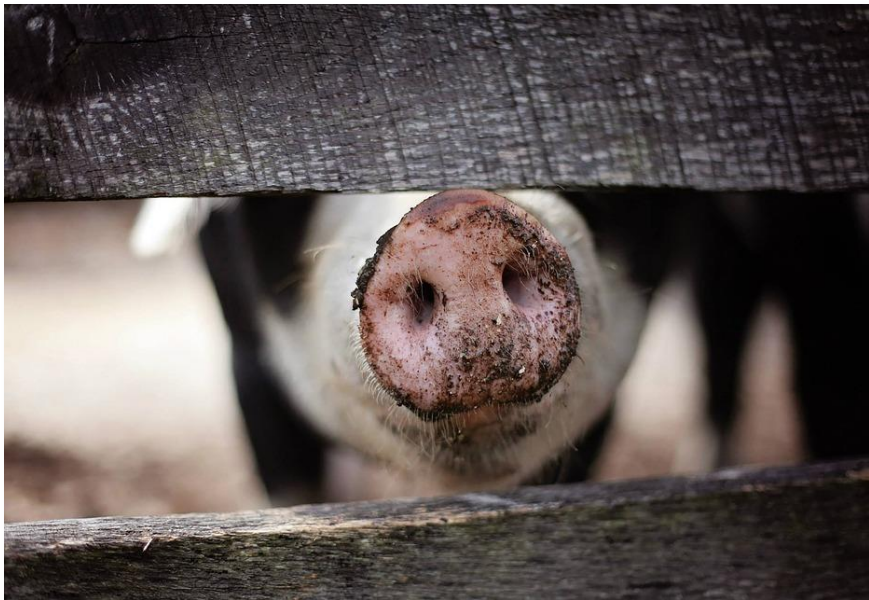


Figure 11. Élevage porcin



Figure 13. Élevage bovin



Figure 14. Élevage laitier, Sainte-Rose-de-Watford

Crédit photo : Yvon Lacombe

La production laitière au Québec est assujettie au système de la gestion de l'offre. Le prix du quota laitier se situe actuellement à 24 000 \$ (kg m.g./jour), soit l'équivalent de la production annuelle d'une vache. Dans Les Etchemins, l'ensemble des producteurs détiennent 1 102,95 kg m.g./jour en quota de production, pour une valeur totale de 26 470 800 \$. Le quota moyen par ferme est de 58,05 kg m.g./jour, une légère réduction par rapport à 2016 (61,56 kg m.g./jour) (Les Producteurs de lait de Chaudière-Appalaches-Sud, 2018).

4.4.1 Production laitière

On retrouve 26 exploitations laitières dans Les Etchemins (il s'agit du revenu premier pour 23 d'entre elles), somme toute bien réparties sur le territoire (carte 12). En 2017, elles ont généré 8 126 699 \$, soit 31,2 % des revenus de production animale et **19,7 % des revenus agricoles totaux**.

Le nombre total de fermes laitières et le cheptel sont en diminution constante au Québec depuis les années 80, au profit de la consolidation des troupeaux (MAPAQ, 2014). Si le nombre de fermes et le nombre total de vaches a significativement chuté entre 2003 et 2017 dans Les Etchemins, les revenus totaux ont quant à eux augmenté de 21,4 % durant cette période (tableau 20).

Tableau 20. Caractéristiques et évolution de la production laitière, MRC des Etchemins, 2003 à 2017

	2003	2007	2010	2017	Variation 2003-2017 (%)
Nb d'exploitations	43	35	28	26	-39,5
Nb d'exploitations – 1 ^{er} revenu	n.d.	33	26	23	n.d
Nb de vaches	2 494	2 222	2 048	1 864	-25,3
Revenus totaux (\$)	6 695 687	6 827 287	7 201 100	8 126 699	21,4



Figure 15. Élevage laitier, Sainte-Rose-de-Watford

Crédit photo : Yvon Lacombe

4.4.2 Production bovine

Il y a 32 exploitations bovines sur le territoire de la MRC, lesquelles sont surtout concentrées à Saint-Zacharie, Lac-Étchemin et Sainte-Justine ([carte 12](#)). Les revenus générés en 2017 sont de l'ordre de 5 109 555 \$, soit 19,6 % des revenus de production animale et **12,4 % des revenus agricoles totaux**. Entre 2003 et 2014, la production bovine a plus que doublé ses revenus, ce malgré une baisse importante du nombre d'exploitations et du nombre d'animaux en élevage ([tableau 21](#)). Cela est dû à un **prix record de la carcasse de bœuf à l'échelle mondiale** (1 500 \$ en 2017) (A. Landry, communication personnelle, 30 avril 2018).



Figure 16. Élevage bovin, Saint-Luc-de-Bellechasse

Crédit photo : Yvon Lacombe



Figure 17. Élevage bovin, Saint-Luc-de-Bellechasse

Crédit photo : Yvon Lacombe

Tableau 21. Caractéristiques et évolution de la production bovine, MRC des Etchemins, 2003 à 2017

	2003	2007	2010	2017	Variation 2003-2017 (%)
Nb d'exploitations	53	55	43	32	-39,6
Nb d'exploitations – 1 ^{er} revenu	n.d.	45	32	23	n.d.
Nb de vaches de boucherie + veaux lourds	4 911	4 614	3 809	3 091	-37,1
Revenus totaux (\$)	2 511 281	3 664 101	3 640 204	5 109 555	103,5

4.4.3 Production porcine

En 2017, les 19 exploitations de production porcine ont généré 11 518 541 \$, ce qui représente **44,2 % des revenus de production animale et 27,9 % des revenus agricoles totaux**. Ce type de production a connu une explosion entre 2003 et 2017, tant au niveau de son cheptel que des recettes générées (**tableau 22**).

Les exploitations porcines sont réparties sur le territoire (**carte 12**). Cinq d'entre elles se situent toutefois sur le territoire municipal de Lac-Etchemin.

À Saint-Malgoire se trouve l'entreprise d'élevage et de transformation de porc *du Breton*, un intégrateur agricole se démarquant par un élevage et des produits certifiés bien-être animal et/ou biologique et/ou d'élevage rustique. Cette entreprise travaille en réseau avec des centaines de fermes au Québec et en Ontario.



Figure 18. Élevage porcin, Saint-Isidore

Crédit photo : François Gamache

Tableau 22. Caractéristiques et évolution de la production porcine, MRC des Etchemins, 2003 à 2017

	2003	2007	2010	2017	Variation 2003-2017 (%)
Nb d'exploitations	16	18	18	19	18,8
Nb d'exploitations – 1 ^{er} revenu	n.d.	13	14	15	n.d.
Nb de porcs	24 091	39 477	40 726	46 357	92,4
Revenus totaux (\$)	6 210 307	5 911 780	7 582 058	11 518 541	85,5

4.4.4 Production avicole

En 2017, les quatre exploitations avicoles ont généré 1 182 724 \$, soit 4,5 % des revenus de production animale et **2,9 % des revenus agricoles totaux**. Les deux fermes situées à Saint-Prosper produisent des œufs, alors que celles situées à Saint-Zacharie et à Saint-Magloire produisent de la viande de volaille. Le nombre de têtes de production de même que les revenus ont augmenté de façon importante entre 2003 et 2017 (**tableau 23**).

L'industrie de la volaille dans Les Etchemins comprend la production d'œufs et de viande de volaille (poulets, dindons). Cette production est contingentée et donc soumise au système d'attribution des quotas. La production d'autres volailles telles que la caille, le canard, l'émeu, le faisan, la perdrix d'élevage et la pintade ne nécessitent pas l'acquisition d'un droit de produire. Il en est de même pour la production artisanale de poules pondeuse (au maximum 99 poules), de poulets (au maximum 99 poulets) et de dindons (au maximum 25 dindons), que l'on qualifie de « hors quota ».



Figure 19. Élevage avicole

Tableau 23. Caractéristiques et évolution de la production avicole, MRC des Etchemins, 2003 à 2017

	2003	2007	2010	2017	Variation 2003-2017 (%)
Nb d'exploitations	3	2	2	4	33,3
Nb d'exploitations – 1 ^{er} revenu	n.d.	1	2	3	n.d.
Nb de poules et de poulets	31 400	32 379	34 125	50 104	59,6
Revenus totaux (\$)	643 469	647 496	890 635	1 182 724	83,8

4.4.5 Autres productions animales

4.4.5.1 Élevage équin

On trouve actuellement un élevage équin à Saint-Luc-de-Bellechasse. Les revenus générés sont de l'ordre de 10 500 \$. Il y a également plusieurs élevages équins marginaux répartis sur le territoire, ne générant aucun ou peu de revenus, puisque généralement assimilés à des usages récréatifs ou de loisirs.

4.4.5.2 Élevage ovin

Les cinq entreprises d'élevage ovin sont situées à Lac-Échemin (2), à Saint-Zacharie (2) et à Saint-Magloire ([tableau 24](#)). La ferme située à Saint-Magloire a démontré une hausse particulièrement importante du nombre d'animaux élevés ainsi que des revenus générés entre 2003 et 2017.



Figure 20. Élevage ovin

Tableau 24. Caractéristiques et évolution de la production ovine, MRC des Etchemins, 2003 à 2017

	2003	2007	2010	2017	Variation 2003-2017 (%)
Nb d'exploitations	2	2	2	5	150,0
Nb d'exploitations – 1 ^{er} revenu	n.d.	0	0	0	n.d.
Nb de moutons	268	176	278	770	187,3
Revenus totaux	15 419	12 252	33 160	72 596	370,8

4.4.5.3 Élevage caprin et autres élevages marginaux

On trouve quatre autres exploitations animales dans la MRC, générant un total de 21 500\$ et totalisant 36 animaux. La plus grande ferme, située à Saint-Magloire, élève 31 chèvres. Un plus petit élevage caprin se situe à Lac-Étchemin. Deux élevages apicoles se situent à Lac-Étchemin et à Saint-Magloire. On compte également de petits élevages marginaux de lapins, poneys, boucs, ânes et lamas.

- La catégorie de production animale regroupe **67 EAE** (premier revenu déclaré) et rapporte **63 % des revenus agricoles**;
- La production **porcine** (**44 % des revenus de sa catégorie** et 28 % des revenus agricoles totaux) a connu une **croissance** importante du nombre de têtes et des revenus générés entre 2003 et 2017;
- Les **productions laitières et bovines** ont également démontré une forte **croissance de leurs revenus**, malgré une diminution du cheptel et du nombre d'exploitations enregistrées sous ce type de production. Elles demeurent les **plus nombreuses** dans la catégorie de production animale;
- L'**élevage ovin** est en croissance. On trouve également de petits élevages caprins et apicoles sur le territoire.

4.5 PRODUCTION VÉGÉTALE

Les productions végétales en importance dans Les Etchemins sont l'**acériculture** et la **sylviculture**. Elles comprennent également et de plus en plus les productions diversifiées telles que les cultures biologiques, le chanvre et le safran. Les **exploitations acéricoles** dominent le portrait de la **production végétale** en représentant 94 % des exploitations agricoles enregistrées (EAE) dans cette catégorie (**tableau 25**).

Ensemble, les productions végétales génèrent **15 217 411 \$**, soit **36,9 % des revenus agricoles totaux de la MRC**. Elles représentent **77,6 % des 303 fermes enregistrées** sur le territoire en 2017 (selon le premier revenu déclaré), et ont



Figure 21. Élevage d'ânes

été, en nombre, en revenus et en superficie cultivée, en constante croissance depuis 2003 (**tableau 26; graphique 22 et 23**). La croissance importante des revenus est la conséquence de la hausse du nombre d'entreprises acéricoles durant cette période, et conséquemment de la superficie cultivée par ce type d'exploitation.

Tableau 25. Nombre de EAE par type de production végétale selon le premier revenu déclaré, MRC des Etchemins, 2017

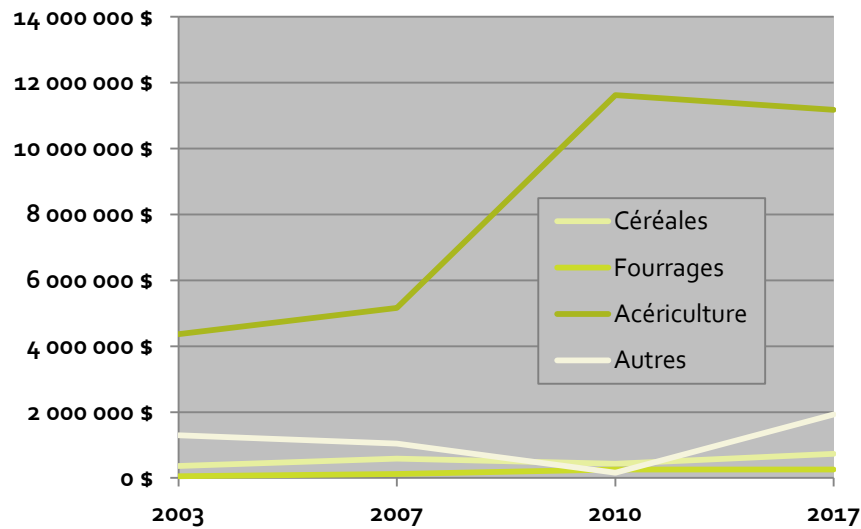
Céréales	Fourrages	Acériculture	Sylviculture	Autres
0	3	220	7	5

Tableau 26. Caractéristiques et évolution de la production végétale, MRC des Etchemins, 2003 à 2017

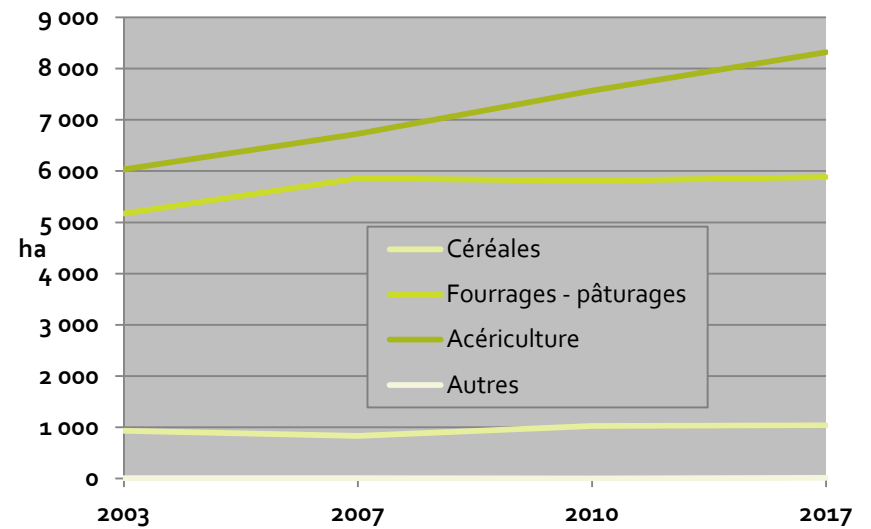
	2003	2007	2010	2017	Variation 2003-2017 (%)
Nb d'exploitations total*	244	287	285	293	20,1
Nb d'exploitations – 1 ^{er} revenu	n.d.	195	224	235	n.d.
Superficie cultivée (ha)	12 196	13 470	14 474	15 288	25,4
Revenus totaux (\$)	6 079 687	6 905 383	12 468 294	15 217 411	150,3

*Le nombre d'exploitations total exclut ici la sylviculture, dont les données n'ont été compilées qu'à partir de 2014 au MAPAQ

Graphique 22. Évolution des revenus générés par type de production végétale (1^{er} revenu), MRC des Etchemins, 2003 à 2017



Graphique 23. Évolution des superficies cultivées par type de production végétale, MRC des Etchemins, 2003 à 2017



4.5.1 Acériculture

Le Québec est responsable de 72 % de la production mondiale d'« or blond » et tient 90,5 % des entailles d'érable au Canada (Statistique Canada, 2016), contribuant ainsi à l'économie canadienne pour plus de 800 millions de dollars. Chaudière-Appalaches siège de loin au premier rang de la production de sirop d'érable, fabriquant 39,5 % du sirop québécois (FPAQ, 2018a). Qui plus est, à l'échelle provinciale, le nombre d'érables entaillés, la quantité de sirop produit ainsi que le prix du sirop d'érable connaissent un véritable boom historique. La MRC des Etchemins participe à cette orientation de développement. Cet engouement incite plusieurs producteurs acéricoles à moderniser leurs installations, à augmenter la qualité du sirop produit ou à certifier leur production au biologique.

Les 293 entreprises acéricoles et 380 producteurs des Etchemins (G. McKenzie, communication personnelle, 25 mai 2018) génèrent **11 175 836 \$** annuellement, soit **73,4 % des revenus de production végétale et 27,1 % des revenus agricoles totaux**. La grande majorité d'entre elles indique l'acériculture comme première source de revenu. On trouve des érablières sur l'ensemble du territoire, quoiqu'on observe une concentration de ces dernières dans les municipalités du sud (Saint-Zacharie, Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-

Benjamin, Sainte-Aurélie). **La quasi-totalité des entailles (93,6 %) se trouvent en terres privées, or on retrouve tout de même 118 350 entailles exploitées en terres publiques** (G. McKenzie, communication personnelle, 25 mai 2018). De plus, en zone agricole, **près de 12 % des entailles potentielles ne sont pas exploitées, auxquelles s'ajoutent près de 11 000 entailles potentielles en terres publiques**, toutefois considérées non-significatives en nombre selon le MFFP (S. LeBel, communication personnelle, 21 septembre 2018).



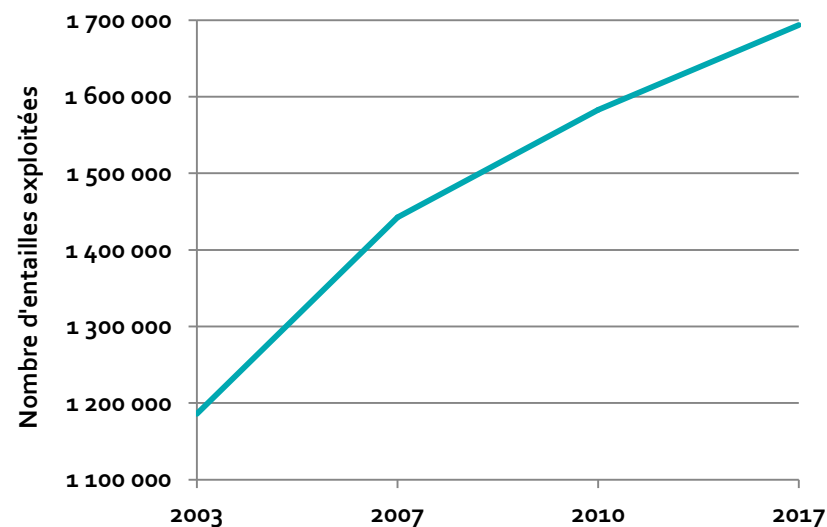
Figure 22. Acériculture

Tableau 27. Caractéristiques et évolution de la production acéricole, MRC des Etchemins, 2003 à 2017

	2003	2007	2010	2017	Variation 2003-2017 (%)
Nb d'exploitations	197	222	239	240	21,8
Nb d'exploitations – 1 ^{er} revenu	n.d.	191	217	220	n.d.
Superficie cultivée (ha)	6 032	6 729	7 570	8 321	38,0
Nb d'entailles exploitées (a)	1 185 970	1 442 614	1 582 780	1 693 710	42,8
Nb potentiel d'entailles (b)	1 337 570	1 638 124	1 782 498	1 916 569	43,3
Taux d'exploitation (a/b)	0,89	0,88	0,89	0,88	-0,3
Revenus totaux	4 368 903	5 162 256	11 619 319	11 175 836	155,8
Revenu moyen par entaille (\$)	3,68	3,58	7,34	6,60	79,1

17 entreprises acéricoles détiennent une certification biologique. Depuis 2003, le nombre d'exploitations et d'entailles exploitées de même que les revenus acéricoles ont été en hausse constante (tableau 27; graphique 24).

Graphique 24. Évolution du nombre d'entailles exploitées, MRC des Etchemins, 2003 à 2017



Le rendement moyen des érables en Chaudière-Appalaches est de 3,48 livres de sirop par entaille. Le prix du sirop d'érable en vrac, révisé pour la dernière fois en 2016 par la Fédération des producteurs acéricoles du Québec (FPAQ) (nouvellement Les producteurs et les productrices acéricoles du Québec) et le Conseil de l'industrie de l'érable, varie entre 2,55\$/lb (catégorie D) et 2,95 \$/lb (catégorie AA). Une prime de 0,18 \$/lb est accordée pour le sirop d'érable biologique (FPAQ, 2018b).

La production acéricole et la mise en marché du sirop d'érable au Québec est assujettie au régime des contingents et au Plan conjoint de la FPAQ. Le sirop d'érable livré en baril est systématiquement contrôlé par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et le MAPAQ et inspecté par la firme indépendante ACER afin d'en vérifier la qualité et la classification. Les

acériculteurs des Etchemins sont représentés par le Syndicat régional des producteurs acéricoles de la Beauce, lequel est affilié à la FPAQ.



Figure 23. Érablière et cabane à sucre familiale, Sainte-Rose-de-Watford

Crédit photo : Yvon Lacombe



Figure 24. Érablière à tubulures, Thetford Mines

Crédit photo : François Gamache

4.5.2 Sylviculture

La production de bois comprend la récolte de matière ligneuse traditionnelle destinée à du bois de sciage, du bois de qualité pâtes et papiers ainsi que du bois de chauffage. Bien que tous les bois à pâte, sciage et déroulage soient régis par le plan conjoint de production de bois tenu par l'APBB, seul le bois de qualité pâtes et papiers doit être vendu via ce plan conjoint.

Le territoire forestier occupe une proportion importante de la MRC, à raison de 85 %. Bien qu'elles ne soient pas de nature agricole proprement dit, les activités forestières sont indissociables de ces dernières et souvent liées. Au sens de la LPTAA, est considérée comme de l'agriculture « la culture du sol et des végétaux, le fait de laisser le sol sous couverture végétale ou de l'utiliser à des fins sylvicoles [...] » (P-41.1, c.26, a.2). Il subsiste toutefois un certain flou autour de l'appartenance des producteurs sylvicoles au sein de l'agriculture au sens large. En effet, **le MAPAQ ne considère pas comme étant agricoles les producteurs dont les revenus sont exclusivement tirés de la sylviculture.** Ainsi, seules 0,6 % des 127 exploitations sylvicoles enregistrées au MAPAQ en 2017 produisent du bois à temps plein et en tant que revenu principal, cette dernière activité étant souvent complémentaire à d'autres types de productions. Du côté de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (AMVAP), en octobre 2017, **1 497 propriétaires forestiers** possédant plus de quatre hectares de superficie à vocation forestière et détenant un plan d'aménagement forestier (PAF) étaient enregistrés (AMVAP, 2017). Cet écart notable entre les statistiques des deux organisations est expliqué par le cadre administratif et normatif entourant l'enregistrement des producteurs au MAPAQ.

En octobre 2017, les producteurs enregistrés à l'AMVAP exploitaient 65 % de la superficie forestière enregistrée sous le territoire de l'AMVAP (MRC de Bellechasse, des Etchemins, de l'Islet, de Montmagny et la ville de Lévis), ce qui correspond à **3 354 lots forestiers** et à une superficie forestière de **85 134 hectares** dans Les Etchemins (AMVAP, 2017). En 2017, dans une proportion de

82 %, le volume de bois récolté sur le territoire du plan conjoint de l'APBB correspond à du bois de sciage. Les autres 18 % correspondent à du bois de qualité pâtes. Or, la crise du bois de quatre pieds s'est fait énormément sentir au cours des dernières années, au profit de la reprise en importance du bois de sciage (**graphique 25**) (APBB, 2017). On s'attend toutefois à ce que les livraisons globales de bois à pâtes soient en augmentation en 2018 par rapport à 2017 (M. Ladouceur, communication personnelle, 22 novembre 2018).

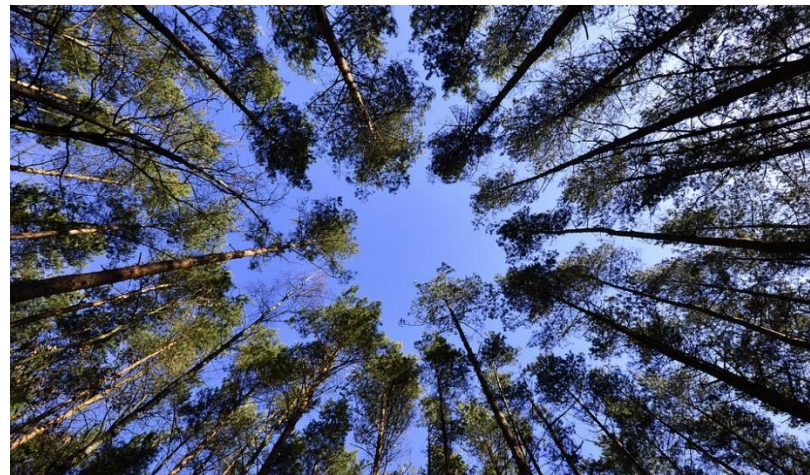
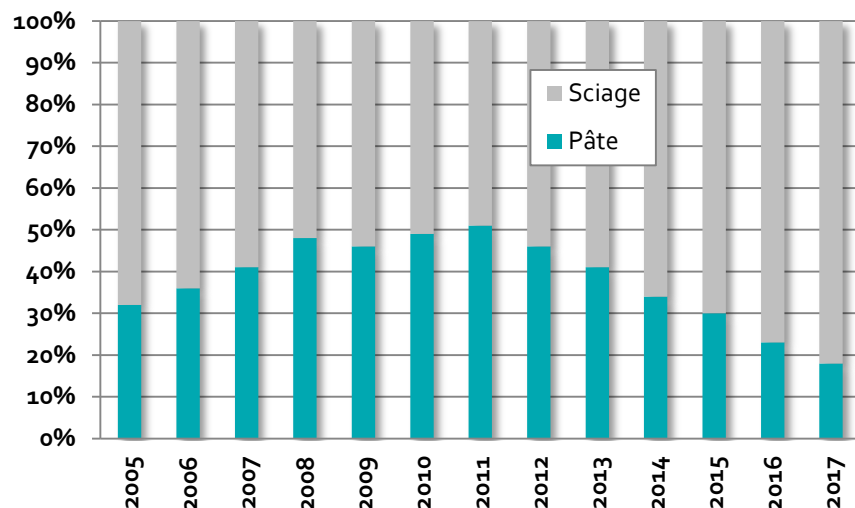


Figure 25. Forêt de feuillus

L'enregistrement des producteurs au MAPAQ (sous déclaration du producteur) : 1) un producteur ayant 5 000 \$ de revenus totaux qui proviennent uniquement de la sylviculture n'est pas enregistré au MAPAQ; 2) un producteur qui a 5 000 \$ de revenus totaux dont minimalement 2 500 \$ provenant de l'agriculture (excluant la sylviculture) pourra être considéré producteur agricole; 3) un producteur générant 5 000 \$ de revenus totaux annuels dont des revenus inférieurs à 2 499 \$ de l'agriculture (excluant la sylviculture) ne pourra pas être considéré producteur agricole.

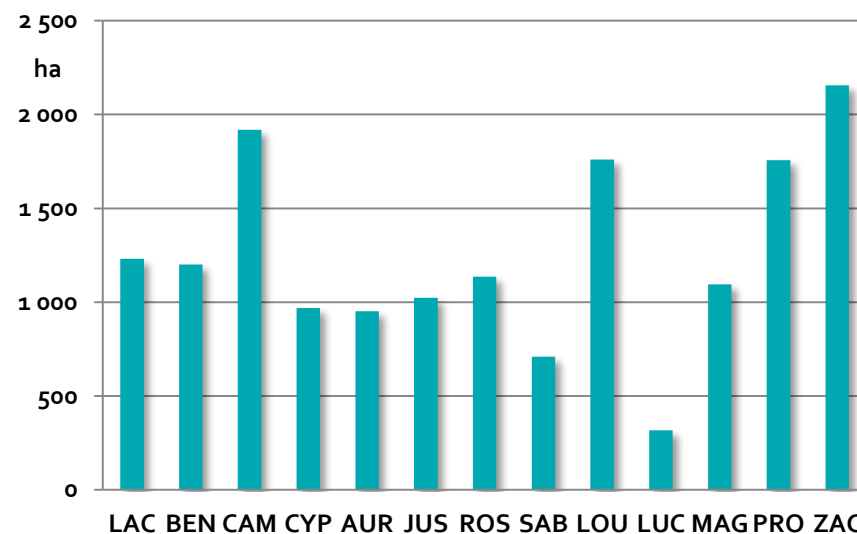
Graphique 25. Répartition de la production de toutes essences sur le territoire du plan conjoint de la Beauce



En 2017, les 127 exploitations sylvicoles enregistrées à titre de EAE au MAPAQ ont généré **1 129 743 \$**, soit **14,8 %** des revenus de production végétale et **5,4 %** des revenus agricoles totaux. La somme des revenus générés par l'ensemble des producteurs de bois (qui ne sont pas nécessairement enregistrés à titre d'exploitations agricoles) est cependant d'une ampleur beaucoup plus grande. En effet, les seuls revenus générés par la production de bois à pâte se sont élevés à **970 271 \$** en 2017 (A. Rousseau, communication personnelle, 14 juin 2018). Considérant que cette dernière n'a représenté que 18 % de la production de bois en 2017, il va sans dire que les revenus issus de la sylviculture dans Les Etchemins dépassent largement ceux enregistrés par le MAPAQ.

Les boisés et les plantations forestières sont répartis sur l'ensemble du territoire. En superficie, ils sont particulièrement importants dans les municipalités de Saint-Zacharie, Saint-Camille-de-Lellis, Saint-Louis-de-Gonzague et Saint-Prosper (graphique 26). La superficie cultivée par les producteurs enregistrés au MAPAQ a augmenté de 14,5 % entre 2003 et 2017.

Graphique 26. Superficie des boisés et plantations forestières par municipalité, MRC des Etchemins, 2017



Le nombre de certificats d'autorisation octroyés par le service d'inspection régional en foresterie pour des travaux de récolte (coupe intensive) a été constamment à la hausse depuis 2013 dans Les Etchemins. Passant de 47 à 94 certificats d'autorisation en 2017, ces derniers représentaient un total de 671 hectares de coupes de bois auxquels se sont ajoutés 56 kilomètres de chemins forestiers. Ces chiffres excluent toutefois les hectares cumulés de coupes sylvicoles ne nécessitant pas de certificats, soit celles prélevant uniformément moins de 40 % du volume total d'un peuplement forestier et/ou des coupes intensives sur moins de quatre hectares d'un seul tenant et/ou sur moins de 30 % de la superficie forestière d'une propriété. Le niveau d'activité en aménagement et en récolte de bois est donc en croissance. Parallèlement, les motivations des propriétaires de boisés sont de plus en plus orientées vers le plaisir de posséder un milieu naturel et par les activités récréatives qu'il permet (AMVAP, 2013).

4.5.3 Céréales et oléagineux

La production céréalière constitue davantage une production secondaire qu'une production primaire dans Les Etchemins. En 2017, ses revenus générés de **729 836 \$** représentent 4,8 % des revenus issus de la production végétale et **1,77 % des revenus agricoles totaux (tableau 28)**. Entre 2003 et 2017, les revenus de la production céréalière ont crû de façon beaucoup plus importante que la superficie consacrée à leur culture.

Les principales céréales cultivées sont **l'avoine et le blé** (destiné à l'alimentation animale et humaine). Ensemble, ces deux cultures représentent 726,6 hectares de culture soit 70 % des superficies cultivées en céréales et oléagineux. Les autres cultures en importance sont le **soya et l'orge (tableau 29)**. Les cultures céréalières sont très variables en termes de superficie, certaines occupant moins de deux hectares.



Figure 26. Culture de blé, Sainte-Justine

Crédit photo : Jessica Leclerc

Tableau 28. Caractéristiques et évolution de la production de céréales et d'oléagineux, MRC des Etchemins, 2003 à 2017

	2003	2007	2010	2017	Variation 2003-2017 (%)
Nb d'exploitations	25	24	20	19	-24,0
Nb d'exploitations – 1 ^{er} revenu	n.d.	1	2	0	n.d.
Superficie cultivée (ha)	930	836	1 029	1 036	11,4
Revenus totaux (\$)	364 507	584 796	432 675	729 836	100,2



Figure 27. Champ de canola, Saint-Camille-de-Lellis

Crédit photo : Jessica Leclerc

Tableau 29. Cultures de céréales et d'oléagineux, MRC des Etchemins, 2017

Type de production	Nb d'exploitations agricoles	Superficie exploitée (ha)
Avoine	26	373,9
Blé (alimentation animale)	8	204,7
Blé (alimentation humaine)	4	148,1
Soya	5	140,3
Orge	6	76,5
Céréales mélangées	2	70,2
Canola	1	14,4
Maïs-grain	1	7,0
Sarrasin	1	1,4

Comme la MRC n'a pas assez d'unité thermique pour cultiver le maïs de façon importante, elle doit importer ce dernier ainsi que plusieurs céréales (grains) destinés à l'alimentation du bétail.



Figure 28. Culture de sarrasin vert biologique, Sainte-Sabine
Crédit photo : Jessica Leclerc

4.5.4 Fourrages et pâturages

Les cultures fourragères dans Les Etchemins sont principalement le **mil**, le **trèfle** et la **luzerne**. Tout comme la culture des céréales, celles des fourrages est surtout une activité secondaire dont l'exploitation sert directement aux éleveurs afin de nourrir leurs animaux. La MRC est actuellement **autosuffisante dans la production fourragère destinée à l'alimentation du bétail**. L'augmentation des superficies cultivées et des revenus générés par cette activité n'est toutefois pas la conséquence de l'évolution de la production animale dans Les Etchemins, étant donné que le cheptel de bétail a diminué durant cette période. Les fourrages génèrent annuellement **257 505 \$**, soit 1,7 % des revenus de la production végétale et **0,6 % des revenus agricoles totaux (tableau 30)**. Les fourrages et les pâturages occupent une large partie du territoire cultivé, soit **38,5 % de la superficie cultivée par l'ensemble des EAE en production végétale**. Il s'agit ainsi d'un type d'exploitation indispensable et complémentaire pour plusieurs producteurs, malgré les revenus générés somme toute négligeables.



Figure 29. Rotation des foin, Sainte-Justine
Crédit photo : Jessica Leclerc

Tableau 30. Caractéristiques et évolution de l'exploitation des fourrages et des pâturages, MRC des Etchemins, 2003 à 2017

	2003	2007	2010	2017	Variation 2003-2017 (%)
Nb d'exploitations	16	30	19	24	50,0
Nb d'exploitations – 1 ^{er} revenu	n.d.	1	2	1	n.d.
Superficie cultivée (ha)	5 175	5 861	5 812	5 881	13,6
Revenus totaux (\$)	54 455	117 894	255 988	257 505	372,9

4.5.5 Autres productions végétales

Les autres productions végétales englobent la culture des légumes et des fruits (incluant l'arboriculture fruitée), l'horticulture ornementale (en champs et en conteneur), les cultures abritées et les autres productions différenciées. L'ensemble de ces cultures génèrent annuellement 1 922 868\$, soit 12,6 % des revenus de la production végétale et 4,7 % des revenus agricoles totaux (tableau 31). Pour plusieurs exploitations, les petites productions végétales sont de nature secondaire. Les EAE sont de plus en plus nombreuses à pratiquer ces types de culture.

Parmi les cultures faisant partie de la catégorie, l'horticulture ornementale rapportent la plus grande part des revenus (graphique 27). Cela est dû à la présence de deux entreprises horticoles et pépinières d'envergure sur le territoire, à savoir *Horto Verdi* située à Lac-Etchemin et *Bechedor Inc.* situé à Saint-Proper, qui influencent d'ailleurs grandement l'évolution qu'ont connue les revenus entre 2003 et 2017 (tableau 31). Par ailleurs, la part de l'agriculture maraîchère est quasi-nulle dans Les Etchemins. Le territoire compte toutefois un certain nombre de nouvelles cultures, telles que le chanvre et le safran.



Figure 30. Chanvre biologique, Ferme Aquilon, Sainte-Sabine

Crédit photo : Yvon Lacombe

Tableau 31. Caractéristiques et évolution des autres productions végétales, MRC des Etchemins, 2003 à 2017

	2003	2007	2010	2017	Variation 2003-2017 (%)
Nb d'exploitations	6	11	7	10	66,7
Nb d'exploitations – 1 ^{er} revenu	n.d.	3	4	5	n.d.
Superficie cultivée (ha)	11	11	2	16	45,5
Revenus totaux (\$)	1 291 822	1 040 438	160 312*	1 922 868	48,8

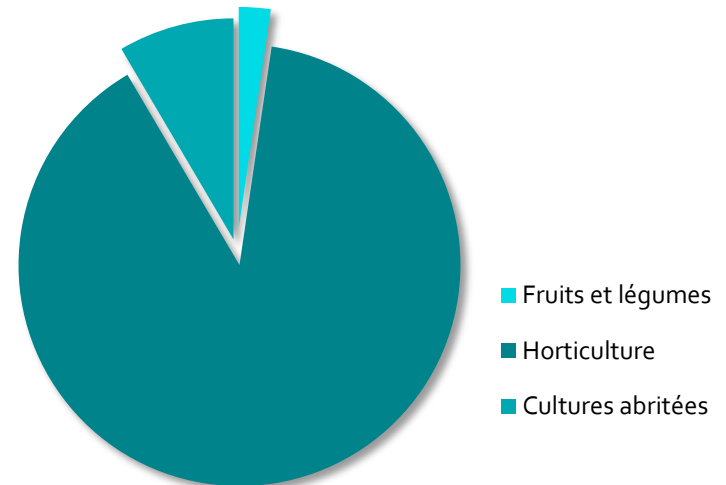
* Une partie des données n'est pas disponible pour 2010, ce qui peut expliquer le creux des revenus à cette année.



Figure 31. Production maraîchère et ornementale, Lac-Etchemin

Crédit photo : Yvon Lacombe

Graphique 27. Répartition des autres productions végétales selon les revenus générés, MRC des Etchemins, 2017



4.6 LE « BIO »

Le Québec est la province où la production biologique est la plus répandue, tant pour les entreprises avec relève (7 %) que pour l'ensemble des entreprises (4 %) (MAPAQ, 2016a).

Actuellement **19 entreprises vendent des produits certifiés biologiques sur le territoire de la MRC et 10 autres sont au stade de la pré-certification**. Parmi celles détenant la certification, 17 ont une production acéricole, une entreprise produit de la viande (porc biologique), et une dernière détient trois certifications pour ses productions végétales (chanvre, sarrasin, fraises) (Portail Bio Québec, 2018).



Figure 32. Production de chanvre biologique, Ferme Aquilon, Sainte-Sabine
Crédit photo : Yvon Lacombe

- La catégorie de production végétale regroupe **235 EAE** (premier revenu déclaré) et rapporte **37 % des revenus agricoles**;
- L'**acériculture**, qui représente **220 EAE**, rapporte **73 % des revenus de la catégorie** des productions végétales et 27 % des revenus agricoles totaux. Ce type de production connaît une **croissance importante** à tous les niveaux;
- En 2017, les EAE **sylvicoles** ont rapporté 15 % des revenus de la catégorie de production végétale. Les revenus générés par l'ensemble des producteurs de bois sont cependant beaucoup plus importants, et ce type d'exploitation est en croissance;
- La culture des **céréales et oléagineux**, des **fourrages** et des **pâturages** est surtout une activité secondaire et complémentaire, rapportant peu de revenus mais occupant **45 % de la superficie cultivée** par l'ensemble des EAE en production végétale;
- Les **autres productions végétales** rapportent 12,6 % des revenus de cette catégorie malgré une petite superficie cultivée;
- Bientôt 39 entreprises seront détentrices d'une **certification biologique** dans la MRC.

4.7 INVESTISSEMENTS ET RENTABILITÉ

En 2015, les fermes de la MRC des Etchemins ont dépensé 28 901 092 \$ pour le fonctionnement de leur exploitation agricole. En excluant les produits forestiers vendus, les revenus agricoles bruts totaux se sont élevés à 36 651 523 \$ pour cette même année, engendrant un **ratio des dépenses aux revenus de 0,79** (Statistique Canada, 2017a). À titre comparatif, le ratio des dépenses aux revenus au Canada varie entre 0,77 et 0,96 en fonction des types d'exploitation et des régions (voir 7.1.3).

En 2015, le **total du capital agricole dans Les Etchemins atteint une valeur marchande de 225 666 881 \$ (tableau 32)**. La valeur des terres et des bâtiments occupe la plus grande partie du capital.

Tableau 32. Capital agricole de la MRC des Etchemins, 2015

Type d'investissement	Valeur (\$)
Ensemble des terres et bâtiments	175 660 104
Ensemble de la machinerie	30 910 676
Animaux	19 096 101

Source : Statistique Canada, 2017a

4.8 EMPLOIS CRÉÉS

On dénombre **490 exploitants agricoles** dans la MRC des Etchemins (Statistique Canada, 2017a). Le **secteur primaire**, rassemblant principalement les emplois issus des activités agricoles et forestières, regroupe **680 emplois** dans Les Etchemins (Statistique Canada, Recensement de la population de 2016). Or les secteurs agricoles et forestiers stimulent le marché de l'emploi en impliquant forcément d'autres secteurs d'activités tels que la fabrication et réparation de machinerie, la transformation et le transport du bois, pour n'en nommer que quelques-uns. Selon les données du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) compilées en 2009 par Emploi-Québec (cité dans AMVAP, 2013), **20 % des emplois de la MRC des Etchemins relevaient des secteurs regroupés de l'industrie forestière**. Ce nombre a toutefois chuté entre 2009 et 2016, dû à la crise forestière (AMVAP, 2013).

4.9 RELÈVE AGRICOLE

Le MAPAQ décrit la relève agricole comme les agriculteurs âgés de moins de 40 ans et possédant au moins 1 % des parts d'une entreprise agricole. Au Québec, 22 % des entreprises agricoles ont une relève, et 21 % de cette dernière se situe dans la région de la Chaudière-Appalaches (MAPAQ, 2016a). Cette proportion varie toutefois selon le type de production. À l'échelle provinciale, c'est au sein des entreprises laitières que la proportion des entreprises avec relève atteint son sommet, à 32 % (MAPAQ, 2016a).

Dans Les Etchemins, **10 % des fermes prévoient vendre leur entreprise d'ici 5 ans. La proportion des fermes ayant une relève agricole est de 28,1 % en 2017**. Ce taux est à son meilleur depuis 2003 (tableau 33) et est supérieur à la donnée provinciale (22 %). Entre 2010 et 2017, plusieurs entreprises de Saint-Zacharie, Sainte-Aurélie, Saint-Louis-de-Gonzague et Sainte-Rose-de-Watford ont affiché la nouvelle présence d'une relève. Ces chiffres seront peut-être appelés à augmenter avec l'arrivée du service L'ARTERRE dans Les Etchemins à l'automne 2018 (voir 9.1.2).

Tableau 33. Ventes et relève prévue des fermes, MRC des Etchemins, 2003 à 2017

	2003	2007	2010	2017
Vente d'ici 5 ans	31	22	16	30
Relève prévue	48	46	29	85
Relève prévue (%)	16,9	15,4	9,4	28,1
Nb fermes total	284	299	307	303

L'âge moyen des jeunes de la relève se situe à 34,2 ans à l'échelle du Québec. Ce nombre a augmenté entre 2011 et 2016, à l'instar de l'âge moyen des agriculteurs (MAPAQ, 2016a). Les jeunes de la relève sont de plus en plus formés et spécialisés en agriculture. 20 % des jeunes qui sont établis en agriculture depuis moins de cinq ans sont des diplômés universitaires. Or, cette proportion varie selon le fait que le jeune ait ou non grandi dans une famille agricole (10 % versus 25 %). La formation une fois en entreprise se transmet de plus en plus par des activités de formation continue et des stages. Les

agricultrices représentent au moins 30 % des établissements de la relève depuis 2008. Si elle s'établit à un âge plus avancé, la relève féminine détient un niveau d'études supérieur à la relève masculine. 26 % des femmes détiennent un diplôme d'études universitaires, contre 9 % des hommes (MAPAQ, 2016a).

On parle de **relève apparentée** lorsque le mode d'établissement passe par l'acquisition d'une entreprise familiale. **Ce mode d'attribution demeure le plus populaire, suivi par le démarrage d'entreprise et les transferts non apparentés.** C'est dans les secteurs laitiers et des volailles que les transferts familiaux sont les plus importants (82 % et 55 % des établissements). En Chaudière-Appalaches, le transfert familial est plus important qu'à l'échelle de la province (62 % contre 56 %). Les jeunes qui ont démarré ou acheté une entreprise de façon non apparentée tendent à détenir plus de parts de l'entreprise au moment de leur établissement (81 % et 73 % en moyenne) par rapport à la relève en situation de transfert, souvent actionnaires minoritaires à ce moment. De plus, les productions sous gestion de l'offre sont beaucoup plus importantes au sein des entreprises de transfert familial (MAPAQ, 2016a).

Il est démontré que les entreprises agricoles ayant une relève génèrent des revenus plus élevés. Or 42 % de la relève travaille à l'extérieur de l'entreprise agricole, y consacrant en moyenne 57 % de son temps et y récoltant 65 % de son revenu annuel (MAPAQ, 2016a).

4.10 VALEUR FONCIÈRE DES BÂTIMENTS ET TERRES AGRICOLES

L'ensemble des terres et des bâtiments constitue un apport à l'économie locale notamment par sa contribution à la richesse foncière des Etchemins.

4.10.1 Terres agricoles, boisés et érablières

Dans Les Etchemins, **les prix des ventes des terres agricoles se rapprochent étroitement de la valeur de ces dernières au rôle d'évaluation.** Le phénomène de spéculation foncière des terres agricoles ne semble donc pas présent dans Les Etchemins. Toutefois, le **peu de ventes enregistrées** demande à interpréter les moyennes des ventes avec prudence.

15 ventes agricoles, dont la part de la terre qui est effectivement exploitée totalise au moins 50 % de la superficie totale, ont été enregistrées entre 2012 et 2017. La valeur de ces ventes atteint les 3,5 millions de dollars, ce qui représente une moyenne de **3700 \$ l'hectare**. À titre comparatif, la valeur moyenne à l'hectare se situe 7 268 \$ dans la Chaudière-Appalaches Sud (qui comprend les MRC de La Nouvelle-Beauce, Robert-Cliche, Les Etchemins, Beauce-Sartigan et Les Appalaches) (La Financière agricole du Québec, 2017). La valeur des terres agricoles de la MRC par rapport à celle des MRC voisines reflète l'intérêt qu'elles suscitent chez les producteurs. En effet, le sol et son potentiel agricole ont mauvaise presse, et **les achats de lots sont orientés vers les boisés et les érablières, lesquels ont respectivement compilé 408 et 75 ventes entre 2012 et 2017** (J.-F. Morin, communication personnelle, 31 mai 2018).

De leur côté, les érablières affichent une moyenne de vente de 80 \$ à 85 \$ l'entaille au Québec. Dans Les Etchemins, les petites érablières (de 1 000 à 3 000 entailles) peuvent atteindre 100 \$ l'entaille, alors que les grandes érablières (à partir de 10 000 entailles) se vendent en moyenne entre 20 \$ et 40 \$ l'entaille, en fonction de l'aménagement fait et de la présence ou non d'équipement d'exploitation. Ces prix cachent toutefois plusieurs ventes disparates. Il n'en demeure pas moins que les érablières, avec un nombre estimé à 250 entailles par hectare, se vendent beaucoup plus chères que les terres boisées et que les terres agricoles (**tableau 34**) (J.-F. Morin, communication personnelle, 31 mai 2018).

Tableau 34. Taux de vente moyen des terres, MRC des Etchemins, 2018

Type	Taux moyen par hectare (\$)
Boisé	3 000
Terre agricole	3 700
Érablière	7 000

Source : Compilation à partir du rôle d'évaluation foncière, MRC des Etchemins, 2018

4.10.2 Bâtiments agricoles

Pour l'ensemble de la MRC, les bâtiments à vocation agricole représentent **2,2 %** de la valeur totale des bâtiments. Cette proportion varie entre 1 % et 6 %

selon les municipalités (**tableau 35**). Ainsi, l'importance relative du bâti agricole est plus importante dans les municipalités de Saint-Louis-de-Gonzague et de Sainte-Sabine. En absolu, elle est toutefois plus considérable dans les municipalités de Saint-Prosper, Lac-Etchemin et Saint-Zacharie.

Tableau 35. Proportion des bâtiments agricoles dans la valeur de l'ensemble des bâtiments par municipalité, MRC des Etchemins, 2018

	Valeur totale des bâtiments agricoles (\$)	% de la valeur totale des bâtiments
Lac-Etchemin	3 166 700	1,1
Saint-Luc-de-Bellechasse	346 900	1,2
Sainte-Justine	1 489 900	1,5
Saint-Prosper	3 200 500	1,7
Saint-Benjamin	1 034 100	2,0
Saint-Cyprien	600 200	2,6
Sainte-Aurélie	1 662 000	3,0
Sainte-Rose-de-Watford	1 690 100	4,0
Saint-Zacharie	3 116 400	4,0
Saint-Magloire	1 705 000	4,3
Saint-Camille-de-Lellis	1 819 600	5,1
Sainte-Sabine	1 112 900	5,6
Saint-Louis-de-Gonzague	1 026 400	6,3
MRC	21 970 700	2,2

Source : Compilation à partir du rôle d'évaluation foncière, MRC des Etchemins, 2018

Bien que les exploitations agricoles enregistrées (EAE) profitent d'un remboursement d'une partie des taxes foncières (environ 70%) pour leurs immeubles agricoles par le MAPAQ (voir 9.1), ces dernières sont tout de même déboursées aux municipalités. Qui plus est, puisqu'à un bâtiment agricole

s'ajoutent souvent un ou des bâtiments résidentiels, ces derniers s'additionnent à la contribution foncière des producteurs agricoles sur un territoire municipal.



Figure 33. Bâtiments agricoles, Sainte-Rose-de-Watford

Crédit photo : Yvon Lacombe

4.10.3 Permis de construction et de rénovation

Si peu d'achat de terres agricoles ont récemment été complétés, 415 permis de construction et de rénovation agricoles ont été octroyés entre 2003 et 2016 (**tableau 36**). Cela traduit un certain dynamisme agricole.

La majorité ont permis la construction de bâtiments secondaires, c'est-à-dire qui accompagnent un bâtiment d'usage agricole principal. C'est à Saint-Zacharie et à Saint-Prosper qu'ont été délivrés le plus de permis, toutes catégories confondues. C'est toutefois à Lac-Etchemin et à Sainte-Aurélie que se sont construits le plus de bâtiments agricoles principaux. Il faut toutefois savoir que les demandes et l'octroi des permis relèvent des compétences municipales et que celles-ci n'ont pas toutes le même niveau d'exigence en ce qui a trait à la hauteur des travaux à partir de laquelle un permis est obligatoire (coût des travaux versus admission des permis).

Tableau 36. Nombre de permis de construction et de rénovation agricole octroyés entre 2003 et 2016, MRC des Etchemins

Municipalité	Agrandissement	Construction principale	Construction secondaire	Réparation	Total
Saint-Zacharie	3	8	38	9	58
Saint-Prosper	9	9	31	5	54
Lac-Etchemin	2	13	17	14	46
Saint-Benjamin	5	8	23	3	39
Saint-Louis-de-Gonzague	7	6	20	5	38
Sainte-Aurélie	3	11	17	5	36
Sainte-Rose-de-Watford	3	4	22	7	36
Saint-Camille-de-Lellis	1	4	15	5	25
Sainte-Sabine	1	7	11	5	24
Saint-Magloire	1	2	11	4	18
Sainte-Justine	2	2	9	4	17
Saint-Cyprien	2	4	6	2	14
Saint-Luc-de-Bellechasse	0	1	8	1	10
MRC	39	79	228	69	415

Source : Compilation à partir du rôle d'évaluation foncière, MRC des Etchemins, 2018

- Le **capital agricole** a une valeur marchande de 225 666 881 \$ et le **ratio des dépenses aux revenus** pour l'ensemble des exploitations (excluant les produits forestiers vendus) est de 0,79, soit supérieur à la moyenne canadienne;
- On compte **490 exploitants agricoles** et le secteur primaire regroupe **680 emplois**;
- 28 % des EAE affirme avoir une **relève agricole**. Le transfert familial est le mode d'établissement le plus populaire;
- Les **ventes agricoles**, peu nombreuses, affichent une moyenne de 3700 \$ l'hectare, ce qui est nettement inférieur au prix des ventes agricoles à l'échelle régionale. Les ventes d'érablières et de boisés sont beaucoup plus nombreuses, affichant un taux moyen de 7000 \$ et 3000 \$ l'hectare;
- Les **bâtiments agricoles** représentent jusqu'à 6 % de la valeur totale des bâtiments selon les municipalités. 415 permis de construction et de rénovation ont été octroyés entre 2003 et 2016.

5. Multifonctionnalité de l'agriculture

Ayant participé activement à l'histoire du Québec en tant que moyen de survivance économique, culturelle et sociale, **l'incidence de l'agriculture va bien au-delà de sa fonction nourricière**. C'est un mode de vie et un moyen dynamique d'occuper le territoire qui impactent positivement à bien des égards. Qui plus est, l'agriculture agit en tant que pont entre les ruraux et les urbains, en grande partie dans la transition entre la production primaire et la transformation des produits agroalimentaires (Coop Carbone, 2018a).

La façon conventionnelle de lire le territoire tend à privilégier les fonctions qui s'expriment par la production de biens marchands, en minimisant du coup les combinaisons possibles de potentialités et d'attentes sociales. La lecture multifonctionnelle du territoire « permet de mener à une meilleure compréhension des conditions dans lesquelles ces différentes fonctions peuvent cohabiter ou se renforcer mutuellement » (Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires, 2011). En réduisant la dépendance aux secteurs économiques traditionnels et en favorisant la diversification des activités économiques et sociales, **la multifonctionnalité valorise les potentiels dormants du territoire** (Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires, 2011).

Ainsi, la multifonctionnalité comme approche d'analyse, de planification et de gestion du territoire 1) reconnaît la diversité des territoires et leur complexité à la fois comme un milieu de vie, un espace de production et un environnement naturel; 2) considère les différentes fonctions d'un territoire et leurs multiples interactions et 3) vise le développement durable du territoire (Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires, 2011). Cette approche qu'adopte le Plan de développement de la zone agricole favorise 1) une **combinaison optimale des fonctions marchandes et non marchandes**; 2) une **cohabitation des usages misant sur les consensus locaux** et 3) une **prise en charge accrue des impacts potentiels de l'agriculture à une échelle appropriée** (Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires, 2011). De ce fait, la

multifonctionnalité des territoires est possible grâce à une participation équilibrée de l'ensemble des acteurs.

5.1 PAYSAGES ET PRÉSERVATION DU PATRIMOINE

Le rapport réalisé en 2013 par Ruralys met en lumière l'importance de la préservation des paysages, du patrimoine bâti agricole et de la contribution qu'apporte l'agriculture. La moitié des tronçons de paysages étudiés dans la MRC des Etchemins dans le cadre de cette étude se sont fait attribuer une **catégorie paysagère forte**, démontrant la qualité du paysage des Etchemins, à laquelle contribue l'agriculture, notamment avec l'agriculture du plateau à Saint-Magloire et à Saint-Camille-de-Lellis. Une des recommandations à l'issue de cette analyse est d'ailleurs d'« adopter une approche intégrée visant à consolider la pratique de l'agriculture tout en facilitant la conciliation avec les autres usages » (Ruralys, 2013). En effet, « si on veut maintenir le paysage, il faut maintenir les fonctions qui le façonnent » (Domon, 2015).

Non seulement l'agriculture et l'agroforesterie entretiennent-ils le territoire et aménagent-ils le paysage, ils protègent également la biodiversité, protègent l'environnement en gérant durablement les ressources, et contribuent à la captation et au stockage des gaz à effet de serre (Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires, 2011). Par ailleurs, dans le cadre du sondage du PDZA ayant rejoint près de 120 citoyens, la présence agricole et la présence forestière ont été identifiées par respectivement 6% et 10% des répondants en tant que principal avantage à vivre dans Les Etchemins (voir 11.1.2.2).

5.2 DYNAMISATION DU MILIEU ET IMPACTS ÉCONOMIQUES

Le paysage contribue au rayonnement et à l'attractivité touristique du territoire et participe au développement du tourisme vert et de l'agrotourisme. En ce sens, la municipalité de Lac-Etchemin constitue un pôle d'activités récréotouristiques et de villégiature. Dans Les Etchemins, plusieurs activités récréatives prennent ancrage dans le territoire agricole et forestier, telles que la motoneige, le ski de fond, la raquette, la chasse, la pêche et la randonnée.

En plus de sa contribution à la vitalisation et à la valorisation des milieux ruraux, l'agriculture et l'agroforesterie **fournissent des matières premières à**

l'industrie et génèrent de l'emploi en milieu rural (Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires, 2011). Dans son schéma d'aménagement révisé, la MRC réitère son intérêt pour la protection et la mise en valeur de l'agriculture et de la forêt en formulant en ce sens l'orientation suivante : « Assurer un développement multi-ressources durable et complémentaire des milieux agricoles et forestiers porteurs d'emplois » (MRC des Etchemins, 2011).

5.3 IMPACTS SOCIOCULTURELS ET SUR LA SANTÉ

L'agriculture permet de préserver et de transmettre l'héritage culturel (Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires, 2011). Si sa finalité première est de nourrir le corps, elle nourrit également la communauté. Ainsi, les jardins collectifs et communautaires sont de véritables espaces de convivialité, contribuant à renforcer les liens sociaux et à favoriser l'intégration des nouveaux arrivants (Ayalon, 2017). De plus, l'embellissement des noyaux urbanisés **favorise le sentiment d'appartenance** chez les citoyens. Du point de vue de la santé, le jardinage a de nombreux **effets thérapeutiques**, tels que la réduction du stress et l'amélioration de la santé émotionnelle cognitive (Ayalon, 2017). Finalement, en plus d'être une occasion d'activité physique extérieure, l'agriculture de proximité permet un **meilleur accès physique et financier à des aliments frais**, nutritifs et diversifiés, augmentant du coup la **sécurité alimentaire** d'un milieu.



Figure 34. Art, éducation et culture au Jardin Entre Ciel et Terre, Saint-Magloire

Crédit photo : Yvon Lacombe

- L'agriculture est multifonctionnelle en allant au-delà de sa fonction nourricière. Elle contribue à la beauté des **paysages**, à la préservation du **patrimoine** naturel et bâti, à la **dynamisation du milieu**, à l'**économie locale** et à la **santé** de sa **communauté**;
- La multifonctionnalité comme approche d'analyse permet de tenir compte des **potentialités du territoire**, favorisant notamment une **combinaison** optimale des fonctions marchandes et non marchandes et une cohabitation des usages misant sur les **consensus locaux**.

6. Secteurs secondaire et tertiaire

6.1 TRANSFORMATION DES PRODUITS AGROALIMENTAIRES ET FORESTIERS

6.1.1 Transformation agroalimentaire

21 des 303 exploitations de la MRC des Etchemins effectuent la transformation de leurs productions à la ferme en 2017. Il s'agit d'une légère hausse depuis 2010, quoique d'une baisse notable depuis 2007 (tableau 37).

La transformation agroalimentaire en usine ou à l'extérieur de la ferme s'effectue dans 11 entreprises réparties dans 6 municipalités (tableau 38). La MRC compte quatre boucheries, et une concentration de la transformation agroalimentaire dans la municipalité de Lac-Etchemin

Tableau 37. Exploitations faisant la transformation à la ferme, MRC des Etchemins, 2007, 2010, 2017

Municipalités	2007	2010	2017
Lac-Etchemin	2	2	3
Saint-Benjamin	1	1	1
Saint-Camille-de-Lellis	4	2	1
Saint-Cyprien	1	0	0
Sainte-Aurélie	3	2	2
Sainte-Justine	1	2	2
Sainte-Rose-de-Watford	5	2	2
Sainte-Sabine	0	0	0
Saint-Louis-de-Gonzague	3	2	2
Saint-Luc-de-Bellechasse	0	0	1
Saint-Magloire	1	1	0
Saint-Prosper	4	3	5
Saint-Zacharie	1	1	2
MRC Les Etchemins	26	18	21

Source : Statistiques certifiées par le MAPAQ, 2017b

Tableau 38. Transformation agroalimentaire à l'extérieur de la ferme, MRC des Etchemins, 2018

Municipalités	Abattoir / Boucherie	Boulangerie / Pâtisserie / Confiserie / Chocolaterie	Produits congelés / Produits gourmet	Total
Lac-Etchemin	1	3	1	5
Sainte-Aurélie	1	0	0	1
Sainte-Justine	1	0	0	1
Sainte-Rose-de-Watford	0	1	0	1
Saint-Magloire	1	0	0	1
Saint-Prosper	1	0	1	2
MRC	5	4	2	11

Source : Compilation, MRC des Etchemins, 2018

6.1.2 Transformation forestière

En 2012, la région de la Chaudière-Appalaches se démarquait avec 275 entreprises œuvrant dans la transformation du bois. Ces dernières sont alimentées à 75 % des essences de sapins, épinettes, pins et mélèzes (AMVAP, 2013). Or l'exploitation forestière privée de la région ne fournit que 28 % de l'approvisionnement en résineux, le reste provenant principalement de l'extérieur du Québec (AMVAP, 2013).



Figure 35. Récolte de bois de sciage

En 2010, la région comptait 42 usines de sciage avec permis d'exploitation, soit 14,6 % des usines au Québec (AMVAP, 2013). **La MRC des Etchemins compte trois usines de transformation du bois** étant titulaires de permis d'exploitation et versant des prélevés de sciage à l'APBB (tableau 39). À ces trois usines s'ajoute le service de scierie mobile *Sciage PL*.

La totalité du bois à pâte récolté dans la MRC des Etchemins est transformé à l'extérieur de la MRC et de la Beauce, faute d'usines spécialisées en la matière. En ce sens, la démarche du Savoir Affaires pilotée par l'Université du

Québec, vise entre autres à développer de nouveaux débouchés et produits pour cette matière première en misant sur la rencontre d'acteurs économiques et d'étudiants de cycles supérieurs intéressés à participer à l'innovation. En mai 2018 et dans le cadre de la démarche Savoir Affaires, l'APBB a présidé une journée de mobilisation régionale ayant pour sujet *Le bois et les bioproduits forestiers*.

Tableau 39. Usines de transformation du bois titulaires de permis d'exploitation, MRC des Etchemins, 2018

Entreprise	Municipalité
Les Produits Forestiers D.G. Ltée	Sainte-Aurélie
Le Spécialiste du bardeau de cèdre	Saint-Prosper
René Bernard Inc.	Saint-Zacharie

Source : Annie Rousseau, communication personnelle, 14 juin 2018

6.2 COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGROALIMENTAIRES ET FORESTIERS

6.2.1 Les circuits de mise en marché

Il existe deux grands modes de mises en marché. Le premier, que l'on qualifie de **circuit de distribution long**, implique du consommateur d'acheter ses aliments par le biais d'un certain nombre d'intermédiaires. À l'opposé, les **circuits courts et directs**, qui sont d'ailleurs de plus en plus encouragés par les consommateurs, offrent un lien de proximité entre le producteur et son client. L'agriculture soutenue par la communauté (ASC) et les marchés fermiers en sont un exemple.

Trois pôles de services se dessinent dans Les Etchemins. Il s'agit de Lac-Etchemin, Saint-Prosper et Sainte-Justine, où on observe une concentration de commerces alimentaires (tableau 40). À l'échelle territoriale, les restaurants sont plus nombreux que les épiceries, et les municipalités de Sainte-Rose-de-Watford et de Saint-Louis-de-de-Gonzague ne comptent qu'un commerce alimentaire chacune. Ces statistiques vont dans le même sens que celles concernant la sécurité alimentaire (voir 2.3.7).

Tableau 40. Commerces œuvrant dans le secteur agroalimentaire (circuits longs)

Municipalités	Épicerie	Dépanneur	Boulangerie	Restaurant	Casse-Croûte	Gîte	Autres*	Total
Lac-Etchemin	1	4	1	4	5	3	4	21
Saint-Benjamin	0	0	0	1	0	0	1	2
Saint-Camille-de-Lellis	1	1	0	2	0	0	0	4
Saint-Cyprien	1	0	0	0	0	1	1	3
Sainte-Aurélie	1	0	0	0	1	0	1	3
Sainte-Justine	1	1	0	3	0	0	2	7
Sainte-Rose-de-Watford	1	0	0	0	0	0	0	1
Sainte-Sabine	1	0	0	0	1	0	0	2
Saint-Louis-de-Gonzague	0	0	0	1	0	0	0	1
Saint-Luc-de-Bellechasse	1	0	0	0	1	0	1	3
Saint-Magloire	1	1	0	1	1	0	0	4
Saint-Prosper	2	2	0	5	1	1	0	11
Saint-Zacharie	1	2	0	1	0	0	1	5
MRC	12	11	1	18	10	5	10	67

* : bar laitier, club/relais de motoneige, traiteur/ « popotte roulante »

Source : Compilation, MRC des Etchemins, 2018

La mise en marché de proximité se retrouve essentiellement dans l'agrotourisme dans Les Etchemins. On compte notamment les kiosques qui accompagnent souvent les activités d'autocueillette. Lac-Etchemin tient un point de distribution de paniers maraîchers (dont le contenu est toutefois cultivé à l'extérieur de la MRC). Le e-commerce fait par ailleurs son entrée dans le circuit de distribution court. Ce canal de vente a notamment été choisi par *Les Sucrieries DL* de Lac-Etchemin.

Le e-commerce consiste en l'achat ou la vente en ligne de biens ou de services par le biais de sites web marchands.

6.2.2 L'agrotourisme

En 2017, trois fermes pratiquent une forme d'agrotourisme. Il s'agit de *Benjafraises* et de l'*Érablière La bouchée d'or*, toutes deux situées à Saint-

Benjamin, ainsi que le *Boisé Rosefruits* à Sainte-Rose-de-Watford. Par ailleurs, 16 entreprises tiennent un kiosque à la ferme, un phénomène en croissance depuis 2007. Toutefois, seulement 5 d'entre elles font l'objet d'une promotion touristique. Au Québec, la vente directe à la ferme est utilisée par 18,9 % des exploitations agricoles (Statistique Canada, 2017b). Finalement, deux entreprises sont inscrites à titre d'arrêt gourmand. Il s'agit de *La Pralinière* à Lac-Etchemin et de la *Ferme J.N. Morin* à Saint-Zacharie (Les ARRÊTS gourmands de la Chaudière-Appalaches, 2013).

La MRC des Etchemins tient somme toute une offre agroalimentaire limitée, surtout si on la compare à la MRC de Bellechasse (tableau 41). Tout comme la MRC de Robert-Cliche aussi située en Chaudière-Appalaches, les entreprises agricoles des Etchemins tardent à développer un volet agroalimentaire, suscitant pourtant de plus en plus d'intérêt à l'échelle québécoise et faisant partie prenante du mouvement touristique duquel la MRC souhaite profiter.

Tableau 41. Offre agroalimentaire et touristique dans les MRC Robert-Cliche, de Bellechasse et des Etchemins, 2018

	MRC Robert-Cliche	MRC de Bellechasse	MRC des Etchemins
Boutique et épicerie des produits du terroir	0	5	2
Autocueillette, verger et cidrerie	4	11	2
Boulangerie et fromagerie	2	4	1
Cabane à sucre commerciale	5	2	0
Chocolaterie et miellerie	1	1	2
Circuit agrotouristique	0	1	0
Microbrasserie et vignoble	0	3	0
Poissonnerie	0	0	0
Visite et boutiques à la ferme	0	6	4
Arrêts gourmands	1	34	2

Source : Compilation, Tourisme Chaudière-Appalaches, 2018; Les ARRÊTS gourmands de la Chaudière-Appalaches, 2013; Tourisme Etchemins, 2018; Tourisme Bellechasse, 2018

6.2.3 Le bois à pâte et le bois de sciage

Sur l'ensemble du territoire de son plan conjoint, c'est-à-dire **pour toutes les municipalités de la MRC à l'exception de Saint-Magloire, Sainte-Sabine et Saint-Camille-de-Lellis (71 % du territoire), l'APBB a l'exclusivité de l'organisation de la mise en marché du bois destiné aux usines de pâtes et papiers, panneaux et rabotures**. Pour les trois autres municipalités (29 % du territoire), cette responsabilité est assurée par le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ). Or depuis juin 2018, le bois à pâte n'est plus récolté sur le territoire des Etchemins. Des études sont présentement consacrées à trouver de nouveaux débouchés pour le bois à pâte.

Bien que la commercialisation du bois de sciage relève directement du producteur qui fait affaire avec l'usine, un prélevé est versé par les usines à l'APBB dans le cadre de la transaction. Les prélevés sont investis de sorte à couvrir les frais de mise en marché et à offrir des services d'information et de formations aux propriétaires de boisés, notamment en ce qui a trait à la commercialisation du bois de sciage. Le SPFRQ suit le même règlement sur la mise en marché sur le territoire couvert par son plan conjoint. Sur leurs territoires respectifs, l'APBB et le SPFRQ détiennent également l'exclusivité du transport du bois contingenté.

6.3 COMMERCE ET SERVICES SPÉCIALISÉS

Le territoire des Etchemins compte deux commerces œuvrant dans la **réparation de machinerie** (notamment agricole). Il s'agit de *Goudreau* et du *Garage Gilles Duchaine*, tous deux situés à Sainte-Justine. La *Société coopérative agricole Langevin* de Sainte-Justine vend des **semences et des aliments destinés au bétail**. Par ailleurs, **trois entreprises sont spécialisées dans le domaine acéricole**. Il s'agit des *Équipements d'érablières Guy Maheux enr.*, de *Dominion & Grimm* ainsi que de *l'Atelier Roch et Martial Pruneau*.

Tous les garages spécifiquement agricoles ou fournisseurs d'équipements sont situés hors de la MRC. Les plus près sont localisés à Saint-Georges-de-Beauce, à Saint-Hénédine et à Saint-Anselme. Toutefois, bien que les sièges sociaux des Club-conseils en agroenvironnement (CCAÉ) et les services d'insémination, vétérinaires et de contrôle soient situés à l'extérieur de la MRC, ces derniers se déplacent sur le territoire etcheminois.

On trouve huit **entreprises de conseillers forestiers** desservant le territoire des Etchemins, dont quatre sont accréditées à l'AMVAP. La plus importante, le Groupement Forestier Dorchester, a émis 53 % des certificats d'autorisation en

2017 (Y. Bédard, communication personnelle, 27 avril 2018). Le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ) et l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB) sont les deux syndicats de propriétaires forestiers sur le territoire.

Il n'existe **pas de service destiné à l'accueil et à l'intégration des personnes immigrantes** dans Les Etchemins, si ce n'est que ce qui est offert par les entreprises qui embauchent des travailleurs étrangers. Le service Trait d'union du Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Sud situé à Saint-Georges dessert toutefois, sur place, les arrivants issus de l'immigration dans la MRC des Etchemins.

6.4 LES MARCHÉS, LA DEMANDE

6.4.1 Les tendances alimentaires 2018

Les grandes tendances alimentaires actuelles sont la conséquence de préoccupations grandissantes des consommateurs en regard de la santé, de l'environnement ou du bien-être animal. Ainsi, les **nouvelles sources de protéines**, les **aliments de collation santé** ainsi que les **superpoudres** et les **champignons** sont des exemples d'aliments qui ont la cote. Les habitudes de consommation prennent quant à elles une **tangente de non-gaspillage alimentaire**, d'une **recherche de la transparence** (*Clean Label*, produits sans organisme génétiquement modifié (OGM), produits cultivés et élevés de manière responsable, traçabilité des produits, etc.) et d'utilisation du **e-commerce** (MAPAQ, 2018b). L'achat de **produits locaux** et par conséquent le mode de mise en marché dit d'**agriculture soutenue par la communauté** (ASC) connaît un certain engouement de la part des aspirants producteurs agricoles (MAPAQ, 2013).

6.4.1.1 Le porc canadien

Le porc canadien est reconnu pour sa qualité supérieure au Japon. Les volumes de viande de porc canadien vendus au Japon ont bondi de 21 % entre 2016 et 2017. Toutefois, le marché du porc au Québec est à la merci du marché du porc américain et en subit les soubresauts (N. Turgeon, communication personnelle, 19 juillet 2018).

L'intégrateur agricole *duBreton* situé dans Les Etchemins est constamment à la recherche d'engraisateurs de porcs pratiquant selon les normes biologiques. L'entreprise fournit au producteur les grains d'alimentation ainsi que le soutien technique nécessaire (N. Turgeon, communication personnelle, 19 juillet 2018).

6.4.1.2 Le sirop d'érable

La demande pour le sirop d'érable continue à croître et sa valeur marchande également. La valeur de la production québécoise a atteint les 435 millions de dollars en 2016, une croissance de l'ordre de 198 % en dix ans, qui a résulté d'une augmentation de la production de 124 % sur cette même période (FPAQ, 2017). **La valeur de la production augmente donc plus rapidement que son volume.** Cependant, la compétition provenant des États-Unis et des autres provinces canadiennes (surtout le Nouveau-Brunswick et l'Ontario), dont les producteurs ne sont pas soumis au plan conjoint, est de plus en plus féroce (Gagné, 2015). Si certains entrevoient cette nouvelle compétition comme une menace, d'autres la considèrent comme une opportunité pour les acériculteurs québécois à se démarquer sur le plan de la qualité de leur sirop. Dans tous les cas, une mise au point des équipements de production et un repositionnement du modèle d'affaires au Québec pourraient être nécessaires pour que ce dernier puisse participer activement au mouvement évolutif de consommation mondiale (Gagné, 2015).

6.4.1.3 Les aliments biologiques

Entre 2006 et 2012, le secteur biologique canadien a connu une croissance de l'ordre de 300 %, avec un marché des produits biologiques valant 3,5 milliards de dollars annuellement (Organic Trade Association, 2018). **Au Québec, ce marché croît en moyenne de 10 % par année** et compte présentement plus de 1600 entreprises de production et de transformation d'aliments biologiques. Cela totalise environ 10 000 emplois et 7 500 produits issus de l'agriculture biologique sur les tablettes des épiceries (MAPAQ, 2017c).

Le secteur biologique profite d'un soutien politique. La Politique bioalimentaire du Québec a pour objectif de doubler les superficies cultivées selon le mode biologique d'ici 2025. De son côté, le secteur du lait biologique québécois

entend doubler sa production entre 2017 et 2014 (N. Turgeon, communication personnelle, 19 juillet 2018). Ce secteur connaît présentement un engouement auprès des producteurs laitiers, d'autant plus avec la baisse du prix du lait conventionnel. Le bio au sein de l'industrie acéricole connaît également un boom. Sur les 7 500 entreprises acéricoles au Québec, 848 détiennent la certification biologique, un nombre qui a presque doublé en trois ans (Ménard & Bégin, 2018). Qui plus est, la production de sirop d'érable biologique soumis aux contingents (vente en vrac et par un intermédiaire) au Québec a augmenté de 393 % entre 2006 et 2016 (FPAQ, 2017). Les producteurs de toutes productions sont ainsi incités à la conversion biologique, par des marchés favorables, des politiques de soutien technique et financier et des primes à la production.

Le terme « biologique » est une appellation contrôlée par la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants du gouvernement du Québec. Six organismes de certification sont accrédités et détiennent le droit des certifier des produits agricoles et alimentaires biologiques cultivés ou transformés sur le territoire québécois (Conseil des appellations réservées et des termes valorisants, 2018).

6.4.2 La forêt

Bien que la crise économique mondiale de 2007-2012 ait affecté considérablement le prix et le volume du bois de sciage produit, **ce dernier a**

- La **transformation agroalimentaire** est effectuée par 21 EAE à la ferme et 11 entreprises extérieures à la ferme, dont cinq abattoirs et boucheries;
- La MRC compte **trois des 42 usines de sciage** du bois de la région;
- On trouve essentiellement des commerces œuvrant dans le secteur agroalimentaire qui s'inscrivent dans les circuits longs. L'**agrotourisme** et les circuits courts sont **peu présents** et développés.
- La **mise en marché du bois à pâte**, lequel est transformé à l'extérieur de la région, transige par l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec. Ce marché est considéré éteint depuis juin 2018;
- La plupart des commerces et services spécialisés en agriculture sont situés à l'extérieur de la MRC mais desservent le territoire;
- La demande est favorable pour les **aliments sains**, le **porc** canadien, le **sirop d'érable**, le **bio** et les **produits forestiers non ligneux**. Le **bois de sciage** reprend également en importance.

repris en importance au cours des cinq dernières années. La croissance de ce marché est d'autant plus favorisée par l'augmentation des budgets publics alloués à la forêt (Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées et Programme de remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus). En contrepartie, le marché pour le bois en format de quatre pieds connaît un déclin important depuis plusieurs décennies et est considéré comme éteint sur les territoires du SPFRQ et de l'APBB. Des investissements et des initiatives sont mis de l'avant afin de trouver de nouveaux débouchés de mise en valeur de cette ressource.

Les **produits forestiers non ligneux** (PFNL), que certains qualifient de trésors cachés, font l'objet d'une demande croissante et font d'ailleurs partie de la Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) élaborée par le MRN (MFFP, 2015). Les PFNL regroupent les produits forestiers qui ont une valeur économique et qui ne sont pas de la matière ligneuse traditionnelle, soit 1) les produits alimentaires extraits de la forêt, comprenant notamment les champignons sauvages, le sirop d'érable et les bleuets sauvages; 2) les produits ornementaux tirés de la forêt, comprenant notamment les arbres de Noël et 3) les substances extraites de plantes forestières servant à fabriquer des produits pharmaceutiques et des produits d'hygiène personnelle, telles que le paclitaxel (extrait de l'if du Canada) et les huiles essentielles de résineux.

7. Enjeux

D'ordre économique, social ou environnemental, les enjeux impliquant l'agriculture et l'agroforesterie sont nombreux. Heureusement, les recherches de solutions le sont tout autant.

7.1 ENJEUX ÉCONOMIQUES

7.1.1 Pénurie de main d'œuvre et manque de relève

Le Québec est en situation de plein emploi avec un taux de chômage de 5,5 % (mars 2018) (ISQ, 2018). Ce constat est d'autant plus vrai pour la région de la Chaudière-Appalaches, qui affiche un taux de 2,8 % (ISQ, 2017). Selon le Conference Board du Canada, « **1 emploi sur 12 était vacant dans le secteur agricole en 2014**, comparativement à 1 sur 36 dans tous les autres secteurs » (Le Vallée & Burt, 2016). Or la croissance de l'économie, ajoutée à la diminution du bassin de main d'œuvre due au vieillissement de la population, contribuent à renforcer cette réalité. La pénurie de main-d'œuvre est identifiée comme un frein majeur au développement des entreprises agricoles.

Plusieurs entreprises de la MRC des Etchemins font appel à des travailleurs étrangers afin de combler leurs besoins en main d'œuvre. En mai 2018, l'atelier d'usinage *Rotobec* située à Sainte-Justine compte 45 employés issus de l'immigration, et en attend 25 de plus d'ici l'automne 2018 (K. Leclerc, communication personnelle, 17 mai 2018). Au sein de cette entreprise, les familles des travailleurs viennent les rejoindre dans un délai de six mois à la suite de leur arrivée, et un permis de travail ouvert est octroyé au conjoint ou à la conjointe du travailleur. *Les Aliments Bégin* situé à Saint-Prosper embauche également des travailleurs étrangers. Il s'agit d'un phénomène en croissance dans Les Etchemins. À ce titre, le Plan de relance économique de la MRC des Etchemins a pour objectif l'accroissement de l'immigration (stratégie 1.3), qui se traduira notamment par un support aux entreprises dans leurs projets d'accueil de travailleurs issus de l'immigration (MRC des Etchemins, 2016b).

Au Québec, 22 % des entreprises agricoles ont une relève. Cette proportion s'élève à 28 % dans la MRC des Etchemins. Par ailleurs, le Québec affiche le plus haut taux de renouvellement des générations (nombre d'exploitants âgés de moins de 40 ans / nombre d'exploitants âgés de 55 ans et plus x 100) au Canada (38 % contre 28 % pour l'ensemble du pays) (MAPAQ, 2016a). Si ces données semblent optimistes, le taux de renouvellement des générations a cependant chuté de 7 % entre 2011 et 2016 et plusieurs producteurs sont soucieux de cet enjeu. En effet, 7,7 % des répondants producteurs ont identifié le manque de relève et la difficulté de transférer la ferme comme principal défi au sein de leur profession. Qui plus est, 19,5 % d'entre eux ont identifié l'encouragement à la relève comme enjeu à prioriser pour la MRC pour les années à venir (voir 11.1.2).

L'insuffisance de la relève en nombre exprime un problème sous-jacent. Certes, la pyramide démographique, comme au sein de la plupart des secteurs d'emploi, annonce un manque de main d'œuvre, mais ce n'est pas l'unique raison. Alors que plusieurs dénoncent le manque de motivation et de détermination des jeunes aspirants, les inscriptions dans les différents programmes de formation en agriculture sont en hausse partout au Québec, et comblés par des personnes passionnées. Selon le rapport de Jean Pronovost consacré au sujet, « la relève agricole est au rendez-vous et prête à relever le défi » (Pronovost, 2016). L'enjeu recèle peut-être ainsi d'autres obstacles.

7.1.2 Obstacles au transfert d'entreprise

« La situation particulière de l'agriculture, avec l'imbrication très forte des sphères familiales et professionnelles, fait en sorte que la transmission agricole se différencie des autres secteurs d'activité » (Veillette, 2016).

7.1.2.1 Accessibilité pour la relève

La valeur des fermes et des terres

Les normes de production modernes rendent l'achat d'une ferme ou son transfert aux enfants très difficiles. Le prix moyen des terres agricoles transigées en 2014 s'élevait à 12 113 \$ l'hectare (avec de grandes variations interrégionales). En excluant le coût des bâtiments, de la machinerie et des animaux, un fonds de terre avec les droits de produire (pour les productions

sous gestion de l'offre) pour **une ferme moyenne de 100 hectares au Québec atteint une valeur de 2,7 millions de dollars** (Pronovost, 2016). Bien que les terres agricoles dans Les Etchemins se vendent moins chères que dans les MRC voisines (voir 4.10.1), il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un investissement sans pareil.

Au Québec, entre 2009 et 2013, le prix des terres agricoles a connu une croissance annuelle moyenne de 14,6 %. L'augmentation de la valeur des terres crée une « spirale inflationniste » et consiste en un obstacle majeur à la rentabilité des entreprises. Ce phénomène serait davantage le résultat d'une compétition et d'une surenchère entre agriculteurs que de spéculation foncière (Pronovost, 2016).

La disponibilité et les règles de gestion des quotas de production

Les prix des quotas instaurés par les associations de producteurs, la disponibilité des quotas et l'obligation de transiger par le Système centralisé de vente de quotas (SCVQ) rendent les projets des jeunes entrepreneurs particulièrement difficiles à réaliser. **Selon la taille de l'entreprise, l'acquisition d'un quota laitier de 25 kg m.g./jour peut prendre entre 6 et 12 ans** (Pronovost, 2016). De plus, ce seul droit de produire s'élèverait à 600 000 \$, excluant tous les autres coûts, à commencer par les animaux.

Paradoxalement, la gestion de l'offre permet de protéger les petites fermes qui ne seraient pas assez robustes pour soutenir la compétition étrangère sans ce système.

Les politiques réglementaires

Pour beaucoup de jeunes entrepreneurs, les politiques de la CPTAQ constituent un frein majeur, en obligeant par exemple les petites fermes à détenir beaucoup plus de terres qu'elles n'en ont besoin, au profit d'une politique qui empêche le morcellement des terres. Qui plus est, plusieurs institutions subventionnaires exigent qu'une ferme soit de taille suffisante à faire vivre son propriétaire (Pronovost, 2016). Or 42 % de la relève travaille à l'extérieur de

l'entreprise agricole, y consacrant en moyenne 57 % de son temps et en récoltant 65 % de son revenu annuel (MAPAQ, 2016a). Par ailleurs, la rentabilité d'une ferme ne dépend pas toujours de sa taille (Pronovost, 2016).

7.1.2.2 Problématiques relationnelles

Les problématiques familiales, auxquelles s'ajoutent parfois des conflits générationnels, peuvent rendre les processus de transfert hasardeux voire irréalisables. Tel que l'énonce Pronovost (2016) :

La relation entre cédants et membres de la relève est délicate, très personnelle et met en cause des patrimoines qui se sont souvent construits sur plusieurs générations. [...] Les transferts vers des non-apparentés ressemblent parfois à de véritables adoptions.

Pour les cédants pour qui le transfert familial n'est pas envisageable, **l'identification de la relève est un enjeu**. Selon une recherche réalisée par le Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA) (Veillette, 2016), 79 % des cédants aimeraient développer une relation de mentorat avec leur future relève, ce qui exige également de trouver une relève avec laquelle la relation sera suffisamment ouverte pour permettre une forme de co-exploitation.

7.1.2.3 Processus administratifs

La perception quant à la lenteur et la complexité des procédures administratives, de même que la confrontation à des politiques réglementaires sont appréhendées par les cédants. De plus,

la **planification du transfert** peut être considérablement compliquée par un mauvais état de santé, souvent un élément déclencheur au processus de transfert d'entreprise. La finalité du transfert menant nécessairement à un retrait du cédant, ce dernier est souvent confronté à une période de deuil, laquelle sera plus ou moins importante en fonction de sa capacité à se renouveler au sein d'un nouveau projet de vie (Veillette, 2016).

Autant pour le cédant que pour le repreneur, la patience est de mise. **La recherche d'une entreprise à transférer peut s'avérer laborieuse et nécessite en moyenne trois ans** (Veillette, 2016). À cela s'ajoutent une méconnaissance des programmes d'aide et de soutien au démarrage et une difficile accessibilité aux programmes d'aide à la relève.

7.1.3 Hauteur des dépenses et rentabilité

Les dépenses d'exploitation et les investissements sont très élevés dans le domaine agricole. En 2015 au Canada, elles s'élevaient à 57,5 milliards de dollars pour des recettes agricoles brutes de 69,4 milliards de dollars (Statistique Canada, 2017a). Ainsi, bien que les exploitations à l'échelle nationale atteignent en moyenne une rentabilité, **le défi est plus important pour certains types de production tels que le mouton et la chèvre, le bovin de boucherie et le porc (tableau 42).**

Tableau 42. Ratio des dépenses aux revenus selon le type d'exploitation agricole, Canada, 2015

Type d'exploitation agricole	Ratio des dépenses aux revenus
Produits laitiers	0,77
Oléagineux et céréales	0,79
Autres cultures	0,83
Légumes et melons	0,83
Fruits et noix	0,84
Volailles et œufs	0,84
Serre et pépinière	0,85
Autres types d'élevage	0,88
Bovins de boucherie	0,90
Porcs	0,90
Moutons et chèvres	0,96

Source : Statistique Canada, 2017c

7.1.3.1 Le Bio : conversion et production

Le prix de vente dans le domaine biologique est supérieur pour tous les types de production. Toutefois, la rentabilité est fonction de ces derniers. Elle est d'une

part soumise à plusieurs défis et d'autre part encouragée par des facteurs de réussite.

« Contrairement à ce que l'on entend, les frais de certification, estimés à plus ou moins 1 000 \$ par année, ne consistent pas un enjeu majeur pour la rentabilité des fermes dont les productions sont biologiques » (N. Turgeon, communication personnelle, 18 juillet 2018). Ce sont plutôt les implications du domaine technique (charges de travail, acquisition des connaissances et formations, investissements et adaptation des équipements, etc.) qui rendent la conversion et la production au mode biologique ardues, d'autant plus pour les premiers 36 mois durant lesquels le producteur ne peut utiliser d'intrants chimiques sans pour autant faire étalage de l'appellation biologique (J. Duval; A. Le Mat, communication personnelle, 14 juin 2018). Cette nécessaire gestion du flux de trésorerie de son entreprise constitue un enjeu pour plusieurs producteurs. Le niveau de risque associé à la conversion et à la production est également plus élevé en productions maraîchères et horticoles, pour lesquelles la gestion des insectes et des maladies est plus ardue. Pour les grandes cultures, la fertilisation constitue le principal enjeu.

Pour les cultures maraîchères et horticoles, la commercialisation constitue le deuxième défi d'envergure. En effet, le marché maraîcher et horticole biologique est concentré à Montréal et la mise en marché par les circuits courts (notamment les paniers hebdomadaires) tend à s'essouffler, amenant les producteurs à diversifier leurs canaux de commercialisation. Dans Les Etchemins, le faible bassin de population et le manque de connaissance et de sensibilisation en consommation maraîchère biologique constitue un frein au développement de ces types de productions.

Les principaux facteurs de réussite sont l'accompagnement (conseillers techniques et en gestion) et la présence de pairs s'étant converti au biologique. Une formule théorique de mentorat a été développée par la Filière biologique du Québec. Il relève toutefois des producteurs ou des territoires à mettre en place les structures de mentorat, comme l'a fait la MRC des Laurentides suite à l'adoption de son PDZA, avec son projet de collaboration entre producteurs.

Par ailleurs, les mesures de soutien au secteur biologique sont nombreuses et contribuent à alléger le poids des différents investissements (voir 9.1.3).

La production animale biologique transige par la production végétale biologique, étant donné que les animaux élevés selon ce modèle doivent pouvoir accéder à l'extérieur. Vu les enjeux de transport et de transformation du lait et de la viande, la rentabilité des entreprises en production animale est favorisée par la présence d'un noyau d'entreprises en production biologique dans un même milieu. Pour compenser les contraintes (notamment le prix des grains biologiques plus élevés), une prime est souvent octroyée aux producteurs biologiques. Pour le lait biologique, elle se situe présentement à 0,23 \$ l'hectolitre.

7.2 ENJEUX SOCIAUX

7.2.1 Cohabitation des usages

Le bruit, la poussière et les odeurs générés par les activités agricoles de même que le partage de la route peuvent faire l'objet de mécontentement pour plusieurs citoyens. **Dans Les Etchemins, 77 % des répondants producteurs mais seulement 38 % des répondants citoyens estiment le rapport de voisinage agrocitoyen comme étant satisfaisant** (voir 11.1.2). Les relations de voisinage parfois toxiques affectent également les producteurs agricoles et conséquemment le développement de leurs activités. La LPTAA, par la consolidation et la circonscription des terres agricoles, protègent ces dernières des enjeux liés à la cohabitation des usages.

La planification de l'aménagement du territoire tient également compte de cette préoccupation partagée. Ainsi, dans le document complémentaire du SAD sont inscrites les distances séparatrices à respecter entre une installation d'élevage et un périmètre d'urbanisation ou une résidence. Ces dernières ont été établies en fonction du type d'élevage et du nombre d'unités animales. De plus, la distance d'épandage des engrais de ferme par rapport à une résidence et un périmètre urbain est de 30 mètres (MRC des Etchemins, 2006).

En vertu de la décision de la CPTAQ dans le cadre de l'article 59, les distances minimales à respecter entre les nouvelles résidences appelées à s'implanter dans les 24 îlots déstructurés ou dans les secteurs (lots de 10 et 20 hectares) et une installation d'élevage ont été réajustées. Entre autres, une marge de recul de 30 mètres entre la résidence autorisée et une terre en culture est à respecter (CPTAQ, 2012).

7.2.2 Perte d'un savoir-faire

Les tendances actuelles à la consolidation des fermes entraînent avec elle une certaine perte culturelle. En effet, les fermes à dimension humaine préservent davantage l'art de faire traditionnel.

Le président de l'UPA l'affirme, « les exigences en matière d'agroalimentaire affectent la créativité » (Séguin, 2017). À titre d'exemple, la réglementation en ce qui a trait à l'abattage des animaux soustrait une compétence importante au petit producteur. « L'abattage [des animaux], c'est la récolte. [...] L'abattage qui se fait en dehors du territoire transforme ce qui pourrait être une agriculture de proximité en un commerce de proximité » (Séguin, 2017).

7.2.3 Manque de reconnaissance de la profession

La relation avec le client et la satisfaction de ce dernier est ce qui offre le plus de gratification à un producteur. Cela constitue le contrat social unissant les deux acteurs. Or **la structure du marché actuelle (circuits de mise en marché longs) et la grandeur des exploitations offre peu de contact entre le producteur et le consommateur**. Une partie de la relève non-apparentée souhaite s'orienter vers les circuits courts, que ce soit via les marchés publics ou la vente à la ferme. Les fermes s'inscrivant dans cette logique valorisent beaucoup les relations directes et suivies qu'ils entretiennent avec leurs clients (Marceau, 2017; Pronovost, 2016).

Dans le sondage destiné aux producteurs agricoles, 8,2 % des réponses concernent la valorisation de la profession en tant que principal défi ressenti au sein de la profession.

7.2.4 Détresse psychologique

Au Québec, 50,9 % des agriculteurs (66,6 % chez les producteurs de porcs) se classent dans la catégorie élevée de détresse psychologique, comparativement à 20,1 % dans la population en général. Ce taux a augmenté de 33,4 % entre 1997 et 2006. Qui plus est, 5,7 % des producteurs agricoles déclarent avoir eu des idéations suicidaires en 2006 (Lafleur & Allard, Enquête sur la santé psychologique des producteurs agricoles du Québec, 2006). Selon une étude réalisée par une doctorante en psychologie communautaire (Lafleur, Stress, détresse et suicide en agriculture, quels sont les facteurs de risque?, 2016), les principales sources de stress en agriculture sont 1) le manque de temps; 2) la situation d'emploi (conditions de travail, heures de travail, etc.) et 3) les problèmes financiers. Ces facteurs de stress peuvent mener à de la détresse psychologique lorsque liés à un déséquilibre de la santé physique, mentale et/ou relationnelle.

Le Comité de prévention de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches a pour objectif que 100 personnes en contact fréquent avec les agriculteurs suivent la formation sentinelle offerte par le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS). Ces acteurs de la communauté, à qui une formation et un accompagnement sont offerts, ont pour mandat de repérer les gens en situation de détresse psychologique. On trouve actuellement 3 sentinelles (déclinaison agricole) sur le territoire des Etchemins et 91 dans l'ensemble de la région.

7.3 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les sols sont une ressource non renouvelable et leur dégradation n'est pas récupérable au cours d'une vie humaine (FAO, 2015). À l'échelle du Québec, les terres consacrées à l'agriculture correspondent à 2 % du territoire (UPA, 2018a) et sont soumises à une pression provoquée par une utilisation intensive et des usages concurrentiels.

L'agriculture est soumise d'une part et participe d'autre part de différentes manières aux différents enjeux environnementaux actuels.

7.3.1 Pesticides et intrants chimiques

Les pesticides sont aujourd'hui entrevus comme indispensables à la lutte contre les organismes nuisibles (Gouvernement du Canada, 2013). En 2016, 3 415 290 kilogrammes d'ingrédients actifs ont été vendus pour le milieu agricole, à 99,8 % destinés à la production végétale (MDDELCC, 2017). **Les pesticides et les intrants chimiques utilisés en agriculture comportent toutefois des risques de contamination** des sols, de l'eau, des autres cultures et peuvent être toxiques aux organismes vivants tels que les oiseaux et les insectes pollinisateurs (Aktar, Sengupta, & Chowdhury, 2009).

Conscient de cet enjeu environnemental, le gouvernement québécois a adopté en 2018 un règlement rendant désormais obligatoire la prescription de certains pesticides par un agronome, dans le but de restreindre l'usage de pesticides à risque. Ce règlement du MDDELCC s'inscrit dans la Loi sur les pesticides (c. P-9.3) et s'ajoute à la Loi sur les produits antiparasitaires du Canada, selon laquelle un pesticide doit être homologué pour pouvoir être utilisé au Canada (Gouvernement du Canada, 2013).

7.3.2 Matières résiduelles

Bien que la MRC des Etchemins ait un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) à jour et en vigueur, aucune ressource humaine ne veille actuellement à sa mise en application et les orientations quant aux enjeux entourant la gestion des matières résiduelles sont quelque peu diffuses. Or la MRC siège sur une table régionale s'intéressant à ces enjeux, où est notamment abordée la question de la gestion des plastiques agricoles et des tubulures d'érablières.

7.3.2.1 Plastiques agricoles

Plusieurs agriculteurs utilisent une quantité importante de plastiques agricoles afin d'entreposer et de protéger leurs cultures fourragères. Or **il n'existe pas encore de programme de récupération de ces déchets** dans la MRC des Etchemins. Certains producteurs décident de brûler ces matières résiduelles, ce qui dégage dans l'atmosphère des gaz toxiques et cancérigènes tels que des dioxines et des furanes (Gouvernement du Canada, 2015). De plus, cette

pratique polluante est défendue en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (c. Q-2, r.20, a.22).

7.3.2.2 Tubulures d'érablière

Les érablières, nombreuses dans Les Etchemins, doivent disposer d'importants volumes de tubulures lorsqu'elles sont appelées à les changer. La récupération de ces matières offrirait une option écologique à l'enfouissement et mieux encore, à leur combustion, une pratique encore très répandue. Une entreprise de Saint-Malachie, *Environek*, procède à la récupération et à la transformation de cette matière. Toutefois, **la cueillette des tubulures n'est pas encore organisée sur notre territoire** mais fait plutôt l'objet d'un projet en développement, en collaboration avec l'UPA. L'UPA diffuse l'information concernant la récupération des tubulures lors des rencontres de producteurs ainsi que par un dépliant ayant été acheminé par la poste et distribué lors des rencontres acéricoles organisées par le MAPAQ.

7.3.3 Énergie

Les activités agricoles nécessitent beaucoup d'énergie, laquelle est majoritairement obtenue à partir des énergies fossiles. Dans un contexte de rareté de la ressource et conséquemment de l'augmentation des coûts de l'énergie, plusieurs entreprises se tournent vers des ressources énergétiques renouvelables.

Au Canada, 5,3 % des exploitations agricoles ont déclaré avoir un système de production d'énergie renouvelable. **Seulement quatre des 352 fermes ayant participé au Recensement de l'agriculture de 2016 détiennent une source d'énergie alternative dans Les Etchemins** (trois avec panneaux solaires et une avec éoliennes) (Statistique Canada, 2017a).

7.3.4 Ravageurs forestiers et feux de forêt

Deux principaux insectes inquiètent les propriétaires de boisés et les acériculteurs. Le premier, la **tordeuse des bourgeons de l'épinette** (TBE) s'attaque principalement au sapin, à l'épinette blanche et dans une moindre mesure aux épinettes rouges et noires. Dans Les Etchemins, l'AMVAP considère cet insecte comme un agent perturbateur négligeable, dont la région

n'a pas vu de trace depuis 1987 (AMVAP, 2013). Les experts en matière de ravageurs forestiers laissent entendre que la prochaine épidémie devrait être moins importante dans notre région, ce qui pourrait en partie être dû aux aménagements forestiers, à l'hétérogénéité de la forêt privée (l'actuelle épidémie s'est surtout déployée dans les régions où il y a de grands massifs de sapins) et potentiellement aux changements climatiques (J.-P. Faucher, communication personnelle, 30 mai 2018).

Le deuxième insecte perturbateur, le **perceur de l'érable**, s'attaque spécifiquement à l'érable à sucre, et principalement aux arbres dépérissants, causant des blessures parfois graves (Ressources naturelles Canada, 2015). Puisqu'il est difficile de prévoir son étendue exacte ou les moments de sa présence, la prévention est la meilleure façon de lutter contre cet insecte. C'est pourquoi l'ABPP préconise l'aménagement de l'érablière afin d'augmenter sa résilience et sa santé.

Les **feux de forêt** ne sont pas une perturbation importante dans Les Etchemins. En effet, aucun feu de plus de dix hectares n'a été répertorié sur le territoire depuis 1983 (AMVAP, 2013).

7.3.5 Changements climatiques

L'agriculture est responsable de 9,4 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) au Québec. Les principaux contributeurs, à savoir surtout le dioxyde de carbone et l'oxyde nitreux, sont largement émis à partir des opérations au champ, des opérations à la ferme et de la production des intrants utilisés en agriculture (Dumas, 2018). Si l'agriculture contribue aux changements climatiques, elle sera forcée à s'adapter pour ne pas en subir les conséquences.

7.3.5.1 Changements attendus

La régionalisation de l'information affiche que certains impacts ressentis au Québec en matière de changements climatiques seront plus importants qu'ailleurs. Ainsi, l'augmentation de la température moyenne à l'échelle planétaire de 0,85 °C entre 1900 et 2010 s'est traduite par une augmentation de 1 à 2 °C au Québec au cours des 60 dernières années. **La région de la Chaudière-Appalaches appréhende quant à elle une augmentation des**

températures moyennes annuelles de l'ordre de 2,8 °C entre 2041 et 2070 (Charron, 2018). Les caractéristiques des indices thermiques et hydriques seront appelées à changer (tableau 43).

Tableau 43. Caractéristiques des indices thermiques et hydriques anticipées pour la période 2041-2070 par rapport à la période 1971-2000 sur le territoire des Etchemins

	Scénario inférieur	Scénario supérieur
Dernier gel printanier (seuil 0 °C) (jours)	-6 à -5	-14 à -13
Premier gel automnal (seuil 0 °C) (jours)	5 à 6	15 à 16
Occurrence annuelle de T > 30 °C (jours)	6 à 7	11 à 13
Longueur de la saison de croissance (jours)	14 à 16	29 à 32
Degrés-jours (base 0 °C) du 1 ^{er} avril au 31 octobre	309 à 393	563 à 605
Cumul des UTM	453 à 514	826 à 888
Degrés-jours (base 0 °C) en période froide (T < -15 °C)	-14 à -11	13 à 16
Cumul des précipitations en saison de croissance (mm)	44 à 62	138 à 155

Source : CRAAQ, 2018

7.3.5.2 Acériculture et forêt

L'acériculture, très présente sur le territoire des Etchemins, sera **généralement avantagée** par l'augmentation des températures (devancement du début de la saison de coulée). En contrepartie, l'instabilité des températures d'année en année (et conséquemment sur les épisodes gel/dégel) provoquera des années où il n'y aura pas de coulée (Charron, 2018).

Les connaissances sur l'impact des changements climatiques sur les ravageurs forestiers sont fragmentaires. Les études actuelles indiquent que **de nouveaux**

ravageurs, tels que l'agrile du frêne, le longicorne asiatique et peut-être la spongieuse asiatique, pourraient étendre leur aire de répartition et potentiellement atteindre les forêts des environs. Quant à la tordeuse des bourgeons de l'épinette, l'état des recherches permet d'entrevoir qu'elle ne serait pas favorisée par les changements climatiques dans notre région. Cependant, des maladies d'arbres pourraient aussi s'étendre en raison des hivers moins rigoureux, telle que la maladie du rond, actuellement présente en Estrie (J.-P. Faucher, communication personnelle, 30 mai 2018).

7.3.5.3 Nouvelles opportunités, nouvelles menaces

À la lumière des scénarios climatiques qui lui sont adressés, on estime qu'en 2050, la région sera davantage caractérisée par les valeurs historiques climatiques de la Montérégie, du New Hampshire et de l'État de New York (Dumas, 2018). Il en résultera de **nouvelles opportunités** pour la région, mais également de **nouvelles menaces**. En ce sens, la Coop Carbone a mis en place un outil reposant sur les considérations scientifiques générées par le consortium Ouranos et permettant d'« identifier les menaces et opportunités que les changements climatiques pourraient engendrer pour le territoire agricole [...] ainsi que les forces et faiblesses de la MRC et des acteurs du PDZA pour s'adapter à ceux-ci » (Coop Carbone, 2018b). Dans Les Etchemins, les menaces et les faiblesses sont plus nombreuses que les opportunités et les forces (tableau 44).

L'impact des changements climatiques sur l'agriculture québécoise est multifactoriel et complexe. Or, « [les mesures d'] adaptation permet[tent] de réduire l'impact négatif des changements climatiques sur les rendements de certaines cultures (maïs, blé et riz) [...] et potentiellement de compenser la perte de rendements, voire d'amener à de nouvelles opportunités et bénéfices dans certaines régions » (Da Silva & Belzile, 2017). Le **projet Agriclimate** (2017-2020), dont le groupe de travail régional est coordonné par la Fédération régionale de l'UPA, a pour objectif d'élaborer un plan d'adaptation pour l'agriculture en Chaudière-Appalaches.

Tableau 44. Analyse du territoire et des activités agricoles de la MRC des Etchemins dans un contexte de changements climatiques

Forces potentielles	Faiblesses potentielles
Groupes externes à la MRC travaillant sur les CC* ou la gestion des risques liés à l'évolution du climat (OBV, Agrilclimat, firme AGÉCO)	Peu d'information et faible savoir-faire et sensibilisation de la MRC en matière d'adaptation aux CC ou de gestion de risques liés à l'évolution du climat
	Pas de cartographie du risque (ex : inondations) tenant compte des CC prévus
Opportunités potentielles	Menaces potentielles
Diversification des cultures végétales, introduction de variétés plus productives	Pertes de rendement possibles sur les cultures de l'orge et du blé et pertes de récoltes lors d'événements climatiques extrêmes (épisodes de verglas, etc.)
Fenêtre de temps plus longue pour récolter	Possibilité d'une plus grande proportion d'années de faible production
Période d'épandage du lisier plus longue	Disponibilité de l'eau réduite, risques d'inondations au printemps et plus grande érosion des sols
Diminution du coût et augmentation de la disponibilité des aliments (effets des changements climatiques sur les rendements et la qualité des céréales fourragères et des plantes fourragères pérennes)	Diminution de la qualité nutritive des cultures fourragères
	Augmentation des risques de mortalité hivernale des cultures fourragères pérennes
Arbres fruitiers : diminution des risques de dommages hivernaux (arrivée plus tardive des premiers gels et des froids moins intenses en hiver)	Arbres fruitiers : augmentation des risques de dommages hivernaux (dégels hivernaux plus fréquents et d'une couverture de neige au sol moins importante)
Amélioration de la position concurrentielle du Québec par rapport au nord-est des États-Unis pour la production acéricole	Sécheresses plus fréquentes et plus intenses pourront affecter la santé des érables
Augmentation de la productivité primaire des forêts (augmentation des températures et l'allongement de la saison de croissance)	Risque d'établissement de nouveaux ennemis des cultures, augmentation de la pression des ennemis des cultures déjà présents, et diminution possible de l'efficacité des traitements phytosanitaires
	Risques potentiellement accrus pour les forêts privées (diminution du contenu en eau des sols, augmentation probable des événements extrêmes et de modifications dans la distribution des insectes, feux de forêts)
Tourisme favorisé par les étés plus longs et un nombre inférieur de journées très froides en hiver	Demande des touristes affectées par les répercussions des changements climatiques sur l'environnement et, à terme, sur les paysages touristiques
	Perturbations de la productivité, de la reproduction, de la santé et du bien-être des animaux et de la qualité compositionnelle du lait. Dans des cas extrêmes, mort de certains animaux
	Modification possible de la consommation énergétique dans les bâtiments d'élevage et besoin d'adapter les structures d'entreposage du lisier
	Perturbations sur les communautés, pouvant affecter la disponibilité et la productivité de la main-d'œuvre agricole

* Changements climatiques

Sources : Coop Carbone, 2018b; Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec, 2018

- Les principaux enjeux d'ordre économique sont la **pénurie de main d'œuvre**, le manque de **relève** et la **rentabilité** des entreprises agricoles;
- Les **obstacles** au transfert d'entreprise sont nombreux, autant pour la relève (accessibilité à la terre, disponibilité et gestion des quotas de production, politiques réglementaires) que pour le cédant;
- Les principaux enjeux d'ordre social sont la **cohabitation des usages**, le manque de **reconnaissance** de la profession et la **détresse psychologique** ressentie par certains producteurs;
- Les principaux enjeux environnementaux concernant l'agriculture sont relatifs aux **pesticides et intrants chimiques**, aux **matières résiduelles**, à la ressource **énergie**, aux **ravageurs des forêts** et **feux de forêt** ainsi qu'aux **changements climatiques**;
- Les changements climatiques combinent une liste de nouvelles **opportunités** et **menaces** pour l'agriculture sur le territoire. La mise en place de **mesures d'adaptation** est la meilleure façon de limiter les risques et de favoriser les bénéfices potentiels associés à l'évolution du climat.



Figure 36. Paysage agroforestier, Lac-Étchemin

Crédit photo : Jessica Leclerc

8. Projets agricoles novateurs

8.1 DANS LA MRC DES ETCHEMINS

Dans la MRC des Etchemins, un certain nombre de projets ont émergé ou sont en cours de réalisation et se démarquent de la trame identitaire agricole traditionnelle.



Figure 37. Jardin Entre Ciel et Terre, Saint-Magloire

Crédit photo : Jessica Leclerc

Premièrement, plusieurs projets de **jardins collectifs et communautaires** voient le jour dans les municipalités de Saint-Zacharie, Saint-Luc-de-Bellechasse et Saint-Magloire. À Lac-Etchemin, le projet compte un **volet éducatif** et s'adresse plus spécifiquement aux élèves du primaire. À Saint-Magloire, le Jardin Entre Ciel et Terre conjugue la culture de plantes médicinales, un volet éducatif, social et culturel. Ensuite, une nouvelle coopérative de solidarité, Production du plateau, vient de s'enregistrer et compte approvisionner quelques centaines de clients en paniers de **produits**

marais d'ici les deux prochaines années. Une autre coopérative de solidarité, Les Choux Gras, offre différents services en accompagnement et en sensibilisation selon l'approche de la **permaculture**. Finalement, un certain nombre de **productions différenciées** font leur place sur le territoire, allant du chanvre (Sainte-Sabine) au safran (Saint-Benjamin) en passant par l'apiculture (Saint-Luc-de-Bellechasse et Lac-Etchemin).

8.2 AILLEURS

Puisqu'il est pertinent de s'inspirer des réussites d'autrui et de faire confiance à l'intelligence collective, un petit inventaire des projets novateurs réalisés à l'extérieur de la MRC des Etchemins a été fait. Ces derniers se sont démarqués par la similarité du cadre au sein duquel ils se sont articulés par rapport à celui qui caractérise la MRC.

La MRC des Appalaches a adopté son PDZA en 2015. Elle a depuis mis en place un **incubateur agroalimentaire** mettant à disposition des nouveaux agriculteurs une Terre-école. Deux autres volets s'ajoutent au projet, soit un service de maillage entre propriétaires et aspirants agriculteurs ainsi qu'un service d'accompagnement de projets agricoles. Une banque de terres et de bâtiments agricoles disponibles a également été mise en place, et des déjeuners-conférences menant à des formations sur des projets ciblés sont régulièrement organisés.

La MRC de l'Érable, par son projet-pilote **Ferme59**, invite les jeunes familles à s'installer en milieu rural et à créer leur projet d'affaires agricole ou forestier à temps plein ou partiel.

La MRC du Rocher-Percé a mis en place en 2005 un **laboratoire rural** afin de mettre en valeur les terres à potentiel agricole de la région en friche ou appelées à le devenir. Les pratiques d'agrosylviculture mis en place ont permis de remettre en culture 40 hectares de terre en y conjuguant une production de bois de qualité. Les bénéfices ont été nombreux, tant pour les propriétaires terriens, les agriculteurs que la collectivité toute entière, ne serait-ce que par la diversification économique et la création de paysages attractifs qu'a permis le projet (MRC du Rocher-Percé, 2018).

- La MRC compte un petit nombre d'entreprises ou de projets en agriculture qui se démarquent de l'approche traditionnelle;
- Ailleurs au Québec, des MRC ont réussi à offrir des réponses aux enjeux d'occupation du territoire et de développement de l'agriculture de façon novatrice et inspirante.



Figure 39. Élevage ovin à échelle humaine, Lac-Étchemin
Crédit photo : Yvon Lacombe



Figure 38. Culture de tomates en serre, Lac-Étchemin
Crédit photo : Yvon Lacombe

9. Soutien aux entreprises

9.1 SOUTIEN TECHNIQUE ET FINANCIER

Les industries agricole, agroalimentaire et forestière peuvent bénéficier de différentes mesures gouvernementales ou sociétales afin de soutenir leurs activités. Ce chapitre présente une partie des programmes actuellement en vigueur.

Les organismes de soutien sont nombreux. La **MRC**, qui soutient le développement économique, l'**UPA**, le **Carrefour Jeunesse-Emploi** (pour personnes âgées de 35 ans et moins) et le **MAPAQ**, sont des services de première ligne pour le démarrage ou le développement d'un projet agricole sur le territoire des Etchemins.

L'**UPA** offre une gamme de différents services et ressources. On y trouve le centre d'emploi agricole, des services-conseils en agroenvironnement et en aménagement du territoire ainsi que le collectif régional en formation agricole. D'autres services offerts sont relatifs à la santé et la sécurité, à la mise en marché et la commercialisation et à la comptabilité et la fiscalité.

Le **MAPAQ** tient une diversité de programmes spécifiques à différents sujets tels que l'agroenvironnement, la gestion agricole, la production horticole, et bien d'autres. Du groupe Territoires, on trouve le programme **Territoires : drainage et chaulage des terres**, qui s'inscrit dans une perspective de mise en valeur des potentiels des sols et d'amélioration de la productivité des entreprises agricoles sur les territoires. La MRC des Etchemins est désignée comme prioritaire aux fins de ce programme. Le programme **Territoires : Laboratoires d'innovations bioalimentaires** offre de son côté une aide financière destinée aux projets « mettant en place des solutions innovantes, pérennes et transférables en réponse aux enjeux de maintien et de développement du bioalimentaire, dans une perspective de développement durable » (MAPAQ, 2018c). Le **Programme Levier** offre une aide financière pour le développement de l'industrie de la transformation alimentaire. Le

Programme Prime-Vert 2018-2023 quant à lui une aide financière aux producteurs pour réaliser des actions agroenvironnementales sur leur ferme.

Le **Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA)** du MAPAQ s'applique aux exploitations agricoles enregistrées (EAE) situées en tout ou en partie en zone agricole. Il permet d'alléger les coûts d'opération, mais exige toutefois un revenu brut annuel d'au moins 5 000\$ et d'au moins cinq dollars par 100 dollars de valeur foncière admissible.

Le **Réseau Agriconseils de la Chaudière-Appalaches** est un guichet où les producteurs qui souhaitent développer leurs activités peuvent trouver les services-conseils disponibles, subventionnés ou non par le **Programme services-conseils** du MAPAQ. Le Réseau Agriconseils peut également informer sur les aides financières auxquelles un producteur peut avoir droit, et offre un service d'accueil et de référencement gratuit.

L'un des volets du Programme services-conseils du MAPAQ préconise les formules de regroupement en octroyant à tous les producteurs agricoles qui le souhaitent une aide financière pour adhérer à une **Coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA)** ou à **Coopérative d'utilisation de main-d'œuvre partagée (CUMO)**. La formule CUMA, par le partage du matériel agricole, permet de réduire les coûts de production et les risques financiers et de profiter d'une machinerie moderne. La formule CUMO met à disposition des entreprises agricoles une main-d'œuvre qualifiée et stable selon un mode de partage. Cela permet notamment de partager les charges salariales entre plusieurs entreprises et de favoriser les échanges dans les sous-secteurs d'activité. Aucune CUMA (officielle) et CUMO ne sont présentement en opération sur le territoire des Etchemins. Des regroupements informels de partage de machinerie agricole sont toutefois présents.

La **Société d'aide au développement de la collectivité (SADC)** Bellechasse-Etchemins offre des services conseils et des services financiers afin d'aider à la réalisation des projets. **Ressources Entreprises** agit dans le même sens et tient une liste des ressources disponibles en région et des services offerts. **Agri-Réseau**, propulsé par le **Centre de référence en agriculture et agroalimentaire**

du Québec (CRAAQ), a pour mission « d'accélérer la diffusion de l'information de pointe auprès des entreprises et des professionnels québécois de l'agriculture et de l'agroalimentaire par le biais de sites Internet spécialisés » (Agri-Réseau, 2018). Dans la foulée de cet objectif de diffusion de l'information, la **Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches** (TACA), regroupant plusieurs acteurs régionaux, favorise le développement agroalimentaire.

La Financière agricole du Québec (FADQ) compte également plusieurs mesures de financement et d'assurances et protection du revenu. Parmi celles-ci, le **Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles** (ASRA) protège contre les fluctuations des prix du marché et des coûts de production par une compensation lorsque le prix moyen de vente d'un produit est inférieur au revenu stabilisé (FADQ, 2018). L'ASRA couvre les productions d'agneaux, de bouvillons et bovins d'abattage, de céréales (avoine, blé d'alimentation humaine et animale, orge) et canola, de pommes, de porcelets et porcs, de veaux d'embouche et de veaux de grains. Le **Programme d'appui à la diversification et au développement régional** de la FADQ offre un soutien aux entreprises dans les projets visant 1) la diversification de leurs productions ou de ses activités, 2) l'amélioration foncière, 3) le développement d'une activité serricole et 4) le développement de sa production ou l'amélioration de sa productivité, concernant les entreprises de veaux de lait.

Le **financement de la réserve stratégique** de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec (FPAQ) permet aux producteurs d'obtenir une avance sur les ventes de leurs volumes invendus et conservés à l'entrepôt de la FPAQ. Assujetti à un taux d'intérêt annuel de 2,7 % (2018), le prêt est automatiquement remboursé lors de la vente des volumes concernés. La FPAQ octroie également une **prime** de 0,18 \$/lb **pour le sirop d'érable biologique** (2017).

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) compte des programmes de gestion des risques de l'entreprise, tels qu'**Agri-protection**, **Agri-investissement** et **Agri-stabilité**. AAC orchestre également des recherches sur des projets qui seraient profitables aux industries et agriculteurs canadiens. Des

prêts pour faire croître ou transférer une entreprise agricole peuvent être octroyés par **Financement agricole Canada**.

Le **Partenariat canadien pour l'agriculture** est un investissement partagé par trois paliers gouvernementaux (fédéral, provincial, territorial) permettant des programmes et services visant à stimuler la croissance économique du secteur agricole. Il permet également des améliorations aux programmes soutenant les agriculteurs pour la viabilité de leur exploitation lorsque les risques excèdent les capacités de gestion.

9.1.1 Soutien au secteur forestier

Sur le territoire des Etchemins, l'**AMVAP** a pour mandat d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées, dans une perspective de développement durable. À cet effet, elle élabore un plan de protection et de mise en valeur, offre un soutien financier et technique à cette protection ou mise en valeur et favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ces activités (AMVAP, 2018).

Il existe plusieurs programmes d'aide en forêt privée destinés aux producteurs forestiers reconnus. La réalisation des travaux sylvicoles peut se qualifier au **Programme d'aide à la mise en valeurs des forêts privées**, financé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) auquel s'ajoute la contribution des industries forestières ainsi que la participation des producteurs forestiers. Les aides technique et financière accordées permettent de soutenir l'exécution de travaux sylvicoles visant à augmenter la récolte de bois en forêt privée. Du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, 228 propriétaires forestiers des Etchemins ont bénéficié d'une aide financière totale de 1 119 860 \$, soit 40 % de ce qui a été attribué sur le territoire de l'AMVAP (AMVAP, 2018).

Par le biais du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), le **Programme d'investissements sylvicoles** s'applique aux forêts publiques et privées. Le MFFP administre également le **Programme de création d'emplois en forêt**, le **Programme de financement forestier** et le **Programme de remboursement des taxes foncières** octroyant un crédit d'impôt équivalant à 85 % du montant des taxes foncières d'une propriété forestière. À cette liste

s'ajoute le **Programme fédéral-provincial**, le **Programme de développement régional et forestier** et le **Programme forêt-faune**.

9.1.2 Soutien à la relève

Selon le MAPAQ, les entrepreneurs agricoles âgés de moins de 40 ans et qui possèdent au moins 1 % des parts d'une entreprise agricole font partie de la relève. Toutefois, pour les nouveaux entrepreneurs agricoles de tous âges, le **MAPAQ** offre gratuitement des services d'accompagnement par le biais d'un conseiller régional en relève et en établissement. L'offre de services compte quatre volets, à savoir 1) un service d'accueil, de référencement, de documentation et de soutien afin de préciser le projet et d'établir un plan d'action; 2) un suivi du projet, incluant une aide pour l'élaboration du plan; 3) minimalement un suivi annuel pour faire une lecture de l'état du projet au cours de la phase post-établissement (0-5 ans) et 4) un service de maillage avec les intervenants du milieu, notamment pour le financement du projet.

Par ailleurs, le conseiller en développement économique peut assister dans la recherche d'un mentor, en passant notamment par le **Réseau M**. Finalement, le MAPAQ offre une présence régionale à titre de personne-ressource en siégeant notamment sur le conseil d'administration du Centre régional d'établissement en agriculture du Québec (CRÉA). Il collabore également à l'organisation d'activités de reconnaissance et de réseautage, telles que le Salon de l'établissement en agriculture, ainsi que de journées d'information sur différents thèmes d'intérêt pour la relève. En 2016, 11 % de la relève québécoise a fait appel au service-conseil du MAPAQ, et de 5 à 10 demandes sont en moyenne adressées annuellement aux conseillers en relève du MAPAQ (C. Bouffard, communication personnelle, 12 mars 2018).

Les **Centre régionaux d'établissement en agriculture du Québec** (CRÉA) offrent des services subventionnés pour le démarrage, la planification et le transfert d'entreprises agricoles. Ils tiennent également une offre de formations et de conférences, ainsi qu'une boîte à outils dont les sujets entourent la cogestion, la communication, et le processus de transfert d'entreprise. Le CRÉA en Chaudière-Appalaches est offert par la Fédération de l'UPA de la Chaudière-

Appalaches, au centre de Sainte-Marie. En 2016, 11 % de la relève québécoise a fait appel au service-conseil d'un CRÉA (MAPAQ, 2016a).

Le **Financière agricole**, par le biais de son Programme d'appui financier à la relève agricole, aide de jeunes agriculteurs à s'établir sur une ferme existante ou à démarrer une nouvelle entreprise. Cet organisme offre également des bourses d'excellence à la relève agricole via son concours *Tournez-vous vers l'excellence* !.

Le **Fonds d'investissement pour la relève agricole** (FIRA), une initiative conjointe du gouvernement du Québec, du Fonds de solidarité FTQ et de Capital régional et coopératif Desjardins, offre des solutions de financement spécifiquement destinées à la relève agricole, soit 1) le prêt subordonné et 2) la location-achat de terres.

Certaines organisations de producteurs soutiennent également la relève. Les **Producteurs de lait du Québec** (PLQ) gèrent deux programmes de prêt de quota destinés à la relève, qui équivalent à 3 % du quota laitier total de la province (MAPAQ, 2014). Les **Éleveurs de volailles du Québec** (ÉVO) distribuent également des prêts de quotas pour une durée maximale de 17 ans, dans le cadre de son Programme de relève. La **Fédération des producteurs d'œufs du Québec** (FPOQ) tient également le Programme d'aide au démarrage de nouveaux producteurs, selon lequel elle remet des quotas de poules pondeuses à de nouveaux producteurs. La **Fédération des producteurs acéricoles du Québec** (FPAQ) réserve également un des volets de son processus d'émission du contingent à la relève agricole âgée de moins de 40 ans, et un autre volet aux projets de démarrage de nouvelles fermes acéricoles. En 2016, le prêt de quotas a été utilisé comme source de financement par 29 % de la relève (MAPAQ, 2016a).

Financement agricole Canada offre un éventail de programmes d'aide au financement des entreprises agricoles, dont certains sont spécifiquement dédiés à la relève ou aux jeunes entrepreneurs.

La **Fédération de la relève agricole du Québec** (FRAQ) est une organisation affiliée à l'UPA et composée de représentants des syndicats régionaux. Elle rassemble les jeunes de 16 à 39 ans ayant comme intérêt commun l'agriculture. Dans notre région, **La Relève agricole de la Chaudière-Appalaches** (LARACA), comptant actuellement 435 membres actifs, œuvre à l'amélioration des conditions d'établissement et de transfert en agriculture et travaille à une meilleure préparation des jeunes. Elle est sous-divisée en 11 groupes locaux, et deux d'entre eux couvrent ensemble le territoire etcheminois, à savoir Agri-Jaro et Relvert. D'autres organisations offrent des opportunités de réseautage et de formation tels que l'**Association des Jeunes Ruraux du Québec** (AJRQ) et la **Table pancanadienne de la relève agricole** (TPRA) et le **Groupe Relève Québec** (GRQ).

Le service **L'ARTERRE**, qui entrera sur le territoire etcheminois à l'automne 2018, propose un accompagnement de qualité facilitant les jumelages entre aspirants-agriculteurs et propriétaires fonciers ou producteurs agricoles souhaitant identifier une relève ou un cédant. L'accompagnement peut également mener à l'établissement de partenariats d'affaires, de location d'actifs agricoles et de démarrage de nouvelles entreprises.

9.1.3 Soutien au secteur biologique et aux circuits courts

Une des sept cibles de la **Politique bioalimentaire 2018-2025** *Alimenter notre monde* est de doubler la superficie en production biologique (Gouvernement du Québec, 2018). Cette nouvelle politique représente des opportunités pour les producteurs et s'accompagne d'un soutien qui se traduit par un engagement des ministres et par un appui financier visant à rencontrer les objectifs définis.

Plusieurs des mesures mises de l'avant par la **Stratégie de croissance du secteur biologique** 2015-2018 ont été renouvelées, telles que le **Programme d'appui pour la conversion à l'agriculture biologique**. Le **Programme Proximité** du MAPAQ offre une aide financière aux producteurs et transformateurs artisans pour des projets qui concernent la mise en marché de proximité. Le **Programme Territoires : Relève, entrepreneuriat et entreprises de petite taille** tient également un volet spécifique à la consolidation des

entreprises de petite taille. Par ailleurs, plusieurs programmes du MAPAQ, tels que le Programme Prime-Vert, sont bonifiés pour les entreprises détenant une précertification ou une certification biologique.

La **Coopérative pour l'agriculture de proximité écologique** (CAPÉ) est une initiative permettant le regroupement de producteurs d'agriculture de proximité écologique à l'échelle du Québec. Les membres ont la possibilité de participer à des activités économiques coopératives telles que la mise en marché ou l'achat d'intrants, de même qu'à des rassemblements permettant l'échange de connaissances et d'expérience.

9.2 FORMATION

9.2.1 Niveaux primaire et secondaire

La **Commission scolaire de la Beauce-Etchemin** (CSBE) couvre le territoire des Etchemins (secteurs des Appalaches et des Abénaquis). Dix municipalités ont des établissements d'enseignement sur leur territoire (**tableau 45**). On ne trouve donc pas d'école à Sainte-Sabine, à Saint-Louis-de-Gonzague de même qu'à Saint-Luc-de-Bellechasse.

Tableau 45. Établissements d'enseignement de niveaux primaire et secondaire dans la MRC des Etchemins, 2018

Municipalité	École primaire	École secondaire	CEA*
Lac-Etchemin	x		
Saint-Camille-de-Lellis	x		
Saint-Cyprien	x		
Saint-Magloire	x		
Sainte-Justine	x	x	x
Sainte-Benjamin	x		
Saint-Prosper	x	x	x
Saint-Zacharie	x		
Sainte-Aurélie	x		
Sainte-Rose-de-Watford	x		

* Centre d'éducation des adultes

Source : CSBE, 2015

9.2.2 Niveaux professionnels, techniques et universitaires

La CSBE compte trois centres de formation professionnelle toutefois situés en dehors de la MRC des Etchemins. Les autres établissements de **formation professionnelle et technique** les plus près du territoire etcheminois sont l'École d'entrepreneurship de Beauce (où un projet de mise sur pied d'un programme en production agricole s'articule présentement), le Centre de formation agricole de Saint-Anselme, le Cégep Beauce-Appalaches (offrant le programme de Gestion d'entreprises agricoles), le Cégep Lévis-Lauzon et l'Institut de technologie agroalimentaire (campus de La Pocatière).

Les établissements d'enseignement de **niveau universitaire** les plus près sont le Centre universitaire des Appalaches (CUA) (campus Saint-Georges-de-Beauce), l'Université du Québec à Rimouski (UQTR) (campus de Lévis) et l'Université Laval. Cependant, de plus en plus de centres universitaires à l'échelle provinciale offrent des formations en ligne, tels que l'Université TÉLUQ.

Le Collectif régional en **formation agricole** de la Chaudière-Appalaches supporté par l'UPA publie mensuellement des formations offertes à l'échelle régionale. L'offre annuelle totalise environ 150 formations différentes,

- Les différents secteurs touchant à l'agriculture bénéficient de **nombreuses mesures de soutien technique et financier** offertes par les organismes publics et parapublics de même que par les organisations de producteurs. Or ces mesures sont **dispersées** et difficiles à connaître pour les producteurs;
- Les **services de première ligne** en ce qui a trait au démarrage ou au développement d'un projet agricole sont la MRC, l'UPA, le MAPAQ et le Carrefour Jeunesse-Emploi;
- Trois municipalités ne comptent aucun établissement d'enseignement et **toutes les formations en agriculture s'offrent à l'extérieur de la MRC.**

lesquelles s'offrent en ligne ou dans les institutions, quoique **rarement sur le territoire des Etchemins**. Les institutions associées au Collectif en Chaudière-Appalaches et qui offrent des formations en agriculture sont les Commissions scolaires des Appalaches et de la Beauce-Etchemin, le Centre de formation agricole de Saint-Anselme, le Cégep Beauce-Appalaches, le Cégep Lévis-Lauzon et l'Institut de technologie agroalimentaire (campus de La Pocatière). Par ailleurs, l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB) et l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches tiennent une offre de formations s'intéressant à différents thèmes entourant la **foresterie et l'acériculture**.

La formation par le biais de cours ponctuels ou de stages gagne en popularité. Le MAPAQ encourage fortement les aspirants producteurs à acquérir de l'expérience en agriculture en participant à des stages. Or, il n'existe pas de banque de stages sur le territoire des Etchemins (C. Bouffard, communication personnelle, 12 mars 2018).

10. Cadre législatif et de planification

Les activités agricoles sont assujetties à un cadre législatif lui-même composé de nombreuses lois et documents de planification aux différentes échelles territoriales et s'adressant parfois spécifiquement à des secteurs d'activités.

10.1 AMÉNAGEMENT ET OCCUPATION DU TERRITOIRE

Le régime de protection du territoire agricole comporte deux volets assurant le contrôle de l'utilisation du sol en zone agricole. Le premier est institué par la **Loi sur l'aménagement et l'urbanisme** (LAU) et mis en œuvre par le biais des outils de planification et de réglementation municipaux. Le deuxième volet est institué par la **Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles** (LPTAA), laquelle est administrée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Les documents de planification aux échelles locales et territoriales doivent répondre à la règle de conformité avec les orientations de développement gouvernementales. Ainsi, les **plans et règlements d'urbanisme municipaux**, incluant les dispositions réglementaires relatives aux distances séparatrices des installations d'élevage, doivent être cohérents avec le **schéma d'aménagement et de développement** (SAD) de la MRC. La MRC des Etchemins a adopté son premier SAD et son document complémentaire en 1988 et son SAD révisé en 2006. « Pour [des] affectations [du territoire], le schéma d'aménagement révisé prévoit des politiques d'aménagement qui traduisent la volonté et les intentions du conseil de la MRC quant au développement de celles-ci en termes d'orientations et d'objectifs à atteindre » (MRC des Etchemins, 2011). Certaines mesures ont été adoptées au sein du SAD afin de freiner les pressions pouvant s'exercer sur la zone agricole, notamment par les nouvelles constructions. Ainsi, aucun nouveau développement résidentiel en dehors de ceux qui ont été délimités au schéma ne peut s'amorcer sans être pourvu d'une déserte publique. De plus, les développements existants doivent être comblés à au moins 75 % de leurs superficies disponibles avant que soit permis 1) l'agrandissement d'un

développement existant ou 2) l'ouverture d'un nouveau secteur (MRC des Etchemins, 2006).

Les **orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire** (OGAT) constituent l'assise de la planification de l'aménagement à laquelle les MRC doivent se référer. Le dernier document des OGAT a été publié en 1994 et le prochain est en voie d'adoption (juin 2018). On y trouvera des orientations relatives aux thèmes du développement durable des milieux de vie et de la protection du territoire agricole, notamment. De façon complémentaire, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) prépare le **plan d'affectation du territoire public** (PATP), lequel vise à déterminer les orientations gouvernementales en matière d'utilisation et de protection des terres et des ressources du domaine de l'État. Les OGAT à venir seront empreintes de la **Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022** laquelle préconise un modèle de gouvernance décentralisé et « aux services des régions » (MAMOT, 2018).

La **Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles** (c. P-41.1) (LPTAA) entrée en vigueur en 1978 vise principalement à protéger les terres agricoles en assurant un territoire relativement homogène et de superficie suffisante pour une pratique agricole sans contrainte. C'est ainsi que se sont opposés le zonage agricole (zone verte) et le zonage constructible (zone blanche). Or « la préservation de la terre ne garantit pas sa mise en valeur » (Debailleul, 2018). Cet énoncé prend tout son sens dans Les Etchemins lorsqu'on regarde l'importance grandissante des friches, parallèlement à l'occupation du territoire en déclin. La LPTAA légifère également les érablières situées en zone agricole permanente en y interdisant, sauf avec autorisation de la CPTAQ, la coupe d'érables à des fins autres que la sélection ou l'éclaircie ainsi que toutes activités non reliées à l'agriculture. De plus, une autorisation du MAPAQ doit être accordée avant de pouvoir procéder à la plantation d'arbres dans les friches en zone verte, dont la couverture de broussailles de deux mètres et plus est inférieure à 50 % (AMVAP, 2013).

Les dispositions de l'**article 59** de la LPTAA, en établissant les conditions à la construction résidentielle en zone agricole, permettent de réduire le nombre de demandes individuelles adressées à la CPTAQ. Ainsi, une demande à portée collective peut identifier simultanément des secteurs pouvant accueillir de nouvelles résidences sur des superficies suffisantes pour ne pas déstructurer le milieu agricole. Deux demandes en vertu de l'article 59 ont été effectuées par la MRC des Etchemins, soit une en 2007 et une en 2011. Ainsi, en vertu du volet 1 de la demande, un permis de construction résidentielle peut être émis sur des îlots déstructurés identifiés et faisant partie de la zone agricole. De plus, en vertu du volet 2 de la demande, un permis pour une construction résidentielle peut être émis pour une unité foncière vacante au 12 janvier 2011 et ayant une superficie de 20 hectares à l'intérieur d'une affectation agroforestière ou de 10 hectares dans une affectation forestière. Comme cette demande à portée collective concerne spécifiquement des superficies situées en dehors de l'affectation agricole et que les activités agricoles se pratiquent presque exclusivement à l'intérieur de cette affectation, l'article 59 n'augmente pas la pression sur les entreprises agricoles (MRC des Etchemins, 2011). Dans Les Etchemins, l'article 59 permet la construction résidentielle à l'intérieur de 24 îlots déstructurés et 1 038 lots vacants (**carte 11**), permettant ainsi plus de 1 200 constructions résidentielles. Dans les faits, 29 résidences ont été construites entre 2008 et 2017 dans le cadre des dispositions de ces décisions de la CPTAQ.

L'occupation du territoire en milieu rural est par ailleurs encouragée et encadrée par la troisième **Politique nationale de la ruralité** (2014-2024).

D'autres organisations œuvrent pour l'occupation du territoire, telle que **Solidarité rurale du Québec** (SRQ). Cette coalition créée en 1991 a pour mission de promouvoir la revitalisation et le développement du monde rural, de ses villages et communautés. En 2018, la SRQ a initié une mobilisation s'intitulant « Tous ruraux », visant à rétablir les ponts entre urbains et ruraux afin que les Québécois prennent conscience de leur complémentarité et de leur interdépendance. Du même coup, il s'agit de renverser l'opposition qui sépare trop souvent les villes et les régions.

10.2 AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

L'agriculture relève d'une compétence partagée entre le Canada (**Agriculture et Agroalimentaire Canada** (AAC)) et les gouvernements provinciaux pour l'élaboration et l'exécution de politiques et de programmes. Le **ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec** (MAPAQ) a pour mission de « favoriser la prospérité du secteur bioalimentaire et [de] veiller à la qualité des aliments dans une perspective de développement durable (MAPAQ, 2016b). Concrètement, son rôle conjugue l'application des politiques nécessaires au développement du secteur agroalimentaire et le partenariat avec l'industrie bioalimentaire à l'échelle du Québec.

La **Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche** (c. M-35.1) dont l'application est assurée par la **Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec** (RMAAQ) « établit des règles permettant d'organiser de façon ordonnée la production et la mise en marché des produits agricoles et alimentaires et la mise en marché des produits de la pêche et de la fourrure des animaux sauvages, que ces opérations soient faites à des fins de vente ou non » (Publications Québec, 2018a).

La mise en marché de plusieurs productions agricoles exige de transiger par les **organisations responsables**. Cela est vrai pour :

- la production laitière, dont les quotas sont attribués par les Producteurs de lait du Québec (PLQ);
- la production avicole, dont la mise en marché est gérée par les Éleveurs de volailles du Québec (ÉVQ) pour la viande de volaille (poulets et dindons) et par la Fédération des producteurs d'œufs du Québec en ce qui concerne la production d'œufs de consommation et d'incubation;
- la production d'eau et de sirop d'érable, dont la commercialisation en vrac passe par la Fédération des producteurs acéricoles du Québec (FPAQ);
- la production de bois de qualité pâte issue des forêts privées, laquelle transige par l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce

(APBB) et par le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ) sur le territoire des Etchemins.

Les accords commerciaux relèvent du gouvernement fédéral. À l’opposé, la mise en marché de proximité de la production maraîchère est beaucoup moins contrôlée que la production des autres secteurs, en ce sens qu’elle n’est pas régie par le système de quotas et les plans conjoints. Cette relative désorganisation permet du même souffle le développement créatif de ce secteur, d’ailleurs de plus en plus attendu par la communauté québécoise (voir 6.4).

En 2008, la **Commission sur l’avenir de l’agriculture et de l’agroalimentaire** a posé un diagnostic mieux connu sous le nom de Rapport Pronovost sur le monde agricole. Une minorité des 49 recommandations stratégiques émises dans ce rapport ont été répondues en total ou en partie (Institut Jean-Garon, 2018). Toutefois, suite au Sommet sur l’alimentation tenu en 2017 et à l’aube des élections provinciales de l’automne 2018, le gouvernement québécois a adopté sa **première politique bioalimentaire**, *Alimenter notre monde*. La réflexion qui la sous-tend est articulée autour de quatre priorités, à savoir 1) l’offre alimentaire; 2) la prospérité économique; 3) la production responsable et 4) la vitalité et l’occupation du territoire. Les défis à relever à l’horizon de 2025 sont nombreux : « répondre aux attentes des consommateurs à l’égard de la santé et de l’environnement, accroître les activités des secteurs de la production [...] et de la transformation alimentaire au Québec, de même qu’accroître notre présence sur les marchés du Québec, du Canada et de l’étranger (Gouvernement du Québec, 2017). La participation des régions périphériques desquelles fait partie le territoire des Etchemins est toutefois incertaine et remise en question par le président général de l’UPA, qui met en lumière l’écart important et grandissant pouvant être constaté entre les régions centrales et périphériques en ce qui a trait aux performances de l’agriculture (Groleau, 2018). M. Groleau affirme qu’un effort de planification devra être fait afin de permettre la participation de toutes les terres à ce projet politique.

10.3 SYSTÈME NATIONAL DE LA GESTION DE L’OFFRE

Depuis les années 70, le système national de la gestion de l’offre coordonne la production en fonction de la demande tout en contrôlant les importations afin d’établir un prix stable pour les produits, profitant aux agriculteurs et aux consommateurs. Au Canada, cinq types de production sont assujettis à ce cadre réglementaire : **les produits du lait, de poulet et de dindon, les œufs de consommation et les œufs d’incubation** (Parlement du Canada, 2015). Si ce mécanisme est dénoncé par plusieurs producteurs qui se sentent limités dans leurs intentions de développer leur entreprise, il permet à plusieurs producteurs de réduire leur niveau de stress relié à l’insécurité financière en soutenant leurs marges bénéficiaires (Lafleur, Stress, détresse et suicide en agriculture, quels sont les facteurs de risque?, 2016).

Concrètement, le contrôle de la production s’articule par l’octroi de contingents (quotas) de production par les offices nationaux (responsables de préciser les contingents pour chaque province) et les offices provinciaux (responsables de la répartition de la production entre les agriculteurs) (Parlement du Canada, 2015). Les transactions de quotas transigent par le Système centralisé de vente de quotas (SCVQ). Une production hors quota est permise pour certains types de production (**tableau 46**), laquelle varie selon les provinces.

Tableau 46. Seuil de production hors quota et prix du quota par type de production soumis au système de la gestion de l’offre au Québec

	Laitier	Poulets	Poules pondeuses	Dindons
Quota	1 kg m.g./jour	1 m ²	1 poule	1 m ²
Seuil hors quota	0	99 poulets	99 poules	25 dindons
Prix (\$/quota)	24 000	1 175	245	500

Source : PLQ, ÉVQ, FPOQ

Certaines dispositions obligent les nouveaux titulaires à acheter un nombre minimal de quotas. Par exemple, un nouvel éleveur de dindon doit se procurer à l’encan au moins 50 m² de quota, ce qui représente plus ou moins 500 dindons (Les Éleveurs de volailles du Québec, 2018). Par ailleurs, les conditions d’accès

au quota sont difficiles. Selon la taille de l'entreprise, le délai d'acquisition d'un quota laitier peut varier de 6 à 12 ans (MAPAQ, 2014), et l'achat de quotas de poulet est présentement suspendu (Les Éleveurs de volailles du Québec, 2018).

La **production de sirop et d'eau d'érable est également assujettie à un régime de contingents**. L'exception à cette règle concerne les ventes acéricoles en petits contenants (cinq litres ou cinq kilogrammes et moins) faites directement aux consommateurs par les producteurs. De plus, contrairement aux contingents de production animale, le contingent acéricole ne limite pas la production. S'il reflète les besoins du marché, les entreprises sont tout de même autorisées à produire au-delà du contingent, dans la mesure où le sirop produit en deçà du contingent est payé en priorité au producteur. Le contingent du sirop d'érable ne peut être vendu séparément de l'érablière à laquelle il est attaché. Il est toutefois possible pour les producteurs d'obtenir plus de contingents via les volets relève, démarrage et agrandissement du processus d'émission du contingent.

10.4 ENVIRONNEMENT ET PROTECTION ANIMALE

La **Loi sur la qualité de l'environnement** (LQE) (Q-2) est composée de plusieurs règlements s'appliquant aux activités et au territoire agricoles. Parmi les plus importants figure le **Règlement sur les exploitations agricoles** (REA), lequel encadre la culture des végétaux et la gestion des déjections animales.

En vertu du **Règlement sur les exploitations agricoles** (Q-2, r.26), tous les territoires municipaux de la MRC des Etchemins, à l'exception de Saint-Camille-de-Lellis (lequel fait partie du bassin versant du fleuve Saint-Jean), sont considérés comme se trouvant en bassin versant dégradé. Pour cette raison, l'augmentation des superficies en culture est interdite sur l'ensemble du territoire etcheminois, à l'exception de celui de Saint-Camille-de-Lellis. De plus, la culture des végétaux autres que les arbres (à l'exception des d'arbres fruitiers ou des conifères cultivés et utilisés pour des fins d'ornementation et de récolte sans leurs systèmes racinaires), arbustes, bleuetiers, canneberges, fraisiers, framboisiers et vignes ne sont permises que sur **1**) un lieu d'élevage ou d'épandage existant le 16 décembre 2004 (ou existant le 19 octobre 2005 sur le

territoire de Saint-Louis-de-Gonzague), jusqu'à concurrence de la superficie de ce lieu utilisée pour la culture de tels végétaux au cours de la saison de cultures 2004 (ou 2005 sur le territoire de Saint-Louis-de-Gonzague); **2**) un lieu d'élevage ou d'épandage existant le 26 avril 2012 pour la culture d'arbres fruitiers ou de conifères cultivés et utilisés pour des fins d'ornementation et de récolte sans leurs systèmes racinaires (jusqu'à concurrence de la superficie de ce lieu utilisée au cours de la saison de cultures 2011) ou **3**) sur un terrain dont la superficie utilisée pour la culture de végétaux est d'un hectare et moins (Q-2, r.26 a.50.3). D'autres dispositions entourant notamment la compensation d'une superficie cultivée, la rotation des cultures et l'entreposage des déjections animales sont décrites aux différents articles du REA (Publications Québec, 2017b). Par ailleurs, l'épandage de l'ensemble des matières fertilisantes produites et reçues est encadré par un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF), lequel doit être produit par les exploitants d'un lieu d'élevage et d'épandage et signé par un agronome membre de l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ).

En vertu des articles 54, 57, et 65 du **Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection** (RPEP) (Q-2, r.35.2), on trouve dans la majorité des municipalités des aires de protection des sites de prélèvement d'eau souterraine. Dans le même sens, la **Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables** vise à préciser les types d'intervention à adopter pour les cours d'eau et les milieux riverains afin de garantir leur protection adéquate, leur mise en valeur et, le cas échéant, leur restauration (Publications Québec, 2018b). Sa mise en œuvre s'effectue par son insertion dans les SAD ainsi que dans les règlements d'urbanisme. Les organismes de bassin versant sont responsables de la réalisation et de l'application de **leur Plan directeur de l'eau** (PDE), un outil de planification visant à déterminer et à hiérarchiser les interventions à réaliser pour la gestion intégrée de l'eau par bassin versant.

La **Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques** a été adoptée en juin 2017 et « propose une réforme de l'encadrement juridique applicable aux milieux humides et hydriques en vue de moderniser les mesures

prévues pour assurer leur conservation » (MDDELCC, 2018d). Ainsi, il est attendu des MRC d'élaborer un plan régional visant à intégrer la conservation des milieux humides et hydriques à la planification, en favorisant un aménagement durable et structurant du territoire (MDDELCC, 2018d).

Le **Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État** (A-18.1, r.7) de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune vise la protection des rives, des lacs et des cours d'eau, ainsi que des habitats naturels.

La **Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal** (B-3.1) « a pour objet d'établir des règles pour assurer la protection des animaux dans une optique visant à garantir leur bien-être et leur sécurité tout au long de leur vie » (Publications Québec, 2018c).

10.5 SYNDICATS ET ASSOCIATIONS

L'**Union des producteurs agricoles** (UPA) est l'unique association accréditée représentant les quelque 42 000 producteurs agricoles du Québec. Les producteurs sont représentés selon le territoire géographique auquel ils appartiennent ainsi que selon le type de production agricole qu'ils exercent (UPA, 2018b). Sur le plan territorial, c'est le syndicat de l'UPA des Etchemins, affilié à la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches, qui représente les 303 entreprises agricoles de la MRC des Etchemins.

Plusieurs organisations affiliées à l'UPA et propres à certains types de productions agricoles existent également pour représenter les producteurs et, dans certains cas, pour négocier les conditions de mise en marché des produits. Parmi celles-ci, on retrouve entre autres les **Producteurs de lait du Québec** (PLQ), la **Fédération des producteurs de porcs du Québec** (FPPQ), la **Fédération des producteurs d'œufs du Québec** (FPOQ), la **Fédération des Producteurs de bovins du Québec** (FPBQ), les **Éleveurs de volailles du Québec** (ÉVQ), les **Éleveurs d'ovins du Québec** et la Fédération des producteurs acéricoles du Québec (FPAQ), devenue **Les producteurs et les productrices acéricoles du Québec** en mai 2018. L'**Association des producteurs maraîchers du Québec** (APMQ) et la **Fédération**

interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ) à laquelle sont notamment affiliées l'**Association québécoise des producteurs en pépinière** (AQPP) et les **Producteurs en serre du Québec** (PSQ) défendent également les intérêts des agriculteurs œuvrant dans ces types de production. Le Conseil des entrepreneurs agricoles regroupe quant à lui cinq organisations de producteurs agricoles dont l'**Association des jardiniers maraîchers du Québec** et l'**Association des érablières-transformateurs des produits de l'érable**. Finalement, l'**Union paysanne** regroupe les agriculteurs et citoyens qui sont en faveur d'une agriculture paysanne et de la souveraineté alimentaire. Cette organisation figure parmi les auteurs qui critiquent la pertinence et la légitimité du monopole syndical incarné par l'UPA (Union paysanne, 2017; Charlebois, 2018).

Dans le secteur forestier, en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (c. M-35.1), les syndicats des producteurs de bois ont l'exclusivité de la mise en marché des bois sur le territoire de leur plan conjoint. Sur le territoire des Etchemins, l'**Association des propriétaires de boisés de la Beauce** (APBB) et le **Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec** (SPFRQ) sont les deux représentants syndicaux.

10.6 FORÊTS

La **Loi sur l'aménagement durable des forêts** (A-18.1) adoptée par le Québec en 1986 reconnaît le caractère patrimonial de la forêt et tient des dispositions qui ont pour but d'assurer une gestion intégrée des ressources forestières dans les forêts du domaine de l'État. Une priorité est donnée à l'aménagement durable des forêts. En forêt publique, les **garanties d'approvisionnement** (GA) constituent le mode d'attribution des bois pour 75 % du volume. Les 25 % restants sont mis aux enchères selon les règles du Bureau de mise en marché des bois (BMMB) en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Ce contrat confère aux exploitants d'usines de transformation du bois le droit d'acheter via des redevances annuelles un volume de bois en provenance des territoires forestiers du domaine de l'État, par essence ou groupe d'essences et pour chacune des régions visées par la garantie.

La forêt privée doit être aménagée selon cette même orientation que la forêt publique et les critères qui en définissent l'aboutissement régional sont inscrits dans les plans de protection et de mise en valeur des forêts privées de chacune des 13 agences présentes au Québec. Dans Les Etchemins, les propriétaires de boisés privés peuvent obtenir une aide financière et technique afin de réaliser l'aménagement forestier et sylvicole auprès de conseillers forestiers accrédités à l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (AMVAP), laquelle assure la gestion du programme de mise en valeur des forêts privées sur le territoire.

En forêt privée, selon les règles émises par le plan conjoint qui les régit, les volumes de bois de qualité pâte sont gérés par l'émission de quotas.

Certaines interventions forestières ou sylvicoles exigent l'octroi de permis de coupes ou de déclaration de travaux pour les producteurs de bois sur le territoire des Etchemins. Ces demandes s'effectuent selon les règles émises au règlement régional no 115-13 de la MRC relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées. Certaines dispositions peuvent différer d'une MRC à l'autre, d'où l'importance pour les producteurs de bois de faire appel à un conseiller forestier.

10.7 DOCUMENTS DE PLANIFICATION RÉCENTS ET ACTUELS AUX ÉCHELLES LOCALE ET TERRITORIALE

Le PDZA est un document de planification du territoire qui a tout intérêt à se conjuguer avec les documents de planification actuels et à se propulser à partir des efforts de planification l'ayant précédé. À différentes échelles territoriales, ces derniers sont et ont été nombreux au cours des dernières années. Certains projets ont réussi, alors que d'autres se sont éteints. Pour la majorité des actions visées, le principal défi réside en la continuité de leur mise en œuvre et à la mobilisation des acteurs. De plus, l'abolition des Centres locaux de développement (CLD) en 2014 a engendré l'avortement de plusieurs projets. De son côté, un frein important au tourisme constitue l'individualisation de son développement et le manque de vision commune par les acteurs de sa planification (Boudreau, 2018). C'est d'ailleurs sur la base de cette

préoccupation que s'est formé le comité touristique Bellechasse-Etchemins. Les **tableaux 47 et 48** présentent sommairement les documents et projets passés et en cours, les actions visées et les résultats rencontrés ou attendus.

Plusieurs projets ont également fait l'objet d'études par le CLD des Etchemins, par le commissariat industriel ou par la SADC, par exemple :

- Projet foresterie (bois ouvré, chauffage à la granule, biomasse, isolant à base de bois, etc.) (2010-2015);
- Implantation d'une serre (2012);
- Projet Fromagerie dans Les Etchemins (2011);
- Étude de faisabilité sur le marché public de Bellechasse-Etchemins (2010);
- Bioénergie et projets industriels forestiers à valeur ajoutée (2005);
- Évaluation des mesures de soutien à l'agriculture et l'agroalimentaire dans les milieux en restructuration de Chaudière-Appalaches (2002);
- Étude de préfaçabilité visant la diversification des cultures en Etchemins.
- Le plus récent document de planification de la MRC et celui qui suscite présentement la mobilisation du Conseil des maires de la MRC est le **Plan de relance économique de la MRC des Etchemins** adopté en septembre 2016 et dont la mise en œuvre s'échelonnera de 2018 à 2020. Au sein de ce rapport qui a été rédigé bien avant que ne soit entamé le présent PDZA, le zonage agricole est entrevu comme un frein au développement de la villégiature. Parmi les 10 enjeux stratégiques identifiés, on trouve cependant la modernisation du secteur forestier ainsi que le développement de l'agriculture, de l'acériculture et des produits à valeur ajoutée (PVA) de l'érable.

Tableau 47. Exercices de planification et projets touchant à l'agriculture réalisés à l'échelle locale, MRC des Etchemins, 2014-...

Document	Période	Porteur	Actions visées	Résultats rencontrés ou attendus
Plans d'action des municipalités	2014-2019	Lac-Etchemin	Évaluer la possibilité d'un marché public au centre-ville	En cours de réalisation
		Saint-Benjamin	Sensibilisation à l'achat de produits locaux	
		Saint-Camille-de-Lellis	Campagne de sensibilisation à l'achat local; Contribuer au développement du projet de forêt de proximité; Développer le service pour le granule avec l'entreprise locale; Développer le tourisme de petits fruits; Tenir un marché public l'été	
		Saint-Cyprien	n.d.	
		Sainte-Aurélie	Construction d'une chaufferie collective aux granules ou à la biomasse forestière; Circuit agro-touristique	
		Sainte-Justine	n.d.	
		Sainte-Rose-de-Watford	n.d.	
		Sainte-Sabine	Soutenir le développement de la grappe acériculture; Relance du secteur forestier; Accompagner et soutenir l'entreprise Domaine Wapiti Roxton Falls; Répertorier et développer une offre des produits existants en vue de la vente de produits locaux	
		Saint-Louis-de-Gonzague	Mise en valeur des produits de l'érable	
		Saint-Luc-de-Bellechasse	Développer un jardin communautaire; Faire une gloriette où se fera la vente de produits locaux	
		Saint-Magloire	Mettre en valeur les entreprises et les atouts de la région et développer l'entrepreneuriat (Ex: serres, équipement pour bois raméal fragmenté)	
		Saint-Prosper	n.d.	
		Saint-Zacharie	n.d.	
Plans touristiques des municipalités	2018	Chaque municipalité	Recenser les attraits touristiques (dont les attraits agrotouristiques), développer des projets identifiés, faire des alliances et des référencement avec des projets situés hors de la localité, s'insérer dans une démarche touristique conjointe avec la MRC de Bellechasse	En cours de réalisation
Projet Érablière et Village sucré	2013-2015	Saint-Louis-de-Gonzague	Développer un espace cabane à sucre qui se distingue (réception, restauration, espace éducatif, vente de produits de l'érable, activités extérieures); faire une étude de marché et un plan d'affaires; Développer les infrastructures; Mettre en place une stratégie marketing; Embaucher un chargé de projet	Une firme a été embauchée pour réaliser l'étude de marché. Le projet n'a pas été plus loin, faute de producteurs acéricoles intéressés.

Source : Compilation, MRC des Etchemins, 2018 | Action réalisée / non réalisée / n.d.

Tableau 48. Exercices de planification et projets touchant à l'agriculture réalisés à l'échelle territoriale, MRC des Etchemins, 2002-...

Document	Période	Porteur	Stratégies et actions visées	Résultats rencontrés ou attendus
Plan de relance économique	2018-2020	MRC des Etchemins	Assouplissement du zonage agricole; Appui au secteur manufacturier; Nouveaux débouchés pour le bois résineux de faibles dimensions; Développement de produits du bois à valeur ajoutée et de 2 ^e et 3 ^e transformation	En cours de réalisation
Plan touristique Bellechasse-Etchemins	2018-...	MRC de Bellechasse et MRC des Etchemins	En cours de réalisation	En cours de réalisation
Politique de soutien du fonds de développement des territoires (FDT) *	2017-2020, avec vision 2015-2025	MRC des Etchemins	Document de travail réalisé par les 13 municipalités et 20 organisations du milieu : Mise en valeur des produits de l'érable; Faire un inventaire de la forêt pour connaître son potentiel en PFNL; Faire plus de transformation agricole; Promouvoir les saines habitudes de vie; Développer des circuits agrotouristiques et faire la promotion des produits du terroir; Développer l'offre agrotouristique des cabanes à sucre	Le plan d'action du FDT n'a pas été réalisé à cause de l'arrivée du Plan de relance économique 2018-2020. Toutefois, plusieurs orientations identifiées lors des réflexions entourant le FDT ont été récupérées dans le Plan de relance.
Pour des environnements alimentaires sains dans Les Etchemins	2016-2018	CISSS de Chaudière-Appalaches	Soutenir le projet de mise sur pied de Production du plateau; Faire la promotion de l'autocueillette et de l'achat local; Soutenir des projets de jardinage collectif ou communautaire en milieu municipal, communautaire, préscolaire et scolaire; Promouvoir les projets qui bonifient l'offre alimentaire sur le territoire en collaboration avec les épiceries locales; Mobiliser le milieu pour le développement de projets (jardinage) en partenariat écoles-familles-communautés	En cours de réalisation
Programme Solidarité et Inclusion Sociale en Chaudière-Appalaches (SISCA) (MRC)	2013-2015	CLD des Etchemins	Favoriser la sécurité alimentaire et l'inclusion sociale par la production maraîchère : Réaliser le projet de sensibilisation à l'agriculture et la pauvreté auprès des élèves du primaire « Un trésor dans mon jardin »; Mettre en place un plateau de travail en réinsertion professionnelle par la production maraîchère « Production du plateau »	Plus de 55 ateliers et 2 potagers éducatifs réalisés entre 2013 et 2015, puis arrêt dû aux coupes budgétaires et pressions syndicales; Plus de 3600 kg de légumes produits. Production du plateau s'est constitué en tant que coopérative de solidarité en 2018 et compte se remettre en activité à l'été 2019.
Vision Etchemins 2015 (MRC)	2012-2015	MRC des Etchemins	Former un comité travaillant sur la réglementation; Se doter d'un parc industriel régional; Développer la 2 ^e et 3 ^e transformation (formule coopérative)	Cet exercice de vision a mené à l'élaboration du Plan de relance économique de la MRC; Les producteurs ont été assis ensemble, mais une formule coop n'a pas été créée.

Plan IDÉE (CLD)	2011-2016	CLD des Etchemins	Favoriser la transformation de nos ressources agricoles, acéricoles et forestières; Promouvoir la relève et l'entrepreneuriat; Faciliter le développement de nouveaux produits	
Plan IDÉE (CLD)	2005-2010	CLD des Etchemins	Appellation « Boeuf des Appalaches »; Portes ouvertes en entreprises agricoles et agroalimentaires; Création d'une coopérative de travailleurs agricoles, forestiers et acéricoles; Vente et transformation de la laine des moutons; Augmentation de l'aménagement de la forêt privée; Mise en place d'un marché public mobile; Créer un centre de formation pour les travailleurs forestiers et acéricoles; Créer une entreprise d'économie sociale en alimentation-insertion; Effectuer un suivi au PADÉTA; Promouvoir le programme de la forêt habitée	L'appellation réservée a été tentée par un regroupement d'individus, mais sans plus; La coopérative de travailleurs Agrifor-Énergie des Etchemins a fermé en 2010; Le marché public a fonctionné en 2007 et 2008, après quoi il n'a pas été pris en charge par le milieu; Le centre de formation n'a pas été créé par manque d'intérêt du milieu; Entreprise d'économie sociale réalisé par Cuisine La différence (faillite – un nouveau projet similaire se prépare en 2018).
Plan d'aménagement et de développement du territoire agricole (PADÉTA)	2005-2008	MRC des Etchemins	1) Stimuler la croissance agricole : Diversification; Labels spécialisés; Encourager les PVA; Établir un plan de communication entre producteurs et citoyens; Offrir de l'accompagnement aux démarches de transfert; Inciter de nouveaux producteurs à s'établir dans Les Etchemins. 2) Favoriser la croissance des activités forestières : Développer les produits de 2 ^e et de 3 ^e transformation; Améliorer la surveillance forestière; Reconnaître les activités de pêche et de chasse comme potentiels de développement de la forêt; Protéger les érablières. 3) Harmoniser les actions d'aménagement et de développement du territoire en fonction des besoins particuliers des activités agricoles et forestières : Diriger les activités de développement; Contrôler le déboisement en périphérie des cours et plans d'eau	Le comité de suivi s'est rencontré deux fois par année jusqu'en 2008. Des changements de ressources humaines ont amené l'interruption des rencontres. Il n'y avait pas de ressource humaine attirée à la mise en œuvre du Plan. Les objectifs étaient nombreux et demandaient la collaboration de plusieurs acteurs. Peu ont été rencontrés. Les actions réalisées par la MRC sont l'amélioration de la réglementation forestière et la mise à jour de son SAD, essentiellement pour la protection du territoire.
Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) de la MRC des Etchemins	2002-2004	CLD des Etchemins	Mettre en place une table de concertation sectorielle; Développer le tourisme agroforestier et d'aventure ainsi que les écomusées (centre d'interprétation de l'érable); Informer et sensibiliser à l'importance socio-économique de l'agriculture; Favoriser la réalisation de travaux sylvicoles; Assurer la relève des sylviculteurs-exploitants; Poursuivre le développement de la mise en marché des produits de la forêt (2 ^e et 3 ^e transformation et sous-produits); Accentuer les pratiques de développement durable; Créer un comité de travail rassemblant les acteurs des secteurs agroalimentaires, forestiers et touristiques;	Des tables de concertation sectorielles ont été mises sur pied (durée deux ans); Un projet de type Arbre-en-Arbre a été créé à Sainte-Rose-de-Watford (aujourd'hui éteint); Un projet de biomasse forestière a été tenté à deux reprises.

			Supporter financièrement les études de marché, de faisabilité et de préfaçabilité et diffuser les informations pertinentes	
--	--	--	--	--

Source : Compilation, MRC des Etchemins, 2018

Action [réalisée](#) / [non réalisée](#) / n.d.

* La Politique de soutien au FDT comprend les fonds de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) et de la Politique de soutien aux entreprises

- Le régime de protection du territoire agricole est institué par la [Loi sur l'aménagement et l'urbanisme](#) (LAU) et la [Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles](#) (LPTAA);
- Agissant à différentes échelles, les documents de planification doivent répondre à la [règle de conformité](#) avec les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT);
- L'application des politiques nécessaires au développement du secteur agroalimentaire et le partenariat avec l'industrie bioalimentaire à l'échelle du Québec relève du [MAPAQ](#);
- Les produits du lait, de poulet et de dindons, les œufs de consommation et les œufs d'incubation sont assujettis au [système national de la gestion de l'offre](#). La mise en marché de ces produits, de même que celle du sirop d'érable et de l'eau d'érable en vrac et du bois de qualité pâte, transige par les organisations responsables respectives;
- La [Loi sur la qualité de l'environnement](#) compte plusieurs règlements encadrant la production agricole, notamment le Règlement sur les exploitations agricoles (REA);
- L'[UPA](#) est l'unique syndicat accrédité représentant les producteurs agricoles du Québec. De nombreuses organisations affiliées représentent également les producteurs selon leur type de production;
- La gestion de la forêt publique est assurée par la [Loi sur les forêts](#), alors que l'aménagement de la forêt privée relève de l'[Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches](#) (AMVAP) et est assujetti au règlement régional no 115-13;
- Plusieurs exercices de planification et projets touchant à l'agriculture ont été réalisés aux échelles locale et territoriale. [Le PDZA tient compte des efforts de planification l'ayant précédé.](#)

11. Activités de concertation

11.1 SONDAGES

Les citoyens et les producteurs agricoles, acéricoles et sylvicoles ont été sondés entre le 26 février et le 1^{er} avril 2018, soit pour une période de 36 jours. Ce sondage en début de projet avait pour objectif de recueillir les perceptions des locaux quant à différents sujet entourant le territoire, les activités agricoles et la planification de leur développement. Les deux questionnaires sont en [annexes 1 et 2](#).

11.1.1 Méthodologie

11.1.1.1 Distribution et diffusion

500 sondages ont été acheminés par voie postale aux producteurs agricoles, acéricoles et sylvicoles. Le sondage destiné aux citoyens était quant à lui disponible en version électronique sur le site Web de la MRC. La MRC, ses municipalités, l'UPA, l'APBB, les Groupements forestiers Dorchester et Lévis-Bellechasse ainsi que l'AMVAP ont également participé à la diffusion des sondages. Deux communiqués ont également été publiés et une entrevue radiophonique a été livrée.

Une méthode d'échantillonnage probabiliste (échantillonnage aléatoire simple) a été utilisée pour choisir au hasard 92 des 319 exploitants inscrits à l'UPA et 418 exploitants forestiers parmi les 1421 enregistrés auprès de l'AMVAP. Ainsi, les 500 sondages à avoir été envoyés en version papier aux différents producteurs l'ont été dans une proportion qui reflète leur importance relative sur le territoire. À noter que 118 des exploitants forestiers apparaissent également sur les listes de l'UPA, dans la mesure où ils produisent pour minimalement 2500 \$ de produits agricoles, incluant le sirop d'érable.

11.1.1.2 Analyse

L'analyse des sondages s'est faite par **cumulation des réponses** dans le cas des réponses à choix multiples. Pour les questions à développement, une

génération des idées a permis de traiter les énoncés contenant plusieurs réponses, de rassembler les idées nommées plusieurs fois et d'écarter certaines réponses incohérentes.

11.1.1.3 Limite des sondages

Le fait d'avoir sollicité les différents types de producteurs selon leur proportion respective a engendré une **forte représentativité des producteurs de bois**. Or il en découle que les enjeux inhérents à la production animale et végétale apparaissent peu importants, alors qu'ils sont d'un grand intérêt pour le Plan de développement de la zone agricole.

11.1.2 Principaux résultats

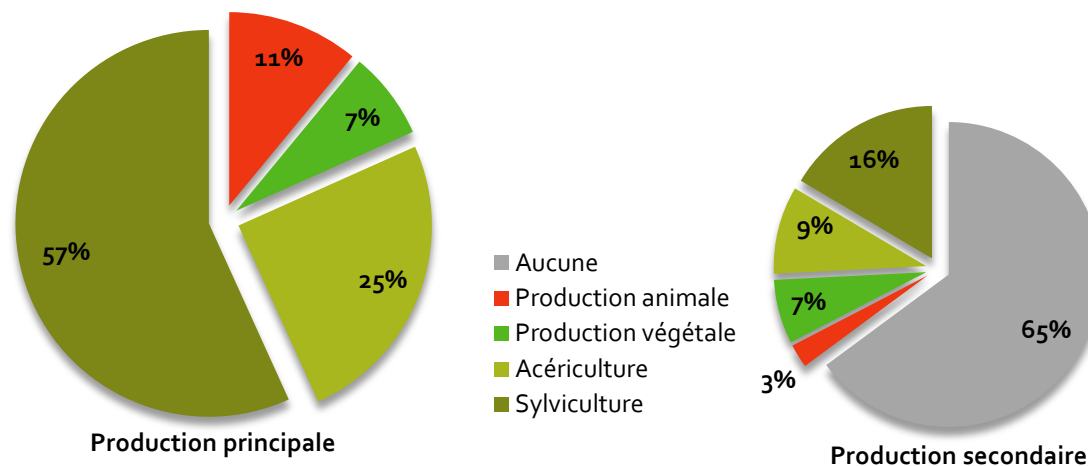
273 producteurs et 119 citoyens ont répondu aux sondages leur étant respectivement destinés. Le **taux de réponse** des sondages postaux se destinant aux producteurs se situe à 35 % et atteint les **54,6 %** si on prend en compte les réponses électroniques.

11.1.2.1 Sondage destiné aux producteurs

Des producteurs issus de toutes les municipalités etcheminoises ont répondu au sondage. Un nombre important d'entre eux sont de Lac-Etchemin (16,5 %), de Saint-Prospère (14,9 %) ou de l'extérieur de la MRC (18,9 %). **Les personnes âgées entre 50 et 64 ans représentent 38,8 % des répondants**. Ils sont suivis en importance par les 35 à 49 ans (25,5 %), les 65 à 70 ans (18,5 %) alors que les répondants âgés entre 18 et 34 ans et de plus de 70 ans représentent chacun 8,1 % des répondants.

Les répondants sont **majoritairement des producteurs de bois** ([graphique 28](#)). Les exploitants ayant comme principale activité l'exploitation animale œuvrent principalement dans les industries laitière (11 répondants), bovine (7 répondants), porcine (7 répondants) et ovine (3 répondants). 64,9 % des répondants ont affirmé n'avoir aucune activité secondaire. Les 46 répondants ayant comme activité secondaire la sylviculture amènent la proportion de répondants pratiquant cette activité à temps plein ou partiel à 73,6 %.

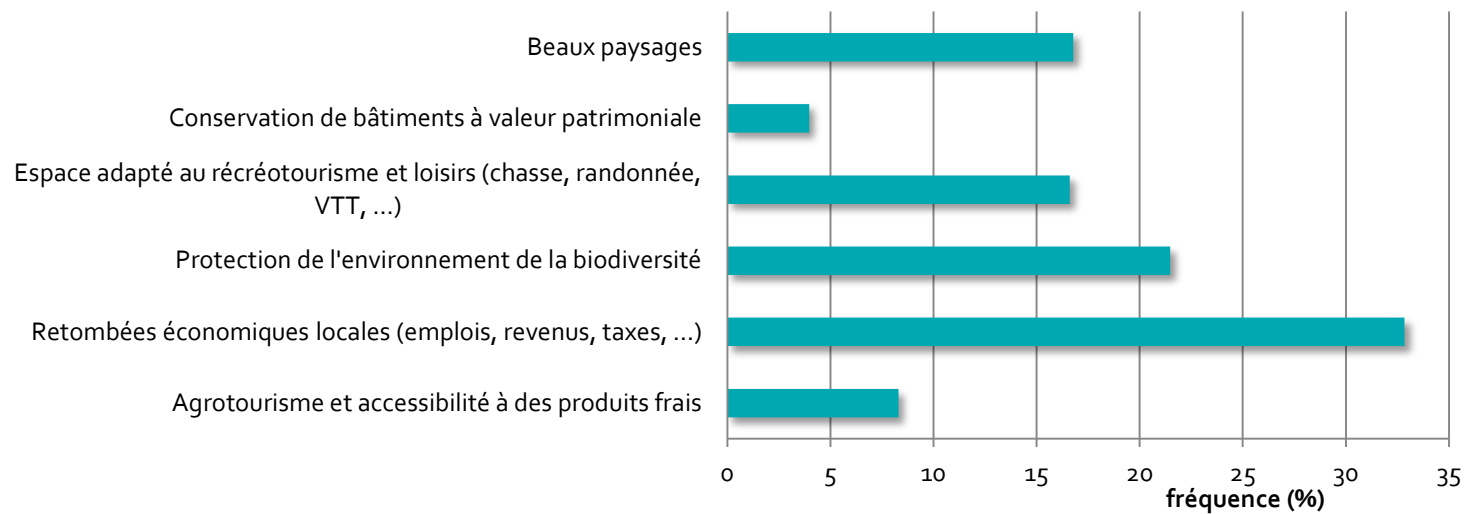
Graphique 28. Répartition des répondants selon les activités d'exploitation principale et secondaire



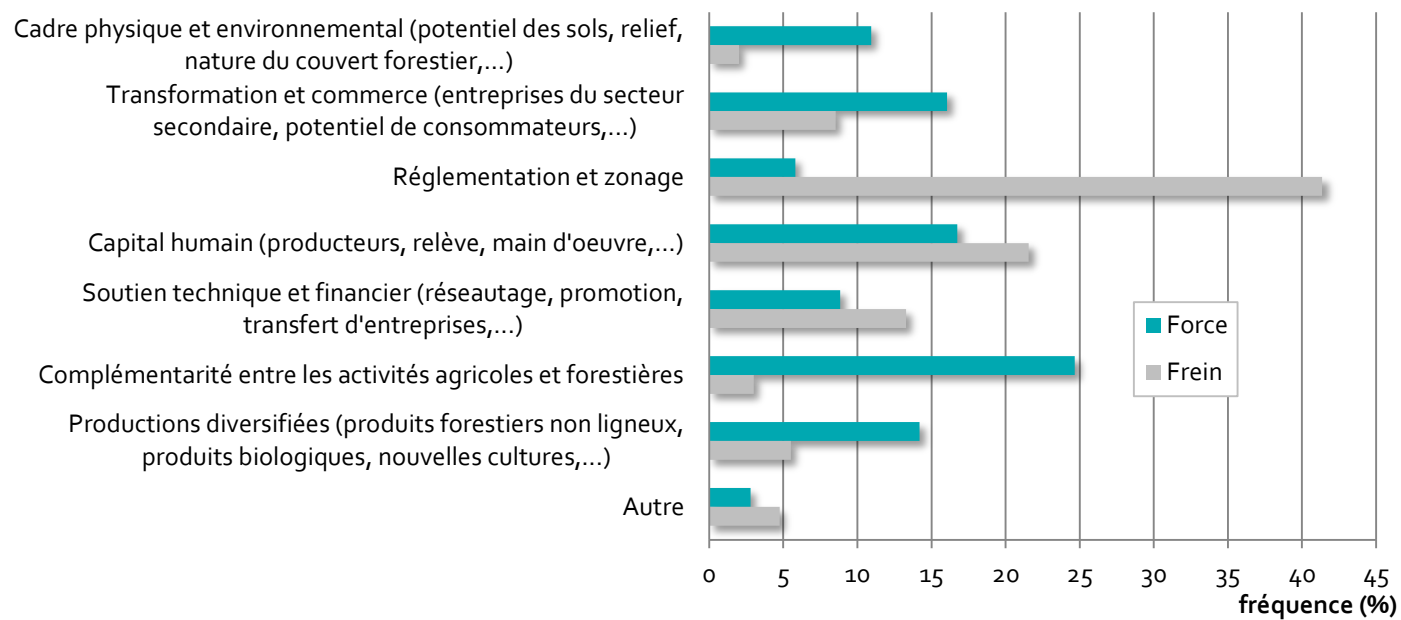
Les **retombées économiques locales** est le bienfait de l'agriculture et de l'agroforesterie pour la collectivité qui a été le plus souvent identifié, suivi par la protection de l'environnement et de la biodiversité. La conservation de bâtiments à valeur patrimoniale est un bienfait qui interpelle moins les producteurs ([graphique 29](#)). Par ailleurs, les répondants s'entendent à 77 % pour dire que leur **rapport le voisinage est satisfaisant**. Dans une moindre mesure, certains producteurs soulèvent les enjeux de dommages engendrés dans les champs et les forêts par les motoneiges et véhicules tout terrain (VTT) (7,9 % des réponses), les plaintes des résidents relativement aux odeurs, bruits et poussières (6,6 % des réponses) et le partage de la route difficile (5,5 %). Certains autres répondants ont évoqué un manque de reconnaissance de leur travail et le non-respect des lignes de propriété.

Les répondants producteurs reconnaissent la **complémentarité entre les activités agricoles et forestières comme étant la principale force** de l'industrie agricole et agroforestière dans Les Etchemins et la **réglementation et le zonage agricole comme étant son principal frein** ([graphique 30](#)). Selon le répondant, la transformation et le commerce, le capital humain et le soutien technique et financier sont parfois considérés comme des forces, parfois comme des freins à l'industrie. Les forces nommées dans la catégorie « autre » sont le prix accessible des terres, la petitesse des exploitations animales et l'éloignement par rapport aux cultures contaminantes qui est favorable à la culture biologique. Dans cette catégorie, les freins partagés sont le manque de leaders dans la région, le peu d'achat local et le manque de vision à long terme pour le développement de la région.

Graphique 29. Bienfaits de l'agriculture et de l'agroforesterie pour la collectivité, selon les répondants producteurs



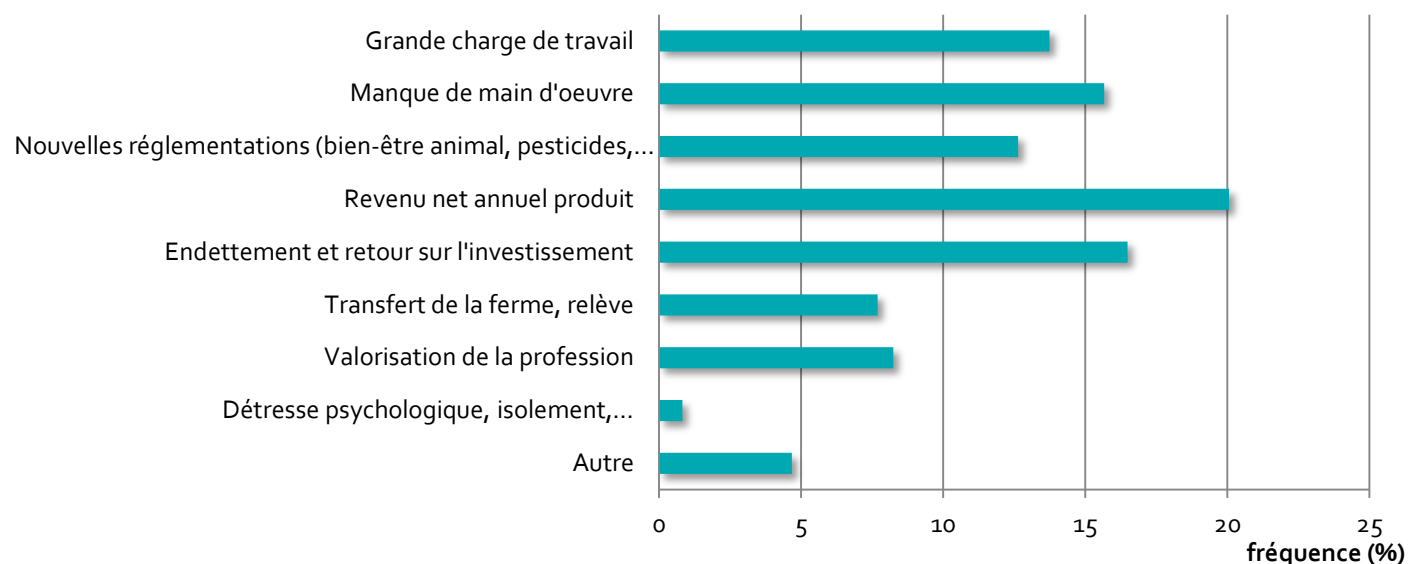
Graphique 30. Forces et freins de l'industrie agricole et agroforestière dans Les Etchemins, selon les répondants producteurs



Plus de **80 % des répondants ont affirmé que l'aménagement forestier est important (30,1 %) ou très important (52,8 %)**. Les services ou outils manquants ou déficients afin d'augmenter l'aménagement forestier dans la MRC identifiés par les répondants sont l'accessibilité aux services conseil d'experts et à l'information, l'aide à la mise en marché, l'accès aux crédits et subventions, l'accès à de la main d'œuvre et à de l'équipement forestier et l'assouplissement de la réglementation forestière.

Les **défis ressentis** par les producteurs sont nombreux. Ceux ayant été nommés le plus souvent sont 1) **le revenu annuel net produit**, 2) l'endettement et le retour sur l'investissement, 3) le manque de main d'œuvre et 4) la grande charge de travail (**graphique 31**). Quelques répondants ont précisé que la bureaucratie et le système des contingents constituaient leurs principaux défis. Les préoccupations relatives à l'endettement ont également été relevées parmi les défis auxquels fait face la relève (24,2 % des réponses), après le coût d'acquisition de la ferme ou de la terre (33,9 % des réponses).

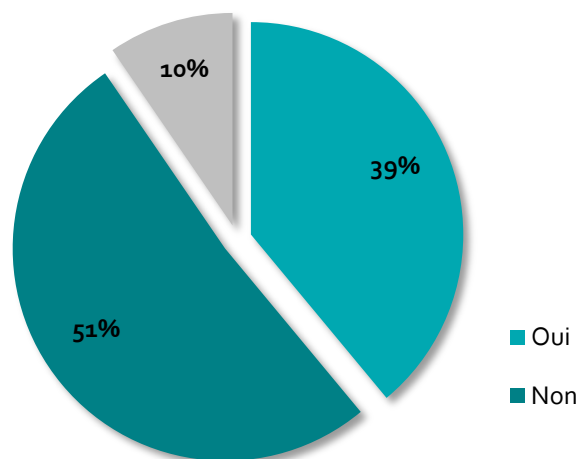
Graphique 31. Principaux défis ressentis au sein de la profession, selon les répondants producteurs



La **collaboration entre le milieu municipal et les milieux agricole et agroforestiers est faiblement évaluée par les répondants**. Moins de 5 % la considère comme étant excellente, et 31,9 % des répondants la qualifient de médiocre ou mauvaise. Les attentes relatives à cette collaboration se résument à un meilleur accompagnement et référencement, une meilleure reconnaissance du milieu agricole par les élus (à l'instar du potentiel récréotouristique de la région), un allègement de la réglementation forestière et une baisse des taxes foncières.

Les mesures de soutien financier, un marché local et une aide à l'aménagement de l'érablière sont des éléments de motivation pour les producteurs acéricoles à transformer davantage en produits à valeur ajoutée (PVA). Or plusieurs se sentent limités par le système des quotas et par l'obligation de transiger par la FPAQ (maintenant Les producteurs et les productrices acéricoles du Québec). Plusieurs soutiennent que les entreprises acéricoles et l'agrotourisme gagneraient à être davantage valorisés sur le territoire. L'idée de la création d'une usine de transformation selon la formule coopérative a également été partagée.

Graphique 32. Proportion des répondants pour qui l'établissement d'un marché public dans la MRC des Etchemins serait bénéfique à la vente de leurs produits



39 % des répondants affirment que l'établissement d'un marché public au sein de la MRC serait bénéfique pour la vente de leurs produits (graphique 32).

32). Les municipalités proposées pour l'établissement d'un marché public sont en ordre d'importance Lac-Etchemin (36 répondants), Saint-Prosper (14 répondants) et Sainte-Justine (8 répondants). Six répondants ont proposé l'idée d'un marché public mobile selon les événements organisés en période estivale. Certains autres répondants croient qu'il serait préférable de vendre les produits locaux dans les épiceries de la MRC. Les mesures proposées pouvant faciliter l'implication d'un tel projet sont la collaboration municipale (ressource humaine, subvention), l'accès à un terrain couvert, un ajustement des coûts d'exploitation du kiosque en fonction des ventes effectuées et un regroupement d'acteurs engagés (producteurs, acteurs du tourisme).

Les réponses des répondants en ce qui a trait aux enjeux que la MRC devrait prioriser pour assurer le développement de ses activités agricoles et agroforestières pour les 15 à 20 prochaines années ont permis d'identifier quatre **priorités**, à savoir 1) le **soutien à l'aménagement forestier**, 2) **l'encouragement à la relève**, 3) le **développement de l'industrie de la transformation et de l'agroalimentaire** (notamment les produits à valeur ajoutée de l'érable) et 4) **l'accessibilité aux terres** par les producteurs (graphique 33). La prééminence de la demande quant au soutien à l'aménagement forestier reflète le poids des producteurs de bois sur l'ensemble des répondants.

Les répondants ont suggéré plusieurs actions qui seraient intéressantes à entreprendre par la MRC. Ces dernières peuvent se regrouper autour des enjeux qui ont déjà été identifiés comme étant prioritaires, auquel s'ajoutent des actions plus politiques et servant de façon plus générale le développement du territoire (tableau 49).

Graphique 33. Enjeux à prioriser pour la MRC des Etchemins pour assurer le développement de ses activités agricoles et agroforestières pour les 15 à 20 prochaines années, selon les répondants producteurs

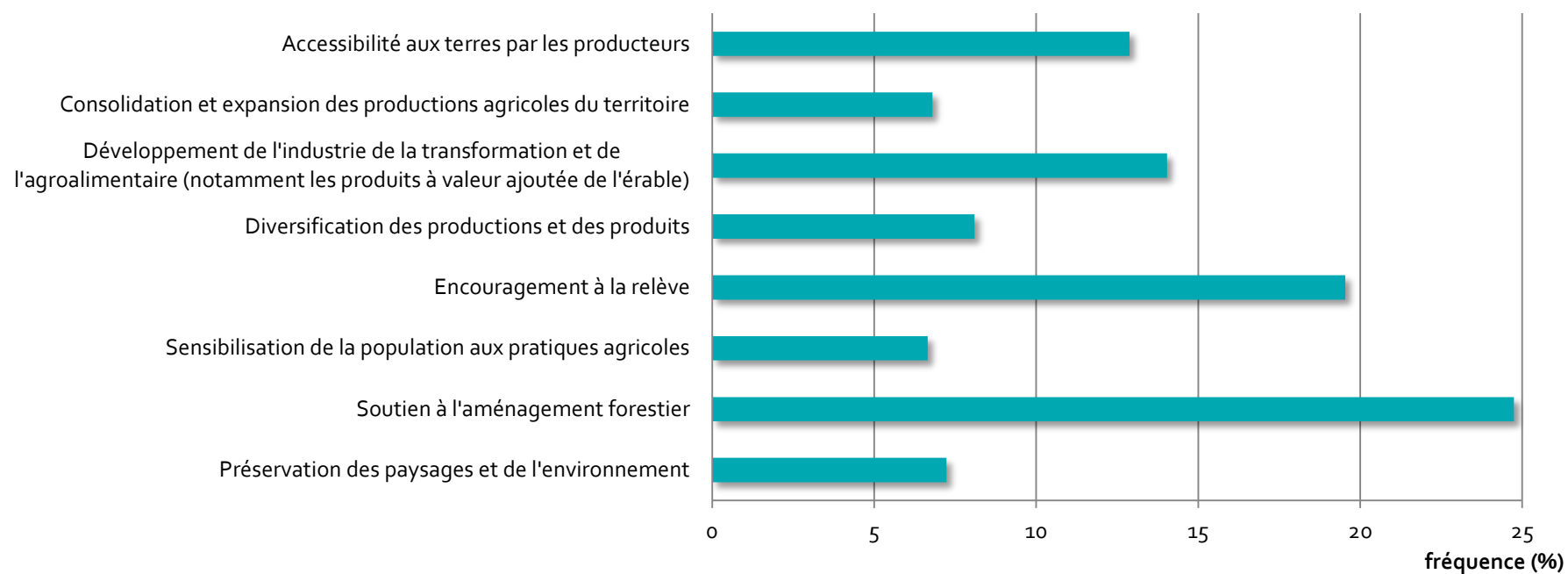


Tableau 49. Actions à entreprendre par la MRC des Etchemins pour assurer le développement de ses activités agricoles et agroforestières pour les 15 à 20 prochaines années, selon les répondants producteurs et citoyens

Enjeu	Actions à entreprendre
Soutien à l'aménagement forestier (53)	Assouplir la réglementation forestière afin de faciliter et de favoriser l'aménagement de la forêt (23)
	Baisser le montant des taxes foncières ou offrir un gel des taxes foncières pour les propriétés forestières (11)
	Octroyer des crédits de taxes aux producteurs sylvicoles et des subventions pour les travaux (8)
	Offrir de la formation sur l'aménagement des forêts (aide au dépérissement des érables, normes à respecter) (3)
	Assurer une meilleure cohérence entre l'octroi de permis et le respect de la réglementation ainsi qu'entre les ingénieurs forestiers (3)
	Assurer une meilleure accessibilité aux conseils d'expert (2)
	Établir un autre système pour l'octroi de prescriptions et la vérification après travaux (1)
	Subventionner l'achat d'équipements forestiers (1)
	<i>Mieux travailler avec les producteurs forestiers afin qu'ils contribuent réellement à l'économie locale (1)</i>
Accessibilité aux terres, consolidation et expansion des productions agricoles sur le territoire (35)	Représenter les propriétaires pour alléger la réglementation du zonage agricole (21)
	Aide au financement des terres (3)
	Centraliser l'information relative à l'agriculture et à la foresterie (3)
	Offrir un soutien étroit, être plus proche des propriétaires (3)
	<i>Baisser le coût des taxes foncières (2)</i>
	Limiter la surenchère pour les terres (spéculation) (1)
	Maillage. "Forcer" la terre à rester en culture plutôt que de la laisser se reboiser (1)
Développement de l'industrie de la transformation et de l'agroalimentaire (27)	Encourager les gens à consommer les aliments locaux (promotion dans les commerces, marché public, paniers de légumes) (10)
	Soutenir la mise en marché et participer au développement des marchés (9)
	Faire la promotion des produits de l'érable (3)
	Offrir une meilleure visibilité aux entreprises du territoire (2)
	<i>Favoriser l'entrepreneuriat collectif (1)</i>
	<i>Offrir des subventions pour la construction de nouvelles entreprises (1)</i>
	<i>Promouvoir le potentiel agroforestier de notre région à l'échelle du Québec (1)</i>
Sensibilisation de la population aux pratiques agricoles (21)	Offrir des rencontres d'information sur l'agriculture pour la population et organiser des visites chez des producteurs (10)
	Valoriser l'exploitation forestière auprès des citoyens (4)
	Impliquer les écoles dans le processus de valorisation du métier et des activités agricoles et forestières (activités sur les fermes) (3)

	Susciter la concertation des instances municipales, éducationnelles, du MAPAQ, de l'UPA, de l'Âge-d'Or, etc. intervenant sur le territoire de la MRC des Etchemins pour la mise en œuvre de projets d'horticulture impliquant des élèves des écoles primaires et secondaires du territoire (2)
	<i>Parler plus des producteurs agricoles lorsqu'on parle du développement du territoire puisqu'ils y contribuent beaucoup. Sensibiliser les élus. (2)</i>
Développement du territoire (16)	Mettre sur pied une table de concertation rassemblant tous les intervenants du milieu (3)
	Assurer un suivi ferme aux actions visées (3)
	<i>Adapter les plans d'urbanisme et le zonage agricole de sorte à permettre l'établissement des jeunes près des villages et le développement de la villégiature (3)</i>
	Organiser un déjeuner mensuel entre les maires et les citoyens (6 à 8 personnes différentes tous les mois) pour prendre le pouls de la population et échanger les idées (2)
	Croire en la région, adopter une vision globale et créative quant à son développement. Voir à long terme et agir à court terme (2)
	Voir à une meilleure entente entre les municipalités (1)
	Rendre notre MRC attrayante pour attirer des investisseurs, des producteurs et des transformateurs (1)
	<i>S'inspirer des pratiques gagnantes ailleurs au Québec (1)</i>
Encouragement à la relève (16)	Offrir des subventions et de l'aide au démarrage (11)
	Établir un plan d'actions concrètes pour encourager la relève à la production forestière (1)
	Identifier la relève potentielle dans les écoles secondaires et les accompagner dans le processus (2)
	Mettre en place un programme de mentorat (1)
	<i>Donner accès à la relève aux terres en friche ou en plantation et qui doivent être remises en culture (1)</i>
Diversification des productions et des produits (14)	Soutenir la production biologique ainsi que la vente de paniers hebdomadaires de fruits et légumes (4)
	Encourager la création d'entreprises dans le domaine forestier ou acéricole, notamment dans la transformation (3)
	<i>Développer la production maraîchère (légumes, fines herbes, légumineuses, etc.), les petits élevages (chèvres, moutons, canards, lapins, dindons, etc.) et les produits (fromage, viande, etc.) (2)</i>
	Évaluer les projets qui pourraient être exploités sur notre territoire (agriculture/foresterie) au niveau biologique (1)
	Faire la promotion des nouvelles technologies dans les secteurs primaires (1)
	Offrir de la formation sur les productions en émergence (1)
	<i>Encourager les propriétaires de champ vacant à cultiver des produits différents, comme le tournesol (1)</i>
	<i>Valoriser les cultures sur de petites superficies (1)</i>
Préservation des paysages et de l'environnement (8)	Mieux faire respecter les lois environnementales (3)
	<i>Soutenir le maintien de terres en culture et encourager la remise en culture de terres en friches ou sur lesquelles on a fait de la plantation d'arbres (2)</i>
	Soutenir un virage vers une agriculture biologique et des travaux forestiers qui respectent l'environnement (1)

	Protéger les sources d'eau potable en limitant les productions animales abusives (1)
	Promouvoir le développement de la conscience écologique des décideurs et des citoyens (1)

Actions proposées par les répondants producteurs ET citoyens

Actions proposées par les répondants producteurs

Actions proposées par les répondants citoyens

- Les répondants producteurs sont très majoritairement des **producteurs de bois**, ce qui influence fortement les résultats du sondage et constitue une limite;
- Si les principaux bienfaits de l'agriculture et de l'agroforesterie pour la collectivité sont selon eux les **retombées économiques locales**, les producteurs affirment toutefois que le **revenu net annuel produit** constitue le principal défi au sein de la profession;
- **39 %** des répondants affirment que l'établissement d'un **marché public** au sein de la MRC serait bénéfique pour la vente de leurs produits;
- Après le soutien à l'aménagement forestier, **l'encouragement à la relève** est le principal enjeu à prioriser par la MRC;
- Une majorité de répondants affirme qu'un **assouplissement** de la **règlementation forestière** et du **zonage** agricole s'impose.

11.1.2.2 Sondage destiné aux citoyens

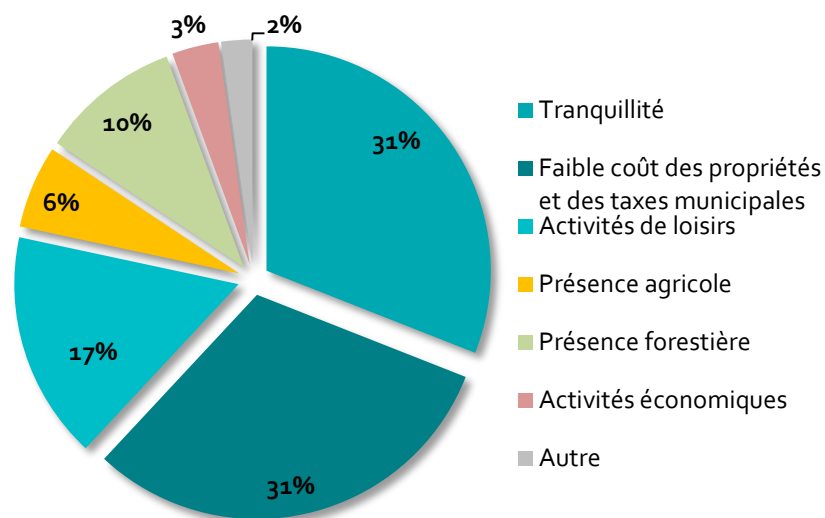
Les **118 citoyens** ayant répondu aux sondages sont issus de toutes les municipalités, quoique majoritairement de Lac-Etchemin (20,6 %), Saint-Zacharie (20,6 %), Saint-Prospère (16,8 %) et Sainte-Rose-de-Watford (14 %).

Les répondants citoyens sont d'avis que les plus beaux aspects des paysages de la MRC des Etchemins sont les **montagnes** (33,1 % des réponses), la **forêt** (27,4 % des réponses) et les cours d'eau (21,8 % des réponses). La présence agricole (champs cultivés, grange, etc.) a été nommée 17 fois (13,7 % des réponses), alors que le patrimoine bâti n'a été identifié que cinq fois (4 % des réponses).

Lorsqu'on leur demande quels sont les **principaux avantages** à habiter dans la MRC des Etchemins, les répondants évoquent surtout la **tranquillité et le faible coût des propriétés et des taxes municipales**. Les activités de loisirs (plein air, motoneige, VTT, chasse, pêche, etc.) sont également appréciées, du moins beaucoup plus que les activités économiques (secteurs d'emploi, services, etc.) (**graphique 34**).

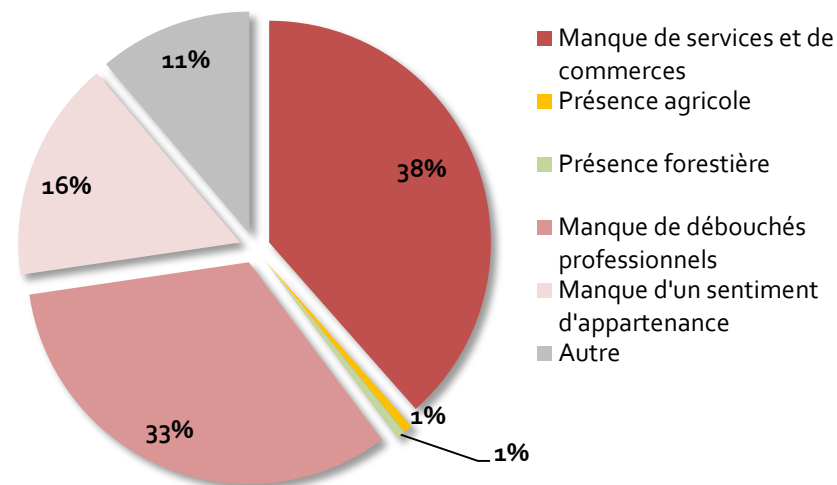
Le manque de services et de commerces et le manque de débouchés professionnels sont les deux principaux désavantages à vivre dans Les Etchemins selon ses citoyens. **Plusieurs déplorent également le manque de sentiment d'appartenance**. Si les présences agricole et forestière ont été identifiées par plusieurs comme un avantage à vivre dans la région, peu la considère comme un désavantage. Les « autres » réponses concernent le manque de dynamisme économique, le manque de vision des élus, le manque d'éducation en développement durable et environnement, le coût des taxes trop élevé et la réglementation trop sévère (**graphique 35**).

Graphique 34. Principaux avantages à vivre dans la MRC des Etchemins, selon les répondants citoyens



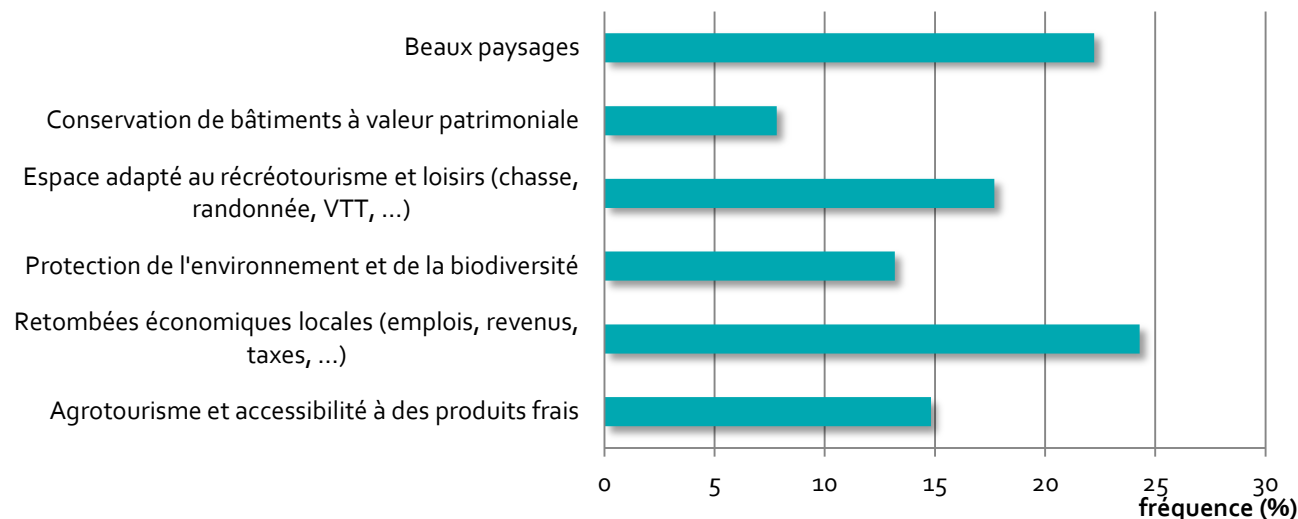
Les principaux **bienfaits** de l'agriculture et de l'agroforesterie pour la collectivité identifiés par les répondants citoyens sont les **retombées économiques locales**, les **beaux paysages** et **l'espace adapté au récréotourisme et loisirs** (graphique 36). Les réponses données s'apparentent à celles des répondants producteurs dans leur rang qu'elles occupent. Toutefois, en pourcentage des réponses, les producteurs accordent plus d'importance aux retombées économiques locales (32,9 % vs 24,3 %) et à la protection de l'environnement et de la biodiversité (21,5 % vs 13,2 %). Les citoyens mettent davantage de l'avant les beaux paysages (22,2 % vs 16,8 %) de même que l'agrotourisme et l'accessibilité à des produits frais (14,8 % vs 8,3 %). Cela met en évidence le fait que la perception du territoire agricole et l'intérêt qu'on lui porte varie selon l'utilisation qu'on en fait.

Graphique 35. Principaux désavantages à vivre dans la MRC des Etchemins, selon les répondants citoyens



Le rapport de voisinage entre les activités agricoles et les citoyens est évalué comme étant beaucoup moins satisfaisant par ces derniers. En effet, **seulement 38 % des répondants citoyens (contre 76,9 %) n'évoquent aucun enjeu relativement à la cette cohabitation des usages**. Les citoyens évoquent davantage le partage difficile de la route que les producteurs (16,8 % contre 5,5 %) et se disent également plus dérangés par les activités récréatives pratiquées (14,7 % contre 7,9 %). Par ailleurs, près du quart des répondants se disent importunés par les odeurs, bruits et poussières générées par les activités agricoles et agroforestières. Les « autres » réponses concernent le zonage agricole trop restrictif et les pratiques agricoles dommageables à la santé et à l'environnement (pesticides, contamination des cours d'eau, érosion des berges, etc.) (graphique 37).

Graphique 36. Principaux bienfaits de l'agriculture et de l'agroforesterie pour la collectivité, selon les répondants citoyens



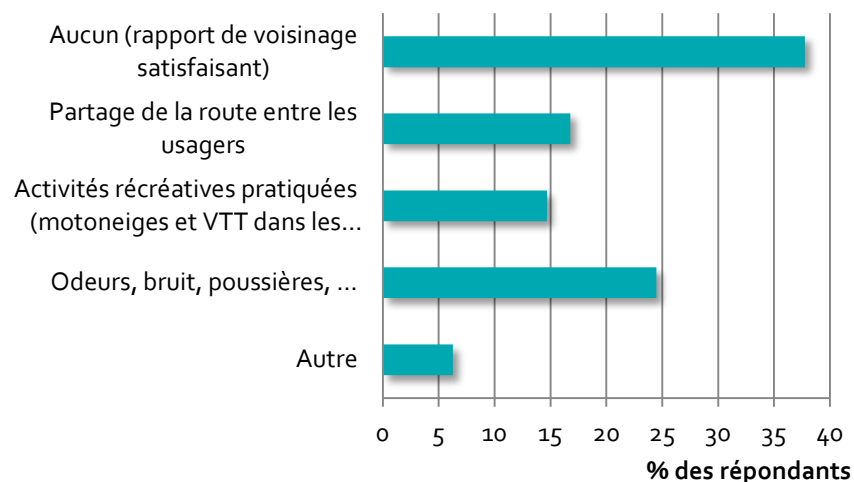
Les répondants citoyens sont généralement beaucoup **plus enclins à consommer (et à payer pour) des aliments cultivés localement que des aliments biologiques** (graphique 38). 76 % des répondants ont signifié un intérêt pour la mise en place d'un marché public au sein de la MRC. En importance, les municipalités identifiées pour un tel projet sont Lac-Etchemin (identifié par 48 % des personnes s'étant prononcé à cette question), Saint-Prosper et Sainte-Justine.

Les **enjeux à prioriser** par la MRC afin d'assurer le développement de ses activités agricoles et forestières sont 1) **l'encouragement à la relève**, 2) la **diversification des productions et des produits** et 3) le **développement de l'industrie de la transformation et de l'agroalimentaire** (notamment les produits à valeur ajoutée de l'érable) (graphique 39). Le soutien à

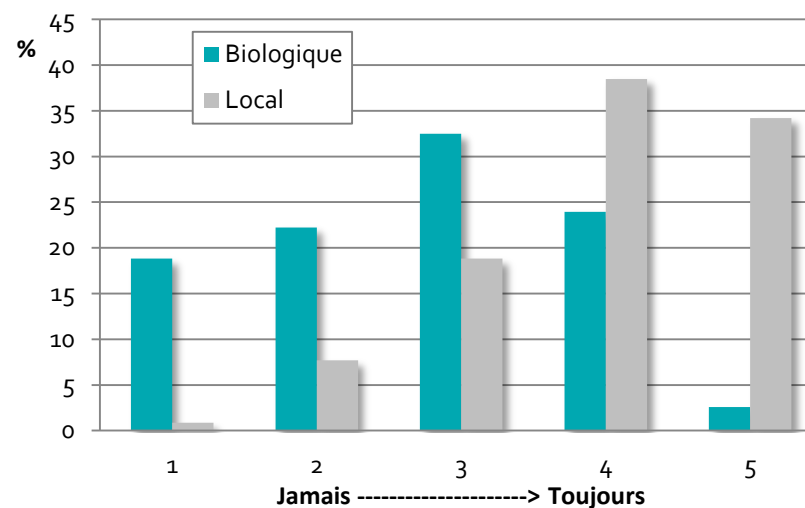
l'aménagement forestier fait beaucoup moins le poids du côté des citoyens. Pour ces derniers, la diversification des productions et des produits de même que la préservation des paysages et de l'environnement apparaissent comme des enjeux plus importants.

Les répondants citoyens ont suggéré un certain nombre d'actions à entreprendre par la MRC afin de favoriser le développement de ses activités agricoles et agroforestières ainsi que celui de son territoire (tableau 49). Les actions mises en évidence dans le tableau ont été proposées à la fois par les répondants citoyens et producteurs.

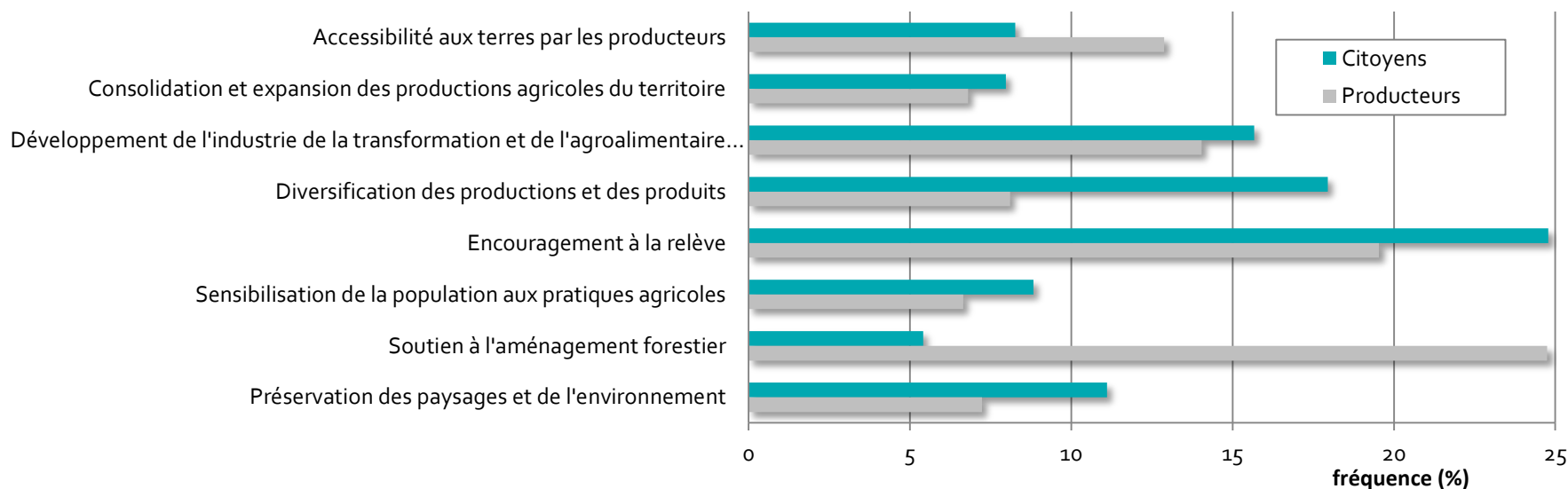
Graphique 37. Enjeux relativement à la cohabitation avec les activités agricoles et agroforestières, selon les répondants citoyens



Graphique 38. Propension des citoyens à payer pour des aliments biologiques et cultivés localement



Graphique 39. Enjeux à prioriser pour la MRC des Etchemins pour assurer le développement de ses activités agricoles et agroforestières pour les 15 à 20 prochaines années, selon les répondants citoyens et producteurs



- Les répondants citoyens sont d'avis que la **tranquillité** et le **faible coût des propriétés et des taxes** municipales constituent les principaux avantages à vivre dans Les Etchemins, mais déplorent le **manque de services**, de **commerces** et de **débouchés professionnels**;
- Les **beaux paysages** de même que **l'accessibilité à des produits frais** et **l'agrotourisme** sont des bienfaits associés à l'agriculture et à l'agroforesterie davantage cités par les citoyens que par les producteurs;
- La **cohabitation des usages** est plus **difficile** pour les citoyens que pour les producteurs;
- Les citoyens sont **très enclins** à faire l'achat de produits locaux, mais moins à acheter des produits biologiques;
- **76 %** des répondants ont signifié un intérêt pour la mise en place d'un **marché public** au sein de la MRC;
- Le soutien à la **production biologique** et à la **diversification** ainsi que la **sensibilisation** à la consommation locale sont des actions qui ont été identifiées plusieurs fois par les répondants producteurs et citoyens.

11.2 CAFÉ AGROCITOYEN

Le 25 avril 2018 se sont réunies **62 personnes** à Saint-Louis-de-Gonzague, en soirée. Ont participé :

- 18 acteurs municipaux (29 %);
- 14 producteurs de bois (22,5 %);
- 10 producteurs agricoles (16 %);
- 10 citoyens (16 %);
- 9 animateurs / facilitateurs (14,5 %);
- 1 intervenant (1,5 %).

L'objectif de cette rencontre était de recueillir les rêves des participants quant à leur territoire et aux activités agricoles et forestières qu'ils souhaitent voir s'exercer dans un horizon de 15 à 20 ans. Ainsi, l'exercice consistait à écrire ce qui serait un article de première page de journal en 2035. L'exercice se réalisait par équipe, chacune d'entre elles étant composées d'une diversité d'acteurs et accompagnée par un facilitateur.

L'activité a permis d'identifier des éléments clés du développement souhaité de la MRC des Etchemins par ses élus, ses producteurs et ses citoyens. Les exercices réalisés sont en **Annexe 3**.



Figure 40. Ouverture du Café AGROcitoyen, Saint-Louis-de-Gonzague, 25 avril 2018

Crédit photo : Yvon Lacombe



Figure 41. Café AGROcitoyen, Saint-Louis-de-Gonzague, 25 avril 2018

Crédit photo : Yvon Lacombe



Figure 42. Plénière du Café AGROcitoyen, Saint-Louis-de-Gonzague, 25 avril 2018

Crédit photo : Yvon Lacombe

Ce qui qualifie la MRC des Etchemins en 2035 selon les participants au Café AGROcitoyen :

- L'occupation du territoire passe par l'attraction de **nouveaux arrivants**, de **nouveaux producteurs** et par le soutien à la **relève** agricole;
- Le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire passe par la **diversification** des productions (petites superficies, serres, cultures maraîchères, élevages, agriculture à temps partiel, variété d'espèces forestières, agriculture soutenue par la communauté), de leur **transformation en région** (sirop de bouleau, produits à valeur ajoutée) et de leur **commercialisation en région** (marché agricole, produits locaux dans les épiceries, accès à des produits frais);
- Certaines productions et fermes se **consolident** afin de conserver une masse critique;
- L'adaptation de la **règlementation** (environnementale, agricole, forestière) permet un développement adapté au territoire;
- La **sensibilisation** et l'**éducation** (achat local, connaissances en agriculture et en foresterie, importance du patrimoine agricole, production biologique) s'opèrent dans les **écoles** et plus largement grâce à des **outils de communication** grand public;
- Un mouvement d'**ouverture sur le monde** et de **coopération** (entre municipalités, producteurs et notamment par l'achat local) permet d'occuper le territoire, de répondre au manque de main d'œuvre (travailleurs étrangers) et de briser l'isolement chez plusieurs producteurs.

11.3 EXERCICE DE RÉFLEXION

Entre le 8 et le 24 septembre 2018, les citoyens des Etchemins ont été invités à réfléchir aux actions qui permettraient de répondre aux enjeux prioritaires qui ont été ciblés pour l'agriculture et l'agroforesterie de la MRC des Etchemins (voir 12.2). Pour ce faire, une brève mise en contexte relative à chacun des thèmes du diagnostic leur était offerte, à la suite de laquelle deux questions leur étaient posées. Les questions adressées dans le cadre de cet exercice de réflexion se trouvent en **Annexe 4**.

Une quinzaine de personnes se sont prêtées à l'exercice. Les citoyens les plus intéressés avaient aussi la possibilité de lire le rapport d'étape rendu disponible sur le site Web de la MRC des Etchemins. Ce dernier présente les premières étapes de la démarche du PDZA, soit le portrait et le diagnostic.

11.4 FORUM DU PDZA

Cette grande activité de concertation s’est déroulée le 7 novembre 2018 au Manoir Lac-Etchemin, de 10h à 15h30. Les objectifs du Forum étaient 1) de partager les éléments clés du portrait et du diagnostic du PDZA; 2) de prioriser collectivement les actions les plus porteuses du plan d’action 2019-2023 et 3) d’offrir une occasion de partage entre les acteurs présents (producteurs, élus, citoyens, intervenants). 74 personnes ont pris part à la journée, au cours de laquelle trois ateliers de priorisation des actions se sont tenus. Un repas composé de produits locaux a été offert à tous les participants.

Des 41 actions proposées, 22 ont été priorisées par les participants. Ces dernières composent le plan d'action 2019-2023 (voir 14.2).



Figure 43. Forum du PDZA, Lac-Etchemin, 8 novembre 2018

Crédit photo : Frédéric Poulin



Figure 44. Fresque réalisée par les participants, Forum PDZA

Crédit photo : Frédéric Poulin

DIAGNOSTIC

12. Diagnostic de l'agriculture et de l'agroforesterie sur territoire de la MRC des Etchemins

Le diagnostic de la MRC des Etchemins quant à son agriculture s'est coconstruit sur la base du portrait du territoire, des faits saillants qui s'en sont dégagés et des activités de concertation réalisées (sondages, Café AGROcitoyen). Il constitue le pont entre le portrait du PDZA et les actions qui feront partie du plan d'action.

12.1 CONTEXTE MÉTHODOLOGIQUE

La méthodologie choisie pour établir le diagnostic du territoire consiste à identifier ses forces à mettre en valeur, ses faiblesses à connaître et sur lesquelles travailler, ses opportunités à saisir ainsi que ses menaces à anticiper.

Faisant partie de l'environnement interne de la MRC, les **forces** sont « les aspects positifs sur lesquels on peut bâtir le futur » et les **faiblesses** sont « les aspects négatifs à l'égard desquels il existe d'importantes marges d'amélioration » (MAPAQ, 2015). Faisant partie de l'environnement externe, les **opportunités** constituent « le potentiel extérieur positif dont on peut éventuellement tirer parti, en considération des forces et des faiblesses actuelles » alors que les **menaces** se définissent par « les problèmes, les obstacles ou les limitations extérieures qui peuvent empêcher ou limiter le développement de l'agriculture dans la MRC » (MAPAQ, 2015).

La méthodologie Forces | Faiblesses |

Opportunités | Menaces (FFOM) permet de mettre en perspective les connaissances du territoire afin d'en tirer le plus de matière de construction possible afin de **bâtir un changement solide, cohérent et durable**.

Les éléments du diagnostic (FFOM) de l'agriculture des Etchemins sont présentés par thèmes autour desquels ils se sont naturellement organisés. De la même façon, la priorisation de ces derniers auront permis d'identifier les enjeux méritant l'attention et auxquels devront répondre les actions qui seront mises en œuvre au cours des cinq prochaines années.

Afin de définir un diagnostic le plus juste et partagé possible, ce dernier a été réfléchi en premier lieu par le comité technique du PDZA sur la base du portrait de la MRC (figures 47 et 48). Il a ensuite été validé par les répondants à l'exercice de réflexion disponible en ligne entre le 8 et le 24 septembre 2018. Les participants étaient par la même occasion invités à proposer des pistes d'actions afin de répondre aux enjeux identifiés.



Figure 45. Établissement du diagnostic par le comité technique, 9 juillet 2018



Figure 46. Établissement du diagnostic par le comité technique, 9 juillet 2018
Crédit photo : Jessica Leclerc

12.2 DIAGNOSTIC ET ENJEUX PRIORITAIRES

Les **tableaux 50 à 56** présentent les éléments du diagnostic de l'agriculture et l'agroforesterie sur le territoire des Etchemins, selon les sept thèmes suivants :

- A. Cadre physique
- B. Population et occupation du territoire
- C. Caractéristiques des activités agricoles et agroforestières
- D. Transformation et mise en marché agroalimentaires et forestières
- E. Main d'œuvre, relève agricole et soutien aux entreprises agricoles
- F. Multifonctionnalité de l'agriculture
- G. Contexte politique et cadre réglementaire

Les éléments du diagnostic **en gras** sont ceux ayant été priorisés et reconnus comme étant les plus importants à considérer dans l'identification des enjeux prioritaires et des actions qui en découleront.

En lien avec chacun des thèmes, les 17 enjeux ayant été reconnus comme prioritaires s'énoncent ainsi :

- A.1 Perception et connaissances relatives aux terres agricoles et aux caractéristiques physiques dans Les Etchemins
- A.2 Investissements, remise en état et mise en valeur des terres en friche
- A.3 Adaptation aux changements climatiques
- A.4 Développement des potentiels de culture
- B.1 Cohésion sociale et appartenance identitaire au milieu
- B.2 Vitalisation du territoire
- C.1 Maintien des acquis en agriculture
- C.2 Saisir les tendances agroalimentaires
- D.1 Développement de la transformation agroalimentaire et des produits du bois à faibles dimensions
- D.2 Consolidation de l'achat local
- D.3 Soutien et facilitation de la mise en marché à l'échelle locale
- E.1 Obstacles au transfert d'entreprise et à l'établissement pour la relève
- E.2 Communication adaptée pour faire connaître l'information aux producteurs
- F.1 Conservation des paysages agroforestiers
- F.2 Exploitation du potentiel d'habitation en zone agricole
- G.1 Mobilisation et implication des acteurs de changement
- G.2 Concertation entre les acteurs municipaux

Tableau 50. **THÈME A | CADRE PHYSIQUE**

FORCES		FAIBLESSES	
Forêt productive Potentiel ARDA : classes des sols 3 et 4 composent 21 % du territoire		Relief, climat et potentiel agronomique limitant certaines cultures Préparation de la terre pouvant être onéreuse Méconnaissance des terres à vendre et en friche Forte proportion de drainage subhydrique	
OPPORTUNITÉS		MENACES	
Terres en friche disponibles Opportunités entrevues par les changements climatiques		Mauvaise réputation des sols Ravageurs des forêts Menaces entrevues par les changements climatiques	
ENJEUX PRIORITAIRES			
A.1 Perception et connaissances relatives aux terres agricoles et aux caractéristiques physiques dans Les Etchemins A.2 Investissements, remise en état et mise en valeur des terres en friche A.3 Adaptation aux changements climatiques A.4 Développement des potentiels de culture			

Tableau 51. THÈME B | POPULATION ET OCCUPATION DU TERRITOIRE

FORCES		FAIBLESSES	
Faible coût et disponibilité des terres agricoles Opinion positive à l'égard de l'agriculture et de l'agroforesterie (sondages)		Population vieillissante Manque d'empowerment, de leadership et d'entrepreneurs Manque de propriétaires forestiers producteurs actifs Accès à la propriété difficile dû à la configuration des terres de grandes superficies Revenu moyen faible Faible densité de population	
OPPORTUNITÉS		MENACES	
Intérêt pour l'établissement de petites fermes		Présence de propriétaires non exploitants Cohabitation des usages (villégiature et agriculture notamment) Zonage agricole limite l'établissement sur de petites superficies Achat de terres à des fins récréatives Départ des jeunes pour les études	
ENJEUX PRIORITAIRES			
B.1 Cohésion sociale et appartenance identitaire au milieu B.2 Vitalisation du territoire			

Tableau 52. **THÈME C | CARACTÉRISTIQUES DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET AGROFORESTIÈRES**

FORCES		FAIBLESSES	
Revenus générés par les fermes importants et en croissance Dynamisme de l'investissement en agriculture (construction / rénovation) Modèle ferme familial dominant Augmentation des revenus des productions porcines, laitières et bovines Production porcine rapporte 44 % des revenus de sa catégorie Les fermes exploitent 18 % du territoire Forte croissance de certaines productions Rentabilité des fermes supérieure à la moyenne canadienne Historique de développement de la région = agriculture, acériculture et forêt		Diminution des superficies cultivées au fil du temps Cultures et exploitations peu diversifiées Augmentation des essences pionnières (sapin, peuplier faux-tremble)	
OPPORTUNITÉS		MENACES	
Potentiel agronomique des terres pour cultures émergentes et à valeur ajoutée Potentiel pour cultures biologiques, bleuets, lin, plantes médicinales, triticale, etc. ainsi que pour la production de semences Plans d'affaire issus de Savoir Affaires 2018 Augmentation de l'élevage ovin et autres petits élevages Exploitation pour bois de sciage et PFNL Implantation d'agriculture soutenue par la communauté telle que Production du plateau Augmentation de la demande pour le porc, bio, sirop d'érable, PFNL Plusieurs cultures horticoles non assujetties au REA Agriculture à temps partiel		Reboisement des friches cultivables Quotas de production limitant l'expansion et le démarrage de projets agricoles Perte d'un savoir-faire traditionnel par la consolidation des fermes	
ENJEUX PRIORITAIRES			
C.1 Maintien des acquis en agriculture : acériculture, porc, lait, bovin C.2 Saisir les tendances agroalimentaires : cultures émergentes, biologiques, etc.			

Tableau 53. **THÈME D | TRANSFORMATION ET MISE EN MARCHÉ AGROALIMENTAIRES ET FORESTIÈRES**

FORCES		FAIBLESSES	
Nombreux magasins d'alimentation indépendants (sans bannière)		Peu de transformation agroalimentaire et de circuits courts Offre agrotouristique limitée, pas d'arrêt gourmand Absence de lien social entre les consommateurs et les producteurs locaux (communication non adaptée) Pas de cabane à sucre commerciale Déserts alimentaires	
OPPORTUNITÉS		MENACES	
Importance de l'achat local Proximité des bassins de population de Saint-Georges et de Lac-Etchemin pour l'établissement d'une cabane à sucre commerciale Prix du sciage à la hausse Marché public		Fin du marché du bois à pâte Freins à l'achat local	
ENJEUX PRIORITAIRES			
D.1 Développement de la transformation agroalimentaire et des produits du bois à faibles dimensions D.2 Consolidation de l'achat local D.3 Soutien et facilitation de la mise en marché à l'échelle locale			

Tableau 54. THÈME E | MAIN D'ŒUVRE, RELÈVE AGRICOLE ET SOUTIEN AUX ENTREPRISES AGRICOLES

FORCES		FAIBLESSES	
Forte proportion des fermes ont une relève (28 %) Nombre important d'exploitants agricoles (490) Secteur primaire fort (9 % des emplois)		Peu d'offre en formation agricole sur le territoire Manque de connaissance des programmes de mise en valeur des forêts Mesures de soutien difficiles à connaître (nombreuses et dispersées)	
OPPORTUNITÉS		MENACES	
Aide financière disponible pour la mise en valeur des friches Service L'ARTERRE Plusieurs programmes de soutien pour le travail de la terre, les projets agricoles et la relève		Obstacles au transfert d'entreprise Accessibilité aux terres pour la relève Pénurie de main d'œuvre 10 % des fermes comptent vendre d'ici 5 ans Isolement et détresse psychologique des producteurs agricoles	
ENJEUX PRIORITAIRES			
E.1 Obstacles au transfert d'entreprise et à l'établissement pour la relève E.2 Communication adaptée pour faire connaître l'information aux producteurs			

Tableau 55. THÈME F | MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE

FORCES		FAIBLESSES	
Beauté des paysages reconnue (étude Ruralys, sondages) Fort potentiel de construction résidentielle en zone agricole Paysage varié = intérêt à s'établir Paysage bien préservé et terrains isolés Jardin Entre Ciel et Terre Potentiel touristique, rayonnement de Lac-Etchemin		Gestion des matières résiduelles	
OPPORTUNITÉS		MENACES	
Potentiel pour conversion au mode de production biologique Plan touristique Bellechasse-Etchemins Agriculture urbaine (noyaux villageois) Conjugaison des enjeux : occupation du territoire, développement de la villégiature, agriculture à temps partiel			
ENJEUX PRIORITAIRES			
F.1 Conservation des paysages agroforestiers F.2 Exploitation du potentiel d'habitation en zone agricole			

Tableau 56. **THÈME G | CONTEXTE POLITIQUE ET CADRE RÉGLEMENTAIRE**

FORCES		FAIBLESSES	
Noyau énergétique d'acteurs de changement		Manque de concertation et d'unité entre les municipalités Mauvaise perception de la collaboration du milieu municipal par les citoyens et producteurs (sondages) Faible sentiment d'appartenance (sondages)	
OPPORTUNITÉS		MENACES	
Contexte économique et politique favorable : ouverture des consommateurs, politique bioalimentaire québécoise Arrimage avec autres documents de planification en cours d'élaboration ou de réalisation : Plan de relance, Plan touristique régional, Plans d'action locaux, etc. Mobilisation des personnes impliquées dans le PDZA		Pression de dézonage Méconnaissance de la MRC par le reste de la province Aménagement des érablières limité (CPTAQ) Limites à la mise en culture de nouvelles superficies (REA) Mauvaise perception des règlements Nouvelle loi sur les milieux humides et hydriques Application stricte et rigoureuse du cadre réglementaire diminue l'intérêt à s'établir et à investir	
ENJEUX PRIORITAIRES			
G.1 Mobilisation et implication des acteurs de changement G.2 Concertation entre les acteurs municipaux			



VISION

13. Cap 2035 !

13.1 MISE EN CONTEXTE

L'énoncé de vision est le fruit d'un exercice de réflexion qui s'est affirmé dès les premiers mois de la démarche de réalisation du PDZA, soit lors du Café AGROcitoyen qui s'est tenu le 26 avril 2018. Par l'exercice qui leur était proposé, les participants à cette soirée ont pu exprimer le futur souhaité pour leur territoire et activités agricoles dans un horizon de 15 à 20 ans (voir 11.2).

13.2 PRINCIPES PORTEURS ET ÉNONCÉ DE VISION

Sur la base des énoncés qui s'en sont dégagés, de commentaires recueillis dans les sondages et de la connaissance du territoire issue du portrait, cinq principes ont été retenus afin de soutenir l'énoncé de vision concertée :

1. **Ouverture** : aux nouvelles tendances agroalimentaires et à d'autres cultures;
2. **Leadership / Entrepreneuriat** : à mener des projets et à mobiliser sa communauté;
3. **Appartenance** : au territoire et à sa communauté, avec fierté et dans un esprit de collectivité;
4. **Concertation** : entre les sphères politique, administrative et citoyenne;
5. **Coopération** : entre les domaines et sphères de la société pour l'atteinte d'objectifs communs.

La vision du territoire de la MRC des Etchemins quant à son agriculture s'énonce telle que :

« En 2035, la MRC des Etchemins réalise son plein potentiel et valorise des pratiques agricoles et agroforestières innovantes et actuelles tout en maintenant ses acquis. Elle mobilise de pair ses producteurs, ses transformateurs et ses citoyens de façon à construire des relations ouvertes, saines et gagnantes »

Cette vision, qui a été validée lors du Forum régional du PDZA qui s'est tenu en février 2019, est également cohérente et complémentaire avec la vision 2015-2025 que s'est donnée la MRC des Etchemins, à savoir « Travailler en concertation entre les municipalités dans l'objectif de coordonner nos actions de structurer notre développement ».

PLAN D'ACTION



14. Actions à réaliser au cours des cinq prochaines années

Les actions choisies répondent aux enjeux prioritaires identifiés à la phase diagnostic et s'inscrivent au sein de quatre orientations stratégiques.

14.1 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

À la lumière des enjeux prioritaires qui ont été identifiés à l'étape du diagnostic de l'agriculture et de l'agroforesterie dans les Etchemins, quatre orientations stratégiques ont émergé et englobent l'ensemble des actions qui seront entreprises au cours des cinq prochaines années. Teintées de l'esprit de la vision concertée de la MRC, ces orientations sont interreliées et interdépendantes ; la mise en action de l'une d'entre elle entraîne celle d'une autre – un peu à la manière d'un engrenage (figure 49).

Elles s'énoncent ainsi :

- 1) Propulser la pratique de l'agriculture et de l'agroforesterie;
- 2) Accroître le potentiel de la multifonctionnalité de l'agriculture;
- 3) Appuyer le développement de la transformation et de la mise en marché des produits agroalimentaires et forestiers;
- 4) Favoriser des liens de communication forts et adaptés.

14.2 PLAN D'ACTION 2019-2023

En regard du diagnostic du territoire, des enjeux retenus et des opportunités à saisir, 88 actions ont été identifiées par les groupes de discussions et les rencontres du comité technique à l'automne 2018. Parmi ces dernières, 40 ont été ciblées par les comités technique et directeur. Les ateliers de priorisation auxquels ont participé les 74 personnes lors du Forum du PDZA (voir 11.4) ont ensuite permis de prioriser 22 actions, pour lesquelles la mise en œuvre s'échelonnait sur cinq ans. En effet, afin de favoriser leur réalisation, il importait de concentrer les efforts et les ressources qui seront allouées au suivi du PDZA à un plus petit nombre d'actions. Certaines actions ont également été écartées puisqu'elles se trouvaient déjà à l'intérieur d'autres documents de planification tel que le Plan de relance économique de la MRC des Etchemins.

Les actions sont tout d'abord présentées de façon succincte et associées à leur orientation stratégique. Elles sont par la suite détaillées à l'intérieur des fiches outils individuelles où sont rapportés plusieurs paramètres relatifs à leur réalisation. Finalement, un échéancier (tableau 59) propose un aperçu chronologique de la mise en œuvre attendue du plan d'action 2019-2023.



Figure 47. Orientations stratégiques du plan d'action

14.2.1 Plan d'action résumé

Le **tableau 57** présente de façon succincte les 22 actions dont la mise en œuvre est attendue au cours des cinq prochaines années.

Tableau 57. Plan d'action 2019-2023 du PDZA de la MRC des Etchemins (résumé)

MESURES DE SUIVI PRÉLIMINAIRES	
Mettre en place un comité de suivi du PDZA	
Embaucher un conseiller agroalimentaire qui aura notamment pour tâche d’assurer la mise en œuvre du PDZA	
Adopter une stratégie de communication pour diffuser le PDZA	
ORIENTATIONS	ACTIONS
PROPULSER LA PRATIQUE DE L’AGRICULTURE ET DE L’AGROFORESTERIE	1.1 Tenir un répertoire des terres en exploitation, des entreprises en location/vente/transfert et des terres en friche, incluant une cartographie pour chaque municipalité
	1.2 Développer une stratégie d’occupation du territoire et adresser une nouvelle demande à la CPTAQ en vertu de l’article 59
	1.3 Faire connaître les potentiels agronomiques et forestiers du territoire et les opportunités de développement et de marchés aux producteurs, aux futurs producteurs et aux étudiants des programmes en agriculture
	1.4 Faire la promotion des possibilités d’installation en agriculture dans la campagne de promo-séduction de la MRC
	1.5 Rendre plus accessibles les services d’un agronome ou d’un conseiller forestier pour accompagner les propriétaires souhaitant investir dans la mise en valeur de leur parcelle en friche
	1.6 Adopter des pratiques adaptées aux changements climatiques
	1.7 Adresser une demande de modification du Règlement sur les exploitations agricole (REA) dans Les Etchemins au Ministère de l’Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC)
	1.8 Organiser des formations continues à proximité avec le Collectif régional en formation agricole de sorte à faciliter l’accessibilité aux formations
	1.9 Organiser des séjours exploratoires à l’extérieur du territoire portant sur des filières spécifiques et inviter des ressources spécialisées
	1.10 Adhérer au Programme de réflexion sur l’avenir de l’entreprise pour les 50 ans et plus du Réseau Agriconseils
	1.11 Analyser la possibilité de formaliser le comité de suivi du PDZA en organisme à but non-lucratif (OBNL)
	1.12 Mettre en place une plateforme de coaching agricole
ACCROÎTRE LE POTENTIEL DE LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L’AGRICULTURE	2.1 Développer un projet à potentiel agrotouristique pouvant contribuer à l’identité du milieu
	2.2 Faire la promotion des possibilités de construction résidentielle en zone agricole liées à l’article 59
	2.3 Intégrer les citoyens dans les projets et les activités agricoles
APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE LA TRANSFORMATION ET DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS AGROALIMENTAIRES ET FORESTIERS	3.1 Mettre sur pied un marché public estival arrimé avec un événement annuel mettant en valeur nos producteurs agricoles et cueilleurs de produits forestiers non ligneux
	3.2 Sensibiliser à l’achat local
	3.3 Développer une stratégie d’achat local permettant de faciliter l’entrée des produits locaux et leur accès par des consommateurs dans les marchés de détails et dans les services de restauration et d’alimentation
	3.4 Soutenir les initiatives collectives de commercialisation et de distribution en circuit court (paniers de légumes, marchés publics, etc.)
	3.5 Organiser une activité de réseautage entre producteurs, transformateurs, restaurateurs, distributeurs et la relève
FAVORISER DES LIENS DE COMMUNICATION FORTS ET ADAPTÉS	4.1 Inclure le PDZA et l’agriculture au Plan de communication de la MRC
	4.2 Mettre sur pied un projet éducatif en agriculture et en foresterie dans différents milieux scolaires et éducatifs

14.2.2 Plan d'action détaillé

À chaque action du PDZA est associée une fiche outil. Ces fiches assureront un meilleur suivi et une meilleure réussite de la mise en œuvre des actions. Elles sont constituées de plusieurs informations, lesquelles sont présentées ci-dessous (**tableau 58**).

Tableau 58. Contenu des fiches outils des actions du PDZA

Élément d'information	Définition																
Orientation	Orientation stratégique au sein de laquelle s'inscrit l'action à réaliser																
Action	Action à réaliser au cours des cinq prochaines années afin de répondre aux enjeux prioritaires																
Mise en contexte	État de la situation, en rapport avec l'orientation et des enjeux associés																
Responsable	Organisme qui coordonne la réalisation de l'action																
Partenaires	Autres organismes qui contribuent à la réalisation de l'action																
Ressources nécessaires	Estimation des ressources humaines et financière nécessaires à la réalisation de l'action. Les ressources humaines comprennent le temps investi par les partenaires au projet et sont estimées sur une base annuelle. Les ressources financières excluent les salaires des ressources humaines. <table><tr><td>¢</td><td>Moins de 1000\$</td><td></td><td>Moins de 100 heures</td></tr><tr><td>\$</td><td>1 000\$ à 4 999\$</td><td></td><td>De 100 à 500 heures</td></tr><tr><td>\$\$</td><td>5 000\$ à 9 999\$</td><td></td><td>Plus de 500 heures</td></tr><tr><td>\$\$\$</td><td>10 000\$ et plus</td><td></td><td></td></tr></table>	¢	Moins de 1000\$		Moins de 100 heures	\$	1 000\$ à 4 999\$		De 100 à 500 heures	\$\$	5 000\$ à 9 999\$		Plus de 500 heures	\$\$\$	10 000\$ et plus		
¢	Moins de 1000\$		Moins de 100 heures														
\$	1 000\$ à 4 999\$		De 100 à 500 heures														
\$\$	5 000\$ à 9 999\$		Plus de 500 heures														
\$\$\$	10 000\$ et plus																
Indicateurs et cibles	Moyens de mesure quantifiables de l'atteinte des résultats attendus à la suite de la mise en place de l'action																
Années 12345	Échéancier de la mise en œuvre de l'action identifiée. Certaines actions sont ponctuelles alors que d'autres s'étendent sur une période donnée																
Moyens de mise en œuvre	De façon non-limitative, moyens qui seront utilisés dans le cadre de la réalisation de l'action																
Enjeux associés	Enjeux prioritaires identifiés au diagnostic envers lesquels l'action apportera une réponse																

ACTION 1.1

Tenir un répertoire des terres en exploitation, des entreprises en location/vente/transfert et des terres en friche, incluant une cartographie pour chaque municipalité

Mise en contexte

L'analyse comparative par photo-interprétation de la carte écoforestière de 2005 (quatrième décennal) et des orthophotos de 2015 indique une réduction de la superficie cultivée (comprenant les champs et les jeunes friches) de l'ordre de 30 %, au profit des superficies boisées. On observe aussi une superficie des terres en friche croissante. Parallèlement, des aspirants producteurs sont à la recherche de terres partout au Québec. Il apparaît essentiel de savoir où sont nos terres afin de pouvoir en faire la promotion et ainsi d'éviter leur abandon.

Acteurs pressentis		Ressources nécessaires	Indicateurs et cibles
Responsable	Partenaires		
MRC	L'ARTERRE UPA MAPAQ APBB Réseau Agriconseils	¢ 	6 municipalités répertoriées au cours de la première année 7 municipalités répertoriées au cours de la deuxième année
Moyens de mise en œuvre (non-limitatifs)			Enjeux associés
- Contacter les propriétaires des friches identifiées sur les orthophotos de 2015 - Faire des visites terrains pour valider les informations - Catégoriser les friches : voir quelles friches seraient reboisables et lesquelles seraient cultivables (APBB et UPA) - Mener des consultations auprès des propriétaires de friches cultivables afin de les informer des possibilités de remise en culture			- A.2 : Investissements, remise en état et mise en valeur des terres en friche - B.2 : Vitalisation du territoire - E.1 : Obstacles au transfert d'entreprise et à l'établissement pour la relève - F.1 : Conservation des paysages agroforestiers

Années

1

2

3

4

5

¢	Moins de 1000\$		Moins de 100 heures
\$	1 000\$ à 4 999\$		De 100 à 500 heures
\$\$	5 000\$ à 9 999\$		Plus de 500 heures
\$\$\$	10 000\$ et plus		

ACTION 1.2

Développer une stratégie d'occupation du territoire et adresser une nouvelle demande à la CPTAQ en vertu de l'article 59

Mise en contexte

Les demandes adressées en vertu de l'article 59 à la CPTAQ en 2008 et en 2011 n'ont donné lieu qu'à 29 constructions résidentielles depuis 2008. Les conditions relatives à la superficie des lots rendent difficilement accessible leur achat. Les acteurs municipaux de la MRC des Etchemins croient que la modification des affectations au schéma d'aménagement de la MRC permettrait d'adresser une nouvelle demande à la CPTAQ en vertu de l'article 59, laquelle serait basée sur la réalité du territoire et sur la possibilité de joindre l'occupation du territoire à des projets agricoles ou autres de plus ou moins grande envergure.

Acteurs pressentis		Ressources nécessaires	Indicateurs et cibles
Responsable	Partenaires		
MRC	UPA MAPAQ		• Révision des affectations au cours de la première année • Une rencontre avec la CPTAQ et l'UPA dans l'année suivante • Nouveaux occupants de la zone agricole • Hectares dynamisés
Moyens de mise en œuvre (non-limitatifs)			Enjeux associés
• Modifier les affectations du schéma d'aménagement • Réfléchir à une demande qui permettrait de construire des résidences en zone agricole sur de plus petits lots lorsque joints à une activité d'exploitation agricole • Adresser une demande à la CPTAQ, en partenariat avec l'UPA			• A.4 : Développement des potentiels de culture • B.2 : Vitalisation du territoire • E.1 : Obstacles au transfert d'entreprise et à l'établissement pour la relève • F.2 : Exploitation du potentiel d'habitation en zone agricole

Années

1

2

3

4

5

ACTION 1.3

Faire connaître les potentiels agronomiques et forestiers du territoire et les opportunités de développement et de marchés aux producteurs, aux futurs producteurs et aux étudiants des programmes en agriculture

Mise en contexte

Les potentiels agronomiques qu'offrent les sols des Etchemins sont méconnus. Les terres des Etchemins se qualifient notamment pour plusieurs grands groupes de productions, incluant la foresterie. De plus, leur caractère isolé les rend particulièrement intéressante pour la production de semences et pour les cultures biologiques. Qui plus est, les marchés et les opportunités qu'ils offrent aux producteurs sont en constante évolution.

Acteurs pressentis		Ressources nécessaires	Indicateurs et cibles
Responsable	Partenaires		
Comité de suivi	UPA/LARACA MAPAQ MRC Réseau Agriconseils	\$ 	• Rencontres d'information par année • Capsules radio par année • Articles dans les journaux locaux • Présentations dans les écoles par année • Présentations publiques par année • Entrevues à La Terre de chez nous par année
Moyens de mise en œuvre (non-limitatifs)			Enjeux associés
• Documenter les possibilités agronomiques • Soirées ou déjeuners d'information pour les producteurs • Capsules radio « Saviez-vous que...? » • Articles/entrefilets dans les journaux des producteurs • Présentations dans les écoles • Présentations publiques lors d'événements au public cible (UPA, etc.) • Entrevues d'un producteur à La Terre de chez nous, etc.			• A.1 : Perception et connaissances relatives aux terres agricoles et aux caractéristiques physiques dans Les Etchemins • A.2 : Investissements, remise en état et mise en valeur des terres en friche • A.4 : Développement des potentiels de culture • C.2 : Saisir les tendances agroalimentaires • E.2 : Communication adaptée pour faire connaître l'information aux producteurs

Années

1

2

3

4

5

ORIENTATION 1 : PROPULSER LA PRATIQUE DE L'AGRICULTURE

ACTION 1.4		Faire la promotion des possibilités d'installation en agriculture dans la campagne de promo-séduction de la MRC	
Mise en contexte			
Souhaitant voir l'établissement de nouvelles familles sur son territoire, la MRC des Etchemins met présentement sur pied sa campagne de promo-séduction. Par la même occasion, il serait avantageux de cibler des aspirants-agriculteurs, en leur faisant connaître les possibilités liées à l'établissement agricole et à ses avantages. Il s'agit notamment du faible coût des terres à l'hectare, de l'admissibilité aux programmes de soutien pour la préparation de la terre et des terres favorables à la culture biologique.			
Acteurs pressentis		Ressources nécessaires	Indicateurs et cibles
Responsable	Partenaires		
MRC	L'ARTERRE Réseau Agriconseils MAPAQ (conseiller en développement régional) CJE		- Installation d'un nouvel aspirant en agriculture, annuellement - Séjour exploratoire
Moyens de mise en œuvre (non-limitatifs)			Enjeux associés
- Prendre connaissance des terres à vendre et à louer (Action 1.1) - Inscrire les propriétaires souhaitant vendre ou louer au service L'ARTERRE - Mettre de l'avant le coût des terres, leurs avantages agronomiques et géographiques, de même que les programmes de soutien technique et financier disponibles			- C.1 : Maintien des acquis en agriculture - E.1 : Obstacles au transfert d'entreprise et à l'établissement pour la relève - F.1 : Conservation des paysages agroforestiers - F.2 : Exploitation du potentiel d'habitation en zone agricole

Années

1

2

3

4

5

ORIENTATION 1 : PROPULSER LA PRATIQUE DE L'AGRICULTURE

ACTION 1.5		Rendre plus accessibles les services d'un agronome ou d'un conseiller forestier pour accompagner les propriétaires souhaitant investir dans la mise en valeur de leur parcelle en friche		
Mise en contexte Le Réseau Agriconseils collabore avec de nombreux dispensateurs de services qualifiés, dont certains pourraient accompagner les propriétaires de terre en friche dans leur réflexion entourant la mise en valeur de leurs parcelles dévitalisées. Or, ces services ne semblent pas suffisamment connus, considérant l'intérêt qu'ont démontré les participants du Forum du PDZA envers cette action.				
Acteurs pressentis		Ressources nécessaires	Indicateurs et cibles	
Responsable	Partenaires			
Réseau Agriconseils	Comité de suivi L'ARTERRE		- Taux d'utilisation des services-conseils - Nombre de référencement vers L'ARTERRE - Publicité pour faire connaître les services-conseils	
Moyens de mise en œuvre (non-limitatifs)			Enjeux associés	
- À partir du répertoire des terres en friche (Action 1.1), contacter les propriétaires pour leur faire connaître le service - Faire la promotion du service sur le site Web de la MRC des Etchemins (Action 4.1) - Effectuer du référencement mutuel entre L'ARTERRE et le Réseau Agriconseils - Publiciser les services-conseils			- A.2 : Investissements, remise en état et mise en valeur des terres en friche - E.2 : Communication adaptée pour faire connaître l'information aux producteurs - F.1 : Conservation des paysages agroforestiers	
Années 1 2 3 4 5				

ACTION 1.6

Adopter des pratiques adaptées aux changements climatiques

Mise en contexte

La région de la Chaudière-Appalaches appréhende une augmentation des températures moyennes annuelles de l'ordre de 2,8 °C entre 2041 et 2070. L'agriculture sera forcée de s'adapter si elle ne veut pas en subir les conséquences. Les pratiques adaptées pourraient notamment toucher au choix des cultures vers des cultures et essences d'arbres plus résistantes, à l'amélioration de la gestion de l'eau sur les fermes, à l'adaptation des bâtiments d'élevage (aération, climatisation, adaptation des structures d'entreposage du lisier, etc.)

Acteurs pressentis		Ressources nécessaires	Indicateurs et cibles
Responsable	Partenaires		
UPA (projet Agri-climat)	MAPAQ APBB Réseau Agriconseils COBARIC CBE	¢ 👤	- Présentation du plan d'adaptation du projet Agri-climat - Mesures d'adaptation entreprises par les producteurs
Moyens de mise en œuvre (non-limitatifs)			Enjeux associés
- Analyser les forces, faiblesses, opportunités et menaces du territoire et des activités agricoles de la MRC des Etchemins dans un contexte de changements climatiques (voir tableau 44 du PDZA) - Présenter les résultats du plan d'adaptation du projet Agri-climat - Répertorier les cultures et essences d'arbres à favoriser - Organiser les productions en prenant en compte les changements climatiques			- A.3 : Adaptation aux changements climatiques - C.1 : Maintien des acquis en agriculture - C.2 : Saisir les tendances agroalimentaires

Années

1

2

3

4

5

ACTION 1.7

Adresser une demande de modification du Règlement sur les exploitations agricole (REA) dans Les Etchemins au Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC)

Mise en contexte

En vertu du REA, l'augmentation des superficies en culture est interdite sur les territoires se trouvant en bassin versant dégradé. L'ensemble du territoire etcheminois, à l'exception de celui de Saint-Camille-de-Lellis, est donc assujéti à cette limitation. Considérant que 85% de la superficie du territoire des Etchemins est boisé, plusieurs considèrent qu'un assouplissement de ce règlement serait opportun et ne menacerait pas la qualité de l'eau dans Les Etchemins.

Acteurs pressentis		Ressources nécessaires	Indicateurs et cibles
Responsable	Partenaires		
MRC	UPA OBV	¢ 👤	Demande adressée à l'année 1
Moyens de mise en œuvre (non-limitatifs)			Enjeux associés
- Demander une lettre d'appui aux différents partenaires - Adresser une demande écrite au MELCC en partenariat avec l'UPA			- A.2 : Investissements, remise en état et mise en valeur des terres en friche - A.4 : Développement des potentiels de culture - B.2 : Vitalisation du territoire - C.1 : Maintien des acquis en agriculture - E.1 : Obstacles au transfert d'entreprise et à l'établissement pour la relève - F.1 : Conservation des paysages agroforestiers

Années

1

2

3

4

5

ACTION 1.8

Organiser des formations continues à proximité avec le Collectif régional en formation agricole de sorte à faciliter l'accessibilité aux formations

Mise en contexte

Le Collectif régional en formation agricole de la Chaudière-Appalaches organise plus de 150 formations par année dans cette région. Ces dernières touchent différents sujets et sont offertes à faible coût grâce à la participation financière de la Direction régionale de Services Québec de la Chaudière-Appalaches. Or, aucune formation n'est offerte sur le territoire des Etchemins en raison d'un trop petit nombre de participants recrutés. Il s'avère donc pertinent de miser sur le développement de formations ciblées pour les producteurs etcheminois et sur le recrutement de ces derniers.

Acteurs pressentis		Ressources nécessaires	Indicateurs et cibles
Responsable	Partenaires		
Collectif régional en formation agricole de la Chaudière-Appalaches (UPA)	Comité de suivi APBB		2 formations par année offertes dans Les Etchemins - Nombre de producteurs etcheminois participant à des formations en ligne et à l'extérieur du territoire
Moyens de mise en œuvre (non-limitatifs)			Enjeux associés
- Prendre connaissance de la documentation liés aux potentiels de développement (Action 1.3) - Identifier les sujets de formation les plus pertinents et susceptibles d'éveiller un intérêt chez les producteurs locaux - Faire la promotion des formations offertes sur le territoire			- A.4 : Développement des potentiels de culture - C.1 : Maintien des acquis en agriculture - E.2 : Communication adaptée pour faire connaître l'information aux producteurs - G.1 : Mobilisation et implication des acteurs de changement

Années

1

2

3

4

5

ORIENTATION 1 : PROPULSER LA PRATIQUE DE L'AGRICULTURE

ACTION 1.9

Organiser des séjours exploratoires à l'extérieur du territoire portant sur des filières spécifiques et inviter des ressources spécialisées

Mise en contexte

La visite d'entreprises constitue une source d'information précieuse et peut en inspirer plus d'un, de même que le fait de recevoir des ressources qualifiées. Il s'agit d'autant plus d'activités de réseautage pour les producteurs.

Acteurs pressentis		Ressources nécessaires	Indicateurs et cibles
Responsable	Partenaires		
UPA	Comité de suivi MAPAQ Réseau Agriconseils	\$ 👤	1 séjour exploratoire par année ou 1 invitation à une ressource spécialisée par année
Moyens de mise en œuvre (non-limitatifs)			Enjeux associés
- Prendre connaissance de la documentation liés aux potentiels de développement (Action 1.3) - Identifier les productions ou les activités de transformation à aller visiter - Prendre contact avec les producteurs			- A.4 : Développement des potentiels de culture - B.1 : Cohésion sociale et appartenance identitaire au milieu - C.1 : Maintien des acquis en agriculture - C.2 : Saisir les tendances agroalimentaires - G.1 : Mobilisation et implication des acteurs de changement

Années

1

2

3

4

5

ORIENTATION 1 : PROPULSER LA PRATIQUE DE L'AGRICULTURE

ACTION 1.10		Adhérer au Programme de réflexion sur l'avenir de l'entreprise pour les 50 ans et plus du Réseau Agriconseils		
Mise en contexte 10% des entreprises agricoles des Etchemins entendent de vendre dans les cinq prochaines années. Or, plusieurs d'entre eux sont sans relève, et le processus de transfert s'avère souvent long. Ce programme permet d'accompagner les producteurs agricoles sans relève identifiée dans la réflexion qui concerne l'avenir de leur entreprise.				
Acteurs pressentis		Ressources nécessaires	Indicateurs et cibles	
Responsable	Partenaires			
MRC	Réseau Agriconseils CRÉA MAPAQ UPA L'ARTERRE		2 rencontres avec les producteurs au cours de la première année 1 référencement au cours de la première année vers L'ARTERRE	
Moyens de mise en œuvre (non-limitatifs)			Enjeux associés	
- Signer une entente d'adhésion avec le Réseau Agriconseils - Faire la promotion du service auprès des producteurs agricoles admissibles : activité de lancement, mobilisation des producteurs et des ambassadeurs (partenaires)			- C.1 : Maintien des acquis en agriculture - E.1 : Obstacles au transfert d'entreprise et à l'établissement pour la relève	
Années 1 2 3 4 5				

ORIENTATION 1 : PROPULSER LA PRATIQUE DE L'AGRICULTURE

ACTION 1.11		Analyser la possibilité de formaliser le comité de suivi du PDZA en organisme à but non-lucratif (OBNL)		
Mise en contexte				
En tant qu'organisme public, la MRC n'est pas admissible à certaines mesures de financement ou ne bénéficie pas du même taux de remboursement des dépenses admissibles. La MRC des Appalaches, a, à la suite de l'adoption de son PDZA, formalisé son comité de suivi en un OBNL. Les membres de l'OBNL y sont solidement impliqués, et les actions du plan d'action peuvent être mises en œuvre sans dépendre des fonds de la MRC.				
Acteurs pressentis		Ressources nécessaires	Indicateurs et cibles	
Responsable	Partenaires			
Comité de suivi	Organismes des membres du comité Municipalités (élus)	¢ ♂	• Constitution en OBNL	
Moyens de mise en œuvre (non-limitatifs)			Enjeux associés	
- Analyser les différentes possibilités de création d'un OBNL - Démarches préparatoires (réfléchir à la mission, définir le temps investi, etc.) - Faire le rapport de recherche de nom - Adresser une demande d'enregistrement au registraire des entreprises - Tenir l'Assemblée générale de fondation - Etc.			- B.1 : Cohésion sociale et appartenance identitaire au milieu - G.1 : Mobilisation et implication des acteurs de changement - G.2 : Concertation entre les acteurs municipaux	
Années 12345				

ORIENTATION 1 : PROPULSER LA PRATIQUE DE L'AGRICULTURE

ACTION 1.12		Mettre en place une plateforme de coaching agricole	
Mise en contexte Selon les données de Chaudière-Appalaches Économique, 73% des entreprises accompagnées par un mentor passent le cap des 5 ans, alors que ce taux n'est autrement que de 34%. En agriculture toutefois, il semblerait que le besoin de la relève, jeune et moins jeune, soit plus au niveau du coaching que du mentorat, c'est-à-dire que le coach, issu du domaine agricole, apporte un soutien qui relève d'un savoir-faire spécifique au milieu. Présentement, seul le service de coaching dans le secteur bovin dessert le territoire. Or cette mesure favoriserait le partage de connaissances entre les producteurs et la relève, et contribuerait de plus à briser l'isolement chez les producteurs.			
Acteurs pressentis		Ressources nécessaires	Indicateurs et cibles
Responsable	Partenaires		
UPA	Comité de suivi MAPAQ		- Recrutement d'un coach dans chaque secteur de production dans la 3^e année - Recrutement de 5 producteurs de la relève dans la 4^e année
Moyens de mise en œuvre (non-limitatifs)			Enjeux associés
- Évaluer la méthodologie en place dans le service de mentorat agricole dans la filière du bovin et définir le rôle du coach - Évaluer les secteurs où se concentre la relève - Recruter des coaches et mettre sur pied une formation - Recruter la relève intéressée - Développer un lien entre le programme d'accueil de l'UPA			- C.1 : Maintien des acquis en agriculture - E.1 : Obstacles au transfert d'entreprise et à l'établissement pour la relève
Années 1 2 3 4 5			

ACTION 2.1

Développer un projet à potentiel agrotouristique pouvant contribuer à l'identité du milieu

Mise en contexte

Le territoire des Etchemins demeure méconnu à l'échelle de la province, si ce n'est que par son lac Etchemin. Non seulement le développement d'un tel projet pourrait contribuer au rayonnement du territoire, mais il pourrait également s'inscrire dans une démarche de construction de l'identité du milieu, tout en impliquant les producteurs agricoles.

Acteurs pressentis		Ressources nécessaires	Indicateurs et cibles
Responsable	Partenaires		
MRC	Réseau Agriconseils TACA	\$\$\$ 	3 rencontres avec les partenaires au cours de la 2^e année - Mise sur pied d'un projet à la 3^e année
Moyens de mise en œuvre (non-limitatifs)			Enjeux associés
- Identifier les projets porteurs nés de l'analyse du comité touristique Bellechasse-Etchemins - Identifier et promouvoir nos entreprises à portée agrotouristique - Rencontre de partenaires - Mise sur pied du projet			- B.1 : Cohésion sociale et appartenance identitaire au milieu - B.2 : Vitalisation du territoire - C.2 : Saisir les tendances agroalimentaires - D.1 : Développement de la transformation agroalimentaire et des produits du bois à faibles dimensions
Années 1 2 3 4 5			

¢	Moins de 1000\$		Moins de 100 heures
\$	1 000\$ à 4 999\$		De 100 à 500 heures
\$\$	5 000\$ à 9 999\$		Plus de 500 heures
\$\$\$	10 000\$ et plus		

ACTION 2.2

Faire la promotion des possibilités de construction résidentielle en zone agricole liées à l'article 59

Mise en contexte

On assiste dans Les Etchemins à une forte volonté politique au développement de la villégiature ainsi qu'à l'assouplissement du zonage agricole afin de permettre l'établissement de résidences secondaires sur l'ensemble du territoire. Or, les 1200 possibilités de construction résidentielle en zone agricole sont méconnues. Leur promotion permettrait de rencontrer les objectifs de développement économique sans pour autant menacer le territoire agricole.

Acteurs pressentis		Ressources nécessaires	Indicateurs et cibles
Responsable	Partenaires		
MRC	UPA	\$ 	- Information disponible sur GOnet pour chaque municipalité - Propriétaires de 3 municipalités contactés la première année - Deux séances d'information par année, dans deux municipalités différentes
Moyens de mise en œuvre (non-limitatifs)			Enjeux associés
- Cartographier à l'échelle municipale les lots concernés et rendre disponible l'information sur les sites Web de la MRC et des municipalités - Tenir une séance d'information sur l'article 59 - Contacter les propriétaires des lots concernés			- B.2 : Vitalisation du territoire - E.2 : Communication adaptée pour faire connaître l'information - F.2 : Exploitation du potentiel d'habitation - G.2 : Concertation entre les acteurs municipaux

Années

1

2

3

4

5

ACTION 2.3

Intégrer les citoyens dans les projets et les activités agricoles

Mise en contexte

Les circuits courts de mise en marché et des activités agrotouristiques sont quasi-absentes dans Les Etchemins. Les occasions de rencontre entre les producteurs et les consommateurs sont donc rares et le lien qui les unit s'en retrouve faible. Une meilleure intégration des citoyens dans les projets et activités agricoles offrirait des occasions de rencontre et de sensibilisation envers l'agriculture.

Acteurs pressentis		Ressources nécessaires	Indicateurs et cibles
Responsable	Partenaires		
UPA	MRC MAPAQ		- Nombre de citoyens présents aux activités - Journée Couleurs et Saveurs dans Les Etchemins - Journée Portes ouvertes (UPA) dans Les Etchemins
Moyens de mise en œuvre (non-limitatifs)			Enjeux associés
- S'assurer d'inviter les citoyens dans les activités telles que la Journée Portes ouvertes annuelle de l'UPA - À partir du répertoire des entreprises agrotouristiques, identifier les entreprises susceptibles d'héberger la Journée Portes ouvertes de l'UPA dans Les Etchemins - Tenir une Journée Couleurs et Saveurs annuellement dans Les Etchemins - Créer des occasions de discussion entre les citoyens et les producteurs, telles que lors du marché public et de son événement annuel (Action 3.1)			- A.1 : Perception et connaissances relatives aux terres agricoles et aux caractéristiques physiques dans Les Etchemins - B.1 : Cohésion sociale et appartenance identitaire au milieu

Années

1

2

3

4

5

ACTION 3.1

Mettre sur pied un marché public estival arrimé avec un événement annuel mettant en valeur nos producteurs agricoles et cueilleurs de produits forestiers non ligneux

Mise en contexte

En plus d'être un lieu de rencontre avec les producteurs, les marchés publics agissent comme de véritables lieux de socialisation et contribuent à la vitalité des territoires ainsi qu'au sentiment d'appartenance de leurs citoyens. Que de belles choses qui ne peuvent qu'être bénéfiques pour Les Etchemins!

Acteurs pressentis		Ressources nécessaires	Indicateurs et cibles
Responsable	Partenaires		
Comité de suivi	MRC Municipalités UPA TACA Horto Verdi	\$ \$ 	- Recrutement des producteurs la première année - Nombre de marchés publics
Moyens de mise en œuvre (non-limitatifs)			Enjeux associés
- Contacter les marchés publics de la région pour alimenter les réflexions - Analyser les possibilités : fréquence du marché, stationnaire/itinérant - Contacter les producteurs (à partir du projet de 2007 et recruter d'autres producteurs) - Faire l'achat d'un kiosque et autre matériel			- B.1 : Cohésion sociale et appartenance identitaire au milieu - B.2 : Vitalisation du territoire - C.2 : Saisir les tendances agroalimentaires - D.1 : Développement de la transformation agroalimentaire et des produits du bois à faibles dimensions - D.2 : Consolidation de l'achat local - D.3 : Soutien et facilitation de la mise en marché à l'échelle locale - G.1 : Mobilisation et implication des acteurs de changement
Années 1 2 3 4 5			

\$	Moins de 1000\$		Moins de 100 heures
\$	1 000\$ à 4 999\$		De 100 à 500 heures
\$	5 000\$ à 9 999\$		Plus de 500 heures
\$	10 000\$ et plus		

ACTION 3.2

Sensibiliser à l'achat local

Mise en contexte

Bien que l'achat local ait été identifié comme étant très important pour 72% des répondants au sondage réalisé en février 2018, il demeure un enjeu prioritaire auquel il faut répondre. L'offre en produits locaux étant peu développée, l'achat local doit passer par une sensibilisation qui motive le consommateur à acheter local, parallèlement à une disponibilité de l'information relative aux producteurs et à leurs produits. L'engagement des organismes et institutions du territoire à acheter local constitue la base et l'exemple à donner.

Acteurs pressentis		Ressources nécessaires	Indicateurs et cibles
Responsable	Partenaires		
MRC	TACA		• Activités de sensibilisation dans les écoles • Information disponible sur le site Web de la MRC • Réalisation de la politique d'achat local • Adhésion de cinq organismes à la politique d'achat local
Moyens de mise en œuvre (non-limitatifs)			Enjeux associés
• Information présentée dans les écoles primaires et secondaire • En diffusant l'information relative à l'achat local (producteurs, points de vente) sur le site Web de la MRC • En développant une politique d'achat local applicable aux organismes et institutions de la MRC • Faire goûter les produits pour convaincre de leur intérêt et de démontrer en quoi ils se démarquent			• B.1 : Cohésion sociale et appartenance identitaire au milieu • D.2 : Consolidation de l'achat local

Années

1

2

3

4

5

ACTION 3.3

Développer une stratégie d'achat local permettant de faciliter l'entrée des produits locaux et leur accès par des consommateurs dans les marchés de détails et dans les services de restauration et d'alimentation

Mise en contexte

Bien que l'achat local soit important pour les Etcheminois, les produits locaux ne se retrouvent pas aisément dans les magasins et dans les restaurants. Pour ces derniers, la connaissance de l'offre en produits locaux est partielle et demeure un défi. Il serait intéressant de s'assurer de la représentativité des produits locaux sur les tablettes (% autorisé dans les magasins à bannières) et d'informer les magasins et les restaurants de l'offre en produits locaux.

Acteurs pressentis		Ressources nécessaires	Indicateurs et cibles
Responsable	Partenaires		
UPA	Comité de suivi MRC TACA	¢ 	- Adhésion de nouveaux producteurs à la Coopérative Le PRÉ % de produits locaux dans les marchés d'alimentation - Présence de produits des Etchemins dans les établissements de restauration
Moyens de mise en œuvre (non-limitatifs)			Enjeux associés
- Créer un répertoire des produits locaux - Informers les propriétaires de la possibilité d'adhérer à la Coopérative Le PRÉ - S'assurer de la représentativité des produits locaux sur les tablettes (% autorisé dans les magasins à bannières) - Envisager la possibilité de créer une page Facebook « producteur/consommActeur »			- B.1 : Cohésion sociale et appartenance identitaire au milieu - D.3 : Soutien et facilitation de la mise en marché à l'échelle locale - E.2 : Communication adaptée pour faire connaître l'information

Années

1

2

3

4

5

ACTION 3.4

Soutenir les initiatives collectives de commercialisation et de distribution en circuit court (paniers de légumes, marchés publics, etc.)

Mise en contexte

Les initiatives collectives de commercialisation et de distribution en circuit court répondent à plusieurs enjeux prioritaires et offrent une proximité entre le consommateur et le producteur.

Acteurs pressentis		Ressources nécessaires	Indicateurs et cibles
Responsable	Partenaires		
Comité de suivi	Réseau Agriconseils TACA	\$ 	Soutien financier de deux projets par année
Moyens de mise en œuvre (non-limitatifs)			Enjeux associés
- Prévoir un budget pour le soutien de ces projets - Collaborer activement dans la promotion de ces nouveaux projets			- B.1 : Cohésion sociale et appartenance identitaire au milieu - D.1 : Développement de la transformation agroalimentaire et des produits du bois à faibles dimensions - D.2 : Consolidation de l'achat local - D.3 : Soutien et facilitation de la mise en marché à l'échelle locale

Années

1

2

3

4

5

ACTION 3.5		Organiser une activité de réseautage entre producteurs, transformateurs, restaurateurs, distributeurs et la relève		
Mise en contexte La rencontre physique favorise le développement de partenariats à l'échelle locale. Ce type d'activité vise à 1) arrimer l'offre et la demande; 2) cultiver la jeunesse entrepreneuriale en matière de transformation et de mise en marché.				
Acteurs pressentis		Ressources nécessaires	Indicateurs et cibles	
Responsable	Partenaires			
Comité de suivi	UPA MAPAQ MRC (développement économique) L'ARTERRE CJE TACA	\$\$ 	- Mobilisation de 50 personnes, toutes catégories d'acteurs confondues - Une activité organisée lors de la 3^e année	
Moyens de mise en œuvre (non-limitatifs)			Enjeux associés	
- Répertorier les producteurs, transformateurs, restaurateurs, distributeurs et la relève du territoire - Faire des invitations ciblées - Organiser l'activité			- B.1 : Cohésion sociale et appartenance identitaire au milieu - D.2 : Consolidation de l'achat local - D.3 : Soutien et facilitation de la mise en marché à l'échelle locale - E.1 : Obstacles au transfert d'entreprise et à l'établissement pour la relève - E.2 : Communication adaptée pour faire connaître l'information - G.1 : Mobilisation et implication des acteurs de changement	
Années 1 2 3 4 5				

ACTION 4.1

Inclure le PDZA au Plan de communication de la MRC

Mise en contexte

La MRC des Etchemins rédige actuellement son Plan de communication associé au Plan de relance économique 2018-2021. Il apparaît opportun d'y inclure le PDZA, d'autant plus que les activités agricoles et agroforestières font partie des éléments priorités dans le cadre du Plan de relance économique.

Acteurs pressentis		Ressources nécessaires	Indicateurs et cibles
Responsable	Partenaires		
MRC	Municipalités	\$\$ 	- Intégration de l'agriculture au Plan de communication - Mise à jour du site Web de la MRC des Etchemins - Réalisation d'une vidéo promotionnelle
Moyens de mise en œuvre (non-limitatifs)			Enjeux associés
- Créer une vitrine agricole sur le site Web de la MRC des Etchemins - Faire une vidéo promotionnelle présentant les producteurs et l'agriculture de la région - Faire la promotion des projets et événements issus du PDZA, notamment par des capsules radio			- A.1 : Perception et connaissances relatives aux terres agricoles et aux caractéristiques physiques dans Les Etchemins - B.1 : Cohésion sociale et appartenance identitaire au milieu - B.2 : Vitalisation du territoire - E.1 : Obstacles au transfert d'entreprise et à l'établissement pour la relève - E.2 : Communication adaptée pour faire connaître l'information - F.2 : Exploitation du potentiel d'habitation - G.1 : Mobilisation et implication des acteurs de changement - G.2 : Concertation entre les acteurs municipaux
Années 1 2 3 4 5			

\$	Moins de 1000\$		Moins de 100 heures
\$	1 000\$ à 4 999\$		De 100 à 500 heures
\$\$	5 000\$ à 9 999\$		Plus de 500 heures
\$\$\$	10 000\$ et plus		

ACTION 4.2

Mettre sur pied un projet éducatif en agriculture et en foresterie dans différents milieux scolaires et éducatifs

Mise en contexte

Dans un contexte de grande compétition entre les programmes scolaires, la mise sur pied d'un tel projet constituerait une façon de se démarquer et de susciter l'intérêt des jeunes familles pour l'éducation scolaire de leurs enfants. Ce projet serait tout à fait cohérent avec l'environnement dans lequel les enfants grandiront, et aurait pour bénéfice de sensibiliser ces derniers, dès leur jeune âge, aux réalités entourant l'agriculture et la foresterie.

Acteurs pressentis		Ressources nécessaires	Indicateurs et cibles
Responsable	Partenaires		
Comité de suivi	UPA MRC Comité de suivi APBB CJE	\$\$ 	- Rencontre avec partenaires impliqués dès la 1^{ère} année - Mise sur pied d'un projet dans une école dans la 2^e année - Mise sur pied de projets dans 2 écoles par année à partir de la 3^e année
Moyens de mise en œuvre (non-limitatifs)			Enjeux associés
- Répertorier les projets existants - Envisager construction de serres - Organiser des stages et visites en entreprise - Organiser un concours?			- A.1 : Perception et connaissances relatives aux terres agricoles et aux caractéristiques physiques dans Les Etchemins - B.1 : Cohésion sociale et appartenance identitaire au milieu - B.2 : Vitalisation du territoire

Années

1

2

3

4

5

14.2.3 Échéancier de la mise en œuvre du plan d'action

Le **tableau 59** propose un échéancier quinquennal de la mise en œuvre du plan d'action 2019-2023. Or des plans et évaluations annuels seront également réalisés, permettant d'ajuster l'échéancier sur un terme plus court.

14.3 MESURES DE SUIVI

La MRC des Etchemins s'est affirmé comme principal responsable de l'élaboration de son PDZA. Elle entend donc coordonner sa mise en œuvre, en partenariat avec les différentes organisations incluses au plan d'action.

14.3.1 Comité de suivi

Dès l'hiver 2019, un comité de suivi du PDZA sera mis sur pied et coordonné par la MRC des Etchemins. Des rencontres bimestrielles se tiendront afin s'assurer l'avancement de la mise en œuvre du plan d'action. La première démarche du comité de suivi sera de dégager une enveloppe budgétaire pour la mise en œuvre des premières actions inscrites à l'échéancier. Différentes mesures de soutien financier potentielles sont présentées à la section 14.3.2.

14.3.1 Diffusion du PDZA

Le Plan de développement de la zone agricole sera rendu disponible en version électronique sur le site Web de la MRC ainsi que sur ceux de ses municipalités. Une version imprimée sera également distribuée à chacune de ces dernières. Afin de faciliter la diffusion de l'information, un document résumé de même qu'un pamphlet synthétique du PDZA seront réalisés puis distribués.

14.3.2 Mesures de soutien financier

Les deux principaux programmes desquels les MRC peuvent bénéficier dans le cadre de la mise en œuvre des PDZA sont le Territoires : Priorités bioalimentaires (Volet 2) et le Programme d'Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région (PADAAR). De plus, certaines actions du plan d'action pourraient se qualifier aux programmes Proximité (Volet 1 : Appui aux initiatives collectives) et Prime-Vert (Volet 2 : Approche régionale ou interrégionale en agroenvironnement). Le **tableau 60** présente les informations pertinentes pour chaque programme. Les actions devront être analysées individuellement au moment de la planification de la mise en œuvre afin de dégager les différentes possibilités en matière de financement. Le Plan de relance économique de la MRC des Etchemins de même que l'Entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches 2018-2021 pourraient s'avérer des sources de financement. Il devra également être envisagé de solliciter les députés provinciaux pour l'obtention de financement lié à certaines actions, notamment pour celles ayant une portée régionale (Action 2.1) et/ou rejoignant l'éducation (Action 4.2), l'une des grandes priorités du gouvernement caquiste.

14.3.3 Actions ne figurant pas au plan d'action 2019-2023

Il est souhaité qu'un deuxième plan d'action succède au présent. Le **tableau 61** présente les actions qui n'ont pas été jugées prioritaires dans le cadre du présent PDZA, mais qui méritent tout de même une attention et auraient intérêt à être envisagées sur un plus long terme. Ces actions avaient été proposées par les comités technique et directeur, mais n'ont pas gagné l'assentiment des participants lors du Forum du PDZA. D'autres actions pourront évidemment être envisagées lors du renouvellement du plan d'action, selon les nouvelles priorités.

Tableau 59. Échéancier quinquennal proposé pour la mise en œuvre du plan d'action 2019-2023

ACTIONS		2019	2020	2021	2022	2023
Phase 1	1.10 Adhérer au Programme de réflexion sur l’avenir de l’entreprise pour les 50 ans et plus du Réseau Agriconseils	X				
	1.7 Adresser une demande de modification du Règlement sur les exploitations agricole (REA) dans Les Etchemins au Ministère de l’Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC)	X				
	1.1 Tenir un répertoire des terres en exploitation, des entreprises en location/vente/transfert et des terres en friche, incluant une cartographie pour chaque municipalité	X	X	X		
	1.2 Développer une stratégie d’occupation du territoire et adresser une nouvelle demande à la CPTAQ en vertu de l’article 59	X	X	X	X	X
	2.2 Faire la promotion des possibilités de construction résidentielle en zone agricole liées à l’article 59	X	X	X	X	X
	1.4 Faire la promotion des possibilités d’installation en agriculture dans la campagne de promo-sédution de la MRC	X	X	X	X	X
	4.1 Inclure le PDZA au Plan de communication de la MRC	X	X	X	X	X
	1.8 Organiser des formations continues à proximité avec le Collectif régional en formation agricole de sorte à faciliter l’accessibilité aux formations	X	X	X	X	X
	2.3 Intégrer les citoyens dans les projets et les activités agricoles	X	X	X	X	X
	3.1 Mettre sur pied un marché public estival arrimé avec un événement annuel mettant en valeur nos producteurs agricoles et cueilleurs de produits forestiers non ligneux	X	X	X	X	X
	3.2 Sensibiliser à l’achat local	X	X	X	X	X
	3.3 Développer une stratégie d’achat local permettant de faciliter l’entrée des produits locaux et leur accès par des consommateurs dans les marchés de détails et dans les services de restauration et d’alimentation	X	X	X	X	X
	3.4 Soutenir les initiatives collectives de commercialisation et de distribution en circuit court (paniers de légumes, marchés publics, etc.)	X	X	X	X	X
Phase 2	1.11 Analyser la possibilité de formaliser le comité de suivi du PDZA en organisme à but non-lucratif (OBNL)		X			
	1.3 Faire connaître les potentiels agronomiques et forestiers du territoire et les opportunités de développement et de marchés aux producteurs, aux futurs producteurs et aux étudiants des programmes en agriculture		X	X	X	X
	1.5 Rendre plus accessibles les services d’un agronome ou d’un conseiller forestier pour accompagner les propriétaires souhaitant investir dans la mise en valeur de leur parcelle en friche		X	X	X	X
	1.9 Organiser des séjours exploratoires à l’extérieur du territoire portant sur des filières spécifiques et inviter des producteurs d’expérience		X	X	X	X
	2.1 Développer un projet à potentiel agrotouristique pouvant contribuer à l’identité du milieu		X	X	X	X
	4.2 Mettre sur pied un projet éducatif en agriculture et en foresterie dans différents milieux scolaires et éducatifs		X	X	X	X
Phase 3	3.5 Organiser une activité de réseautage entre producteurs, transformateurs, restaurateurs, distributeurs et la relève			X		
	1.6 Adopter des pratiques adaptées aux changements climatiques			X	X	X
	1.12 Mettre en place une plateforme de coaching agricole				X	X

Tableau 6o. Mesures de soutien financier potentielles pour la mise en œuvre du PDZA

Nom du programme		Objectifs	Aide financière maximale	Appels de projets	Date d'échéance
Territoires : Priorités bioalimentaires (Volet 2)		Réaliser les priorités bioalimentaires territoriales qui contribuent à l'occupation et à la vitalité des territoires	• 50 000 \$ par an par projet, pour une période maximale de trois ans • 100 000 \$ par an par projet collectif, pour une période maximale de trois ans • 80 % des dépenses admissibles pour les projets réalisés	Au minimum un par année, date à déterminer	31 mars 2021
PADAAR		Adaptation des entreprises agroalimentaires dans un contexte d'ouverture et d'accès aux marchés; mobilisation des acteurs locaux du développement autour de projets concertés et collectifs qui mettent en valeur les potentiels économiques du secteur bioalimentaire	• Entre 50% et 70% des dépenses admissibles • 50 000\$ par projet ou par année	10 appels par année. Le dépôt des dossiers doit se faire deux semaines avant la date d'évaluation	n.d.
Proximité (Volet 1)		Développer ou consolider des initiatives collectives de mise en marché de proximité.	• 70% des dépenses admissibles • 50 000\$ par projet	À déterminer	30 novembre 2022
Prime-Vert (Volet 2)	Approche régionale	Permettre la réalisation de projets à portée collective visant à résoudre des problèmes environnementaux priorités par une région et qui sont définis dans le plan d'action de l'approche régionale (PAAR)	• 90% des dépenses admissibles • 100 000\$ par projet • 4 ans par projet	À déterminer	31 mars 2023
	Approche interrégionale	Permettre la réalisation de projets à portée collective visant à résoudre des problèmes environnementaux ayant des répercussions sur plus d'une région administrative du Québec	• 90% des dépenses admissibles • 225 000\$ par année • 900 000\$ par projet • 4 ans par projet	À déterminer	31 mars 2023

Source : MAPAQ, 2018d

Tableau 61. Actions à reporter aux plans d'action ultérieurs

Orientations	Actions
Propulser la pratique de l'agriculture et de l'agroforesterie	Réaliser une étude de faisabilité technique et financière de la remise en culture de terres en friche et développer un modèle économique viable
	Régionalement, appuyer les entreprises agricoles dans l'embauche, l'accueil, l'installation et l'intégration de la main-d'œuvre d'origine immigrante
	Favoriser l'implantation des produits forestiers non ligneux (PFNL) et des arbres fruitiers non visés par le REA sur les terres agricoles dévalorisées et dont la remise en culture est interdite
	Étendre les services de la Coopérative de solidarité de services de remplacement agricole (CSSRA) aux Etchemins
	Tenir une campagne de sensibilisation à la remise en culture des terres en friche
	Promouvoir des services-conseils de première ligne spécialisés dans le démarrage et la conversion en production biologique
	Mettre en place une démarche d'évaluation du potentiel des systèmes agrosylvicoles (combinaison de l'agriculture et de la production de bois à haute valeur) et des systèmes agrosylvopastoraux (combinaison de l'agriculture, de l'élevage et de la production de bois à haute valeur) (à l'instar de la MRC du Rocher-Percé)
	À l'échelle régionale, mettre sur pied une veille stratégique agricole pour être à l'affût des tendances agroalimentaires et les diffuser
	Favoriser l'entretien des pâturages délaissés dans les municipalités par les animaux (ruminants, cochons, etc.)
	Explorer la possibilité de mettre en place un projet d'établissement collectif dans une municipalité (à l'instar de l'Incubateur agroalimentaire de la MRC des Appalaches)
Accroître le potentiel de la multifonctionnalité de l'agriculture	Promouvoir les aménagements comestibles et permaculturels dans les noyaux urbains et dans les espaces publics
	Élaborer une politique incitant l'agriculture urbaine (adopter des règlements municipaux permettant l'élevage de poules pondeuses et les potagers en façade en noyau urbain, par exemple)
Appuyer le développement de la transformation et de la mise en marché des produits agroalimentaires et forestiers	Développer un branding Etchemins « Les Saveurs des Etchemins » (autocollant) permettant de repérer facilement les produits locaux en magasin
	Offrir du partage d'expertise aux producteurs sur le e-commerce et sur les réseaux sociaux
	Développer une offre en transformation pour les producteurs (mise en commun d'équipements de transformation, services à forfaits, etc.)
Favoriser des liens de communication forts et adaptés	Développer une offre en transformation pour les producteurs (mise en commun d'équipements de transformation, services à forfaits, etc.)
	Organiser des visites guidées dans les exploitations agricoles innovantes des Etchemins pour illustrer le potentiel agricole

BIBLIOGRAPHIE

- Agriculture et Agroalimentaire Canada. (2013). *Vue d'ensemble de la méthode de classification pour déterminer le potentiel agricole des terres*. Récupéré sur <http://sis.agr.gc.ca/pages/nsdb/cli/classdesc.html>
- Agri-Réseau. (2018). *À propos d'Agri-Réseau*. Récupéré sur <https://www.agrireseau.net/A-Propos>
- Aktar, M. W., Sengupta, D., & Chowdhury, A. (2009, février 15). Impact of pesticides use in agriculture: their benefits and hazards. *Interdisciplinary Toxicology*.
- AMVAP. (2013). *Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées des Appalaches. Document de connaissance*. Lac-Etchemin.
- AMVAP. (2017). *Portrait des superficies forestières enregistrées au statut de producteur forestier*.
- AMVAP. (2018). *Rapport annuel 2016-2017*. Récupéré sur http://passthrough.fw-notify.net/download/197113/http://www.amvap.ca/INTRA/centreDoc/documentations/Rapport_annuel_2016-2017.pdf
- APBB. (2017). *Rapport annuel 2016*. Récupéré sur <https://www.apbb.ca/association/rapport-annuel/>
- Ayalon, R. (2017, avril 12). *12 effets positifs de l'agriculture urbaine sur les collectivités*. Récupéré sur Villes nourricières: <https://centdegres.ca/magazine/amenagement/12-effets-positifs-de-lagriculture-urbaine-sur-les-collectivites/>
- BANQ (Bibliothèque et Archives nationales du Québec). (2018). Sainte-Germaine-Station 19--?
- Benjamin, K., Cogliastro, A., & Bouchard, A. (2006). *Potentiels et contraintes des friches agricoles dans une trame agroforestière: perceptions des propriétaires*. Montréal: Institut de recherche en biologie végétale.
- Boudreau, G. (2018, mai 15). Forum touristique Bellechasse-Etchemins. Saint-Damien-de-Buckland.
- Charlebois, S. (2018). Le coût de l'indifférence. *Le Rapport Pronovost: 10 ans plus tard*.
- Charron, I. (2018). Le portrait climatique en Chaudière-Appalaches. Sainte-Marie-de-Beauce.
- Clean Energy Authority. (2018). *What is a megawatt and a megawatt-hour?* Récupéré sur <https://www.cleanenergyauthority.com/solar-energy-resources/what-is-a-megawatt-and-a-megawatt-hour>
- Comité de bassin de la rivière Chaudière. (2014). *Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Chaudière: Mise à jour 2014*.
- Comité de bassin de la rivière Chaudière. (2018). *Caractérisation de la gestion des eaux usées des résidences isolées - MRC des Etchemins*.

- Commission de Toponymie du Québec. (2018). *Les Etchemins*. Récupéré sur http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/ToposWeb/Fiche.aspx?no_seq=141072
- Conseil de bassin de la rivière Etchemin. (2014). *Plan directeur de l'eau des bassins versants des secteurs d'intervention de la Zone Etchemin - version finale*. Saint-Henri.
- Conseil des appellations réservées et des termes valorisants. (2018). *Registre des appellations réservées et reconnues au Québec*. Récupéré sur <https://www.cartv.gouv.qc.ca/registre-appellations-reservees-reconnues-au-quebec>
- Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec. (2018). *Vers l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques - Chaudière-Appalaches*. Sainte-Marie-de-Beauce.
- Coop Carbone. (2018a). *Les milieux ruraux du Québec: portraits régionaux*.
- Coop Carbone. (2018b). *Outils développés à l'intention des MRC du Québec*. Récupéré sur <http://coopcarbone.coop/outils-developpes-a-lintention-des-mrc-du-quebec/>
- CPTAQ. (2011). *Données sur le territoire en zone agricole par régions administratives, par MRC et par territoires équivalents au 31 mars 2011*. Récupéré sur http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2010-2011/contenu/pdf/14_tableau_MRC.pdf
- CPTAQ. (2012). *Décision en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.
- CRAAQ. (2018). *Atlas agroclimatique*. Récupéré sur <http://www.agrometeo.org/atlas/>
- CSBE (Commission scolaire Beauce-Etchemin). (2015). *Établissements*. Récupéré sur <https://www.csbe.qc.ca/statique.html>
- Da Silva, L., & Belzile, L. (2017, novembre 14). L'impact économique des changements climatiques en agriculture. Webinaire en différé repéré à <https://studiocast.ca/client/upa/event/3348/fr/242/>.
- Debailleul, G. (2018). Environnement, climat et territoire: des enjeux et des défis sous-estimés. Dans I. Jean-Garon, *Le Rapport Pronovost 10 ans plus tard*. La Vie agricole.
- Domon, G. (2015). Déprise agricole: l'homme qui plantait des arbres. (J.-F. Bégin, Intervieweur)
- Dumas, R.-M. (2018, Mars 16). *Vers l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques - Chaudière-Appalaches*. Saint-Marie.
- Emploi Québec. (2017). *Définitions - Enquête sur la population active*. Récupéré sur <http://www.emploi Quebec.gouv.qc.ca/citoyens/faire-le-bon-choix-professionnel/explorer-un-metier-ou-une-profession/information-sur-le-marche-du-travail/definitions-enquete-sur-la-population-active/>
- FADQ. (2018). *Assurance-stabilisation*. Récupéré sur <https://www.fadq.qc.ca/assurance-stabilisation/description/>
- FAO. (2015). *Les sols sont une ressource non renouvelable*. Récupéré sur <http://www.fao.org/resources/infographics/infographics-details/fr/c/278960/>

- Fédération biologique du Canada. (2018). *Identifier un produit biologique*. Récupéré sur <http://www.organicfederation.ca/fr/node/44>
- FPAQ. (2017). *Statistiques acéricoles 2016*.
- FPAQ. (2018a). *Portrait de la production*. Récupéré sur <https://fpaq.ca/la-federation/production/portrait-de-la-production/>
- FPAQ. (2018b). *Prix*. Récupéré sur <https://fpaq.ca/producteurs/informations-pratiques/prix/>
- Gagné, F. (2015). *Pour une industrie acéricole forte et compétitive*.
- Gouvernement du Canada. (2013). *Pesticides et aliments*. Récupéré sur <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/securite-produits-consommation/rapports-publications/pesticides-lutte-antiparasitaire/fiches-renseignements-autres-ressources/pesticides-aliments.html>
- Gouvernement du Canada. (2015). *Brûlage de déchets à ciel ouvert : risques pour la santé et l'environnement*. Récupéré sur <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/gestion-reduction-dechets/solides-municipaux/environnement/brulage-dechets-ciel-ouvert-risques-sante.html>
- Gouvernement du Québec. (2017, Novembre). *Sommet sur l'alimentation*. Récupéré sur Site du premier ministre du Québec: <http://www.premier.gouv.qc.ca/actualites/communiques/details.asp?idCommunique=3304>
- Gouvernement du Québec. (2018). *Lancement de la Politique bioalimentaire 2018-2025*. Récupéré sur Site du premier ministre du Québec: <https://www.premier-ministre.gouv.qc.ca/actualites/communiques/details.asp?idCommunique=3379>
- Groleau, M. (2018, avril 18). *Politique bioalimentaire: et les régions périphériques?* Récupéré sur <https://www.upa.qc.ca/en/opinions/2018/04/politique-bioalimentaire-et-les-regions-peripheriques/>
- Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires. (2011). *La multifonctionnalité: un regard neuf sur le territoire*.
- Institut de recherche et de développement en agroenvironnement. (2013). *Aide et description des couvertures pédologiques et de potentiel agricole*. Récupéré sur https://www.irda.qc.ca/assets/documents/P%C3%A9dologie/Desc_classe_arda.pdf
- Institut Jean-Garon. (2018). Le Rapport Pronovost: 10 ans plus tard. *La Vie Agricole*, 6.
- Institut national de recherche scientifique, Institut de recherche et de développement en agroenvironnement et Regroupement des organismes de bassins versants de la Chaudière Appalaches. (2015). *Portrait des ressources en eau souterraine en Chaudière-Appalaches*.
- ISO. (2003). *Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences de adultes*. Récupéré sur <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/alphabetisation-litteratie/litteratie-quebec2003.pdf>

ISQ. (2014). *Indice de vitalité économique des territoires*. Récupéré sur <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/indice-vitalite-economique/bulletin-indice.pdf>

ISQ. (2017). *La Chaudière-Appalaches ainsi que ses MRC*. Récupéré sur http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_12/region_12_00.htm

ISQ. (2018). *Profils statistiques par région et MRC géographiques*. Récupéré sur http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_00/region_00.htm

La Financière agricole du Québec. (2017). Édition 2017. *Bulletin Transac-Terres*.

La Terre de chez nous. (2018). À la conquête du marché japonais.

Lafleur, G. (2016). Stress, détresse et suicide en agriculture, quels sont les facteurs de risque?

Lafleur, G., & Allard, M.-A. (2006). *Enquête sur la santé psychologique des producteurs agricoles du Québec*.

Lamarche, L. (2018, mai 11). Au Québec, qui protège le droit de tous à l'alimentation? (F. Ruby, Intervieweur)

Le Vallée, J.-C., & Burt, M. (2016). Un défi unique en matière de main d'oeuvre agricole. *Renforcement de la main-d'oeuvre agricole: où seront les besoins futurs ?*

Lebel, A. (2015). *L'identification des déserts alimentaires en milieu rural*.

Leclerc, J. (2001). *Étude de préféabilité visant la diversification des cultures en Etchemins*.

Les ARRÊTS gourmands de la Chaudière-Appalaches. (2013). *Les Etchemins*. Récupéré sur <http://www.arretsgourmands.com/les-etchemins/>

Les Éleveurs de volailles du Québec. (2018). *Devenir éleveur*. Récupéré sur <http://volaillesduquebec.qc.ca/elevage/devenir-eleveur/informations>

Les Producteurs de lait de Chaudière-Appalaches-Sud. (2018). *Rapport annuel 2017*. Saint-Joseph-de-Beauce.

Les Producteurs de lait du Québec. (2018). *Statistiques*. Récupéré sur <http://lait.org/leconomie-du-lait/statistiques/>

MAMOT. (2016). *Navigateur géographique [accès protégé]*. Récupéré sur Portail Territoires: <https://territoires.mamrot.gouv.qc.ca/territoires/Default.aspx>

MAMOT. (2017). *MRC Les Etchemins*. Récupéré sur <https://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/cartes/mrc/280.pdf>

MAMOT. (2018). *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupationnet la vitalité des territoires 2018-2022*. Récupéré sur https://www.mamot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/occupation_territoire/strategie_ovt_2018-2022.pdf

MAPAQ. (2013). *Guide technico-économique de démarrage de l'entreprise maraîchère commercialisation selon la formule de l'agriculture soutenue par la communauté*. Récupéré sur <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guidetechnico-maraicher.pdf>

- MAPAQ. (2014). *Portrait sommaire de l'industrie laitière québécoise 2014*. Récupéré sur <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/portraitindustrielaitiere.pdf>
- MAPAQ. (2015). *Comment établir un bon diagnostic*. Récupéré sur https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/DeveloppementRegional/PDZA/PDZA_Etablirdiagnostic.pdf
- MAPAQ. (2016a). *Rapport de la relève agricole au Québec*.
- MAPAQ. (2016b). *Mission du MAPAQ*. Récupéré sur <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Ministere/mission/Pages/mission.aspx>
- MAPAQ. (2017). Statistiques certifiées de l'agriculture dans la MRC des Etchemins. Chaudière-Appalaches, Québec.
- MAPAQ. (2017a). *Le reboisement des terres en friche: état de la situation*. Récupéré sur <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/chaudiereappalaches/journalvisionagricole/septembre2017/Pages/reboisement.aspx>
- MAPAQ. (2017c). *Agriculture biologique*. Récupéré sur <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/Production/agriculturebiologique/Pages/alimentsbio.aspx>
- MAPAQ. (2018a). *Info-sols*. Récupéré sur <http://www.info-sols.ca/carte.php>
- MAPAQ. (2018b). *Les tendances alimentaires 2018*. Récupéré sur Journal Vision agricole: <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/chaudiereappalaches/journalvisionagricole/mars2018/Pages/les-tendances-alimentaires-2018.aspx>
- MAPAQ. (2018c). *Territoires : Laboratoires d'innovations bioalimentaires*. Récupéré sur <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/programmesliste/developpementregional/Pages/ProgrammeterritoiresLaboratoiresinnovationsbioalimentaires.aspx>
- MAPAQ. (2018d). *Programmes - Productions animale et végétale*. Récupéré sur <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/programmesliste/Pages/Programme2.aspx>
- Marceau, G. (2017). *Les limites de la production hors quota*. Récupéré sur Radio-Canada: <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1066318/production-hors-quota-poulet-volaille-agriculture-quebec>
- MDDELCC. (2013). *Analyse de la situation des milieux humides au Québec et recommandations à des fins de conservation et de gestion durable*. Récupéré sur <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/rives/Analyse-situation-milieux-humides-recommandations.pdf>
- MDDELCC. (2017). *Bilan des ventes de pesticides au Québec, 2016*. Récupéré sur <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/pesticides/bilan/2016/milieu-agricole.pdf>
- MDDELCC. (2018a). *Normales climatiques du Québec 1981-2010*. Récupéré sur <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/climat/normales/index.asp>

MDDELCC. (2018b). *Milieux humides*. Récupéré sur <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/rives/milieuxhumides.htm>

MDDELCC. (2018c). *Aires protégées du Québec*. Récupéré sur http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/carte-interactive.htm

MDDELCC. (2018d). *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques*. Récupéré sur <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/milieux-humides/loi.htm>

MDDELCC; Canards Illimités Canada. (2016). Données cartographiques de milieux humides potentiels . *Échelle 1/577 800*.

Ménard, M., & Bégin, P.-Y. (2018). Les érablières vivent un boom historique. *Le Terre de chez nous*.

MERN. (2002). *Forêt ancienne de Saint-Camille-de-Lellis*. Récupéré sur <http://mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/ecosystemes-saint-camille-de-lellis.pdf>

MERN. (2010). *Portrait territorial de la Chaudière-Appalaches*. Récupéré sur <http://mern.gouv.qc.ca/publications/territoire/planification/portrait-chaudiere-appalaches.pdf>

MERN. (2018). *Projets éoliens au Québec*. Récupéré sur Énergie: <https://mern.gouv.qc.ca/energie/energie-eolienne/projets-eoliens-au-quebec/>

MFFP. (2015). *Stratégie d'aménagement durable des forêts*. Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

MFFP. (2017). *Carte interactive des données écoforestières*. Récupéré sur <https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo/mffpecofor/?id=9a55defddo>

MRC des Etchemins. (2006). *Schéma d'aménagement et de développement révisé*.

MRC des Etchemins. (2011). *Demande d'autorisation à portée collective en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

MRC des Etchemins. (2016a). *Patrimoine bâti des Etchemins*. Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

MRC des Etchemins. (2016b). *Plan de relance économique de la MRC des Etchemins*.

MRC des Etchemins. (2018). Analyse cartographique.

MRC du Rocher-Percé. (2018). *Le laboratoire rural Agroforesterie et paysage*. Récupéré sur http://www.mrcrocherperce.qc.ca/index.php?option=com_content&view=article&id=18&Itemid=86

Organic Trade Association. (2018). *Learn about Organic in Canada*. Récupéré sur <https://www.ota.com/canada-ota/learn-about-organic-canada>

Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean. (2015). *Plan directeur de l'eau*.

- Parlement du Canada. (2015). *Le mécanisme de la gestion de l'offre au Canada*. Récupéré sur <https://lop.parl.ca/Content/LOP/ResearchPublications/2015-138-f.html?cat=agriculture>
- Portail Bio Québec. (2018). *Entreprises ayant des produits certifiés*. Récupéré sur <https://www.portailbioquebec.info/tableau-regional-entreprises-avec-produits-certifies?choix=12>
- Portail Québec. (2018). *Unité de paysage régional*. Récupéré sur <http://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=12917>
- Pronovost, J. (2016). *À l'écoute de la relève agricole: le vécu et les attentes des jeunes agriculteurs québécois*.
- Publications Québec. (2017a). *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. Récupéré sur <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/P-41.1>
- Publications Québec. (2017b). *Règlement sur les exploitations agricoles*. Récupéré sur Légis Québec: <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/Q-2,%20r.%2026>
- Publications Québec. (2018a). *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*. Récupéré sur <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/M-35-1/>
- Publications Québec. (2018b). *Q-2, r.35 - Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*. Récupéré sur <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/Q-2,%20r.%2035>
- Publications Québec. (2018c). *B-3.1 - Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal*. Récupéré sur <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/B-3.1>
- Regroupement des organismes de bassins versants du Québec. (2018). *La gestion intégrée de l'eau par bassin versant*. Récupéré sur <https://robvq.qc.ca/eau/giebv>
- Réseau québécois sur les eaux souterraines. (2018). *L'indice DRASTIC*. Récupéré sur <https://rqes.ca/lindice-drastic/>
- Ressources naturelles Canada. (2015). *Perceur de l'érable*. Récupéré sur <https://aimfc.rncan.gc.ca/fr/insectes/fiche/838>
- Robitaille, A., & Saucier, J.-P. (1998). *Paysages régionaux du Québec méridional*. Québec: Les Publications du Québec.
- Rousseau, Y., Biron, P., & Lamoureux, S. (2010). *Impacts géomorphologiques de la linéarisation des cours d'eau en milieu agricole: le cas du ruisseau Richer*.
- Ruralys. (2013). *Les paysages de la Chaudière-Appalaches. Vers la connaissance et la mise en valeur*.
- Séguin, M. (Réalisateur). (2017). *La Ferme et son État* [Film].
- Société du Patrimoine de Sainte-Justine. (1991). *Je me souviens...des Etchemins!* Bibliothèque nationale du Québec.

- Statistique Canada. (2007). *Les Etchemins, Québec (Code2428) (tableau). Profils des communautés de 2006*. Récupéré sur Recensement de 2006, produit n° 92-591-XWF au catalogue de Statistique Canada: <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/index.cfm?Lang=F>
- Statistique Canada. (2016). *L'horticulture au Canada*. Récupéré sur <https://www.statcan.gc.ca/pub/11-627-m/11-627-m2017013-fra.htm>
- Statistique Canada. (2017). *Les Etchemins, MRC [Division de recensement], Québec et Québec [Province] (tableau). Profil du recensement, Recensement de 2016, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada*. Récupéré sur <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/Page.cfm?Lang=F&Geo1=CD&Code1=2428&Geo2=PR&Code2=24&Data=Count&SearchText=Québec&SearchType=Begin&SearchPR=01&B1=All&GeoLevel=PR&GeoCode=24>
- Statistique Canada. (2017a). *Recensement de l'agriculture de 2016*. Récupéré sur <https://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/170510/dq170510a-fra.htm?indid=10441-4&indgeo=0>
- Statistique Canada. (2017b). *La vente directe au Canada*. Récupéré sur <https://www.statcan.gc.ca/pub/11-627-m/11-627-m2017015-fra.htm>
- Statistique Canada. (2017c). *Portrait des exploitations agricoles au Canada*. Récupéré sur <https://www.statcan.gc.ca/pub/11-627-m/11-627-m2017010-fra.htm>
- Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec. (2018). *Une page se tournera bientôt*. Récupéré sur http://www.foretprivee.ca/ma-region/salle-de-presse/region-de-quebec_mes-communications_nouvelles/page-se-tournera-bientot/
- Tourisme Bellechasse. (2018). Récupéré sur <https://bellechasse.chaudiereappalaches.com/fr/accueil/>
- Tourisme Chaudière-Appalaches. (2018). *Agrotourisme*. Récupéré sur <https://chaudiereappalaches.com/fr/activites-attraits/agrotourisme/>
- Tourisme Etchemins. (2018). Récupéré sur <http://tourismeetchemins.qc.ca/>
- Union paysanne. (2017). *Mission et valeurs*. Récupéré sur <https://unionpaysanne.com/missions-et-valeurs/>
- UPA. (2018a). *L'agriculture en chiffres*. Récupéré sur <https://www.upa.qc.ca/fr/statistiques/>
- UPA. (2018b). *L'organisation*. Récupéré sur <https://www.upa.qc.ca/fr/organisation/>
- Veillette, L. e. (2016). *Du cédant au repreneur: planifier et réussir un transfert d'entreprise agricole à une relève non apparentée*. Victoriaville.

ANNEXE 1. SONDAGE DESTINÉ AUX PRODUCTEURS

SONDAGE

destiné aux producteurs agricoles,
acéricoles et sylvicoles
de la MRC des Etchemins



La MRC des Etchemins réalise présentement son **Plan de développement de la zone agricole (PDZA)**, une démarche visant à mettre en valeur son territoire agricole et agroforestier. Nous souhaitons vous impliquer dans cet exercice. Votre opinion contribuera au portrait actuel de la zone agricole et agroforestière et permettra de mieux orienter son développement.

Merci de prendre les **7 minutes** nécessaires pour compléter ce sondage et de le retourner **avant le 1^{er} avril 2018** à l'aide de l'enveloppe préaffranchie.

Ce dernier est également disponible sur le site de la MRC des Etchemins (onglet PDZA) jusqu'au 1^{er} avril 2018, et les résultats y seront ensuite affichés.

**** Afin d'alléger le texte, les termes "agricole" et "agriculture" englobent également les activités acéricoles (notamment la production de sirop d'érable) et sylvicoles (notamment les coupes forestières).**

La MRC des Etchemins regroupe les municipalités de Lac-Etchemin, Sainte-Aurélie, Saint-Benjamin, Saint-Camille-de-Lellis, Saint-Cyprien, Sainte-Justine, Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Luc-de-Bellechasse, Saint-Magloire, Saint-Prosper, Sainte-Rose-de-Watford, Sainte-Sabine et Saint-Zacharie.

1) Dans quelle municipalité habitez-vous ?

2) Quelle est votre principale activité d'exploitation ?

- ☐ Production animale: _____
- ☐ Production végétale: _____
- ☐ Acériculture
- ☐ Sylviculture

3) Quelle est votre principale activité secondaire ?

- ☐ Aucune
- ☐ Production animale: _____
- ☐ Production végétale: _____
- ☐ Acériculture
- ☐ Sylviculture

4) Dans quel groupe d'âge vous situez-vous (cette question s'adresse au propriétaire de l'exploitation) ?

- ☐ 18 à 34 ans
- ☐ 35 à 49 ans
- ☐ 50 à 64 ans
- ☐ 65 à 70 ans
- ☐ Plus de 70 ans

5) Quels sont les principaux bienfaits de l'agriculture et de l'agroforesterie pour la collectivité ?

- ☐ Beaux paysages
- ☐ Conservation de bâtiments à valeur patrimoniale
- ☐ Espace adapté au récréotourisme et loisirs (chasse, randonnée, VTT, ...)
- ☐ Protection de l'environnement et de la biodiversité
- ☐ Retombées économiques locales (emplois, revenus, taxes, ...)
- ☐ Agrotourisme et accessibilité à des produits frais

6) Quels sont les principaux enjeux relativement à la cohabitation avec vos activités et celles du milieu ?

- ☐ Aucun (rapport de voisinage satisfaisant)
- ☐ Partage de la route difficile entre les usagers
- ☐ Dommages dans les champs et forêts (motoneiges, VTT, ...)
- ☐ Plaintes des résidents (odeurs, bruit, poussières, ...)
- ☐ Autre : _____

7) Quelles sont les principales forces de l'industrie agricole et agroforestière dans Les Etchemins ?

- ☐ Cadre physique et environnemental (potentiel des sols, relief, nature du couvert forestier, ...)
- ☐ Transformation et commerce (entreprises du secteur secondaire, potentiel de consommateurs, ...)
- ☐ Réglementation et zonage
- ☐ Capital humain (producteurs, relève, main d'oeuvre, ...)
- ☐ Soutien technique et financier (réseautage, promotion, transfert d'entreprises, ...)
- ☐ Complémentarité entre les activités agricoles et forestières
- ☐ Productions diversifiées (produits forestiers non ligneux, produits biologiques, nouvelles cultures, ...)
- ☐ Autre

Précisez: _____

8) Quelles sont les principaux freins à l'industrie agricole et agroforestière dans Les Etchemins ?

- ☐ Cadre physique et environnemental (potentiel des sols, relief, nature du couvert forestier,...)
- ☐ Transformation et commerce (entreprises du secteur secondaire, potentiel de consommateurs,...)
- ☐ Réglementation et zonage
- ☐ Capital humain (producteurs, relève, main d'oeuvre,...)
- ☐ Soutien technique et financier (réseautage, promotion, transfert d'entreprises,...)
- ☐ Complémentarité entre les activités agricoles et forestières
- ☐ Productions diversifiées (produits forestiers non ligneux, produits biologiques, nouvelles cultures,...)
- ☐ Autre

Précisez: _____

9) Dans quelle mesure l'aménagement forestier est-il important pour vous ?

	1	2	3	4	5	
Pas du tout	☐	☐	☐	☐	☐	Très important

10) Quels seraient les services ou outils manquants ou déficients afin d'augmenter l'aménagement forestier dans la MRC (accompagnement, réglementations,...) ?

11) Quel est le principal défi ressenti au sein de votre profession ?

- ☐ Grande charge de travail
- ☐ Manque de main d'œuvre
- ☐ Nouvelles réglementations (bien-être animal, pesticides, ...)
- ☐ Revenu net annuel produit
- ☐ Endettement et retour sur l'investissement
- ☐ Transfert de la ferme, relève
- ☐ Valorisation de la profession
- ☐ Détresse psychologique, isolement, ...
- ☐ Autre : _____

12) Quels sont les principaux défis ressentis par la relève ?

- ☐ Coût d'acquisition de la ferme ou de la terre
- ☐ Coûts technologiques et de la mécanisation
- ☐ Obtention de financement
- ☐ Transfert d'entreprise
- ☐ Endettement et retour sur l'investissement
- ☐ Valorisation de la profession
- ☐ Autre: _____

13) Comment estimez-vous la collaboration entre le milieu municipal et agricole / agroforestier ?

	1	2	3	4	5	
Médiocre	☐	☐	☐	☐	☐	Excellente

14) Quelles sont vos attentes relativement à cette collaboration ?

15) Le territoire de la MRC offre un grand potentiel de transformation des produits de l'érable. Quels seraient des éléments de motivation pour les producteurs acéricoles à transformer davantage en produits à valeur ajoutée (PVA) ?

- ☐ Marché local
- ☐ Accompagnement pour l'aménagement de l'érablière
- ☐ Soutien financier
- ☐ Autre: _____

16) L'établissement d'un marché public au sein de la MRC serait-il bénéfique pour la vente de vos produits ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

17) Si oui, dans quelle municipalité cela devrait-il avoir lieu et où précisément ?

17) Identifiez les trois enjeux que la MRC devrait prioriser pour assurer le développement de ses activités agricoles et agroforestières pour les 15 à 20 prochaines années ?

- ☐ Accessibilité aux terres par les producteurs
- ☐ Consolidation et expansion des productions agricoles du territoire
- ☐ Développement de l'industrie de la transformation et de l'agroalimentaire (notamment les produits à valeur ajoutée de l'érable)
- ☐ Diversification des productions et des produits
- ☐ Encouragement à la relève
- ☐ Sensibilisation de la population aux pratiques agricoles
- ☐ Soutien à l'aménagement forestier
- ☐ Préservation des paysages et de l'environnement

18) Quelles sont les actions à entreprendre ?

19) Avez-vous d'autres commentaires à partager en lien avec ce sondage ?

Si vous souhaitez être invités à l'**activité de consultation** qui aura lieu en **avril 2018**, veuillez laisser votre courriel et/ou votre numéro de téléphone (facultatif). Ces informations resteront confidentielles à la MRC des Etchemins.

Nom: _____

Courriel / numéro de téléphone: _____

Merci beaucoup pour votre participation et d'ainsi contribuer à la mise en valeur du territoire agricole et agroforestier de notre MRC !

Pour tout questionnement au sujet du PDZA, vous pouvez communiquer avec Jessica Leclerc, chargée de projet, à jleclerc@mrcetchemins.qc.ca ou par téléphone au **418 625-9000 poste 2229**. Vous êtes également invités à suivre l'avancement de la démarche du PDZA sur le site web de la MRC (www.mrcetchemins.qc.ca), onglet PDZA.

ANNEXE 2. SONDAGE DESTINÉ AUX CITOYENS

SONDAGE destiné aux citoyens de la MRC des Etchemins



La MRC des Etchemins réalise présentement son **Plan de développement de la zone agricole (PDZA)**, une démarche visant à mettre en valeur son territoire agricole et agroforestier. Nous souhaitons vous impliquer dans cet exercice. Votre opinion contribuera au portrait actuel de la zone agricole et agroforestière et permettra de mieux orienter son développement.

Merci de prendre les **7 minutes** nécessaires pour compléter ce sondage et de le rapporter aux bureaux de la MRC **avant le 1^{er} avril 2018**.

Ce dernier est également disponible sur le site de la MRC des Etchemins **jusqu'au 1^{er} avril 2018**, et les résultats y seront ensuite affichés.

** Afin d'alléger le texte, les termes "agricole" et "agriculture" englobent également les activités acéricoles (notamment la production de sirop d'érable) et sylvicoles (notamment les coupes forestières).

La MRC des Etchemins regroupe les municipalités de Lac-Etchemin, Sainte-Aurélie, Saint-Benjamin, Saint-Camille-de-Lellis, Saint-Cyprien, Sainte-Justine, Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Luc-de-Bellechasse, Saint-Magloire, Saint-Prosper, Sainte-Rose-de-Watford, Sainte-Sabine et Saint-Zacharie.

1) Dans quelle municipalité se situe votre résidence ?

2) Quel est le plus bel aspect des paysages de la MRC des Etchemins ?

- ☐ Cours d'eau
- ☐ Forêt
- ☐ Montagnes
- ☐ Présence agricole (champs cultivés, grange, ...)
- ☐ Patrimoine bâti (village)

3) Quels sont les principaux avantages à vivre dans la MRC des Etchemins ?

- ☐ Tranquillité
- ☐ Faible coût des propriétés et des taxes municipales
- ☐ Activités de loisirs (plein air, motoneige, VTT, chasse, pêche, ...)
- ☐ Présence agricole
- ☐ Présence forestière
- ☐ Activités économiques (secteurs d'emploi, services, ...)
- ☐ Autre : _____

4) Quels sont les principaux désavantages à vivre dans la MRC des Etchemins ?

- ☐ Manque de services et de commerces
- ☐ Présence agricole
- ☐ Présence forestière
- ☐ Manque de débouchés professionnels
- ☐ Manque d'un sentiment d'appartenance
- ☐ Autre : _____

5) Quels sont les principaux bienfaits de l'agriculture et de l'agroforesterie pour la collectivité ?

- ☐ Beaux paysages
- ☐ Conservation de bâtiments à valeur patrimoniale
- ☐ Espace adapté au récréotourisme et loisirs (chasse, randonnée, VTT, ...)
- ☐ Protection de l'environnement et de la biodiversité
- ☐ Retombées économiques locales (emplois, revenus, taxes, ...)
- ☐ Agrotourisme et accessibilité à des produits frais

6) Quels sont les principaux enjeux relativement à la cohabitation avec les activités agricoles ou agroforestières ?

- ☐ Aucun (rapport de voisinage satisfaisant)
- ☐ Partage de la route entre les usagers
- ☐ Odeurs, bruit, poussières, ...
- ☐ Activités récréatives pratiquées (motoneiges et VTT dans les champs)
- ☐ Autre : _____

7) Dans quelle mesure seriez-vous prêts à payer pour des aliments biologiques ?

	1	2	3	4	5	
Jamais	☐	☐	☐	☐	☐	Toujours

8) Dans quelle mesure seriez-vous prêts à payer pour des aliments cultivés localement ?

	1	2	3	4	5	
Jamais	☐	☐	☐	☐	☐	Toujours

9) À quelle fréquence visitez-vous les attractions touristiques de la MRC des Etchemins ?

- ☐ Plusieurs fois par mois
- ☐ Quelques fois par année
- ☐ Rarement
- ☐ Jamais

10) Voyez-vous l'intérêt de la mise en place d'un marché public au sein de la MRC ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

11) Si oui, dans quelle municipalité cela devrait-il avoir lieu et où précisément ?

12) Identifiez les trois enjeux que la MRC devrait prioriser pour assurer le développement de ses activités agricoles et agroforestières pour les 15 à 20 prochaines années ?

- ☐ Accessibilité aux terres par les producteurs
- ☐ Consolidation et expansion des productions agricoles du territoire
- ☐ Développement de l'industrie de la transformation et de l'agroalimentaire (notamment les produits à valeur ajoutée de l'érable)
- ☐ Diversification des productions et des produits
- ☐ Encouragement à la relève
- ☐ Sensibilisation de la population aux pratiques agricoles
- ☐ Soutien à l'aménagement forestier
- ☐ Préservation des paysages et de l'environnement

13) Quelles sont les actions à entreprendre ?

14) Avez-vous d'autres commentaires à partager en lien avec ce sondage ?

Si vous souhaitez être invités à l'**activité de consultation** qui aura lieu en **avril 2018**, veuillez laisser votre courriel et/ou votre numéro de téléphone (facultatif). Ces informations resteront confidentielles à la MRC des Etchemins.

Nom: _____

Courriel / numéro de téléphone: _____

Merci beaucoup pour votre participation et d'ainsi contribuer à la mise en valeur du territoire agricole et agroforestier de notre MRC!

Pour tout questionnement au sujet du PDZA, vous pouvez communiquer avec Jessica Leclerc, chargée de projet, à jleclerc@mrcetchemins.qc.ca ou par téléphone au **418 625-9000 poste 2229**. Vous êtes également invités à suivre l'avancement de la démarche du PDZA sur le site web de la MRC (www.mrcetchemins.qc.ca), onglet PDZA.

ANNEXE 3. RÉSULTATS DU CAFÉ AGROCITOYEN

TABLE 1

THE DAILY NEWS

www.dailynews.comTHE WORLD'S FAVOURITE NEWSPAPER- Since 1879

Titre:

La MRC la plus diversifiée !

Avril 2035.

La MRC a réussi à se diversifier en agriculture et en agrotourisme en attirant la relève et en consolidant les productions existantes. Cela a permis de redynamiser la MRC en ayant de nouveaux citoyens, de nouvelles fermes et en appuyant l'éducation des jeunes. La MRC est devenue autosuffisante dans certaines cultures. La réputation agroalimentaire de la MRC contribue au tourisme.

CE QUI A TOUT CHANGÉ

Les gens sont revenus en région et les produits locaux sont devenus beaucoup plus disponibles.

Le chiffre clé

50 %

Des produits frais sont produits dans la MRC

CE QUE LES CITOYENS PENSENT DU PROJET



En tant que **mairesse**,
Je pense que le développement de la communauté passe par le retour des gens



En tant que **citoyen actif**,
Je pense que c'est agréable d'avoir des produits locaux.



En tant que **enseignante**,
Je pense que l'agriculture dans la MRC permet de sensibiliser à la terre et à la culture dans nos écoles.



En tant que **jeune entrepreneur**,
Je pense que cela a dynamisé mon commerce.

P
O
U
R

Développement des communautés, produits locaux, sensibilisation des jeunes, dynamisation des commerces.

L'avis du milieu

C
O
N
T
R
E

Cela pourrait aller mieux avec l'assouplissement de la réglementation.

193

THE DAILY NEWS

www.dailynews.com

THE WORLD'S FAVOURITE NEWSPAPER

- Since 1879

Titre:

Super territoire agroforestier dans la MRC des Etchemins !

Avril 2035. L'avenir coopératif réduit l'isolement vécu par les producteurs. On observe un grand mouvement d'ouverture sur le monde, accompagné d'une éducation pour le bio. Les gens se sentent à nouveau maîtres chez eux. La consolidation de plusieurs fermes aura permis de conserver une masse critique en termes d'investissements en agriculture.

CE QUI A TOUT CHANGÉ

- + d'éducation en production bio
- Allègement de la réglementation (environnementale et pas de Statu Quo)
- + de coopération (moins de solitude)
- + d'ouverture sur le monde (employés immigrants)

Le chiffre clé

%

CE QUE LES CITOYENS PENSENT DU PROJET



En tant que **conseillère**,
Je pense que paysage s'améliore avec le développement de l'agroforesterie.



En tant que **forestier**,
Je pense que la récolte de bois permet a survie des usines et l'utilisation et le développement de la biomasse.



En tant que **enseignante**,
Je pense que la coopération et l'esprit d'équipe diminue l'isolement.



En tant que **employeur**,
Je pense que l'arrivée de travailleurs étrangers aide au développement régional.

L'avis du milieu

P
O
U
R

C
O
N
T
R
E

THE DAILY NEWS

www.dailynews.com THE WORLD'S FAVOURITE NEWSPAPER - Since 1879

Titre: La survie de nos régions repose sur l'occupation du territoire

Avril 2035. Dans les Etchemins, l'agriculture soutenue par la communauté entraîne une meilleure occupation du territoire. La diversité des productions (cultures maraîchères , élevage, PVA) et l'achat local est bénéfique (marché public, panier, achats directs dans les entreprises locales). La réglementation permet un développement adapté à notre réalité.

CE QUI A TOUT CHANGÉ

La flexibilité de la réglementation a permis aux municipalités de mieux répondre aux besoins et aux souhaits de leurs citoyens dans un contexte qu'elles connaissent et d'apporter une meilleure occupation du territoire.

- Conscientisation de la population

Le chiffre clé

95 %

d'autosuffisante en termes de production agroalimentaire

CE QUE LES CITOYENS PENSENT DU PROJET



En tant que
Je pense



En tant que
Je pense que



En tant que
Je pense



En tant que
Je pense

L'avis du milieu

P - Fraîcheur des produits
O - Transformation en région
U - Pérennité des bonnes habitudes d'achat local et du patrimoine agricole
R

- Prix des produits plus élevés
OU
- Baisse de la rentabilité pour les producteurs

**C
O
N
T
R
E**

THE DAILY NEWS

www.dailynews.com THE WORLD'S FAVOURITE NEWSPAPER - Since 1879

Titre:

Les Etchemins chef de file dans la transformation forestière

Avril 2035. Améliorer la production forestière et acéricole et diversifier la transformation (centre de formation en foresterie pour abbatage ; recherche et développement, diversifier les espèces pour varier la transformation (ex: sirop de bouleau)). Éviter le gaspillage. Maximiser le cycle de vie de la forêt. Alléger la réglementation (permet plus de relève, de mieux s'établir). La relève est appuyée dans l'achat des terres. Que les 13 municipalités soient solidaires ensemble.

CE QUI A TOUT CHANGÉ

La MRC est une MRC-laboratoire.

CE QUE LES CITOYENS PENSENT DU PROJET



En tant que
Je pense



En tant que
Je pense que



En tant que
Je pense



En tant que
Je pense

Le chiffre clé

%

L'avis du milieu

P Il n'y a plus de problème de
O relève en foresterie.
U
R

Les gentlemen farmers retraités ne se sentent plus invités à acheter un lopin pour fins récréatives. La forêt doit produire.

C
O
N
T
R
E

THE DAILY NEWS

www.dailynews.com THE WORLD'S FAVOURITE NEWSPAPER - Since 1879

Titre: Exode urbain dans les Etchemins

Avril 2035. Plus de pouvoir est laissé aux municipalités et à la MRC. On observe un assouplissement des règles et des règlements. Les gens sont attirés par l'air pur. L'agriculture à temps partiel est présente, les entreprises autosuffisantes sont créées. On trouve 50% de produits locaux à l'épicerie locale (et plus de transformation de produits). On trouve sur le territoire des fermes-écoles, des érablières-écoles et des terres-écoles.

CE QUI A TOUT CHANGÉ

On observe une meilleure promotion et diffusion de l'information ainsi que des outils de sensibilisation.

Le chiffre clé

50 %

Des produits en épicerie sont des produits locaux

CE QUE LES CITOYENS PENSENT DU PROJET



En tant que **résidente**,
Je pense que je me sens en meilleure santé et je suis plus zen.



En tant que **nouveau producteur forestier**,
Je pense que je me sens épaulé et accompagné.



En tant que **nouvelle arrivante**,
Je pense que cette MRC m'a bien accueillie.



En tant que **travailleur autonome**,
Je pense que l'adaptation de mes conditions de travail m'offre plus de temps.

L'avis du milieu

- P** • Santé
O • Vitalité du milieu (services) + économie
U • Aliments frais
R • Beauté des paysages
• Qualité de vie
• Plus d'exportation

- Se sentir envahis par l'arrivée massive de nouveaux arrivants
• Importation
• Manque de fournisseurs (50%)

C
O
N
T
R
E

THE DAILY NEWS

www.dailynews.com THE WORLD'S FAVOURITE NEWSPAPER - Since 1879

Titre: Le marché de la MRC des Etchemins fait vivre un nombre record de producteurs

Avril 2035. La région est accueillante pour de nouveaux producteurs.

CE QUI A TOUT CHANGÉ

- Assouplissement de la LPTAA
- Création d'un marché agricole
- Sensibilisation aux produits locaux
- Intégration de connaissances en foresterie et agriculture dans le curriculum scolaire à la sensibilisation aux milieux agricoles (éducation)

Le chiffre clé

Les activités commerciales ont permis la construction d'infrastructures, augmentant les revenus des municipalités de

40 %

CE QUE LES CITOYENS PENSENT DU PROJET



En tant que
Je pense que



En tant que,
Je pense que



En tant que
Je pense que



En tant que
Je pense que

L'avis du milieu

P
O
U
R

C
O
N
T
R
E

THE DAILY NEWS

www.dailynews.com THE WORLD'S FAVOURITE NEWSPAPER - Since 1879

Titre: Boom démographique et culture émergente dans les Etchemins

Avril 2035. Le cadre règlementaire et légal simplifié ajouté au soutien aux producteurs agricoles et forestiers a permis de faciliter le défrichage et l'abattage d'arbres pour ces derniers. Les productions agricoles sont diversifiées (ex: chanvre et produits apparentés du soya). On favorise la culture en serre pour valoriser les petites superficies. Des moyens ont été développés pour que les producteurs actuels aident la relève (formation/éducation).

CE QUI A TOUT CHANGÉ

- Ouverture gouvernementale: programme nouveaux arrivants
- Les citoyens sont plus informés et ont une bonne entente avec les producteurs

Le chiffre clé

La population a augmenté de

50 %

depuis 2018

CE QUE LES CITOYENS PENSENT DU PROJET



En tant que **producteur forestier**,
Je pense que j'ai un plus grand support pour exploiter la forêt privée et diversifier la production de bois.



En tant que **producteur agricole**,
Je pense que c'est important de conserver les bonnes terres (terres en friches avec potentiel) pour la relève



En tant que **producteur acéricole**,
Je pense qu'il est important de développer une valeur ajoutée à l'acériculture par des productions complémentaires.



En tant que **élu**,
Je pense qu'il est important d'influencer les autres élus pour l'allègement de la réglementation.

L'avis du milieu

- P
O
U
R
- Meilleure économie
 - Augmentation de la population
 - Nouveaux emplois

C
O
N
T
R
E

ANNEXE 4. EXERCICE DE RÉFLEXION

THÈME A. Cadre physique

1. QUE FAIRE pour soutenir les investissements nécessaires à la remise en culture et à la mise en valeur des terres en friche disponibles et cultivables ?
2. QUE FAIRE pour changer la mauvaise perception de la qualité des sols sur le territoire ?

THÈME B. Population et occupation du territoire

1. QUE FAIRE pour vitaliser et dynamiser le territoire ?
2. QUE FAIRE pour assurer une cohabitation harmonieuse de la villégiature et de l'agriculture dans le futur ?

THÈME C. Caractéristiques des activités agricoles et agroforestières

1. QUE FAIRE pour maintenir nos acquis en agriculture (acériculture, porc, lait, bovin) et pour consolider nos superficies cultivées ?
2. QUE FAIRE pour saisir les tendances agroalimentaires: cultures émergentes, biologiques, etc. ?

THÈME D. Transformation et mise en marché agroalimentaires et forestières

1. QUE FAIRE pour développer la transformation agroalimentaire et les produits du bois à faibles dimensions ?
2. QUE FAIRE pour soutenir l'achat local et la mise en marché à l'échelle locale ?

THÈME E. Main d'œuvre, relève agricole et soutien aux entreprises agricoles

1. QUE FAIRE pour soutenir le transfert d'entreprise et faciliter l'établissement pour la relève ?
2. QUE FAIRE pour adopter une communication adaptée et permettant de faire connaître l'information relative aux programmes d'aide aux entreprises agricoles ?

THÈME F. Multifonctionnalité de l'agriculture

1. QUE FAIRE pour préserver les paysages agroforestiers ?
2. QUE FAIRE pour exploiter le potentiel d'habitation en zone agricole de la MRC des Etchemins, en réponse au développement de la villégiature ?

THÈME G. Contexte politique et cadre réglementaire

1. QUE FAIRE pour favoriser la concertation entre les acteurs municipaux et augmenter le sentiment d'appartenance et de fierté des citoyens ?
2. QUE FAIRE pour mobiliser et propulser les acteurs de changement de la MRC ?

ANNEXE 5. RÉSOLUTION D'ADOPTION DU PDZA

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DES ETCHEMINS

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins, tenue le 20 février 2019, sous la présidence de Monsieur Richard Couët, préfet, et à laquelle sont présents :

Camil Turmel	(Lac-Etchemin)
Martine Boulet	(Saint-Benjamin)
Adélarde Couture	(Saint-Camille-de-Lellis)
Réjean Bédard	(Saint-Cyprien)
Christian Chabot	(Sainte-Justine)
Lucie Gagnon	(Saint-Louis)
François Michon	(représentant Saint-Luc)
Marielle Lemieux	(Saint-Magloire)
Guylain Turcotte	(représentant Saint-Prosper)
Denis Boutin	(Sainte-Sabine)
Hector Provençal	(Sainte-Rose-de-Watford)
Joey Cloutier	(Saint-Zacharie)

Était absent :

René Allen	(Sainte-Aurélie)
------------	------------------

2019-02-06

Plan de développement de la zone agricole (PDZA): adoption version finale

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a entamé la réalisation de son PDZA en février 2018 et que la démarche d'élaboration est terminée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a déposé au MAPAQ, le 3 février 2019, une version préliminaire du PDZA pour commentaires et, le cas échéant, pour son acceptation;

CONSIDÉRANT QUE dans une lettre en date du 7 février, le MAPAQ formulait ses commentaires et son acceptation à l'égard de la version préliminaire du PDZA de la MRC;

CONSIDÉRANT l'importance des activités agroalimentaires pour maintenir, entre autres, l'occupation dynamique du territoire rural de la MRC des Etchemins;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CAMIL TURMEL,
ET RÉSOLU

D'adopter la version finale (*version préliminaire sans changement*) du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour envoi au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
À LAC-ETCHEMIN (QUÉBEC)
CE 21 FÉVRIER 2019.


LUC LECLERC
Directeur général